



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada



Retombées économiques des coproductions audiovisuelles régies par des traités et des coentreprises au Canada

Soumis à Patrimoine canadien

Par Nordicity en collaboration avec Duopoly

Le 31 mars 2015





Retombées économiques des coproductions audiovisuelles régies par des traités et des coentreprises au Canada

Soumis à Patrimoine canadien

Par Nordicity en collaboration avec Duopoly

Le 31 mars 2015



Cette publication est disponible sur demande en médias substituts.

Sa Majesté la Reine du chef du Canada, (2016).
No. de catalogue : CH44-156/2015F-PDF
ISBN : 978-0-660-03965-7

Note :

La présente étude a été réalisée à la demande de la Direction de Politique et programmes du film et de la vidéo à la Direction générale des Industries culturelles.

Les points de vue exprimés sont ceux de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement ceux de Patrimoine canadien.

Table des matières

Glossaire	iv
Liste des acronymes	vii
Liste des figures	viii
Liste des tableaux	xii
Sommaire	xiv
1. Introduction	1
1.1 Introduction	1
1.2 Mandat et structure du rapport	1
1.3 Productions audiovisuelles au Canada	2
1.4 Portée et définitions	4
2. Méthodologie	6
2.1 Études originales et recherche de synthèse	6
2.1.1 Collecte de données	6
2.1.2 Sondage en ligne	6
2.1.3 Entrevues au sein de l'industrie	6
2.1.4 Recherche de synthèse	7
2.2 Analyse et modélisation économique	7
2.2.1 Analyse des tendances	7
2.2.2 Modélisation des retombées économiques	9
2.2.3 Rapports d'intensité économique	11
3. Sommaire des résultats clés	12
3.1 Coproductions régies par des traités	12
3.2 Productions domestiques	14
3.3 Analyse comparative	15
3.4 Coentreprises	18
4. Partie I : Coproductions régies par des traités	20
4.1 Analyse des tendances	20
4.1.1 Volume total	20
4.1.2 Langue	23
4.1.3 Média	26
4.1.4 Genre	31
4.1.5 Pays partenaires	34
4.1.6 Régions	37
4.1.7 Participation canadienne	39
4.1.8 Catégories de budget	42
4.1.9 Financement et investissement étranger	44
4.1.10 Consommation	47
4.2 Analyse des retombées économiques	49
4.2.1 Retombées économiques totales	49
4.2.2 Intensité économique	54
5. Partie II : Productions domestiques	62
5.1 Analyse des tendances	62
5.1.1 Aperçu	62
5.1.2 Productions en 2011-2012	63
5.1.3 Télévision	65

5.1.4	Films	67
5.2	Analyse des retombées économiques	68
5.2.1	Retombées économiques totales	68
5.2.2	Intensité économique	72
6.	Partie III : Analyse comparative	79
6.1	Tendances et composition	79
6.2	Coûts de production et salaires	85
6.3	Retombées sur les entreprises de production canadiennes	87
6.4	Perfectionnement et transfert des compétences	89
6.5	Intensité économique relative	91
6.6	Retombées sur d'autres industries	92
7.	Partie IV : La production en coentreprise	95
7.1	Volume et activité	95
7.1.1	Films	95
7.1.2	Émissions de télévision	96
7.2	Propriété des droits d'auteur et pays partenaires	100
7.3	Raison d'être des coentreprises	101
7.4	Avantages pour les entreprises de production	104
7.5	Intensité économique	105
8.	Conclusions	106
	Références	108
	Annexe A : Remarques sur la méthodologie	109
	Annexe B : Grille de transposition des données	115
	Annexe C : Tableaux de données	118
	Annexe D : données sur les retombées économiques	129
	Annexe E : Liste des répondants	141
	Annexe F : Questionnaire du sondage en ligne	142

Glossaire

Autre financement privé	Inclut le financement obtenu d'entités du secteur privé autre que les droits de diffusion payés par les diffuseurs et les avances ou les garanties minimales procurées par les distributeurs. Inclut les participations au capital par les producteurs ou des investisseurs tiers, les honoraires des producteurs reportés, les crédits d'anticipation et les prêts ou les commandites d'entreprise.
Autre financement public	Inclut le financement obtenu d'entités du secteur public autre que les crédits d'impôt. Inclut les subventions, les prêts-subventions et autres formes d'aide financière. Au Canada, exclut le financement du Fonds des médias du Canada ou de Téléfilm Canada, mais inclut les participations au capital et autre financement des gouvernements provinciaux et leurs agences.
Bipartite	Participation d'un producteur canadien et d'un partenaire étranger à une coproduction régie par un traité ou à une coentreprise.
Budgets canadiens	Somme en dollars de la participation financière du producteur canadien à un projet audiovisuel. Correspond aux dépenses du producteur canadien au pays et à l'étranger.
Budgets étrangers	Somme en dollars de la participation financière des producteurs étrangers à un projet audiovisuel. Correspond aux dépenses des producteurs étrangers au Canada et à l'étranger.
Coefficient de corrélation	Mesure du lien linéaire entre deux variables pouvant varier d'une valeur de -1 à $+1$. Un coefficient de corrélation près de $+1$ indique un fort lien linéaire positif, c'est-à-dire que les valeurs élevées d'une variable coïncident avec les valeurs élevées de la seconde variable. Un coefficient de corrélation près de -1 indique l'inverse, à savoir que les valeurs élevées d'une variable coïncident avec les valeurs faibles de la seconde variable. Un coefficient de corrélation près de zéro indique qu'il n'y a pas de lien linéaire entre les deux variables. Il est tout aussi probable qu'une valeur élevée d'une variable coïncide avec la valeur élevée ou faible de la seconde variable. Le coefficient de corrélation est aussi appelé coefficient de corrélation de Pearson ou coefficient de corrélation produit-moment de Pearson.
Coproduction régie par un traité	Productions cinématographiques et télévisuelles menées par des producteurs canadiens dans le cadre de l'un des 54 traités audiovisuels internationaux du Canada et certifiées par le ministre du Patrimoine canadien.
Dépenses d'origine étrangère	Somme en dollars des dépenses encourues par les producteurs étrangers au Canada.
Dépenses d'origine canadienne	Somme en dollars des dépenses encourues par les producteurs canadiens au Canada.
Dépenses de création (Above-the-line)	Inclut les dépenses encourues pour l'acquisition de scénarios, les scénarios, le développement, les honoraires des

expenditures)	producteurs et des réalisateurs et la rémunération des acteurs principaux.
Dépense de postproduction	Inclut les coûts liés et non liés à la main-d'œuvre encourus pour le montage du vidéo et de la bande sonore une fois les principaux travaux de prise de vues terminés.
Dépense de production (Below-the-line expenditures)	Inclut toutes les dépenses encourues pour la main-d'œuvre et les services utilisés au cours des principaux travaux de prise de vues ainsi que la rémunération de tous les acteurs et de l'équipe, y compris les acteurs de soutien et les figurants.
Dollar constant	Mesure des sommes en dollars après l'ajustement de l'incidence de l'inflation des prix à la consommation.
Équivalent temps plein (ETP)	Mesure de l'emploi, par exemple : un équivalent temps plein correspond à une personne travaillant à temps plein pendant un an ou à deux personnes travaillant à temps partiel (20 heures par semaine) pendant un an.
Extrant	Valeur en dollars des biens ou des services produits par une industrie en vue d'être vendus à une autre industrie ou aux consommateurs.
Média	Deux médias visuels classiques (c.-à-d., film ou télévision) avec lesquels des œuvres audiovisuelles sont distribuées à des publics.
Multipartite	Participation d'un producteur canadien avec au moins deux partenaires étrangers à une coproduction régie par un traité ou à une coentreprise.
Production audiovisuelle	Productions cinématographiques et télévisuelles.
Production en coentreprise	Coproduction audiovisuelle entre un producteur canadien et un producteur étranger qui a été réalisée sans respecter les modalités d'un traité de coproduction mais pour laquelle le producteur canadien a conservé une partie des droits d'auteur et des recettes. Le ministre du Patrimoine canadien n'accorderait pas la certification de coproduction à ces types de projet, mais, dans certains cas, ces derniers pourraient malgré tout être admissibles à du financement public (p. ex., crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique) et à une attestation de contenu canadien du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.
Production domestique	Toute production audiovisuelle dont le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens a jugé le contenu comme étant canadien et qui est donc admissible au Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique et qui n'est pas régie par un traité de coproduction audiovisuelle.
Produit intérieur brut (PIB)	Mesure de la valeur économique ajoutée générée au sein de l'ensemble de l'économie, d'une région ou d'une industrie. Correspond à la différence entre la valeur des extrants d'une industrie et la valeur des intrants intermédiaires obtenus d'autres industries.
Rapport d'intensité	Mesure des retombées économiques ajustées en fonction de la taille de l'extrant (voir la définition d'« extrant »).

économique	Correspond au rapport entre toute variable des retombées économiques (c.-à-d., emploi, PIB, revenu du travail ou recettes fiscales) et la valeur de l'extrant direct.
Retombée économique directe	Emploi, PIB et revenu du travail générés au sein de l'industrie particulière qui a subi une perturbation de ses extrants (voir la définition d'« extrant »). Dans le contexte de la présente analyse, il s'agit de l'industrie canadienne de la production cinématographique et télévisuelle.
Retombée économique indirecte	Hausse de l'activité économique qui se produit lorsqu'une industrie particulière achète des biens et des services auprès de fournisseurs d'autres industries.
Retombée économique totale	Aux fins de la présente analyse, somme des retombées économiques directes et indirectes.
Revenu du travail	Somme des traitements, des salaires et du revenu supplémentaire du travail (c.-à-d., avantages en matière d'emploi) qu'obtiennent les travailleurs.
Volume total des coproductions	Somme des budgets canadiens et étrangers. Voir les définitions de « budget canadien » et « budget étranger ».

Liste des acronymes

ACC	Association des cinémas du Canada
BCPAC	Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens
C.-B.	Colombie-Britannique
CIOSP	Crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production
CIPC	Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne
CIPCTO	Crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne
CISP	Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique
CRTC	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
ETP	Équivalent temps plein
FLMC	Fonds du long métrage du Canada – Téléfilm Canada
FMC	Fonds des médias du Canada
MIEAP	Modèle d'impact économique pour les arts et le patrimoine
PIB	Produit intérieur brut

Liste des figures

Figure 1 Volume total des productions audiovisuelles au Canada (2013 G \$)	3
Figure 2 Part du volume total des productions audiovisuelles au Canada, 2003-2004 à 2012-2013 (2013 G \$)	4
Figure 3 Volume total des coproductions régies par des traités (2013 M\$, à moins d'indication contraire).....	20
Figure 4 Nombre de coproductions, films par rapport aux émissions de télévision	21
Figure 5 Part des budgets canadiens du volume total des coproductions	21
Figure 6 Taille moyenne des budgets (2013 M\$).....	22
Figure 7 Budgets canadiens des coproductions selon la langue (2013 M\$).....	23
Figure 8 Budgets canadiens moyens par projet, selon la langue et le média (2013 M\$)	24
Figure 9 Ensemble des coproductions régies par des traités, part des budgets canadiens, selon la langue.....	24
Figure 10 Budgets canadiens moyens par coproduction, selon la langue (2013 M\$)	25
Figure 11 Coproductions en langue française, part des budgets canadiens totaux, selon le média.....	26
Figure 12 Coproductions, selon le média	26
Figure 13 Coproductions, budgets canadiens, films par rapport aux émissions de télévision (2013 M\$).....	27
Figure 14 Part des coproductions cinématographiques des budgets canadiens totaux.....	27
Figure 15 Budgets canadiens moyens par coproduction, films par rapport aux émissions de télévision (2013 M\$)	28
Figure 16 Budgets canadiens moyens par coproduction cinématographique, selon la langue (2013 M\$)	28
Figure 17 Coproductions, budgets canadiens, selon le genre (2013 M\$).....	31
Figure 18 Coproductions, part des budgets canadiens, selon le genre	32
Figure 19 Budget canadien (reposant sur le volume total) par coproduction, selon le genre (2013 M\$)	33
Figure 20 Nombre annuel de pays partenaires pour les coproductions bipartites	35
Figure 21 Volume total des coproductions avec le Canada, cinq principaux partenaires de coproductions bipartites (2013 M\$)	35
Figure 22 Part des coproductions, selon la région, 2003-2012.....	39
Figure 23 Coproductions, budgets canadiens, participation canadienne majoritaire et minoritaire (2013 M\$)	40
Figure 24 Budgets moyens de coproductions (en se basant sur le volume total), participation majoritaire par rapport à la participation minoritaire (2013 M\$)	42
Figure 25 Distribution des dépenses de coproduction selon les catégories de budget (basé sur un échantillon de projets).....	43
Figure 26 Part des dépenses d'origine canadienne, selon le type de coproduction et la part du budget (classée selon la part des dépenses de production; reposant sur un échantillon de coproductions)	44
Figure 27 Sources de financement des coproductions cinématographiques, 2003-2012	45
Figure 28 Sources de financement des coproductions télévisuelles, 2003-2012	46
Figure 29 Investissement étranger dans les coproductions au Canada, 2003-2012 (2013 M\$) ..	46
Figure 30 Part de marché des coproductions cinématographiques (en pourcentage de la consommation totale de longs métrages canadiens au Canada)	47
Figure 31 Part de marché des coproductions cinématographiques dans le marché de langue anglaise présentées en salles de cinéma ou à la télévision (en pourcentage de la consommation totale des longs métrages canadiens au Canada)	48
Figure 32 Part de marché des coproductions cinématographiques présentées en français au cinéma ou à la télévision (en pourcentage de la consommation totale de longs métrages canadiens au pays).....	48

Figure 33 Part de marché des coproductions cinématographiques, salles de cinéma par rapport aux ventes et aux locations de DVD/Blu-ray (en pourcentage de la consommation totale de longs métrages canadiens au Canada)	49
Figure 34 Retombées économiques des coproductions, 2003-2012	50
Figure 35 Retombées des coproductions sur l'emploi, selon la catégorie (ETP)	51
Figure 36 Retombées des coproductions sur le PIB, selon la catégorie (2013 M\$)	52
Figure 37 Retombées des coproductions sur le revenu du travail, selon la catégorie (2013 M\$)	53
Figure 38 Retombées sur l'emploi, comparaison entre industries (ETP par million de dollars d'extrant)	54
Figure 39 Retombées sur le PIB, comparaison entre industries (\$ par dollar d'extrant)	55
Figure 40 Retombées sur le revenu du travail, comparaison entre industries (\$ par dollar d'extrant)	56
Figure 41 Intensité économique, emploi, selon le type de coproduction (ETP par million de dollars d'extrant)	59
Figure 42 Intensité économique, PIB, selon le type de coproduction (\$ par dollar d'extrant)	60
Figure 43 Intensité économique, revenu du travail, selon le type de coproduction (\$ par dollars d'extrant)	61
Figure 44 Nombre de productions domestiques, selon le média	63
Figure 45 Volume annuel total des productions domestiques, selon le média (2013 M\$)	63
Figure 46 Productions domestiques, selon le média, de 2008-2009 à 2012-2013 (2013 G\$)	64
Figure 47 Budgets moyens, productions cinématographiques et télévisuelles domestiques (2013 M\$)	65
Figure 48 Volume total des productions domestiques (basé sur les budgets canadiens), selon le genre (2013 M\$)	66
Figure 49 Part du volume total des productions domestiques, selon la région (2013 M\$)	67
Figure 50 Retombées économiques des productions domestiques, volume total, 2008-2009 à 2012-2013	68
Figure 51 Retombées des productions domestiques sur l'emploi, selon la catégorie (ETP)	69
Figure 52 Retombées des productions domestiques sur le PIB, selon la catégorie (M\$)	70
Figure 53 Retombées des productions domestiques sur le revenu du travail, selon la catégorie (M\$)	71
Figure 54 Retombées sur l'emploi, comparaison entre les productions domestiques et d'autres industries (ETP par M\$ d'extrant)	72
Figure 55 Retombées sur le PIB, comparaison entre les productions domestiques et d'autres industries (\$ par dollar d'extrant)	73
Figure 56 Retombées sur le revenu du travail, comparaison des productions domestiques à d'autres industries (\$ par dollar d'extrant)	74
Figure 57 Intensité économique, emploi, selon le type de productions domestiques (ETP par million de dollars d'extrant)	76
Figure 58 Intensité économique, PIB, selon le type de productions domestiques (\$ par dollar d'extrant)	77
Figure 59 Intensité économique, revenu du travail, selon le type de productions domestiques (\$ par dollar d'extrant)	78
Figure 60 Part des productions cinématographiques et télévisuelles du Canada (c.-à-d., coproductions et productions domestiques), 2008-2012	80
Figure 61 Coproductions par rapport aux productions domestiques, tendance dans les budgets canadiens, 2008-2012	80
Figure 62 Coproductions par rapport aux productions domestiques, part selon la région, 2008-2012 (reposant sur les budgets canadiens)	81
Figure 63 Coproductions par rapport aux productions domestiques, selon la langue, 2008-2012 (reposant sur les budgets canadiens)	82
Figure 64 Coproductions par rapport aux productions domestiques, selon le média, 2008-2012 (reposant sur les budgets canadiens)	83
Figure 65 Budgets canadiens moyens par projet, 2008-2012 (2013 M\$)*	83
Figure 66 Budgets moyens par projet, selon le genre (reposant sur le volume total) (2013 M\$)	84

Figure 67 Budgets moyens par coproduction, œuvres de fiction (reposant sur le volume total) (2013 M\$)	84
Figure 68 Part des budgets canadiens, selon le genre	85
Figure 69 Part des budgets canadiens, coproductions par rapport aux productions domestiques (reposant sur un échantillon de projets)	86
Figure 70 Rapports d'intensité économique, coproductions par rapport aux productions domestiques	92
Figure 71 Retombées économiques directes et indirectes, rapports d'intensité, coproductions par rapport aux productions domestiques.....	94
Figure 72 Volume annuel des productions cinématographiques en coentreprise	96
Figure 73 Budgets moyens des films, coentreprises par rapport aux coproductions et aux productions domestiques	96
Figure 74 Volume annuel des productions télévisuelles en coentreprise (reposant sur les résultats du sondage en ligne de Patrimoine canadien)	97
Figure 75 Budgets moyens des émissions de télévision, coentreprises par rapport aux coproductions et aux productions domestiques (reposant sur les résultats du sondage en ligne de Patrimoine canadien)	98
Figure 76 Productions télévisuelles en coentreprise, selon la région (reposant sur les données du CRTC pour les dépenses d'origine canadienne) (2013 M\$)	99
Figure 77 Budgets moyens des productions télévisuelles, coentreprises par rapport aux coproductions et aux productions domestiques (reposant sur des données du CRTC pour les dépenses d'origine canadienne).....	100
Figure 78 Facteurs ayant une incidence sur la décision d'opter pour une structure de coentreprise.....	102
Figure 79 Rapports d'intensité économique des productions télévisuelles : productions en coentreprise par rapport aux coproductions et aux productions domestiques *	105
Figure A - 1 Nombre de coproductions, participation canadienne majoritaire par rapport à minoritaire	118
Figure A - 2 Part des budgets canadiens, participation canadienne majoritaire* par rapport à minoritaire	118
Figure A - 3 Nombre de coproductions, films par rapport aux émissions de télévision	119
Figure A - 4 Nombre de coproductions, selon la langue	119
Figure A - 5 Budgets canadiens des coproductions de langue anglaise, films par rapport aux émissions de télévision (2013 M\$)	120
Figure A - 6 Budgets canadiens des coproductions de langue française, films par rapport aux émissions de télévision (2013 M\$)	120
Figure A - 7 Nombre de coproductions, selon le genre.....	121
Figure A - 8 Sources de financement des coproductions, émissions de télévision de fiction, 2003-2012.....	121
Figure A - 9 Sources de financement des coproductions, documentaires télévisés, 2003-2012.....	122
Figure A - 10 Sources de financement des coproductions, émissions de télévision pour enfants, 2003-2012.....	122
Figure A - 11 Volume total des productions domestiques, selon la région (2013 M\$).....	123
Figure A - 12 Volume total des productions domestiques, selon la langue (2013 M\$).....	123
Figure A - 13 Part des productions domestiques, selon la langue, 2008-2009 à 2012-2013	124
Figure A - 14 Budgets moyens des projets, productions domestiques, selon la langue (2013 M\$).....	124
Figure A - 15 Productions domestiques, nombre de projets, selon le genre	125
Figure A - 16 Part des productions domestiques, selon le genre	125
Figure A - 17 Part des budgets des productions canadiennes, selon les catégories de budget (2013 G\$), 2008-2009 à 2012-2013	126
Figure A - 18 Sources de financement des productions domestiques, films, 2008-2009 à 2012-2013	126

Figure A - 19 Sources de financement des productions domestiques, émissions de télévision, 2008-2009 à 2012-2013	127
Figure A - 20 Sources de financement des productions domestiques, langue anglaise, 2008-2009 à 2012-2013	127
Figure A - 21 Sources de financement des productions domestiques, langue française, 2008-2009 à 2012-2013	128

Liste des tableaux

Tableau 1 Catégories de production audiovisuelle canadienne.....	5
Tableau 2 Paramètres de l'analyse des tendances	8
Tableau 3 Rapports d'intensité économique	11
Tableau 4 Coproductions cinématographiques par habitant, Canada et France, 2012.....	36
Tableau 5 Nombre des coproductions, selon la région	38
Tableau 6 Coproduction, budgets canadiens, selon la région	39
Tableau 7 Distribution des dépenses non liées aux activités audiovisuelles selon l'industrie, coproductions par rapport aux productions domestiques (reposant sur un échantillon de projets)*.....	93
Tableau 8 Productions cinématographiques en coentreprise	95
Tableau 9 Productions télévisuelles en coentreprise (reposant sur les résultats du sondage en ligne de Patrimoine canadien)	97
Tableau 10 Pays partenaires des coentreprises, 2003-2012.....	101
Tableau 11 Illustration simplifiée de l'incidence des changements apportés aux crédits d'impôt pour les services de production en Ontario	104
Tableau A - 1 Indice des prix à la consommation et facteur d'extension 2013.....	109
Tableau A - 2 Calcul du salaire moyen des ETP.....	111
Tableau A - 3 Salaires présumés des ETP	114
Tableau A - 4 Retombées économiques de la coproduction au Canada, 2003-2012	129
Tableau A - 5 Retombées économiques des coproductions, provinces de l'Atlantique du Canada, 2003-2012.....	129
Tableau A - 6 Retombées économiques des coproductions, Colombie-Britannique et territoires, 2003-2012	130
Tableau A - 7 Retombées économiques des coproductions, Ontario, 2003-2012	130
Tableau A - 8 Retombées économiques des coproductions, provinces des Prairies, 2003-2012.....	130
Tableau A - 9 Retombées économiques des coproductions, Québec, 2003-2012.....	131
Tableau A - 10 Retombées économiques des coproductions, participation canadienne majoritaire, 2003-2012.....	131
Tableau A - 11 Retombées économiques des coproductions, participation canadienne minoritaire, 2003-2012.....	131
Tableau A - 12 Retombées économiques des coproductions, longs métrages, 2003-2012.....	132
Tableau A - 13 Retombées économiques des coproductions, émissions de télévision, 2003-2012.....	132
Tableau A - 14 Retombées économiques des coproductions, langue anglaise, 2003-2012	132
Tableau A - 15 Retombées économiques des coproductions, langue française, 2003-2012....	133
Tableau A - 16 Retombées économiques des coproductions, drames (œuvres de fiction), 2003-2012.....	133
Tableau A - 17 Retombées économiques des coproductions, documentaires, 2003-2012.....	133
Tableau A - 18 Retombées économiques des coproductions, émissions pour les jeunes et les enfants, 2003-2012	134
Tableau A - 19 Retombées économiques des coproductions, grand budget, 2003-2012.....	134
Tableau A - 20 Retombées économiques des coproductions, budget moyen, 2003-2012	134
Tableau A - 21 Retombées économiques des coproductions, budget faible, 2003-2012.....	135
Tableau A - 22 Retombées économiques des coproductions, Royaume-Uni, 2003-2012	135
Tableau A - 23 Retombées économiques des coproductions, France, 2003-2012	135
Tableau A - 24 Retombées économiques des coproductions, autres pays, 2003-2012.....	136
Tableau A - 25 Retombées économiques des coproductions, dépenses de création, 2003-2012.....	136
Tableau A - 26 Retombées économiques des coproductions, dépenses de production, 2003-2012.....	136

Tableau A - 27 Retombées économiques des coproductions, dépenses de postproduction, 2003-2012.....	137
Tableau A - 28 Retombées économiques des productions domestiques, Canada, 2008-2009 à 2012-2013	137
Tableau A - 29 Retombées économiques des productions domestiques, provinces de l'Atlantique du Canada, 2008-2009 à 2012-2013.....	137
Tableau A - 30 Retombées économiques des productions domestiques, Colombie-Britannique et territoires, 2008-2009 à 2012-2013	138
Tableau A - 31 Retombées économiques des productions domestiques, Ontario, 2008-2009 à 2012-2013	138
Tableau A - 32 Retombées économiques des productions domestiques, provinces des Prairies, 2008-2009 à 2012-2013	138
Tableau A - 33 Retombées économiques des productions domestiques, Québec, 2008-2009 à 2012-2013	139
Tableau A - 34 Retombées économiques des productions domestiques, création, 2008-2009 à 2012-2013	139
Tableau A - 35 Retombées économiques des productions domestiques, production, 2008-2009 à 2012-2013	139
Tableau A - 36 Retombées économiques des productions domestiques, postproduction, 2008-2009 à 2012-2013	140
Tableau A - 37 Liste des répondants.....	141

Sommaire

Introduction

Entre 2003 et 2012, les activités de coproduction du Canada ont généré plus de 2,5 milliards de dollars en budgets canadiens, ce qui ne représentait toutefois qu'une petite portion de toutes les productions audiovisuelles canadiennes au cours de la période visée. Selon un échantillon sur cinq ans de toutes les productions audiovisuelles au Canada (2008 à 2013), les coproductions représentaient 5,8 % des projets et 10,5 % de tous les budgets canadiens. Le reste des productions audiovisuelles canadiennes comprenaient des productions *domestiques*, c'est-à-dire des émissions de télévision et des films canadiens non régis par un traité.

Au cours des dernières années, bon nombre de producteurs canadiens ont également collaboré en coentreprise avec des producteurs étrangers et, par conséquent, ont obtenu bon nombre des mêmes avantages – accès à des talents, du financement et des publics à l'échelle mondiale – qu'offrent les coproductions. Les coentreprises sont des productions audiovisuelles menées par un producteur canadien et un producteur étranger, qui ne sont pas régies par un traité de coproduction mais pour lesquelles le producteur canadien conserve certains droits d'auteur et obtient une partie des recettes de distribution.

Les trois types de production audiovisuelle – coproduction, production domestique et production en coentreprise – procurent tous des avantages économiques et culturels pour le Canada. Ils constituent d'importantes sources d'emplois, de produit intérieur brut (PIB), de revenu du travail et de recettes fiscales pour les gouvernements fédéral et provinciaux. Afin de mieux comprendre leurs retombées économiques, le ministère du Patrimoine canadien (« Patrimoine canadien ») a demandé à Nordicity de préparer la présente **étude sur les retombées économiques des coproductions audiovisuelles régies par un traité et des coentreprises au Canada**.

L'étude, qui a eu recours à la fois à des méthodes quantitatives et qualitatives, vise principalement à analyser en détail les activités de coproduction et de coentreprise au Canada et à montrer leurs retombées économiques. Afin d'ajouter un cadre de référence pour l'analyse des coproductions et, dans une moindre mesure pour les productions en coentreprise, l'étude inclut également une analyse des productions domestiques et une comparaison directe entre les productions domestiques et les coproductions.

Notamment, Patrimoine canadien utilisera les résultats de l'étude pour établir des indicateurs économiques et des analyses comparatives pouvant servir dans l'avenir pour évaluer le rendement de la *Politique canadienne sur la coproduction audiovisuelle régie par des traités*, laquelle est actuellement mise en œuvre par le truchement de négociations avec des pays étrangers à l'aide d'un nouveau traité type.

Méthodologie

Dans le cadre de l'étude, Nordicity a utilisé une combinaison de sources secondaires, d'études originales et de modélisations économiques. La majorité des données provenaient de sources secondaires, notamment Téléfilm Canada, le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), et de l'analyse de Patrimoine canadien des données obtenues de l'Association des cinémas du Canada (ACC), de Numeris, de Nielsen VideoScan et de Rentrak. Les données secondaires ont été complétées avec des données primaires recueillies par le truchement du sondage en ligne de Patrimoine canadien sur les productions en coentreprise au Canada.

Les études originales consistaient également en des entrevues avec des représentants de 17 organismes du secteur canadien de la production, y compris des entreprises effectuant des coproductions et des productions en coentreprise, des agences de financement provinciaux et des guildes.

Afin de modéliser les retombées économiques, Nordicity a eu recours au Modèle d'impact économique pour les arts et le patrimoine (MIEAP) de Patrimoine canadien pour convertir les données sur les coûts de production en estimations des retombées économiques directes et indirectes au Canada en termes d'équivalents temps plein (ETP), de PIB, de revenu du travail et de recettes fiscales.

Nordicity a eu recours à des rapports d'intensité économique pour effectuer des comparaisons ajustées en fonction de l'ampleur des retombées économiques dans différentes catégories de productions audiovisuelles. Le rapport d'intensité des retombées en matière d'emploi mesure le nombre d'ETP produits pour chaque million de dollars d'*extrants* (c.-à-d., dépenses d'origine canadienne), alors que celui pour le PIB, le revenu du travail et les recettes fiscales mesure le montant en dollars des retombées économiques produites par chaque dollar d'extrant.

Coproductions régies par des traités

Entre 2003 et 2012, les producteurs canadiens ont participé à 679 coproductions. Le volume total des coproductions s'est élevé à plus de 5,3 milliards de dollars, dont près de 2,5 milliards de dollars en budgets canadiens. La majorité des activités de coproduction menées au cours de la période à l'étude étaient des œuvres de fiction en langue anglaise, bien qu'il y ait eue une répartition égale en budgets canadiens entre les coproductions cinématographiques et les coproductions télévisuelles. L'Ontario et le Québec représentaient 93 % des budgets canadiens de coproduction.

Au cours de la période de 10 ans, les coproductions (en termes de budgets canadiens) ont atteint un sommet en 2003, alors qu'elles atteignaient 368,1 millions de dollars. Pendant toute la période à l'étude, aucune tendance évidente – ni à la hausse ni à la baisse – n'a été observée dans le niveau global de coproduction. Par contre, il y avait de grandes fluctuations d'une année à l'autre : en effet, le sommet atteint en 2003 était 86 % plus élevé que la valeur la plus faible de 197,5 millions de dollars enregistrée en 2005. Ces fluctuations étaient grandement liées aux variations d'une année à l'autre dans les coproductions cinématographiques et, notamment, celles de langue anglaise.

Bien qu'il n'y ait aucune tendance globale dans les activités de coproduction au cours de la période à l'étude, il y a eu des changements dans leur composition sous-jacente. Entre 2003 et 2012, la part des œuvres de fiction a augmenté dans les budgets canadiens, alors qu'un nombre croissant de séries télévisées à budget élevé sont venues s'ajouter aux films.

Le Canada a également diversifié les pays partenaires avec lesquels il a effectué des coproductions. Au cours de la première moitié de la période visée (2003-2007), le nombre moyen annuel de pays partenaires pour des projets bipartites s'élevait à 11,6 alors qu'au cours de la deuxième moitié (2008-2012), il passait à 15,6. Par ailleurs, les deux principaux partenaires du Canada pour les coproductions bipartites, à savoir la France et le Royaume-Uni, représentaient 64 % du volume total en 2003 (en 2005, la part passait à une valeur aussi élevée que 74 %). En 2012, la part combinée de ces deux pays avait chuté à 51 %, alors que les producteurs canadiens ont augmenté leurs activités de coproduction avec des producteurs d'autres pays, notamment l'Allemagne et l'Irlande.

Au cours de la période de 10 ans, les dépenses d'origine canadienne pour toutes les coproductions ont procuré 36 163 ETP en emplois au Canada, y compris 19 782 ETP en emplois directs au sein de l'industrie de la production cinématographique et télévisuelle, et 16 382 ETP de plus dans d'autres secteurs de l'économie canadienne. Elles ont également contribué plus de 2,1 milliards de dollars au PIB canadien, plus de 1,7 milliard de dollars en revenu du travail pour les travailleurs canadiens et 65 millions de dollars en recettes fiscales fédérales et provinciales (c.-à-d., taxes sur les produits et les productions seulement)¹.

Comparativement aux autres industries, la coproduction est une excellente source d'emplois. Elle a procuré 14,6 ETP par million de dollars d'extrant (c.-à-d., dépenses d'origine canadienne), se classant cinquième parmi 25 industries de l'économie canadienne. Chaque dollar d'extrant du

¹ Les estimations des recettes fiscales obtenues du MIEAP excluent l'impôt des particuliers et des sociétés.

secteur de la coproduction a également produit 0,70 \$ en revenu du travail – premier rang des 25 industries incluses aux fins de comparaison. La part du secteur en matière de contribution au PIB est moyenne. Un rapport d'intensité du PIB de 0,88 place le secteur au treizième rang des 25 industries.

On constate également de grandes variations dans l'intensité de l'emploi selon les types de coproduction. Bon nombre de ces différences sont attribuables à la région ou à la part des dépenses totales d'origine canadienne consacrées aux dépenses de production. Certaines provinces, notamment le Québec – où, selon l'étude, les salaires dans le secteur de la production audiovisuelle étaient moins élevés que dans les autres provinces – ont procuré plus d'emplois.

Les variations sont moins grandes dans les rapports d'intensité pour le PIB et le revenu du travail entre les différents types de coproduction, bien que les coproductions à participation majoritaire (0,89 \$ par dollar d'extrant) contribuaient davantage au PIB que les coproductions à participation minoritaire (0,86 \$), ainsi que les coproductions à budget moyen (0,89 \$) par rapport aux coproductions à grand budget (0,87 \$) ou à faible budget (0,80 \$).

Productions domestiques

L'analyse des productions domestiques reposait sur des données recueillies au cours de cinq exercices financiers, à savoir de 2008-2009 jusqu'à 2012-2013. Au cours de cette période, les producteurs canadiens ont effectué plus de 5 000 productions au pays pour un volume total (soit la somme des budgets canadiens) de 10,6 milliards de dollars. Les productions domestiques consistaient principalement en des émissions de télévision de fiction et en langue anglaise. À l'échelle régionale, les producteurs de l'Ontario, du Québec, de la Colombie-Britannique (C.-B.) et des territoires² représentaient la grande majorité du volume de production (90 %).

Le volume de productions domestiques est demeuré stable entre 2008-2009 et 2012-2013. En effet, leur volume annuel en 2012-2013 s'élevait à 2,1 milliards de dollars, soit le même qu'en 2008-2009. Néanmoins, les productions domestiques ont connu une hausse marquée en 2011-2012, leur volume atteignant près de 2,4 milliards de dollars, principalement en raison d'une augmentation des œuvres de fiction, en particulier les émissions à budget élevé et en langue anglaise.

Alors que la composition des productions domestiques en termes de média, de langue, de genre et de région est demeurée relativement stable entre 2008-2009 et 2012-2013, on observe quelques tendances. Les producteurs ontariens ont augmenté leur part du volume de production au cours de cette période de cinq ans. En outre, les budgets moyens pour les projets de télévision au pays ont augmenté régulièrement, probablement en grande partie en raison d'une hausse des budgets horaires – en particulier pour les productions en langue anglaise. Entre 2008-2009 et 2012-2013, la part des œuvres de fiction dans les budgets canadiens a augmenté alors que celle des documentaires et des émissions pour enfants a diminué.

Au chapitre des retombées économiques globales, les productions domestiques ont procuré 167 837 ETP au Canada entre 2008-2009 et 2012-2013, y compris 92 460 ETP en emplois directs dans l'industrie de la production cinématographique et télévisuelle, et 75 377 ETP de plus en emplois dans d'autres secteurs de l'économie canadienne. Les productions domestiques ont également contribué 9,4 milliards de dollars au PIB canadien et plus de 7,6 milliards de dollars en revenu du travail pour les travailleurs canadiens. L'activité économique des productions domestiques a procuré 240 millions de dollars en recettes fiscales fédérales et provinciales (c.-à-d., taxes sur les produits et les productions seulement).

Comparativement aux autres industries, les productions domestiques constituent une excellente source d'emplois. Elles ont procuré 15,9 ETP par million de dollars d'extrant, se classant troisième parmi 25 industries de l'économie canadienne. Chaque dollar d'extrant dans le secteur des productions domestiques a également généré 0,73 \$ en revenu du travail – plaçant le

² Pour des raisons de confidentialité, les données des territoires ont été combinées à celles de la C.-B. Toutefois, la grande majorité des productions audiovisuelles de cette région ont été tournées en C.-B.

secteur au premier rang des 25 industries étudiées. Le secteur a contribué moyennement au PIB, et un rapport d'intensité du PIB de 0,87 place le secteur au treizième rang des 25 industries.

Analyse comparative

Une analyse comparative des coproductions et des productions domestiques démontre que les premières représentaient seulement une petite partie de l'ensemble des productions audiovisuelles (c.-à-d., coproductions et productions domestiques). Néanmoins, à plusieurs égards, les coproductions ont procuré des avantages uniques à l'industrie de la production canadienne par rapport aux productions domestiques.

Les coproductions représentaient 5,8 % du nombre de productions audiovisuelles au Canada entre 2008 et 2012, mais la part canadienne des budgets de coproduction était d'environ 10,5 % de tous les budgets canadiens au cours de cette période de cinq ans. Autrement dit, les projets de coproduction avaient beaucoup plus d'envergure que ceux de production domestique. Pour les films, le budget moyen des coproductions s'élevait à 5,9 millions de dollars, soit plus du double du budget moyen de 2,5 millions de dollars des productions domestiques, alors que pour les émissions de télévision, le budget moyen des coproductions était de 2,7 millions de dollars, comparativement à 2 millions de dollars pour les productions domestiques.

Entre 2008 et 2012, les coproductions représentaient 19 % de tous les films canadiens (c.-à-d., coproductions et productions domestiques) et leur part de la consommation globale de films canadiens au pays, en particulier en salles de cinéma, était habituellement plus élevée. En 2012, par exemple, les coproductions cinématographiques représentaient 39,3 % des recettes totales générées en salles de cinéma par des films canadiens au pays. Dans le marché canadien des films de langue anglaise, la part des coproductions atteignait 60 %.

La nature internationale des coproductions était également évidente dans les données sur la consommation. L'analyse de Patrimoine canadien des données de visionnement montre que les coproductions cinématographiques (principalement en langue anglaise) obtenaient des recettes particulièrement élevées à l'échelle internationale, soit environ six fois plus que les recettes des productions canadiennes domestiques présentées à l'échelle internationale entre 2005 et 2012.

Les coproductions procurent aux producteurs canadiens et à leurs entreprises des avantages qu'ils n'obtiendraient pas nécessairement en travaillant exclusivement sur des productions domestiques. Non seulement elles leur permettent de travailler sur des projets de plus grande envergure et donnent accès à des talents et à un financement à l'échelle mondiale, mais elles facilitent également l'échange d'idées et de techniques. Qui plus est, elles permettent d'obtenir une reconnaissance à l'échelle internationale par un plus grand public.

Le secteur des productions domestiques procure non seulement de plus grandes retombées économiques que celui des coproductions du fait que ce premier secteur est approximativement 10 fois plus grand, mais elles ont aussi une plus grande incidence sur une base ajustée en fonction de la taille. Les productions domestiques ont de plus grandes retombées sur l'emploi, procurant 15,9 ETP par million de dollars d'extrant, comparativement à 14,6 ETP provenant des coproductions. Néanmoins, lorsque l'analyse sépare les coproductions à participation majoritaire de celles à participation minoritaire, les premières avaient des retombées sur l'emploi (15,6 ETP par million de dollars) qui étaient presque similaires à celles des productions domestiques (15,9 ETP).

Les différences étaient moins grandes en termes de retombées sur le PIB. Les coproductions affichaient un rapport d'intensité du PIB légèrement plus élevé (0,88 \$ par dollar d'extrant) que les productions domestiques (0,87 \$), avec la plus grande contribution au PIB provenant des coproductions à participation majoritaire (0,89 \$).

Productions en coentreprise

Les producteurs ont signalé que l'une des principales raisons pour opter pour la coentreprise était le manque de souplesse dans les traités de coproduction du Canada, notamment le principe de la proportionnalité dans les traités de coproductions audiovisuelles – qui vise la contribution du

personnel de création clé dans chaque pays. Ils estiment toutefois que c'est la restriction concernant la contribution d'un troisième pays à la création qui est la principale raison pour opter pour la coentreprise. En raison des contraintes restreignant la collaboration avec des scénaristes américains, ils devaient souvent opter pour une structure de coentreprise en vue d'atteindre les objectifs de création d'un projet. Le fait que bon nombre de répondants au sondage aient indiqué avoir travaillé en coentreprise avec des partenaires de la France, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et d'autres pays avec lesquels le Canada a conclu des traités de coproductions audiovisuelles laisse entendre que le manque de souplesse de ces traités est en effet un facteur clé.

L'absence de traité avec un pays partenaire, en particulier les États-Unis, a également été mentionnée comme un important facteur incitant au recours à la structure de la coentreprise. Comme le Canada n'a aucun traité avec les États-Unis, la structure de coentreprise est la seule façon pour un producteur canadien de collaborer avec un producteur américain à un projet admissible pour son contenu canadien, et ainsi d'établir d'importantes relations commerciales avec des studios de Hollywood et d'obtenir des connaissances uniques qu'il n'aurait pu obtenir en travaillant avec des producteurs d'autres pays.

Bien que des données exhaustives ne soient pas disponibles pour l'ensemble des productions en coentreprise menées au Canada entre 2003 et 2012, les données du sondage en ligne de Patrimoine canadien et celles du CRTC ont permis d'évaluer le nombre *minimum* de productions en coentreprise menées. Selon le sondage, au moins 37 films ont été produits en coentreprise entre 2003 et 2012, soit un volume total de 410,7 millions de dollars. En outre, au moins 84 coentreprises en télévision ont été menées entre 2003 et 2012, pour un volume total de 56,8 millions de dollars.

Les données fournies par le CRTC brossent un tableau quelque peu différent des productions en coentreprise pour la télévision au cours de la période visée³. Bien que les données du CRTC n'aient porté que sur un échantillon de 42 projets de télévision diffusés au Canada au cours d'une période de six ans (2007-2012), elles indiquaient des dépenses d'origine canadienne de 137,9 millions de dollars.

Selon les données du sondage en ligne, les productions en coentreprise au cours de la période visée étaient principalement en langue anglaise et leur volume était plus élevé au cours de la deuxième moitié de la période (2008-2012) que de la première (2003-2007), bien que la tendance temporelle dans les données fut très faible. Les données obtenues du CRTC révèlent que les productions en coentreprise étaient principalement concentrées en Ontario et en C.-B.

Bien que les données obtenues du sondage en ligne et celles du CRTC n'aient pas permis d'évaluer les retombées économiques globales des productions en coentreprise sur une base absolue, en termes d'intensité économique les coentreprises pour les projets de télévision ont eu de plus grandes retombées économiques que les coproductions télévisuelles ou les productions télévisuelles domestiques. Les coentreprises de projets de télévision ont procuré 17,4 ETP par million de dollars d'exrant, comparativement à 15,2 ETP pour les coproductions télévisuelles et 15,9 ETP pour les productions télévisuelles domestiques. Les coentreprises de projets de télévision ont eu une plus grande incidence sur le PIB (0,92 \$ par dollar d'exrant) que les coproductions télévisuelles (0,88 \$) ou les productions télévisuelles domestiques (0,89 \$).

Conclusion

Au cours de la période à l'étude, les activités de production domestique étaient beaucoup plus importantes que celles de coproduction; toutefois, les films étant habituellement des entreprises à haut budget qui comportent de plus grands risques que les productions télévisuelles et reposant davantage sur le talent des vedettes, il semble que la structure des coproductions convient davantage à la production cinématographique puisqu'elle permet aux producteurs canadiens

³ Les données du CRTC sur la coentreprise ne visaient que les productions télévisuelles; elles n'incluaient pas les productions cinématographiques.

d'accéder à un plus grand nombre de sources de financement, de partager les risques et d'attirer des talents mondiaux.

Les séries télévisées d'œuvres de fiction étant devenues de plus en plus cinématographiques dans leurs valeurs de production au cours de la période à l'étude, la structure des coproductions a également été de plus en plus adoptée pour ce média. Lorsque les traités de coproductions audiovisuelles ne convenaient pas aux aspects créatifs et financiers d'un projet international ou lorsqu'il n'y avait en place aucun traité de coproductions audiovisuelles, les producteurs canadiens ont souvent opté pour des structures de coentreprise.

Notre étude a confirmé que les coproductions étaient une solution permettant aux producteurs canadiens de travailler à des projets à plus grand budget et d'avoir accès à davantage de sources de financement public. Les budgets moyens pour les coproductions cinématographiques et télévisuelles étaient plus élevés que ceux des productions domestiques. En outre, les données sur le financement confirmaient que les coproductions pouvaient non seulement obtenir des licences de télédiffusion étrangères et des avances des distributeurs, mais aussi des crédits d'impôt et autre financement public de l'extérieur du Canada. Par ailleurs, les sommes dépensées au Canada par les coproducteurs étrangers signifient que les coproductions ont également attiré un investissement étranger d'approximativement 79,5 millions de dollars pour la production de contenu audiovisuel au Canada entre 2003 et 2012.

Les coproductions et les productions domestiques ont eu une grande incidence sur l'emploi, le PIB et le revenu du travail au cours de la période à l'étude. En effet, comparativement aux autres industries, elles ont procuré un grand nombre d'emplois et un revenu du travail élevé. L'incidence de ces deux secteurs sur le PIB était moyenne, ce qui reflétait la nature de l'industrie de la production audiovisuelle qui consacre une très grande partie de ses dépenses à sa main-d'œuvre.

1. Introduction

1.1 Introduction

Le Canada a recours aux coproductions depuis plus de 50 ans et c'est en 1963 qu'il a signé son premier traité de coproduction audiovisuelle avec la France⁴. De nos jours, le Canada maintient des traités avec 54 pays, dont le plus récent avec l'Inde est entré en vigueur en juillet 2014. Ce dernier est le premier traité signé depuis que le gouvernement du Canada a mis en œuvre sa *Politique sur la coproduction audiovisuelle régie par des traités* en mars 2013.

Les coproductions audiovisuelles régies par des traités (« coproductions ») obtiennent un statut national permettant aux producteurs de bénéficier d'avantages dans leurs pays respectifs. En procurant aux producteurs canadiens la possibilité de travailler avec des producteurs d'autres pays, les coproductions leur donnent également un accès à une vaste gamme de talents créatifs, de possibilités de financement et de ventes à l'extérieur du Canada. Entre 2003 et 2012, les producteurs canadiens de films et d'émissions de télévision ont créé 679 coproductions sous l'égide de ces traités, y compris 211 longs métrages et 468 émissions de télévision. Ces coproductions ont atteint un volume total de 5,3 milliards de dollars (tous les montants sont en dollars constants de 2013) en termes de budgets de production totaux et des dépenses de 2,5 milliards de dollars pour les productions cinématographiques et télévisées au Canada (c.-à-d., budgets canadiens).

Bien que les activités de coproduction du Canada aient été élevées entre 2003 et 2012, elles ne représentaient qu'une petite portion de l'ensemble des productions audiovisuelles canadiennes. En effet, au cours d'une période de cinq ans, soit de 2008 à 2012, les coproductions représentaient 6 % des projets et 11 % des budgets canadiens totaux. Les 89 % restants étaient des *productions domestiques* (c.-à-d., émissions de télévision et films canadiens non régis par un traité).

Au cours des dernières années, de nombreux producteurs canadiens ont également établi des coentreprises pour collaborer avec des producteurs étrangers et ainsi réaliser bon nombre des mêmes avantages – accès à des talents, du financement et des publics à l'échelle mondiale – que procurent les coproductions. Aux fins de la présente étude, les coentreprises sont définies comme étant des productions audiovisuelles entre un producteur canadien et un producteur étranger non régies par un traité de coproduction mais pour lesquelles le producteur canadien conserve une partie des droits d'auteur et a droit à une part des recettes de distribution.

Tous les types de productions audiovisuelles, qui incluent les projets de producteurs canadiens, de producteurs étrangers tournant au Canada et des productions faites à l'interne par les télédiffuseurs, procurent des avantages culturels et économiques au Canada. Ils sont une importante source d'emplois, de main-d'œuvre et de PIB pour l'économie canadienne. Cette activité économique procure également des recettes fiscales pour les gouvernements provinciaux et fédéral.

1.2 Mandat et structure du rapport

En décembre 2014, Patrimoine canadien a demandé à Nordicity de préparer la présente **étude sur les retombées économiques des coproductions audiovisuelles régies par des traités et des coentreprises au Canada**. L'étude visait principalement à analyser en détail les activités de coproduction et de coentreprise au Canada et à montrer leurs retombées économiques, en utilisant à la fois des méthodes quantitatives et qualitatives. Afin d'ajouter un cadre de référence à l'analyse des coproductions et, dans une moindre mesure des productions en coentreprise, l'étude inclut également une analyse des productions domestiques et une comparaison directe entre les productions domestiques et les coproductions.

⁴ Ministère du Patrimoine canadien (2011), *Appui à l'industrie audiovisuelle : le gouvernement du Canada lance une consultation en ligne à propos de la mise en œuvre de sa politique sur la coproduction : Fiche d'information*, communiqué, 4 février 2011.

Patrimoine canadien utilisera notamment les résultats de l'étude pour établir des indicateurs économiques et des analyses comparatives pouvant servir dans l'avenir pour évaluer le rendement de la *Politique canadienne sur la coproduction audiovisuelle régie par des traités*, laquelle est actuellement mise en œuvre par les négociations avec des pays étrangers à l'aide d'un nouveau traité type.

Le rapport suivant présente les résultats des recherches et de l'analyse menés dans le cadre de l'étude. Il est divisé en sept sections.

- Le reste de la **section 1, Introduction et renseignements généraux**, décrit le contexte de l'étude.
- La **section 2, Méthodologie**, résume la méthodologie utilisée pour préparer l'étude. D'autres renseignements sur la méthode sont également donnés dans l'**annexe A : Remarques sur la méthodologie**.
- La **section 3** procure un **Sommaire des résultats clés** de l'analyse des tendances clés et des retombées économiques des coproductions, des productions domestiques et des productions en coentreprise. Elle résume également les résultats de l'analyse comparative des coproductions et des productions domestiques.
- La **section 4, Coproductions régies par des traités**, présente les résultats sur les coproductions menées entre les années civiles 2003 et 2012. Elle examine les tendances clés et les retombées économiques de l'ensemble des coproductions au cours de la période. Elle porte également sur les tendances et les retombées économiques de diverses catégories de coproduction, y compris celles en langues anglaise et française, les films et les émissions de télévision, les divers genres, les pays partenaires, les régions, les coproductions à participation majoritaire ou minoritaire, et diverses catégories de budgets de production (c.-à-d., dépenses de création, de production et de postproduction). Elle renferme également des données sur le financement des coproductions au cours de la période visée et la consommation des coproductions cinématographiques.
- La **section 5, Productions domestiques**, présente les résultats sur les productions domestiques menées au cours des exercices financiers de 2008-2009 à 2012-2013. Elle inclut une analyse des tendances clés dans les émissions de télévision et les films en plus de présenter les résultats des retombées économiques globales des productions domestiques au cours de la période de cinq ans.
- La **section 6, Analyse comparative**, utilise les données et l'analyse des sections 4 et 5 pour comparer les tendances et les retombées économiques des coproductions et des productions domestiques.
- La **section 7, Productions en coentreprise**, présente notre analyse des tendances dans les productions en coentreprise au Canada et leurs retombées économiques.
- La **section 8, Conclusions**, procure un sommaire des résultats les plus importants de l'étude.

1.3 Productions audiovisuelles au Canada

L'industrie de la production audiovisuelle au Canada comprend trois secteurs clés :

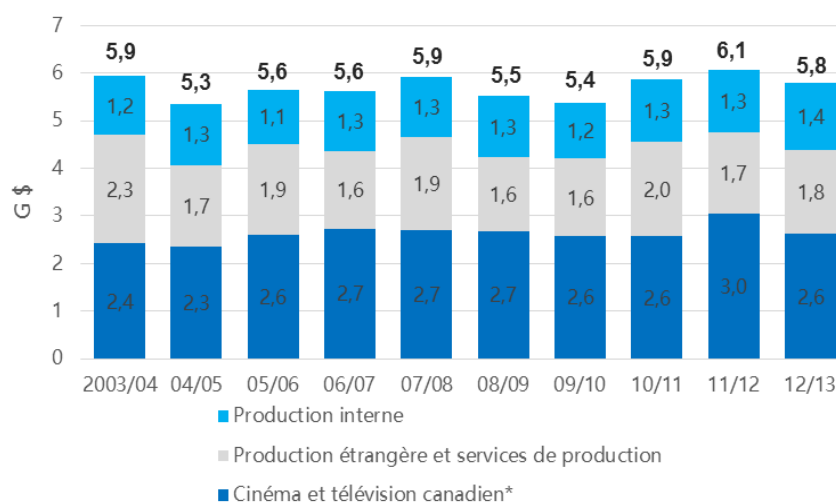
- La **production cinématographique et télévisuelle canadienne** inclut les films et les émissions de télévision qui sont certifiés pour leur contenu canadien par le BCPAC ou le CRTC et faits par des entreprises de production indépendantes ou des entreprises de production affiliées à des télédiffuseurs canadiens.
- La **production étrangère et les services de production** comprennent principalement les films et les émissions de télévision tournés au Canada par des producteurs étrangers. Toutefois, ils incluent également le travail de postproduction effectué au Canada pour les

émissions de télévision et les films étrangers ainsi que les émissions de télévision et les films de producteurs canadiens qui ne sont pas admissibles au contenu canadien.

- La **production interne** comprend les émissions de télévision préparées par des télédiffuseurs canadiens dans leurs propres installations ou sans le recours à une entreprise de production externe et consiste principalement en des émissions de nouvelles, de sports et d'affaires courantes.

Au cours de l'exercice financier 2012-2013, ces trois secteurs avaient un volume total de production près de plus de 5,8 milliards de dollars (Figure 1) et a procuré 126 100 Équivalents temps plein (ETP) en emplois, y compris 49 600 ETP en emplois directs dans l'industrie de l'audiovisuel même⁵.

Figure 1 Volume total des productions audiovisuelles au Canada (2013 G \$)



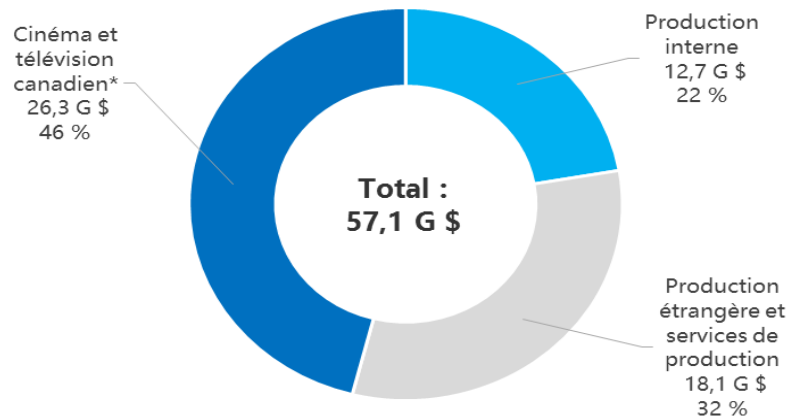
Source : Calculs de Nordicity reposant sur les données fournies par le BCPAC, l'Association des agences provinciales de financement, le CRTC et CBC/Radio-Canada

* Inclut les films et les émissions de télévision certifiés pour leur contenu canadien par le BCPAC ou le CRTC et faits par des entreprises de production indépendantes ou affiliées à des télédiffuseurs.

Au cours de la période de dix ans, soit de 2003-2004 à 2012-2013, le volume de productions audiovisuelles canadiennes s'élevait à 57,1 milliards de dollars (Figure 2). Le secteur des productions cinématographiques et télévisuelles canadiennes était le plus important des trois secteurs au cours de la période visée. Avec un volume de plus de 26,3 milliards de dollars, il représentait 46 % de l'ensemble des productions audiovisuelles au Canada. Le secteur des productions étrangères et les services de production venaient au second rang, avec un volume de 18,1 milliards de dollars, soit 32 % du total. Le secteur des productions à l'interne par des télédiffuseurs était le plus petit, avec un volume de 12,7 milliards de dollars, soit 22 % du total.

⁵ ACPM *et al.* (2014), p. 9.

Figure 2 Part du volume total des productions audiovisuelles au Canada, 2003-2004 à 2012-2013 (2013 G \$)



Source : BCPAC, Association des agences provinciales de financement, CRTC et CBC/Radio-Canada

* Inclut les films et les émissions de télévision certifiés pour leur contenu canadien par le BCPAC ou le CRTC et faits par des entreprises de production indépendantes ou affiliées à des télédiffuseurs.

1.4 Portée et définitions

L'étude suivante analyse trois catégories de production audiovisuelle : i) coproduction, ii) production domestique, iii) production en coentreprise.

Les **coproductions** incluent toutes les émissions de télévision et tous les films faits par des producteurs canadiens dans le cadre d'un des traités de coproduction audiovisuelle conclus entre le Canada et ses 54 partenaires étrangers. Étant donné qu'elles jouissent d'un statut national au Canada, les coproductions sont admissibles au Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC). Elles peuvent également obtenir du financement du Fonds des médias du Canada (FMC), du Fonds du long métrage du Canada (FLMC) et autres programmes de soutien financier administrés par Téléfilm Canada.

Les **productions domestiques** incluent tout autre film ou émission de télévision ayant un contenu canadien certifié, menées exclusivement par des producteurs canadiens, sans partenariat avec un producteur étranger. En outre, les droits d'auteur sont entièrement détenus par des personnes ou des entreprises canadiennes. Compte tenu du fait que leur contenu canadien est certifié et que tous les droits d'auteur sont détenus par des Canadiens, les productions domestiques sont admissibles au CIPC, au FMC et au FLMC de Téléfilm Canada.

Les **productions en coentreprise** incluent essentiellement les films et les émissions de télévision réalisés par des producteurs canadiens en collaboration avec un ou plusieurs producteurs de pays sans l'aide d'un traité de coproduction audiovisuelle avec le Canada. Aux fins de la présente étude, Patrimoine canadien définit une coentreprise comme suit :

... toute coproduction audiovisuelle effectuée par un producteur canadien et un producteur étranger non visée par un traité mais pour laquelle le producteur canadien conserve une partie des droits d'auteur et une part des recettes. Les coentreprises n'obtiennent pas de certification de coproduction régie par un traité ni de statut national du ministre du Patrimoine canadien mais, dans certains cas, elles pourraient tout de même obtenir certains types de financement public (p. ex., Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique [CISP] et Certificat de contenu canadien du CRTC).

Tableau 1 Catégories de production audiovisuelle canadienne

	Productions domestiques	Coproductions	Productions en coentreprise
Certifiée pour le contenu canadien	✓	✓	✓
Admissible au CIPC	✓	✓	
100 % des droits d'auteur appartenant à des Canadiens	✓		

Source : BCPAC, CRTC et Téléfilm Canada

Cette définition est fort similaire, sans toutefois être identique, à celle du CRTC, lequel donne un numéro d'accréditation spéciale (AS) – qualifiant ainsi une émission de télévision pour son contenu canadien⁶ – si un projet répond aux exigences suivantes :

- *produit par une entreprise canadienne et une ou plusieurs entreprises étrangères;*
- *participation financière minimale par l'entreprise canadienne répondant aux critères suivants :*
 - *50 % pour les projets avec des pays francophones ou du Commonwealth ou des pays avec lesquels le Canada a conclu un traité de coproduction audiovisuelle;*
 - *75 % pour les projets avec tous les autres pays;*
- *revendication des recettes nettes du projet entre 50 % (pays francophones, pays du Commonwealth, pays avec lesquels des traités sont conclus) et 75 % (tous les autres pays) :*
- *un Canadien occupe le rôle de réalisateur, de scénariste ou d'acteur principal;*
- *l'entreprise canadienne n'est pas tenue de détenir une portion quelconque des droits d'auteur du projet.*

Conformément aux définitions ci-dessus, les coproductions et les productions domestiques sont des sous-ensembles évidents de la production cinématographique et télévisuelle canadienne. Elles consistent toutes les deux en des films et des émissions de télévision qui ont été certifiés pour leur contenu canadien.

Les deux définitions des productions en coentreprise signifient toutefois que cette catégorie de production chevauche le secteur canadien de la production cinématographique et télévisuelle ainsi que le secteur de la production étrangère bénéficiant de services et d'emplacements canadiens. Dans la mesure où une coentreprise répond aux exigences du CRTC et obtient un numéro AS, elle fait partie du secteur canadien de la production cinématographique et télévisuelle. Toutefois, la définition de Patrimoine canadien est moins rigoureuse que l'exigence relative à la certification du CRTC et, par conséquent, permettrait à un film ou à une émission de télévision qui n'est pas considéré comme ayant un contenu canadien – mais pour lequel un producteur canadien détient une partie des droits d'auteur – d'être admissible à titre de coentreprise. Ce type de film ou d'émission de télévision ferait partie du secteur de la production étrangère et les services de production.

⁶ L'octroi d'un numéro d'AS et l'admissibilité à titre de contenu canadien permettraient aux télédiffuseurs canadiens de déduire leurs droits de licence de télédiffusion comme des dépenses en émissions canadiennes (DEC) et, dans certains cas, comme des dépenses sur des émissions d'intérêt national (EIN).

2. Méthodologie

La méthodologie consistait en deux étapes clés : i) études originales et recherche de synthèse, ii) modélisation et analyse économique. La section suivante décrit brièvement chaque étape. Une description plus détaillée de certains éléments est donnée à l'**annexe A**.

2.1 Études originales et recherche de synthèse

L'étape des études originales et de la recherche de synthèse consiste en : i) la collecte de données; ii) un sondage en ligne; iii) des entrevues au sein de l'industrie; iv) la recherche de synthèse.

2.1.1 Collecte de données

L'analyse et la modélisation économique reposent en grande partie sur les données fournies par Patrimoine canadien qui, à son tour, a obtenu les données de Téléfilm Canada, du BCPAC, du CRTC, de l'ACC, de Numeris, de Nielsen VideoScan ou de Rentrak.

- Téléfilm Canada a procuré des données sur les coproductions, y compris le nombre de projets annuels, les valeurs en dollars des budgets canadiens et étrangers, et les dépenses d'origine canadienne et étrangère. L'organisation a aussi procuré des budgets sommaires pour un échantillon de 100 coproductions. Les données visaient les années civiles 2003 à 2012.
- Le BCPAC a fourni des données sur les productions domestiques, y compris le nombre de projets annuels et les valeurs en dollars des dépenses au Canada ainsi que des budgets sommaires pour un échantillon de 250 productions domestiques. Les données visaient les exercices financiers 2008-2009 à 2012-2013.
- Le CRTC a fourni des budgets sommaires pour un échantillon de 42 coentreprises pour des émissions de télévision diffusées sur les ondes canadiennes entre 2007 et 2012.
- L'ACC a procuré des données sur les films canadiens présentés en salles de cinéma au pays entre 2007 et 2012, y compris les coproductions et les productions domestiques.
- Nielsen VideoScan, Rentrak et Numeris ont fourni des données sur le public canadien ayant visionné des films canadiens en format DVD/Blu-ray (ventes et locations) et à la télévision (c.-à-d., télévision générale, émissions spécialisées et télévision payante) entre 2007 et 2012.

2.1.2 Sondage en ligne

Afin de recueillir d'autres données quantitatives et qualitatives sur les coentreprises, Patrimoine canadien a mené un sondage en ligne auprès de 253 producteurs canadiens entre décembre 2014 et février 2015. Au total, 66 producteurs y ont répondu, dont 26 ont signalé avoir mené au moins une coentreprise entre 2003 et 2012. On peut trouver un exemplaire du questionnaire à l'**annexe F**.

2.1.3 Entrevues au sein de l'industrie

Nordicity a mené des entrevues auprès de 17 représentants du secteur canadien de la production audiovisuelle, y compris des entreprises de production, des agences audiovisuelles de financement provinciales et une guild professionnelle. L'information recueillie a permis d'interpréter quelques-uns des résultats de l'analyse et de la modélisation économique. Les répondants ont été sélectionnés de façon à procurer une représentation des coproductions et des productions en coentreprise, des productions cinématographiques et télévisuelles de chacune des cinq régions canadiennes (c.-à-d., Atlantique, C.-B. et territoires, Ontario, Prairies et Québec) et des deux marchés linguistiques (à savoir français et anglais). Une liste des répondants est donnée à l'**annexe E**.

2.1.4 Recherche de synthèse

Afin de procurer une interprétation supplémentaire des résultats de l'analyse et de la modélisation économique, Nordicity a également examiné divers rapports sur le développement des marchés et l'élaboration de politiques dans les secteurs canadiens et mondiaux de l'audiovisuel. Une liste de ces rapports est fournie dans la section **Références** à la fin du présent rapport.

2.2 Analyse et modélisation économique

L'étape de l'analyse et de la modélisation économique consistait en : i) l'analyse des tendances, ii) la modélisation des retombées économiques, iii) les rapports d'intensité économique.

2.2.1 Analyse des tendances

Nous avons utilisé les données obtenues de Téléfilm Canada, du BCPAC et du CRTC pour examiner les tendances et les fluctuations annuelles dans les activités de chacune des trois catégories de production audiovisuelle. Nous avons utilisé l'information fournie par Patrimoine canadien, laquelle reposait sur son analyse des données de l'ACC, de Numeris, de Nielsen VideoScan et de Rentrak, pour examiner la consommation des coproductions cinématographiques au Canada et à l'étranger.

L'analyse des tendances pour les coproductions incluait des statistiques regroupées annuelles et décennales, soit entre 2003 et 2012, sur les activités de production au Canada. Les données provenaient de Téléfilm Canada et incluait :

- le nombre annuel de projets de coproduction (c.-à-d., « **coproductions** »);
- la valeur des contributions financières des producteurs canadiens (c.-à-d., « **budgets canadiens** »);
- la somme des contributions financières des producteurs canadiens et étrangers pour les coproductions effectuées avec le Canada (c.-à-d., « **volume total** »).

L'analyse des tendances pour les productions domestiques incluait des statistiques regroupées annuelles et quinquennales, pour les exercices financiers 2008-2009 à 2012-2013. Les données utilisées provenaient du BCPAC et comprenaient :

- le nombre annuel de projets de production nationale (c.-à-d., « **productions domestiques** »);
- le volume total de productions canadiennes (c.-à-d., « **budgets canadiens** »).

L'analyse des tendances pour les productions en coentreprise reposait sur deux sources différentes. Le sondage en ligne de Patrimoine canadien a procuré des statistiques regroupées annuelles et décennales sur le nombre et le volume total des productions en coentreprise. L'analyse intégrait aussi des statistiques sur l'échantillon de 42 coentreprises télévisuelles fournies par le CRTC, qui incluait des données sur les dépenses d'origine canadienne.

Tous les montants en argent présentés dans le rapport ont été convertis en dollars constants de 2013 à l'aide de l'indice des prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada. Par conséquent, toutes les statistiques présentées dans l'analyse et la modélisation économique sont en dollars constants et ne sont pas touchées par les changements d'une année à l'autre dans l'inflation des prix. Ainsi, la présente analyse des tendances pourrait être différente des statistiques sur les coproductions et les productions domestiques publiées dans d'autres rapports.

Période à l'étude

La présente étude utilise des données pour différentes périodes annuelles et pluriannuelles.

- Les statistiques sur les coproductions reposaient sur des données recueillies au cours des années civiles de 2003 à 2012.
- Les statistiques sur les productions domestiques reposaient sur des données compilées à chaque exercice financier (1^{er} avril au 31 mars) et comprenaient les exercices entre 2008-2009 et 2012-2013 (c.-à-d., 2008 à 2012).
- Les statistiques annuelles sur les productions en coentreprise reposaient sur les données recueillies par le truchement du sondage en ligne de Patrimoine canadien entre 2003 et 2012. Cependant, toutes les statistiques sur les productions télévisuelles en coentreprise reposaient sur des données obtenues du CRTC au cours d'une période de six ans, soit de 2007 à 2012.

Bien que les données dans le présent rapport reposent sur différentes années de déclaration, elles ont été étroitement alignées. Par exemple, en 2012, les données sur les coproductions s'étalent de janvier à décembre 2012 alors que celles sur les productions domestiques proviennent du mois d'avril à décembre 2012, avec seulement trois mois supplémentaires – janvier, février et mars – étant en 2013. Pour cette raison, les données recueillies au cours de l'exercice financier 2008-2009 sont considérées comme les données de 2008. Les données recueillies au cours des autres exercices financiers ont été traitées de la même façon.

L'analyse des tendances visait chaque catégorie de production audiovisuelle – coproduction, production domestique et production en coentreprise – en termes des divers paramètres. Le Tableau 2 présente une liste de ces paramètres et les types de production visés par chaque paramètre. Il indique également si un paramètre particulier est inclus ou non dans l'analyse d'une catégorie donnée de production audiovisuelle.

Tableau 2 Paramètres de l'analyse des tendances

Paramètre	Types	Copro- ductions	Productions domestiques	Productions en coentreprise
Média	Film Télévision	✓	✓	✓
Langue	Anglais Français Autre	✓	✓	✓
Région	Provinces de l'Atlantique C.-B. et territoires Ontario Provinces des Prairies Québec	✓	✓	✓
Catégorie de budget	Création Production Postproduction Fiction	✓	✓	✓
Genre	Documentaire Émissions pour enfants Autres*	✓	✓	
Financement	Sources canadiennes Sources étrangères	✓	✓	
Participation canadienne	Majoritaire** Minoritaire	✓		

Fourchette budgétaire	Élevé (plus de 10 M \$)	
	Moyen (1 M \$ à 10 M \$)	✓
	Faible (sous 1 M \$)	
Pays partenaires	Divers	✓

* Inclut les genres mode de vie, variétés et arts de la scène, magazines et éducatif/instructif.
 ** Inclut les projets à participation égale.

2.2.2 Modélisation des retombées économiques

Nous avons eu recours au Modèle d'impact économique pour les arts et le patrimoine (MIEAP) de Patrimoine canadien pour convertir les données des budgets de production en estimations des retombées directes et indirectes dans l'économie canadienne en termes d'emploi, de PIB, de revenu du travail et de recettes fiscales.

Modèle d'impact économique pour les arts et le patrimoine (MIEAP)

Le MIEAP est un outil souple de modélisation des retombées économiques offert par le Réseau canadien d'information sur le patrimoine. Il permet aux analystes d'évaluer les retombées économiques d'installations ou d'établissements tels que les musées, les théâtres, les galeries et les lieux historiques, ou de représentations, de productions, d'exposés, d'événements et de festivals artistiques ou patrimoniaux à l'intérieur ou à l'extérieur de leur province ou territoire. La présente version du MIEAP utilise des coefficients et des multiplicateurs du Modèle interprovincial d'entrées-sorties de Statistique Canada de 2006, lequel tient compte des flux des échanges commerciaux de biens et de services entre les provinces et les territoires (déperditions dues aux importations) et procure des coefficients comparables pour chaque province et territoire.

Le MIEAP est conçu de façon à réduire le nombre de données statistiques requises pour réaliser une étude des retombées économiques. Il repose sur une série normalisée de catégories de dépenses et permet à un analyste de calculer les retombées économiques sans avoir à obtenir des coefficients auprès de Statistique Canada.

Les analyses des retombées économiques portent typiquement sur les trois catégories suivantes de retombées :

1. **Retombées directes** : Aux fins de la présente analyse, les retombées économiques directes désignent l'emploi, le PIB et le revenu du travail générés au sein de l'industrie de la production audiovisuelle. Elles sont principalement sous forme des traitements et des salaires des acteurs et des membres de l'équipe, mais incluent aussi l'excédent de fonctionnement (c.-à-d., bénéfices d'exploitation et revenus des entreprises individuelles) obtenu par les entreprises de production canadiennes.
2. **Retombées indirectes** : Les retombées économiques indirectes désignent la hausse de l'activité économique qui se produit lorsque les producteurs de films et d'émissions de télévision achètent des biens et des services de fournisseurs d'autres industries. Ces achats augmentent les emplois et les revenus chez les fournisseurs et, à leur tour, ces derniers accroissent la demande chez d'autres fournisseurs en amont⁷.
3. **Retombées secondaires** : Les retombées secondaires désignent la hausse de l'emploi et du revenu dans une économie pouvant être attribuée à la dépense du revenu des ménages découlant des retombées économiques directes et indirectes.

⁷ Les « fournisseurs en amont » incluent les entreprises et les organismes qui procurent des biens et des services aux fabricants et à d'autres entreprises qui les convertissent en services et en biens finis à être vendus.

La somme des retombées directes et indirectes est souvent appelée effet d'entraînement, alors que l'ensemble des retombées directes, indirectes et secondaires est appelé retombées économiques totales.

Le MIEAP n'a procuré que des estimations pour les retombées directes et indirectes, et non pour les retombées secondaires. Pour cette raison, les résultats de l'analyse présentés dans le présent rapport pourraient avoir sous-estimé les retombées économiques totales et, par conséquent, être moins élevés que les estimations des retombées économiques totales des productions audiovisuelles au Canada présentées dans d'autres études.

Pour chaque catégorie de retombées économiques, le MIEAP a fourni des estimations de ce qui suit :

- **Emploi** : mesuré en ETP.
- **PIB** : somme de la valeur ajoutée à un processus de production. Autrement dit, il s'agit de la différence entre la valeur de l'extrant d'une industrie et la valeur des intrants acquis par d'autres industries. Avec l'approche du revenu, le PIB consiste en le revenu du travail, l'excédent net d'exploitation (c.-à-d., bénéfices d'exploitation et revenu net des entreprises individuelles), les intérêts, le revenu d'investissement et la dépréciation (c.-à-d., consommation de capital).
- **Revenu du travail** : somme des traitements, des salaires et du revenu supplémentaire du travail (c.-à-d., avantages en matière d'emploi) obtenus par les travailleurs.
- **Recettes fiscales** : aux fins de la présente analyse, le MIEAP a procuré des estimations des taxes sur les produits et les productions à l'échelle des gouvernements fédéral et provinciaux. Les taxes sur les produits incluent les taxes de vente alors que celles sur les productions incluent l'impôt foncier, les licences et les permis.

Comme on l'a déjà mentionné, le MIEAP a procuré des estimations des ETP, du PIB, du revenu du travail et des recettes fiscales⁸ découlant des retombées directes et indirectes des productions audiovisuelles dans chaque province/territoire. Le MIEAP a procuré des résultats pour les retombées au sein de la province qui a connu une hausse des extrants attribuable aux productions audiovisuelles ainsi que des retombées dans d'autres provinces/territoires canadiens découlant de l'approvisionnement interprovincial des intrants pour les productions audiovisuelles. Les résultats du MIEAP sont résumés par province/territoire – tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la province/territoire qui a connu une hausse de productions audiovisuelles – pour obtenir des estimations de l'ensemble (c.-à-d., à l'échelle nationale) des retombées économiques des coproductions ou des productions domestiques.

Périodes pour les résultats du MIEAP

À l'instar des statistiques présentées dans l'analyse des tendances, les résultats du MIEAP pour les coproductions reposaient sur les données recueillies au cours des années civiles 2003 à 2012. Toutes les statistiques et tous les résultats du MIEAP pour les productions domestiques reposaient sur des données compilées à chaque exercice financier entre 2007-2008 et 2012-2013 (c.-à-d., de 2008 à 2012). En outre, tous les résultats du MIEAP pour les productions en coentreprise reposaient sur les données regroupées pendant une période de six ans, soit de 2007 à 2012.

⁸ Signalons que les retombées sur les recettes fiscales présentées dans le rapport incluent uniquement les taxes fédérales et provinciales sur les produits et les productions et excluent l'impôt des particuliers et des entreprises découlant des retombées directes et indirectes des productions audiovisuelles.

2.2.3 Rapports d'intensité économique

Nous avons également analysé les retombées économiques obtenues du MIEAP à l'aide de *rapports d'intensité économique*. Ces derniers nous ont permis de faire des comparaisons corrigées en fonction de l'ampleur des retombées économiques de diverses catégories de coproduction, de production domestique et de production en coentreprise. Ils nous ont également permis de comparer les retombées économiques des coproductions, des productions domestiques et des productions en coentreprise avec chacune de ces catégories et avec d'autres industries canadiennes.

Le rapport d'intensité des retombées sur l'emploi mesurait le nombre d'ETP produits par million de dollars d'*extrant*. Dans les productions cinématographiques et télévisuelles, les extrants sont similaires aux dépenses totales d'origine canadienne, de sorte que les rapports d'intensité de l'emploi dans le présent rapport indiquent essentiellement le nombre d'emplois créés par million de dollars de dépenses de production. Pour le PIB, le revenu du travail et les recettes fiscales, les rapports d'intensité économique ont mesuré en dollars les retombées économiques produites par chaque dollar de dépense d'origine canadienne.

Tableau 3 Rapports d'intensité économique

Variable économique	Rapport d'intensité	Exemple
Emploi	ETP par million de dollars d'extrant	14,6 ETP par million de dollars d'extrant
PIB		
Revenu du travail	Dollars des retombées par \$ d'extrant	0,88 \$ par dollar d'extrant
Recettes fiscales		

3. Sommaire des résultats clés

3.1 Coproductions régies par des traités

Vue d'ensemble

Entre 2003 et 2012, les producteurs canadiens ont participé à 679 coproductions, pour un volume total de plus de 5,3 milliards de dollars, dont près de 2,5 milliards de dollars en budgets canadiens.

Les dépenses d'origine canadienne pour toutes ces coproductions ont procurés 36 163 ETP en emplois au pays, y compris 19 782 ETP en emplois directs au sein de l'industrie de la production cinématographique et télévisuelle et 16 382 ETP de plus dans d'autres secteurs de l'économie canadienne. Elles ont également contribué plus de 2,1 milliards de dollars au PIB canadien, plus de 1,7 milliard de dollars en revenu du travail pour les Canadiens et 65 millions de dollars en recettes fiscales fédérales et provinciales (c.-à-d., taxes sur les produits et les productions seulement) .

Comparativement aux autres industries, les coproductions constituent une excellente source d'emplois. Elles ont procuré 14,6 ETP par million de dollars d'extrant (c.-à-d., dépenses d'origine canadienne), se classant cinquième parmi les 25 industries de l'économie canadienne. Chaque dollar d'extrant dans le secteur de la coproduction a également produit 0,70 \$ en revenu du travail – premier rang des 25 industries incluses aux fins de comparaison. La part du secteur de la coproduction en matière de contribution au PIB était moyenne. Un rapport d'intensité du PIB de 0,88 place le secteur au treizième rang des 25 industries.

Langue

Les coproductions en langue anglaise représentaient la grande majorité des budgets canadiens totaux entre 2003 et 2012, soit 87 %. Cette part élevée est attribuable non seulement au fait qu'un plus grand nombre de projets étaient produits en anglais, mais aussi au fait que les projets cinématographiques et télévisuels en langue anglaise avaient des budgets moyens plus élevés.

Le grand nombre de coproductions en langue anglaise signifie également que la majorité des retombées économiques leur sont attribuables. Toutefois, les coproductions en langue française ont procuré un taux plus élevé d'emplois : 16,2 ETP par million de dollars d'extrant comparativement à 14,4 ETP pour les productions en langue anglaise. Ceci est attribuable aux salaires moyens moins élevés au Québec, mais aussi au fait que les coproductions en langue française consacraient la plus grande partie de leur budget aux dépenses de production – le principal facteur d'emploi pour les acteurs et les équipes de tournage.

Média

Entre 2003 et 2012, les médias cinématographiques et télévisuels représentaient chacun approximativement 50 % des budgets canadiens de coproduction et des retombées économiques connexes. Bien que les coproductions de long métrage aient été en général de plus grande envergure que les projets de télévision, les rapports d'intensité économique indiquaient que ces derniers procuraient des retombées économiques légèrement supérieures pour chaque dollar de budget canadien.

Genre

La plupart des coproductions peuvent être groupées dans l'un des trois genres suivants : fiction, documentaire et émission pour enfants. En termes de budgets de production totaux, la fiction est le genre le plus important, représentant les deux tiers des budgets canadiens puisqu'elle inclut également bon nombre des longs métrages à gros budget réalisés dans le cadre de coproductions. Bien qu'on observe dans les trois genres des variations d'une année à l'autre dans l'activité et le volume de production, on constate au cours de la période à l'étude un déclin régulier des émissions pour enfants – tant dans le niveau annuel des budgets canadiens que

dans leur part de l'ensemble des budgets canadiens (pour tous les genres). Ce déclin est attribuable à une baisse de l'activité annuelle et à une réduction de moitié du budget moyen des projets, passant de 10,6 millions de dollars à 5,7 millions de dollars, entre 2003 et 2012.

Pays partenaire

Au cours de la période à l'étude, le Canada a été en mesure de diversifier ses partenaires de coproduction – délaissant les partenaires classiques comme le Royaume-Uni et la France pour effectuer davantage de coproductions avec l'Allemagne et l'Irlande. Cette diversification a procuré aux producteurs canadiens davantage de possibilités pour créer un contenu intéressant pour divers publics au Canada et à l'étranger.

Au début de la période 2003 à 2012, le Royaume-Uni était le plus important partenaire de coproductions par volume du Canada. Toutefois, à la fin de la période de dix ans, la France était devenue le principal partenaire, en volume, du Canada pour les coproductions bipartites. Entre 2003 et 2012, les coproductions avec la France représentaient 36 % du volume total et 31 % de l'ensemble des budgets canadiens. Alors que le volume de production avec le Royaume-Uni a reculé entre 2003 et 2012, l'activité avec l'Allemagne et l'Irlande a augmenté.

Région

L'Ontario et le Québec étaient de loin les régions les plus actives en termes de coproductions entre 2003 et 2012. Bien que l'Ontario ait été la plus grande source de retombées économiques en termes absolus, le Québec affichait le taux le plus élevé de toutes les régions de création d'emplois, avec un rapport d'intensité de 16,5 ETP par million de dollars d'extrait.

Participation canadienne

Bien que les participations minoritaire et majoritaire soient approximativement égales en termes de nombre de projets, la nature des coproductions à participation majoritaire est telle que ces dernières représentaient 71 % de l'ensemble des budgets canadiens entre 2003 et 2012. Ce type de coproduction représentait non seulement la grande majorité des retombées économiques des coproductions au Canada, mais il affichait aussi des rapports d'intensité légèrement plus élevés, c'est-à-dire qu'un dollar des dépenses d'origine canadienne consacré aux coproductions à participation canadienne majoritaire procurait plus d'emplois, de PIB et de revenu du travail qu'un dollar consacré à des coproductions à participation canadienne minoritaire.

Catégories de budget

Entre 2003 et 2012, les dépenses de production⁹ représentaient 62 % de l'ensemble des budgets canadiens, alors que les dépenses de création¹⁰ et de postproduction représentaient 18 % et 20 %, respectivement. Non seulement les dépenses de production représentaient la plus grande part des budgets canadiens et des retombées économiques en terme absolus, mais elles affichaient également les taux les plus élevés d'intensité économique des trois catégories de budget, procurant 19,6 ETP par million de dollars d'extrait comparativement à 10 ETP pour les dépenses de postproduction et à seulement 1,4 ETP pour les dépenses de création.

Bien que les dépenses de création aient grandement contribué au PIB et au revenu du travail, elles ont peu créé d'emplois comparativement aux autres catégories de budget, puisque le salaire du personnel de création est beaucoup plus élevé que celui des autres acteurs et des membres de l'équipe. L'aspect important est que les catégories de coproduction qui consacrent une grande partie de leurs budgets aux dépenses de création produisent souvent peu d'emplois au Canada, une fois les données ajustées en fonction de la taille du budget.

⁹ Il s'agit de la plus grande catégorie de budget et inclut toutes les dépenses pour la main-d'œuvre et les services utilisés au cours du tournage. La rémunération de tous les acteurs et membres de l'équipe, y compris les acteurs de soutien et les figurants, est incluse dans cette catégorie. Aux fins de l'analyse, nous avons également inclus certains coûts financiers (p. ex., paiement des intérêts et frais relatifs aux garanties d'achèvement) ainsi que des frais de publicité.

¹⁰ Cette catégorie inclut les dépenses relatives à l'acquisition de scénarios, aux scénarios et au développement, les honoraires des producteurs et des réalisateurs et la rémunération des acteurs principaux.

Financement

La nature des coproductions canadiennes est telle qu'un taux très élevé de financement étranger est requis – beaucoup plus élevé que pour les productions domestiques. Pour les coproductions cinématographiques (dans tous les genres), 47 % de l'ensemble du financement provient de sources étrangères. D'autres sources privées étrangères (p. ex., crédits d'anticipation, parrainages, investisseurs tiers) représentaient près de la moitié de ce financement étranger, avec une forte contribution des distributeurs et des télédiffuseurs étrangers.

Le financement étranger est encore plus élevé pour les coproductions télévisuelles. Les sources étrangères représentaient 63 % du financement total des projets, les sources canadiennes constituant les autres 37 %. Les sources étrangères s'élevaient à 72 % du financement total des coproductions télévisuelles de fiction.

Consommation

Selon les statistiques sur la part des coproductions cinématographiques de l'ensemble des films canadiens présentés en salles de cinéma au Canada, la capacité des coproductions d'attirer des publics excède leur part en matière d'offre de contenu. Bien que les coproductions représentaient 19 % de tous les films canadiens (c.-à-d., coproductions et productions domestiques) produits entre 2008 et 2012, elles avaient souvent une part plus élevée de la consommation totale des films canadiens au pays, en particulier dans les salles de cinéma. En 2012, par exemple, les coproductions cinématographiques représentaient 39,3 % des visionnements totaux en salles de cinéma générées par des films canadiens au pays. Dans le marché des films en langue française (c.-à-d., films présentés en français au Canada), la part des coproductions s'élevait à 17,3 %, alors que celle des films de langue anglaise était de 60 %.

Le rendement relativement élevé des coproductions cinématographiques en langue anglaise reflète le fait que bon nombre de films à gros budget produits en langue anglaise au cours de la période visée étaient des coproductions. La part relativement moins élevée du marché francophone, par contre, pourrait être attribuable au fait que les publics canadiens de ce marché ont parfois une préférence pour les films axés sur des histoires, des sujets et des artistes québécois.

Dans le marché de langue anglaise, le rendement des coproductions à la télévision était souvent moins élevé qu'au cinéma. En 2012, par exemple, la part des coproductions cinématographiques s'élevait à 60 % des visionnements totaux obtenus par des films canadiens en salles de cinéma, mais seulement à 25,4 % de la part des visionnements (c.-à-d., nombre de fois qu'un film est visionné) à la télévision payante, 28,7 % à la télévision spécialisée et 24,6 % à la télévision générale.

Dans le marché de langue française, c'est le contraire. La part des coproductions cinématographiques de l'ensemble des visionnements des films canadiens télédiffusés au pays était souvent supérieure, ou similaire, à celle des visionnements totaux en salles de cinéma au pays. Notamment, la part des coproductions cinématographiques du visionnement des films canadiens à la télévision payante était beaucoup plus élevée que celle au cinéma ou à une autre plateforme télévisée.

3.2 Productions domestiques

Volume de production

Entre 2008-2009 et 2012-2013, les producteurs canadiens avaient à leur compte plus de 5 000 productions cinématographiques et télévisuelles domestiques pour un volume total de 10,6 milliards de dollars. Ce volume représentait 89 % de l'ensemble des productions audiovisuelles de 11,9 milliards de dollars (c.-à-d., productions domestiques et coproductions) au cours de la période de cinq ans.

Les productions domestiques, mesurées en volume, étaient concentrées dans le segment de la télévision, dans le genre fiction et en langue anglaise. Par ailleurs, les producteurs de l'Ontario,

du Québec, de la C.-B. et des territoires représentaient la vaste majorité du volume de production entre 2008-2009 et 2012-2013.

Bien que la composition des productions domestiques en termes de média, de langue, de genre et de région fût relativement stable entre 2008-2009 et 2012-2013, quelques tendances émergent. En ce qui a trait à la distribution régionale, les producteurs ontariens ont accru leur part du volume de production alors que ceux de la Saskatchewan ont connu une baisse.

Au cours de la période à l'étude, les budgets moyens des projets nationaux de télévision ont augmenté régulièrement, probablement en grande partie en raison d'une hausse des budgets *horaires* – en particulier pour les productions en langue anglaise. Par ailleurs, les budgets moyens des *projets* de productions domestiques en langue anglaise ont augmenté, alors que ceux des projets en langue française sont demeurés stables.

Vue d'ensemble des retombées économiques

Entre 2008-2009 et 2012-2013, les productions domestiques ont procuré au Canada des emplois correspondant à 167 837 ETP, soit 92 460 ETP en emplois directs dans l'industrie de la production cinématographique et télévisuelle et 75 377 ETP de plus dans d'autres secteurs de l'économie canadienne. Les productions domestiques ont également contribué 9,4 milliards de dollars au PIB canadien et plus de 7,6 milliards de dollars en revenu du travail pour les travailleurs canadiens. L'activité économique liée aux productions domestiques a aussi généré 240 millions de dollars en recettes fiscales fédérales et provinciales (c.-à-d., taxes sur les produits et les productions seulement).

Comparativement aux autres industries, les productions domestiques ont été une excellente source d'emplois en procurant 15,9 ETP par million de dollars d'extrant, ce qui la place au troisième rang des 25 industries de l'économie canadienne. Chaque dollar d'extrant dans le secteur de la production domestique a également contribué 0,73 \$ en revenu du travail – premier rang des 25 industries étudiées. La contribution au PIB du secteur était moyenne, avec un rapport d'intensité du PIB de 0,87, plaçant le secteur au treizième rang des 25 industries.

3.3 Analyse comparative

Tendances et composition

Entre 2008 et 2013, les coproductions représentaient 5,8 % de l'ensemble des productions canadiennes (coproductions et productions domestiques), mais la part canadienne des budgets de coproduction représentait environ 10,5 % de l'ensemble des budgets canadiens (coproductions et productions domestiques).

À la fin de la période à l'étude (exercice financier débutant en 2012), les coproductions et les productions domestiques étaient pratiquement au même niveau qu'il y a cinq ans (en termes de budgets canadiens). Toutefois, on constate plusieurs différences importantes dans la composition des deux types de production.

Les coproductions étaient principalement en langue anglaise et de nature cinématographique. Elles avaient également des budgets moyens plus élevés que les productions domestiques cinématographiques et télévisuelles. Les productions en langue anglaise représentaient 87 % des coproductions (c.-à-d., budgets canadiens) comparativement à 71 % des productions domestiques (c.-à-d., volume total). En outre, bien que les films aient représenté approximativement la moitié des coproductions en termes de budgets canadiens, ils ne constituaient que 11 % des productions domestiques.

Le budget moyen des coproductions cinématographiques s'élevait à 5,9 millions de dollars au cours de l'étude, soit plus du double de la moyenne de 2,5 millions de dollars pour les productions cinématographiques domestiques. La différence dans les budgets moyens était moins prononcée dans le secteur de la télévision, ce qui pourrait être attribuable à la composition du genre de chaque type de production. Le budget moyen pour les coproductions télévisuelles

s'élevait à 2,7 millions de dollars, comparativement à 2 millions de dollars pour ceux des productions domestiques.

À l'échelle régionale, l'Ontario était la seule province qui était surreprésentée dans les coproductions par rapport aux productions domestiques. Elle représentait 59 % des coproductions, comparativement à 43 % pour les productions domestiques. Les parts du Québec en matière de coproductions (31 %) et de productions domestiques (34 %) étaient constantes. Par contre, la C.-B. et les territoires, les Provinces des Prairies et les Provinces de l'Atlantique ont tous indiqué des parts de coproduction au cours de la période à l'étude qui étaient la moitié ou moins de leurs parts de productions domestiques.

Coûts de production et salaires

Les producteurs ont signalé que les coûts des coproductions étaient habituellement plus élevés que ceux des productions domestiques; toutefois, cela est attribuable aux coûts administratifs plus élevés et pas nécessairement aux coûts de main-d'œuvre plus élevés au Canada. La plupart du personnel de production au Canada était – et est – rémunéré en fonction de conventions collectives, de sorte que toute différence entre les coproductions et les productions domestiques découle de la province ou du pays où la production a eu lieu. Au Canada, certaines provinces, comme la C.-B., ont des coûts élevés. Pour les coproductions, certains pays, comme la Hongrie ou l'Afrique du Sud, ont des coûts moins élevés par rapport à ceux du Canada.

Les coûts de coproductions et de productions domestiques peuvent varier d'un endroit à l'autre. Toutefois, les producteurs ont indiqué que les coûts d'administration d'une coproduction en termes de services supplémentaires du contentieux et de la comptabilité signifiaient que, toute chose étant égale, les coproductions pourraient coûter de 200 000 \$ à 300 000 \$ de plus que les productions domestiques.

Incidence sur les entreprises de production canadiennes

Les coproductions procurent aux producteurs canadiens et à leur entreprise des avantages auxquels ils n'auraient pas nécessairement accès en travaillant exclusivement sur des productions domestiques. Elles leur donnent la possibilité de travailler sur des projets de plus grande envergure et d'accéder à des talents et à du financement à l'échelle mondiale. Les producteurs ont également signalé que les coproductions leur permettent d'obtenir une plus grande reconnaissance à l'échelle internationale, ce qui peut leur procurer plus de travail. Selon eux, les coproductions facilitent les échanges d'idées et de techniques qu'ils peuvent ensuite utiliser dans les productions domestiques.

Malgré la nature internationale des coproductions, et les ventes supplémentaires et les campagnes de marketing découlant de la participation de producteurs, de télédiffuseurs et de distributeurs dans plus d'un pays, les producteurs n'étaient pas unanimes quant aux avantages relatifs en matière de recettes des coproductions. Bon nombre des coproductions faites avec des partenaires de l'Union européenne mènent à un grand marché; toutefois, selon les producteurs, cela signifie souvent que les ventes d'un projet aux États-Unis pourraient être faibles en raison du contenu « trop européen ». Selon les producteurs, une production domestique pré-vendue aux États-Unis et, par conséquent, ayant un sceau d'approbation américain, peut réaliser des ventes plus élevées à l'échelle internationale. Il y a toutefois des exceptions. Les coproductions cinématographiques européennes *Resident Evil* étaient liées à une franchise de jeux vidéo ayant beaucoup de succès à l'échelle mondiale plutôt que de présenter des histoires et des contextes européens.

Selon une analyse de Patrimoine canadien, les coproductions cinématographiques (principalement celles en langue anglaise) connaissent beaucoup de succès en salles de cinéma à l'échelle mondiale. Entre 2005 et 2012, elles affichaient des recettes d'environ six fois plus élevées que les productions canadiennes. Par ailleurs, les recettes à l'échelle internationale obtenues par les coproductions diffusées au Canada entre 2005 et 2012 étaient 20 fois plus élevées que celles obtenues au Canada.

Même si les coproductions réalisent de grandes ventes et recettes à l'échelle internationale, les producteurs canadiens doivent toutefois partager les recettes avec leurs partenaires étrangers, de sorte que les gains nets pourraient être limités par rapport aux productions domestiques. Néanmoins, les coproductions permettent aux producteurs canadiens de diversifier leur travail, de partager les risques, d'accéder à du financement supplémentaire et d'élargir leur réseau international, soit tous des aspects avantageux pour les entreprises de production canadiennes.

Perfectionnement et transfert des connaissances

Les opinions dans l'industrie sont quelque peu partagées quant à savoir si les coproductions permettent un plus grand perfectionnement et transfert des connaissances que les productions domestiques. Selon certaines sources de l'industrie, les acteurs et les membres des équipes du Canada acquièrent de l'expérience et perfectionnent leurs compétences en travaillant à des projets de grande envergure, peu importe le type de production. C'est donc l'échelle et le volume de la production qui sont importants. Toutefois, même si l'envergure et le volume des productions étrangères et les services de production sont souvent plus grands que ceux des coproductions, les équipes canadiennes auront probablement une plus grande possibilité de participer aux processus de prise de décisions créatives et de résolution de problèmes dans le cadre des coproductions que dans le premier type de production – les deux contribuant au perfectionnement des compétences.

Intensité économique relative

En termes absolus, le secteur des productions domestiques est approximativement huit à dix fois plus grand que celui des coproductions et, par conséquent, a de plus grandes retombées économiques. Toutefois, cela ne signifie pas nécessairement que les productions domestiques étaient une source plus efficace de retombées économiques. Un examen des rapports d'intensité économique peut donner un aperçu du rendement relatif des coproductions et des productions domestiques.

En termes d'incidence sur l'emploi, les productions domestiques avaient un rendement légèrement plus élevé avec 15,9 ETP par million de dollars d'extrant, comparativement à 14,6 ETP pour toutes les coproductions. Toutefois, lorsque les coproductions à participation majoritaire sont séparées de celles à participation minoritaire, on constate que les premières ont une incidence sur l'emploi (15,6 ETP) qui est pratiquement similaire à celle des productions domestiques.

Il y a beaucoup moins de différence entre les productions domestiques et les coproductions en termes d'incidence sur le PIB. En effet, les coproductions avaient un rapport d'intensité du PIB légèrement plus élevé (0,87 \$ par dollar d'extrant) que les productions domestiques. En fait, la source la plus efficace de PIB était les coproductions à participation majoritaire, qui procuraient 0,89 \$ de PIB pour chaque dollar d'extrant.

Incidence sur d'autres industries

Une des caractéristiques des productions audiovisuelles est le fait qu'elles ont recours à de nombreuses fournitures et à de nombreux services de l'extérieur du secteur. Les locations de matériel, les services de construction, les déplacements et l'hébergement, les services de restauration, ainsi que les services de contentieux et de comptabilité ne sont que quelques-uns des différents types de fournitures et de services utilisés pour les productions audiovisuelles.

Les données sur les budgets des productions recueillies pour la présente étude indiquent que les industries des finances, des assurances et des services immobiliers représentaient approximativement les deux-tiers des dépenses non liées aux activités audiovisuelles des coproductions et des productions domestiques. Elles incluaient les coûts liés à l'emplacement ainsi que les coûts de location de matériel et des véhicules. Les industries de l'hébergement et des transports représentaient des parts importantes des dépenses non liées aux activités audiovisuelles. Dans l'ensemble, le profil de ces dépenses était peu différent pour les coproductions et les productions domestiques.

L'incidence du secteur de l'audiovisuel sur d'autres industries est reflétée par ses retombées économiques indirectes. Une comparaison des rapports d'intensité de l'emploi des coproductions et des productions domestiques montre que ces dernières ont procuré environ 10 % plus d'emplois indirects (7,2 ETP par million de dollars d'extrant) que les coproductions (6,6 ETP). Toutefois, les coproductions ont eu une incidence indirecte légèrement plus élevée sur le PIB (0,21 \$ par dollar d'extrant) que les productions domestiques (0,20 \$).

Toutes les différences dans les retombées économiques indirectes ont presque disparu lorsque l'on compare les coproductions à participation majoritaire avec les productions domestiques. Les premières ont un rapport d'intensité des emplois de 7,1 ETP par million de dollars d'extrant, comparativement à 7,2 ETP pour les productions domestiques. Ces deux catégories de coproductions audiovisuelles affichaient également des rapports économiques similaires (0,20 \$ par dollar d'extrant) pour leur incidence indirecte sur le PIB.

Alors que l'intensité des retombées économiques des coproductions et des productions domestiques était similaire en termes d'incidence sur les emplois, le PIB et la main-d'œuvre, les coproductions ont procuré de nombreux avantages uniques. Par exemple, elles ont permis aux producteurs et aux travailleurs canadiens d'œuvrer à l'échelle internationale tout en maintenant le contrôle sur la création – un avantage non procuré par les productions étrangères et les services de production. Par ailleurs, les coproductions avaient des budgets beaucoup plus élevés que ceux des productions domestiques. Les valeurs des coproductions sont plus élevées en raison de leur plus grande envergure, ce qui était de toute évidence attrayant pour les publics étrangers.

3.4 Coentreprises

Volume et activité

Bien qu'aucune donnée n'était disponible sur le nombre total de productions en coentreprise au Canada entre 2003 et 2012, des données obtenues du sondage en ligne de Patrimoine canadien et des données du CRTC ont permis d'évaluer le nombre *minimum* de productions en coentreprise au cours de la période à l'étude.

Selon le sondage, entre 2003 et 2012, au moins 37 films ont été produits en coentreprise, soit un volume total de 410,7 millions de dollars. En outre, au moins 84 coentreprises dans le secteur de la télévision ont été menées, pour un volume total de 56,8 millions de dollars.

Les données fournies par le CRTC brossaient un tableau quelque peu différent en ce qui concerne le nombre de productions télévisuelles en coentreprise au cours de la période à l'étude¹¹. Bien que ces données n'aient visé qu'un échantillon de 42 projets diffusés sur les ondes canadiennes au cours d'une période de six ans (2007-2012), elles indiquaient des dépenses totales d'origine canadienne de 137,9 millions de dollars.

Selon les données du sondage en ligne et celles du CRTC, les productions en coentreprise au cours de la période visée étaient principalement en langue anglaise, en Ontario et en C.-B. En outre, les données du sondage laissent entendre que le volume de ce type de production était quelque peu plus élevé au cours de la dernière moitié de la période visée (2008-2012) que pendant la première (2003-2007), bien qu'il n'y ait eu qu'une faible tendance observée dans les données.

Les données du sondage indiquaient que les films produits en coentreprise avaient un budget moyen de 11,1 millions de dollars, soit près du double de la moyenne pour les coproductions cinématographiques (5,9 millions de dollars) et quatre fois plus que les productions cinématographiques domestiques (2,5 millions de dollars). En ce qui a trait aux émissions de télévision produites en coentreprise, toutefois, les deux sources procuraient des données

¹¹ Les données du CRTC sur les coentreprises ne visaient que les productions télévisuelles; elles n'incluaient pas les productions cinématographiques.

conflituelles concernant les budgets moyens¹². L'échantillon du sondage présentait un budget moyen de 700 000 \$, soit moins que les budgets moyens pour les coproductions (2,7 millions de dollars) et les productions domestiques (2 millions de dollars). Toutefois, les données du CRTC indiquaient un budget moyen de 3,3 millions de dollars pour les émissions de télévision produites en coentreprise, ce qui est beaucoup plus élevé que celui des coproductions et des productions domestiques d'émissions de télévision.

Justification et avantages

Les producteurs ont souligné le manque de souplesse dans les traités de coproduction conclus par le Canada comme étant l'une des principales raisons pour opter pour une structure de coentreprise. En vertu des lignes directrices et des traités de coproduction conclus par le Canada, la contribution du personnel de création clé doit être proportionnelle à la part de financement du projet de chaque pays partenaire. Les lignes directrices favorisent également le principe de la proportionnalité concernant le partage des droits d'auteur et des recettes nettes en plus d'établir des limites sur la contribution financière ou créative de pays tiers.

C'est la contrainte sur la contribution créative de pays tiers que les producteurs considèrent être une motivation clé pour recourir à la structure de la coentreprise. Notamment, ils ont indiqué qu'en raison des contraintes restreignant la collaboration avec des écrivains américains, ils devaient opter pour une structure de coentreprise afin de répondre aux objectifs de création d'un projet. Le fait que bon nombre de répondants au sondage aient signalé avoir établi des coentreprises avec des partenaires de la France, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et d'autres pays avec lesquels le Canada a signé des traités de coproduction audiovisuelle laisse entendre que le manque de souplesse de ces traités est en effet un facteur clé.

L'absence de traité de coproduction audiovisuelle avec un pays partenaire, en particulier les États-Unis, a également été mentionnée comme un important facteur. Notamment, le fait que le Canada n'a pas conclu de traité de coproduction audiovisuelle avec les États-Unis signifiait qu'une structure de coentreprise était le seul moyen de mener une coproduction avec un producteur américain et de rendre un projet admissible au contenu canadien. En travaillant avec un partenaire américain, les producteurs canadiens pourraient non seulement obtenir de précieuses ventes aux États-Unis et un sceau d'approbation, mais aussi établir des liens avec des studios de Hollywood et acquérir des connaissances uniques qu'ils ne pourraient autrement obtenir en travaillant avec des producteurs d'autres pays.

Intensité économique

En ce qui a trait à l'intensité économique au cours de la période à l'étude, les coentreprises en télévision ont eu des retombées économiques légèrement plus importantes que les coproductions télévisuelles ou les productions télévisuelles domestiques. Les coentreprises en télévision ont procuré 17,4 ETP par million de dollars d'extrant comparativement à 15,2 ETP pour les coproductions télévisuelles et 15,9 ETP pour les productions télévisuelles domestiques. Les coentreprises ont également eu une plus grande incidence sur le PIB (0,92 \$ par dollar d'extrant) que les coproductions télévisuelles (0,88 \$) ou les productions télévisuelles domestiques (0,89 \$).

¹² Les différences dans les budgets moyens pourraient être attribuables à diverses raisons. L'échantillon du sondage pourrait ne pas être représentatif et avoir un biais pour les petits projets. Par ailleurs, l'échantillon du CRTC pourrait avoir un biais pour les grands projets. Les projets menés après 2007 pourraient être de plus grande envergure.

4. Partie I : Coproductions régies par des traités

La présente section comporte une analyse des coproductions du Canada entre 2003 et 2012. Elle débute avec une analyse des tendances suivie d'une analyse des retombées économiques.

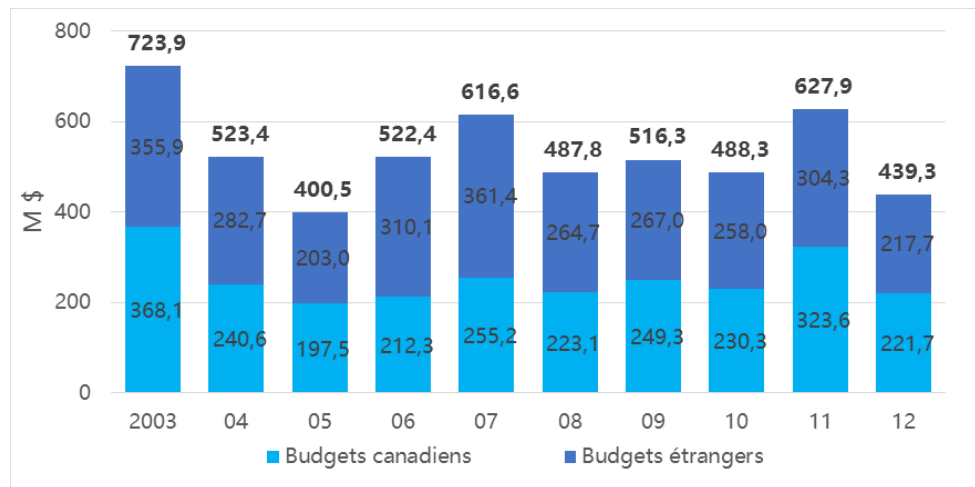
4.1 Analyse des tendances

Dans la sous-section suivante, nous analysons les tendances relatives aux coproductions ainsi que les différences en termes de marché linguistique, de média, de genre, de pays partenaire, de région et de participation canadienne. Nous examinons également des données sur les catégories de budget, le financement et la consommation des coproductions.

4.1.1 Volume total

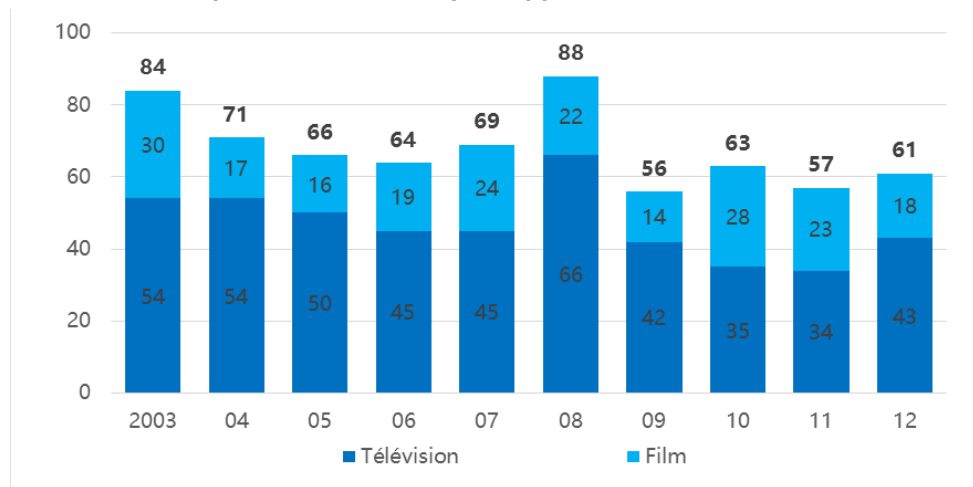
Au cours de la période à l'étude, le volume total des coproductions (c.-à-d., budgets totaux) a atteint un sommet en 2003, avec 723,9 millions de dollars (Figure 3). Au cours de sept des neuf années subséquentes, les budgets totaux annuels des coproductions variaient de 400 millions à 525 millions de dollars alors qu'en 2007 et 2011, ils étaient supérieurs à 600 millions de dollars.

Figure 3 Volume total des coproductions régies par des traités (2013 M\$, à moins d'indication contraire)



Source : Téléfilm Canada

Figure 4 Nombre de coproductions, films par rapport aux émissions de télévision

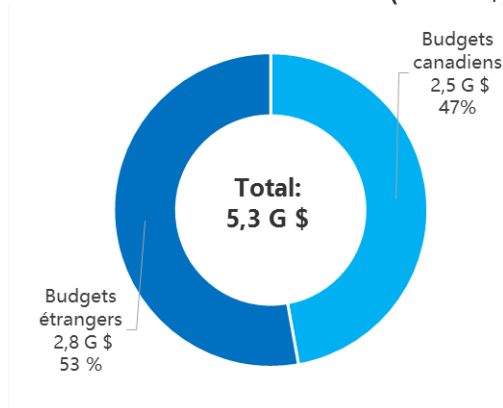


Source : Téléfilm Canada

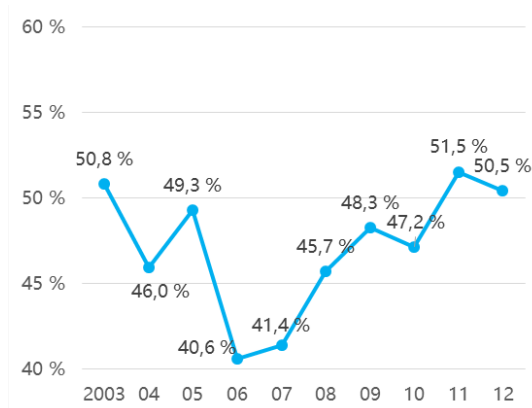
Dans l'ensemble, les budgets canadiens représentaient approximativement la moitié des budgets totaux des coproductions, bien que cette part ait fluctué annuellement. En effet, au cours de la période visée, les budgets canadiens s'élevaient à un total de 2,5 milliards de dollars et représentaient 47 % des budgets totaux de 5,3 milliards de dollars (Figure 5A). Sur une base annuelle, les budgets canadiens représentaient habituellement de 45 à 52 % du volume total (Figure 5B), sauf en 2006 et 2007 où cette part a reculé à 41 %. Entre 2008 et 2011, la part des budgets canadiens a augmenté à 52 % pour s'établir à 50 % en 2012.

Figure 5 Part des budgets canadiens du volume total des coproductions

A. Total entre 2003 et 2012 (2013 M\$)



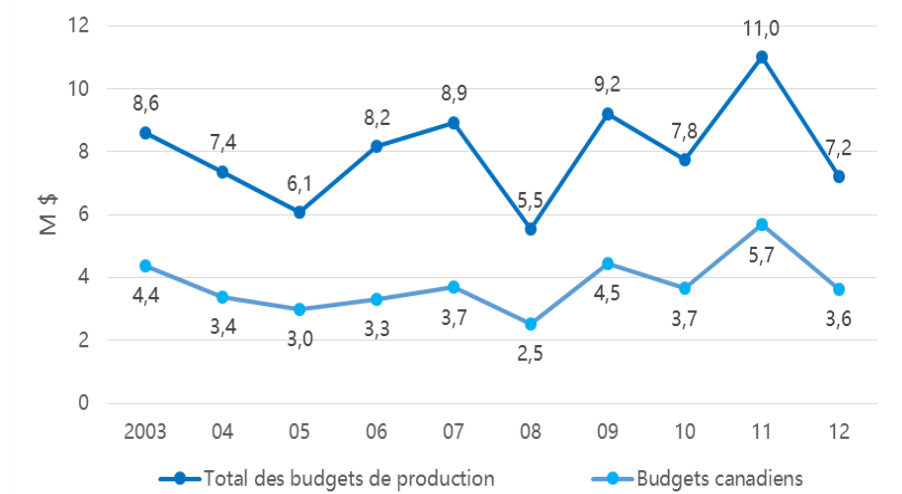
B. Annuel



Source : Téléfilm Canada

Malgré une tendance à la baisse du volume total et des budgets canadiens des coproductions au cours de la deuxième moitié de la période visée, la taille moyenne des projets n'a pas diminué concrètement; en fait, elle a augmenté légèrement. Les budgets totaux (c.-à-d., budgets étrangers et canadiens) s'élevaient en moyenne à 7,9 millions de dollars comparativement à 3,7 millions de dollars pour les budgets canadiens (Figure 6). La taille moyenne des projets a atteint un sommet en 2011 avec 11 millions de dollars en budgets totaux et 5,7 millions de dollars en budgets canadiens. Dans l'ensemble, les coproductions semblaient moins nombreuses mais de plus grande envergure au cours de la période à l'étude.

Figure 6 Taille moyenne des budgets (2013 M\$)



Source : Téléfilm Canada

Certains facteurs peuvent avoir une incidence sur la taille moyenne des budgets, notamment la composition annuelle des coproductions cinématographiques et télévisuelles et leur genre. Les années où la part des longs métrages et des coproductions d'œuvres de fiction était élevée, les budgets moyens étaient aussi plus élevés, puisque ces types de coproductions avaient des budgets relativement supérieurs à ceux des coproductions d'émissions de télévision et d'autres genres (c.-à-d., documentaires et émissions pour enfants). En effet, bon nombre des hausses marquées dans les budgets moyens, à savoir en 2003, 2007, 2009 et 2011, correspondaient aux années de production de films à grand budget, comme *Blindness*, *Silent Hill* et la série *Resident Evil*.

Les fluctuations annuelles dans les budgets des coproductions étaient étroitement liées au nombre annuel de coproductions en langue anglaise.

Comme le montre la Figure 7, aucune forte tendance ne se dégage en matière de volume des coproductions au cours de la période à l'étude, laquelle était plutôt caractérisée par de grandes fluctuations annuelles des volumes et des budgets canadiens. Par exemple, le volume a chuté de 28 % en 2004, puis a augmenté de 29 % en 2011 avant de reculer de nouveau de 30 % l'année suivante. Ces variations annuelles dans le volume et les budgets canadiens étaient fortement liées aux fluctuations annuelles dans les coproductions cinématographiques et les coproductions en langue anglaise, en particulier. Le coefficient de corrélation s'élevait à 0,90 entre les budgets canadiens totaux et les budgets canadiens des coproductions cinématographiques, comparativement à seulement 0,39 pour les coproductions télévisuelles au cours des dix années à l'étude¹³. Autrement dit, il y avait un fort lien linéaire positif entre la coproduction annuelle totale et les coproductions cinématographiques, alors que le lien avec les coproductions télévisuelles était relativement plus faible.

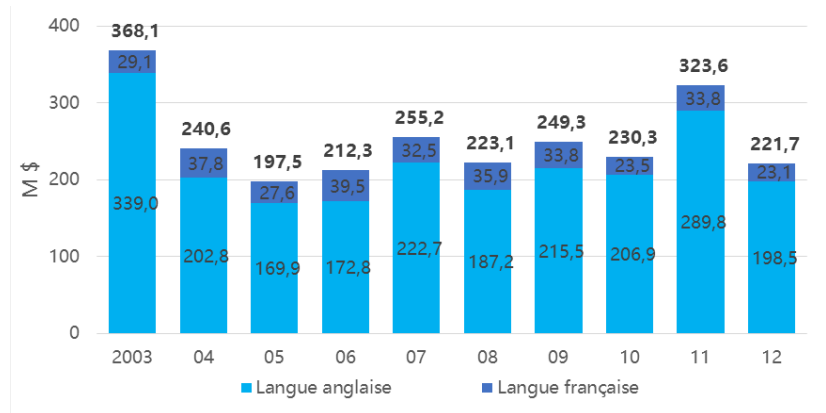
¹³ Le coefficient de corrélation mesure le lien linéaire entre deux variables pouvant varier d'une valeur de -1 à +1. Un coefficient de corrélation près de +1 indique un fort lien linéaire positif, c'est-à-dire que les valeurs élevées d'une variable coïncident avec les valeurs élevées de la seconde variable. Un coefficient de corrélation près de -1 indique l'inverse, à savoir que les valeurs élevées d'une variable coïncident avec les valeurs faibles de la seconde variable. Un coefficient de corrélation près de zéro indique qu'il n'y a pas de lien linéaire entre les deux variables. Il est tout aussi probable qu'une valeur élevée d'une variable coïncide avec la valeur élevée ou faible de la seconde variable. Le coefficient de corrélation est aussi appelé coefficient de corrélation de Pearson ou coefficient de corrélation produit-moment de Pearson.

4.1.2 Langue

Entre 2003 et 2012, près de 90 % des coproductions (selon les budgets canadiens) étaient en langue anglaise.

Entre 2003 et 2012, les coproductions canadiennes étaient principalement de langue anglaise. En effet, de 2003 à 2012, 87 % des budgets canadiens étaient consacrés à des coproductions en langue anglaise. Cette part est dans une large mesure demeurée constante au cours de la période visée, variant de 81 % à 92 %. Cette dernière était non seulement attribuable au nombre annuel plus élevé de coproductions de langue anglaise que de langue française, mais aussi aux budgets moyens plus élevés des coproductions de langue anglaise.

Figure 7 Budgets canadiens des coproductions selon la langue (2013 M\$)

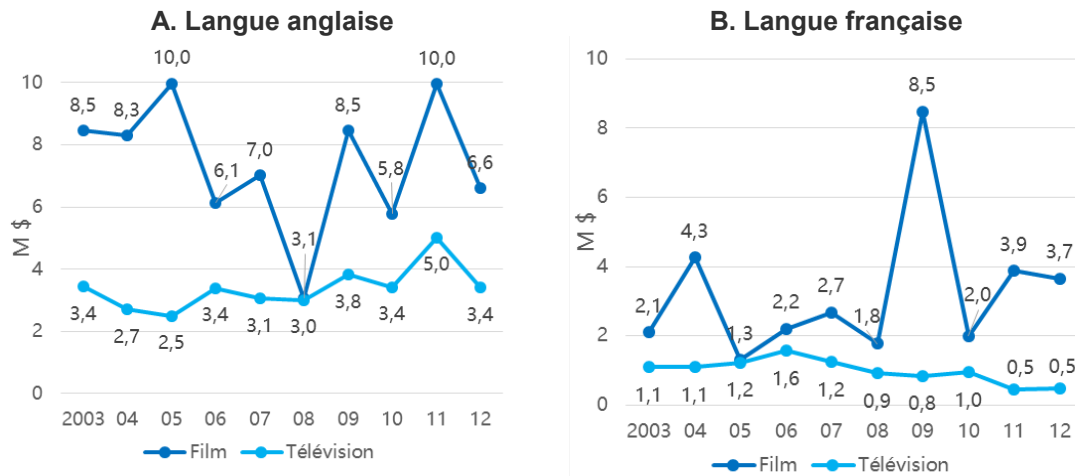


Source : Téléfilm Canada

De 2003 à 2012, les budgets canadiens moyens des coproductions en langue anglaise étaient approximativement 2,7 fois plus élevés que ceux des coproductions en langue française, sauf en 2013 où ils étaient 4,1 fois supérieurs (Figure 10).

Cette différence est constante dans les deux médias (film et télévision) – ce qui laisse entendre que ces derniers ne sont pas à l'origine de la différence globale dans chaque marché linguistique. Les budgets canadiens moyens étaient systématiquement plus élevés pour les coproductions cinématographiques de langue anglaise que pour celles de langue française. Comme le montre la Figure 8, 2009 était la seule année où les budgets canadiens moyens étaient similaires pour les coproductions cinématographiques dans les deux marchés linguistiques (8,5 millions de dollars). La baisse marquée de ces budgets pour des coproductions cinématographiques en langue anglaise en 2008 coïncidait à l'effondrement du financement des films indépendants au cours de la crise financière survenue cette même année. La hausse en flèche en 2009 des budgets canadiens moyens pour les coproductions cinématographiques de langue française coïncidait à une année où seulement trois films ont été produits, soit le nombre le plus bas en dix ans, qui incluait toutefois le film *Incendies*.

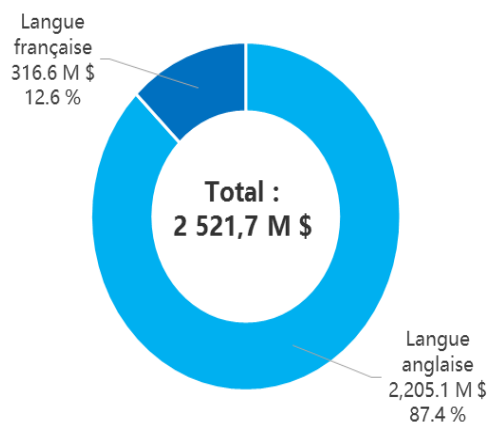
Figure 8 Budgets canadiens moyens par projet, selon la langue et le média (2013 M\$)



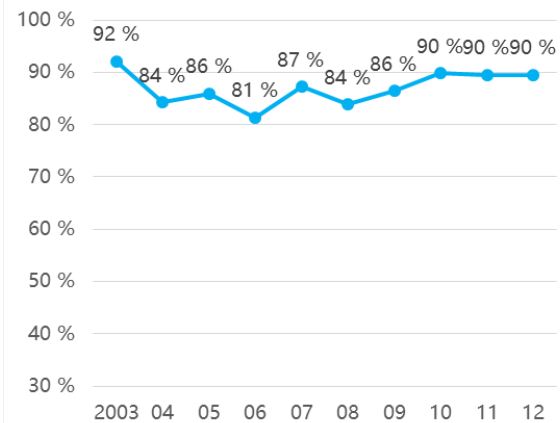
Source : Téléfilm Canada

Figure 9 Ensemble des coproductions régies par des traités, part des budgets canadiens, selon la langue

A. Part des budgets canadiens totaux, 2003-2012

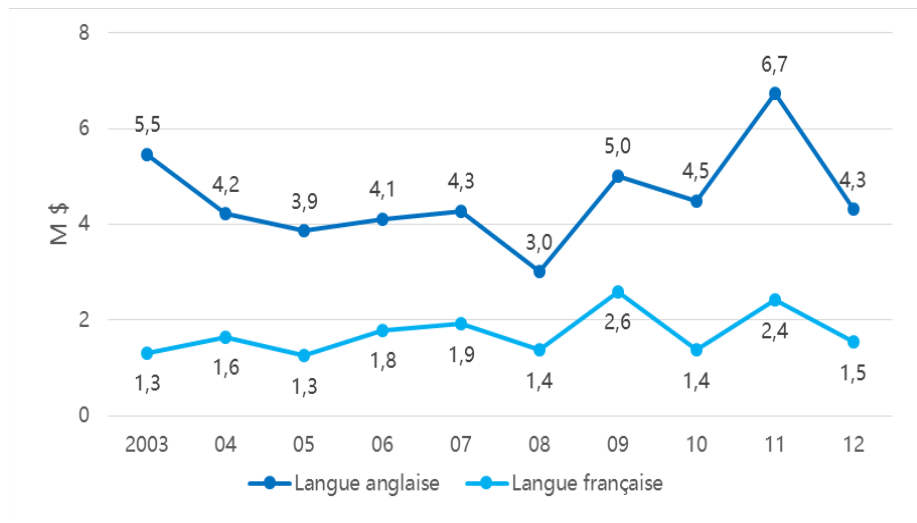


B. Part des projets de langue anglaise des budgets canadiens totaux



Source : Téléfilm Canada

Figure 10 Budgets canadiens moyens par coproduction, selon la langue (2013 M\$)



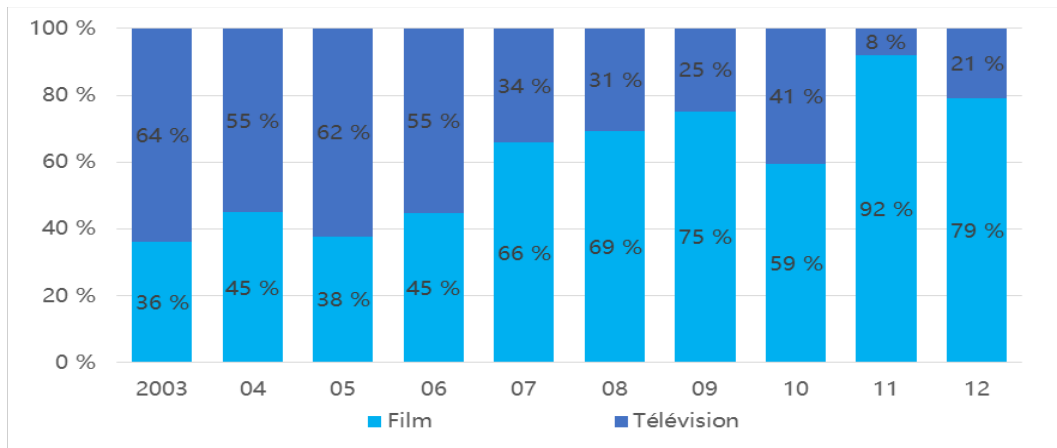
Source : Téléfilm Canada

Du côté des émissions de télévision, les budgets moyens des coproductions en langue anglaise variaient de 2,5 millions de dollars à 5 millions de dollars et étaient plus élevés que ceux pour les coproductions en langue française, qui s'élevaient de 500 000 \$ à 1,6 million de dollars.

Les coproductions cinématographiques et télévisuelles en langue anglaise avaient des budgets canadiens moyens plus élevés que ceux des coproductions de langue française.

Selon les parts des budgets canadiens, les coproductions cinématographiques représentaient 60 % de l'ensemble des coproductions menées en langue française entre 2003 et 2012, comparativement à 48 % pour les coproductions en langue anglaise. Cette différence était probablement attribuable aux capitaux propres plus généreux offerts pour la production de longs métrages par la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) au Québec, comparativement aux autres provinces. Il était aussi plus probable que les films de langue française aient du succès en salles de cinéma canadiennes, rendant leur investissement éventuellement moins risqué que pour les films de langue anglaise. Par contre, il pourrait avoir été plus difficile de trouver des partenaires pour des coproductions télévisuelles en langue française puisque, selon les producteurs, une plus grande pression était exercée au cours des dernières années sur les télédiffuseurs français pour commander des productions purement domestiques. La part des films des coproductions totales en langue française a également augmenté, passant de 36 % des budgets canadiens en 2003 à 79 % en 2012, atteignant un sommet de 92 % en 2011 (Figure 11).

Figure 11 Coproductions en langue française, part des budgets canadiens totaux, selon le média

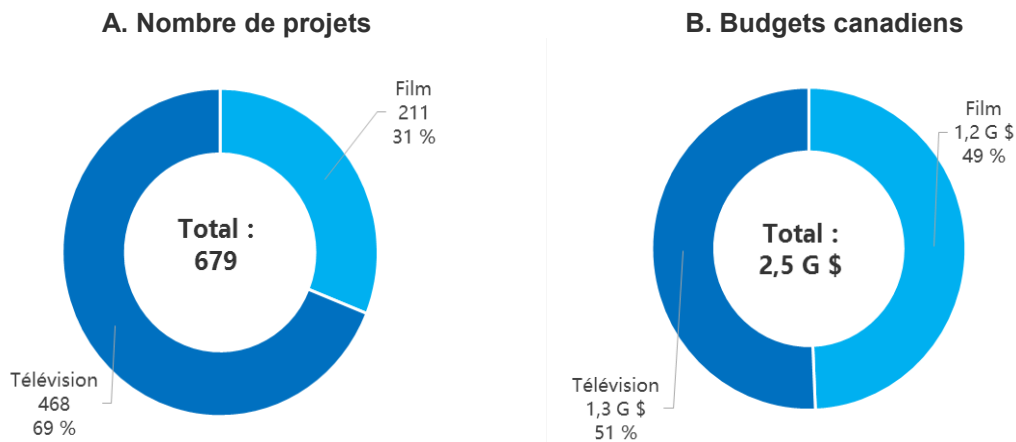


Source : Téléfilm Canada

4.1.3 Média

Les coproductions télévisuelles représentaient la majorité des coproductions menées au cours de la période à l'étude, soit 69 % par rapport à 31 % pour les coproductions cinématographiques (Figure 12A). Les coproductions cinématographiques ayant toutefois des budgets plus élevés, le partage entre ces deux médias en termes de budgets canadiens était d'approximativement 50-50. Au cours de la période visée, les coproductions télévisuelles représentaient 1,3 milliard de dollars, soit 51 %, des budgets canadiens totaux (2,5 milliards de dollars), comparativement à 1,2 milliard de dollars, soit 49 %, pour les coproductions cinématographiques (Figure 12B).

Figure 12 Coproductions, selon le média

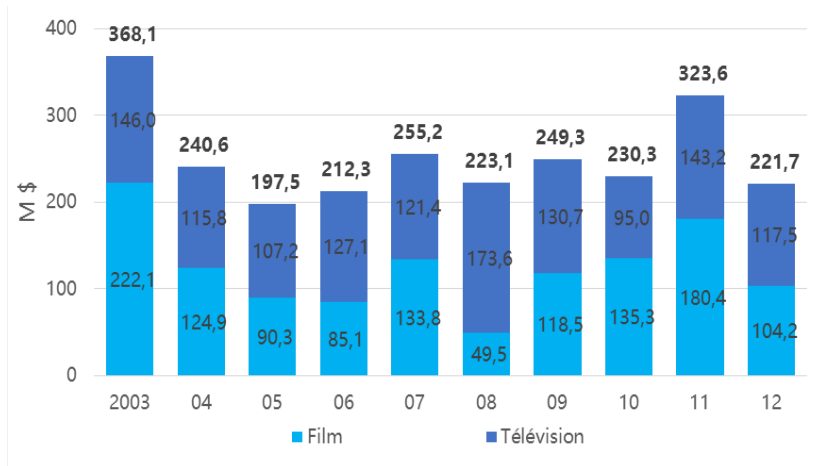


Source : Téléfilm Canada

La part des coproductions cinématographiques des budgets canadiens est demeurée entre 40 et 60 % pendant presque toute la période à l'étude (Figure 14), sauf en 2008 où elle a chuté à seulement 22 %. Cette même année, les coproductions télévisuelles étaient quelque peu au-dessus de la moyenne, atteignant un sommet en dix ans de 173,6 millions de dollars. Toutefois, la baisse de la part des coproductions cinématographiques en 2008 était principalement attribuable à une forte réduction de leur envergure en raison de l'effondrement susmentionné du financement des films indépendants au cours de la crise financière la même année. Les budgets canadiens des coproductions cinématographiques ont alors connu leur valeur la plus faible en dix

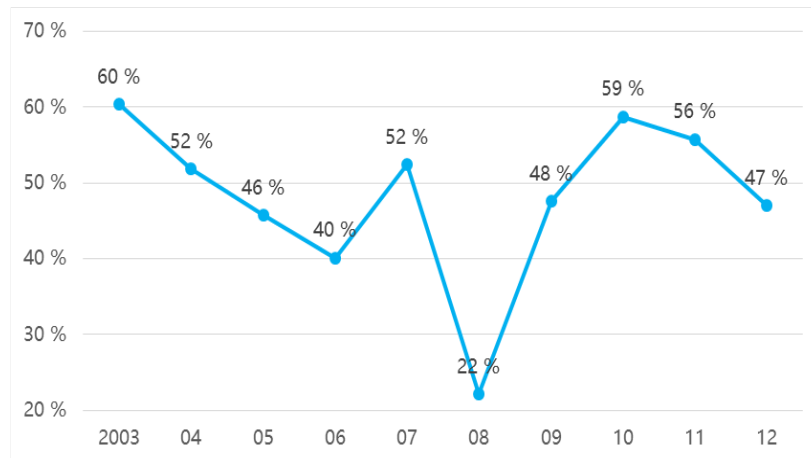
ans, soit 49,5 millions de dollars, et les budgets moyens ont chuté à 2,2 millions de dollars, soit 60 % de moins que la moyenne en dix ans de 5,9 millions de dollars (Figure 15).

Figure 13 Coproductions, budgets canadiens, films par rapport aux émissions de télévision (2013 M\$)



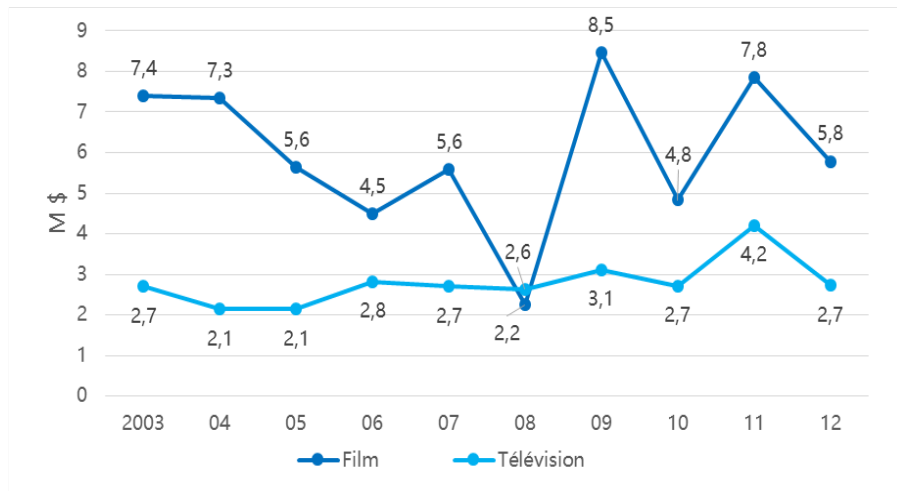
Source : Téléfilm Canada

Figure 14 Part des coproductions cinématographiques des budgets canadiens totaux



Source : Téléfilm Canada

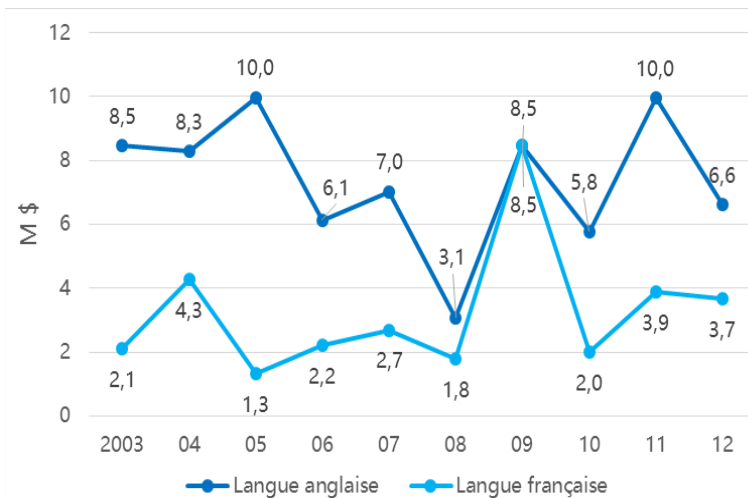
Figure 15 Budgets canadiens moyens par coproduction, films par rapport aux émissions de télévision (2013 M\$)



Source : Téléfilm Canada

La baisse de la taille moyenne des coproductions cinématographiques d'envergure moyenne en 2008 reflétait en partie le nombre plus élevé de coproductions cinématographiques de langue française par rapport à celles en langue anglaise. Les premières avaient habituellement les budgets canadiens les moins élevés au cours de la période à l'étude. Les budgets canadiens moyens des coproductions en langues française et anglaise ont été similaires au cours d'une seule année, soit 2009 (Figure 16). En 2008, les producteurs canadiens ont réalisé seulement huit coproductions cinématographiques en langue anglaise, soit le nombre le plus bas en dix ans, comparativement à 15 de langue française, soit la valeur la plus élevée en dix ans.

Figure 16 Budgets canadiens moyens par coproduction cinématographique, selon la langue (2013 M\$)



Source : Téléfilm Canada

Cette baisse dans les coproductions cinématographiques – en particulier celles de langue anglaise – pourrait refléter la sensibilité accrue des productions de films indépendants aux conditions des marchés financiers. Ces productions dépendent souvent du financement par capitaux propres ou du flux de trésorerie d'établissements financiers ou de personnes bien nanties, lesquels types de financement ont grandement été réduits au cours de la crise financière de 2008. La récupération rapide des coproductions cinématographiques en 2009 laisse entendre

que la crise financière n'a pas été un facteur important dans leur diminution en 2008. La baisse aurait pu être simplement attribuable aux calendriers des coproductions cinématographiques. En 2009, les coproductions cinématographiques ont amorcé une remontée pour atteindre 118,5 millions de dollars en budgets canadiens alors que plusieurs films à budget élevé, comme *Resident Evil: Afterlife*, *Barney's Version* et *Incendies* ont été mis en production.

Comme nous l'avons déjà mentionné, les fluctuations annuelles dans les coproductions cinématographiques – en particulier celles de langue anglaise – étaient à l'origine des variations annuelles dans les budgets canadiens pour toutes les coproductions. En effet, les années où les budgets canadiens atteignaient leur sommet étaient également celles où un grand nombre de films à budget élevé ont été produits. Les coproductions mises de l'avant en 2003 incluaient des films à grand budget comme *Being Julia*, *Resident Evil: Apocalypse* et *White Noise*. Les budgets canadiens ont également augmenté en 2009, alors que des films comme *Resident Evil: Afterlife*, *Incendies* et *Barney's Version* ont été mis en production. Par ailleurs, en 2011, les budgets canadiens étaient au-dessus de la moyenne en dix ans de 252,2 millions de dollars grâce à la mise en production de films comme *Resident Evil: Retribution*, *Silent Hill 2* et *Cosmopolis*.

La société québécoise Caramel Films se démarque dans les marchés canadiens et internationaux en établissant activement des partenariats en Europe et aux États-Unis pour de nouveaux projets et la propriété intellectuelle existante

Depuis la fondation de son entreprise montréalaise en 2008, André Rouleau a réalisé 11 coproductions en langues française et anglaise, principalement des longs métrages touchant différents genres (p. ex., drame, comédie romantique, comédie musicale, film de suspense 3D et animation) en collaboration avec divers pays (p. ex., France, Espagne, Italie, Finlande, etc.). De toute évidence, M. Rouleau n'a aucune difficulté à trouver et à établir des partenariats internationaux pour des projets qui connaissent du succès en salles de cinéma.

Les doigts croches (2009), un film de langue française ayant pour thème un vol, coproduit en partenariat avec la France et l'Argentine (où le film a été tourné), a bénéficié d'excellents acteurs et d'un scénario haut de gamme. Grâce à une production de qualité supérieure, le film a connu un fort succès en salles québécoise en 2009. Fort de cette réussite, M. Rouleau a réalisé une autre production multipartite en français, *Krach*, avec la Belgique et la France.

En raison des grandes possibilités sur le marché et du fait que les acheteurs et les distributeurs français se tournent davantage vers les œuvres en anglais plutôt qu'en français, les producteurs québécois diversifient leur travail dans les deux langues. En 2013, M. Rouleau a produit *The F-Word* (2013), une collaboration interprovinciale et une coproduction régie par le traité du Canada avec l'Irlande. Cette comédie romantique de langue anglaise mettant en vedette Daniel Radcliffe (*Harry Potter*) est une suite de *Goon* du réalisateur Michael Dowse, aussi une coproduction interprovinciale de Caramel Films.

M. Rouleau réalise également des productions domestiques, notamment *Starbuck* (2011) qui a connu un franc succès en salles canadiennes, en plus d'établir des partenariats internationaux, y compris avec les États-Unis, pour bien tirer parti de la propriété intellectuelle. Dreamworks a acquis les droits de la version hollywoodienne de *Delivery Man*, film mettant en vedette Vince Vaughn, qui a aussi été réalisé dans le cadre d'une entente de coentreprise par M. Rouleau. Ce dernier a aussi vendu des droits pour la création de nouvelles versions en Inde et en France. Il estime que les divers modèles de financement sont importants pour ses activités : les coproductions procurent un financement de l'étranger alors que les coentreprises permettent d'établir des partenariats plus lucratifs avec des entreprises américaines. Il prévoit que les coentreprises gagneront en popularité dans l'avenir.

Caramel termine actuellement le film *Ballerina*, une coproduction animée de 30 millions de dollars de langue anglaise (des dépenses prévues de 25 millions de dollars au Québec) avec la société française QUAD. M. Rouleau estime que bien qu'il soit difficile de concurrencer avec Hollywood pour les films d'action réelle, le Canada peut tenir tête aux grands studios américains dans le domaine de l'animation en raison de nos talents, ce qu'il perçoit comme une possibilité croissante. À l'instar de nombreuses expériences positives en coproduction, cela favorise une plus grande collaboration. L'équipe canado-française devrait également coproduire une nouvelle version en anglais du film *The Volcano* avec un budget de 27 millions de dollars, qui sera également réalisé par Michael Dowse.

Comparativement aux coproductions cinématographiques, les coproductions télévisuelles étaient beaucoup plus stables : leurs fluctuations annuelles étant considérablement moins élevées. L'écart-type empirique¹⁴ dans les budgets canadiens pour ce type de coproduction (21,1 millions de dollars) était la moitié de celui des coproductions cinématographiques (46,5 millions de dollars). Par ailleurs, l'écart entre le sommet en dix ans et la valeur la moins élevée des coproductions télévisuelles (78,6 millions de dollars) était moins de la moitié de celui des coproductions cinématographiques (172,6 millions de dollars) – une autre indication de la plus grande variabilité annuelle dans les budgets canadiens pour les coproductions cinématographiques. Bien que les coproductions télévisuelles aient été relativement stables comparativement aux coproductions cinématographiques, notre analyse de la composition des genres indique certains changements dans les types de coproductions télévisuelles au cours de la période à l'étude. En effet, les émissions pour enfants ont diminué alors que les séries de fiction à grand budget ont augmenté.

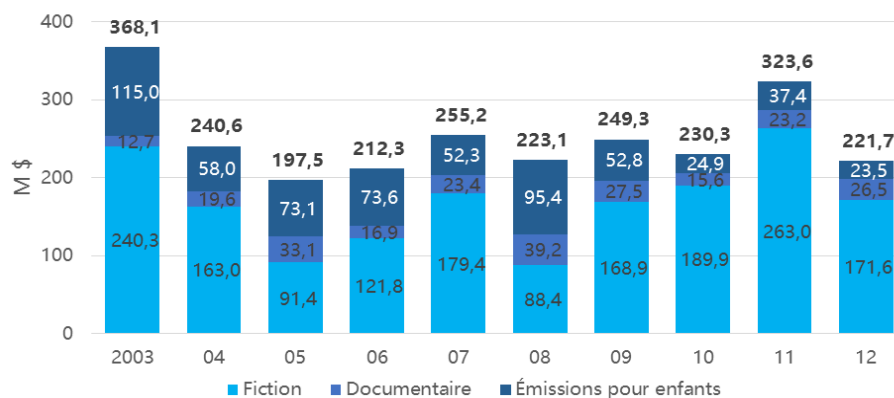
4.1.4 Genre

Parmi les trois genres courants de coproduction – fiction, documentaire et émission pour enfants – les œuvres de fiction contribuaient clairement à l'ensemble de l'activité de coproduction, ces dernières fluctuant au même rythme que le volume et l'activité des coproductions d'œuvres de fiction. En effet, dans la dernière moitié de la période à l'étude, la part des œuvres de fiction a augmenté au point où elles représentaient approximativement 80 % de tous les budgets canadiens.

La part des œuvres de fiction était la plus élevée des genres de coproduction et s'établissait à plus de 80 % des budgets canadiens dès 2010.

Il n'est pas surprenant que la part des œuvres de fiction dominait celle des autres genres dans les budgets canadiens. Bien que ces œuvres ne représentaient pas le plus grand nombre de projets au cours de toutes les années, elles affichaient les budgets canadiens les plus élevés et constituaient donc la plus grande part des budgets canadiens totaux. Les coproductions cinématographiques et les séries télévisées à grand budget ont eu une incidence positive sur les budgets canadiens moyens des coproductions d'œuvre de fiction. Entre 2006 et 2009, la série télévisée à grand budget *The Tudors* a accru les budgets moyens et les budgets canadiens totaux pour les œuvres de fiction. En 2012, deux importantes séries télévisées de fiction à grand budget ont aussi été produites, à savoir *The Borgias* et *Vikings*.

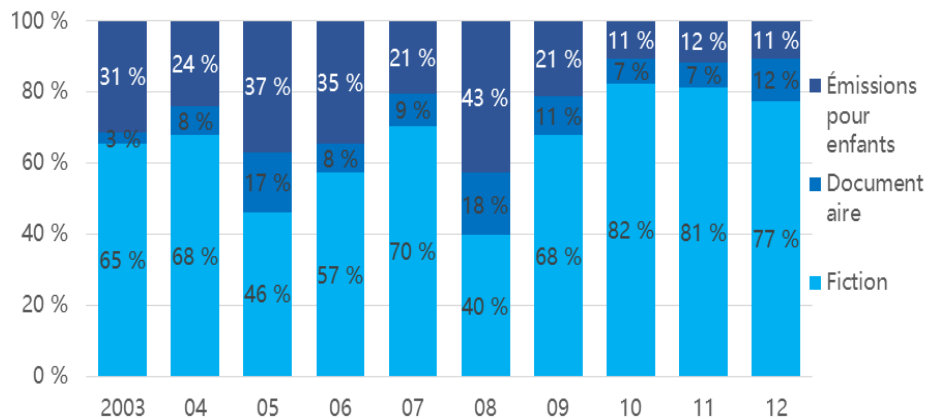
Figure 17 Coproductions, budgets canadiens, selon le genre (2013 M\$)



Source : Téléfilm Canada.

¹⁴ L'écart-type empirique mesure la variation ou la dispersion autour de la moyenne d'un échantillon particulier ou d'une population de données. Un écart-type empirique de zéro indique qu'il n'y a aucune variation, c'est-à-dire que tous les points sont égaux à la moyenne. À mesure que la variation dans une série de données augmente, son écart-type empirique augmente aussi.

Figure 18 Coproductions, part des budgets canadiens, selon le genre



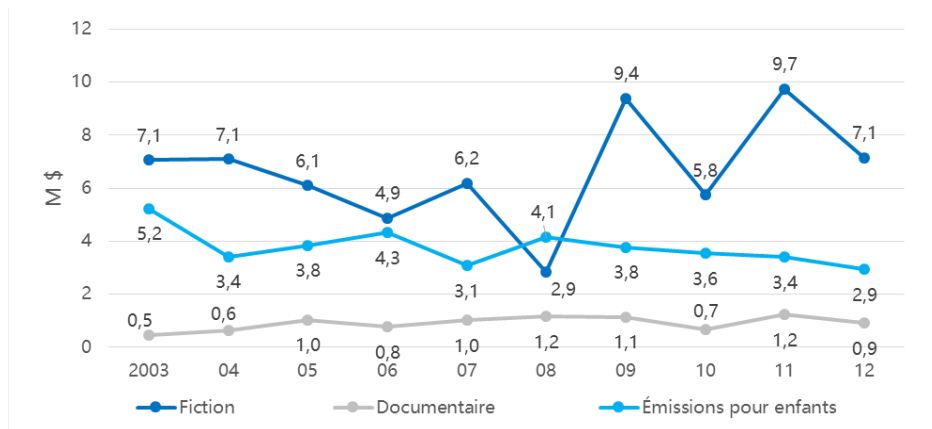
Source : Téléfilm Canada

Les émissions pour enfants étaient le deuxième plus important genre en termes de budgets canadiens au cours de la période à l'étude. Elles représentaient habituellement entre 21 et 43 % des budgets canadiens annuels bien qu'entre 2010 et 2012, leur part était de seulement 11 à 12 %. Ce déclin précipité des coproductions d'émissions pour enfants était attribuable à la fois à une moins grande activité (c.-à-d., moins de projets) et aux budgets moyens à la baisse.

Jusqu'en 2009, le nombre annuel de coproductions d'émissions pour enfants n'avait jamais été inférieur à 14 alors qu'entre 2010 et 2012, il n'a pas excédé 11. Au début de la période à l'étude, plusieurs séries pour enfants, y compris *15/Love*, *Atomic Betty*, *Martin Mystery*, *Captain Flamingo* et *Totally Spies*, ont été coproduites pendant quelques saisons. Après 2010, l'activité du côté des coproductions de langue anglaise a diminué alors qu'une seule coproduction en langue française a été réalisée en 2011 et en 2012. Les budgets moyens ont aussi passé de 10,6 millions à 5,7 millions de dollars, soit un recul de 46 %. Aucun autre genre n'a connu un déclin aussi marqué.

Selon des sources de l'industrie, la baisse des coproductions d'émissions pour enfants au cours de la dernière moitié de la période à l'étude était en partie attribuable au moins grand intérêt des télédiffuseurs canadiens pour les coproductions à participation minoritaire et au fait que les producteurs étrangers ont commencé à faire appel au talent en animation du Canada dans le cadre de services de production plutôt que de productions à contenu canadien. Au lieu de recourir à un traité, un producteur étranger pouvait établir un studio au Canada, utiliser la main-d'œuvre canadienne, conserver le contrôle et la propriété du contenu, et bénéficier de crédits d'impôt pour les services. La décision des gouvernements québécois et ontarien de modifier leurs crédits d'impôt, qui visent désormais *toutes les dépenses* plutôt que seulement la main-d'œuvre, rend ce modèle de production encore plus avantageux pour les producteurs étrangers. Les producteurs canadiens ont également bénéficié de ces changements. Il leur est désormais beaucoup plus facile de collaborer à des projets d'animation non régis par des traités puisque les crédits d'impôt offerts par certaines provinces, notamment l'Ontario, la C.-B. et la Nouvelle-Écosse, sont très concurrentiels.

Figure 19 Budget canadien (reposant sur le volume total) par coproduction, selon le genre (2013 M\$)



Source : Téléfilm Canada

Depuis les coproductions et les coentreprises jusqu'aux ententes de coopération – la société DHX explore divers modèles alors qu'elle élargit ses activités à l'échelle mondiale

Fruit de la fusion en 2006 de Decode Entertainment et de Halifax Film Company, la société DHX est rapidement devenue un chef de file international dans la production et la distribution d'émissions pour enfants. Aujourd'hui, cette entreprise cotée en bourse est intégrée verticalement et mène ses activités dans ses studios de production à Vancouver, Halifax et Toronto. DHX est aussi un télédiffuseur depuis l'acquisition du Family Channel en 2014. Grâce à d'autres fusions et acquisitions depuis 2012, elle possède maintenant l'une des plus grandes bibliothèques indépendantes de contenu vidéo pour enfants au monde avec approximativement 10 000 demi-heures d'émissions et 300 titres, y compris des coproductions qui ont connu du succès, notamment la série de 100 épisodes *Waybuloo* produite avec un partenaire du Royaume-Uni.

En se concentrant principalement sur l'animation pour les enfants et les jeunes qui plaît à des publics du monde entier, DHX établit stratégiquement des relations de coproduction dans le but d'élargir ses extrants et d'accéder à des talents à l'échelle internationale. L'entreprise a également élaboré un modèle de financement réduisant les risques en capital pour lancer de nouveaux titres tout en conservant les droits d'exploitation à long terme. Selon DHX, de 85 à 100 % des coûts directs de production sont couverts avant qu'un projet n'obtienne le feu vert – notamment, les traités de coproduction et les crédits d'impôt canadiens favorables et autres fonds sont au nombre des moyens utilisés par l'entreprise pour couvrir ses coûts de production.

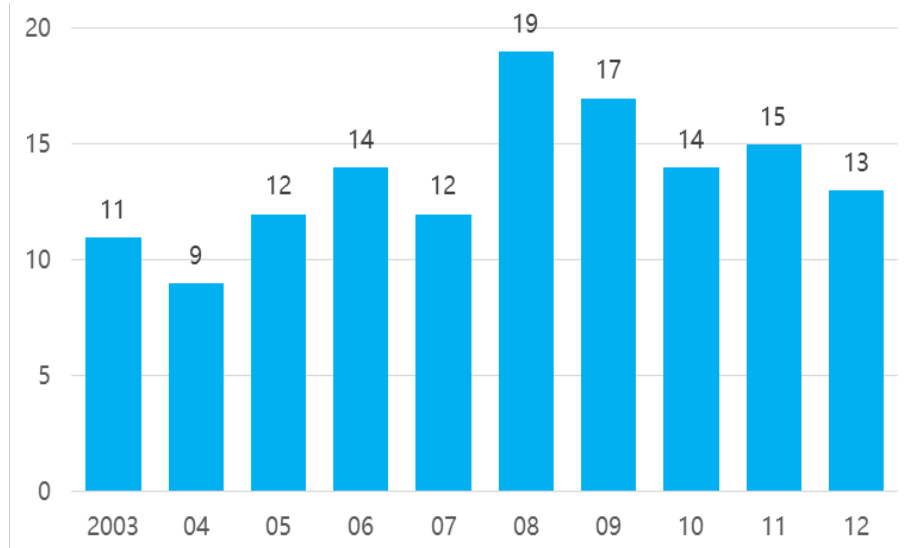
Les coentreprises constituent un autre modèle auquel l'entreprise a eu recours avec succès. *SUPER WHY!* est une coentreprise avec Out of the Blue Studios, une entreprise de production d'émissions pour enfants de New York. Il s'agissait de la première émission de DHX qui avait recours aux prises de vue réelles d'animation avec imagerie informatisée – elle a débuté en 2007 sur PBS aux États-Unis et sur Kids de CBC au Canada. La production se poursuit pour la troisième saison, et le monde magique 3D continue d'aider les enfants d'âge préscolaire d'Amérique du Nord et du Royaume-Uni à apprendre à lire. Au Canada, l'émission est diffusée sur kidscbc.ca et est disponible sur iTunes.

Dernièrement, alors que DHX accroît ses activités au pays et à l'étranger, elle a établi des partenariats directement avec des télédiffuseurs, dont certains œuvrent à l'échelle internationale, comme Disney et Nickelodeon. En outre, en 2014, DHX a conclu une entente de coopération avec China National Television (CNTV) pour procurer un contenu pour les enfants, y compris *SUPER WHY!*, pour un nouveau service de diffusion en continu. La stratégie de production continue de l'entreprise permet de varier les partenariats et reconnaît les excellents traités de coproduction audiovisuelle et la main-d'œuvre hautement qualifiée du Canada pour contribuer au climat de production favorable au pays.

4.1.5 Pays partenaires

Au cours de la période à l'étude, le profil des pays partenaires de coproduction du Canada a changé. D'abord, le taux de diversification des pays partenaires était moyen. On enregistre une légère tendance à la hausse dans le nombre annuel de pays partenaires avec lesquels les producteurs canadiens ont participé à des coproductions bipartites. En effet, ce nombre est passé de 11 en 2003 à 19 en 2008, soit un sommet en dix ans, avant de reculer à 13 en 2012 (Figure 20). Au cours de la première moitié de la période, le nombre moyen annuel de pays partenaires s'élevait à 11,6, alors que dans la deuxième moitié, il passait à 15,6.

Figure 20 Nombre annuel de pays partenaires pour les coproductions bipartites



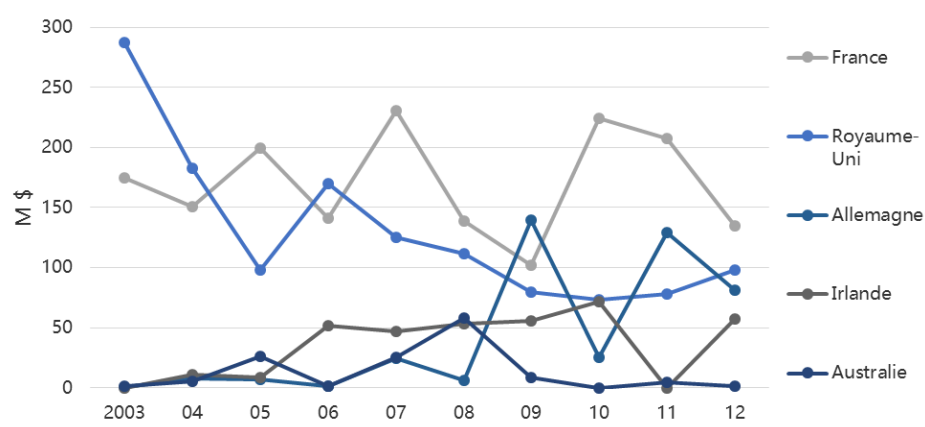
Source : Téléfilm Canada

En termes de volume total de production, les cinq partenaires les plus actifs du Canada au cours de la période à l'étude étaient la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Irlande et l'Australie (Figure 21). Ces pays représentaient plus de 100 millions de dollars en volume total avec le Canada au cours de la période de dix ans; aucun autre partenariat avec le Canada n'a dépassé ce montant.

Un examen du volume des coproductions bipartites avec les principaux pays partenaires du Canada atteste de la diversification. Les deux principaux partenaires du Canada, à savoir la France et le Royaume-Uni, représentaient 64 % du volume total en 2003, et près de 74 % en 2005. En 2012, la part de ces deux pays avait chuté à 51 %.

Au cours des dix dernières années, le secteur canadien de la production audiovisuelle a accru ses activités d'expansion des exportations avec le soutien des gouvernements fédéral et provinciaux. Dans le cadre de missions commerciales, d'échanges de producteurs et de la participation à de grands marchés du film et des émissions de télévision, les producteurs canadiens ont élargi leurs réseaux internationaux ainsi que leurs possibilités de production, de distribution et de ventes. Ces initiatives internationales pourraient avoir contribué à la diversification des partenaires de coproduction du Canada au cours de la période à l'étude.

Figure 21 Volume total des coproductions avec le Canada, cinq principaux partenaires de coproductions bipartites (2013 M\$)



Source : Téléfilm Canada

Un changement dans la composition des principaux pays partenaires a eu une incidence sur leur diversification. En 2003 et 2004, le Royaume-Uni était le principal partenaire du Canada pour les coproductions bipartites; toutefois, à partir de 2006, le volume total des productions avec ce pays a commencé à diminuer régulièrement. Depuis, le pays se classe deuxième après la France. Le volume de production total avec cette dernière a grandement varié d'une année à l'autre. Toutefois, en raison du déclin constant des coproductions menées avec le Royaume-Uni, la France est devenue le partenaire le plus actif du Canada en termes de volume annuel depuis 2005, à l'exception de 2006 et de 2009.

Le déclin dans les coproductions avec le Royaume-Uni – et le déclassement de ce pays à titre de principal partenaire du Canada pour les coproductions bipartites – était attribuable à l'élaboration de politiques et au développement des marchés. En janvier 2007, le Royaume-Uni a annoncé un allègement fiscal pour les productions cinématographiques ayant comme condition d'admissibilité qu'au moins 25 % des dépenses devaient être encourues au Royaume-Uni. Cette exigence signifiait que, par exemple, une production canado-britannique pour laquelle la postproduction était effectuée au Royaume-Uni ne pourrait obtenir des crédits d'impôt britanniques si la postproduction représentait entre 20 % (dépenses minimales en vertu du traité) et 25 % du budget total. Ceci a toutefois rendu la participation à de tels projets moins intéressante pour les producteurs canadiens. Cependant, en avril 2014, ce niveau minimum de dépenses au Royaume-Uni a été réduit, passant de 25 à 10 %, ce qui devrait donc rétablir l'attrait du Royaume-Uni en tant que partenaire de coproductions.

Selon des intervenants de l'industrie, au cours de cette période, les télédiffuseurs et les producteurs britanniques ont aussi commencé à perdre de l'intérêt pour les collaborations avec des producteurs canadiens. Les télédiffuseurs britanniques souhaitaient de plus en plus faire appel à des scénaristes britanniques pour leurs projets, rejetant bon nombre de coproductions avec des scénaristes canadiens. Pour leur part, les producteurs britanniques qui, par le passé, avaient recours à des coproductions canado-britanniques pour percer le marché américain, ont aussi réalisé qu'ils pouvaient vendre directement aux États-Unis.

La directive *Télévision sans frontière* de l'Union européenne (maintenant appelée la directive des *services de médias audiovisuels*) est souvent signalée comme autre facteur externe nuisant aux coproductions avec le Canada. La directive a accru les incitatifs pour les coproductions au sein de l'Union européenne plutôt qu'avec des pays de l'extérieur. Entre 2008 et 2010, l'activité pour les coproductions européennes était à la hausse; par exemple, les coproductions à participation majoritaire ont augmenté, passant de 201 en 2008 à 230 en 2010¹⁵.

En outre, les coproductions menées par la France ont connu une hausse marquée; en 2012, elles atteignaient leur plus haut niveau au cours des 30 dernières années avec 129 projets menés en partenariat avec 37 pays différents (principalement la Belgique, l'Allemagne et l'Italie)¹⁶. En 2012, le volume total des coproductions cinématographiques de la France s'élevait à 15,45 \$ par habitant, comparativement à 14,47 \$ par habitant en 2010, alors que celui des coproductions cinématographiques du Canada correspondait à 5,17 \$ par habitant, une baisse par rapport à 6,35 \$ par habitant en 2010 (Tableau 4).

Tableau 4 Coproductions cinématographiques par habitant, Canada et France, 2012

Pays	Volume total (devise du pays, M)	Volume total converti (M \$ Can)	Volume total par habitant (\$ Can)
Canada	182 \$	182 \$	5,17 \$
France	717 €	1 020 \$	15,45 \$

Source : Téléfilm Canada et Centre national du cinéma et de l'image animée

¹⁵ Olsberg-SPI. *Evaluation and proposed revisions of the European Convention on Cinematographic Co-production*, rapport préparé pour le Conseil de l'Europe, p. 11, 2012.

¹⁶ Observatoire européen de l'audiovisuel. *Annuaire 2013 - Volume 1 : Télévision, cinéma, vidéo et services audiovisuels à la demande dans 39 pays européens*, p. 22, 2014.

En 2012, l'Allemagne comptait aussi un nombre record de coproductions de longs métrages de fiction (68) avec 39 pays différents. Le nombre de coproductions de l'Espagne a également augmenté à 53 projets la même année¹⁷. Dans l'ensemble, la hausse des coproductions découlait d'une activité accrue dans les productions menées au sein de l'Union européenne¹⁸. Le nombre de coproductions auxquelles participaient au moins trois pays a également augmenté avec la ratification en 1994 de la *Convention européenne sur la coproduction cinématographique*, qui vise les coproductions ayant au moins trois pays européens signataires¹⁹.

En outre, les pays européens ont offert un plus grand nombre d'incitatifs fiscaux pour attirer des productions portables et favoriser les coproductions, avec 12 nouveaux incitatifs fiscaux visant à appuyer la production de films, d'émissions de télévision et de jeux vidéo entre 2010 et 2014²⁰. Ces incitatifs ont aidé à rapatrier des productions domestiques et internationales, mais les producteurs européens ont également signalé que les incitatifs avaient accru leur capacité d'attirer de nouveaux partenaires de coproduction²¹.

Les coproductions du Canada sont devenues plus diversifiées au cours de la période à l'étude à mesure que les parts combinées de la France et du Royaume-Uni ont diminué.

Entre temps, l'Allemagne a accru ses activités de coproduction avec le Canada au cours de la période visée. Après 2008, la valeur des budgets totaux avec l'Allemagne plaçait le pays au troisième rang, voire même au deuxième rang au cours de certaines années, en termes de pays partenaires du Canada les plus importants pour des coproductions bipartites. La croissance rapide de l'Allemagne était en partie attribuable au succès des films *Resident Evil*, que l'entreprise Don Carmody Productions a coproduits avec la société Constantin Film AG de Frankfurt.

Les coproductions canado-irlandaises ont aussi augmenté entre 2003 et 2012, principalement en raison de la croissance et du succès des séries télévisées à grand budget *The Tudors* et *Vikings*, que l'entreprise canadienne Take 5 Productions a coproduites avec la société irlandaise Octagon Films.

4.1.6 Régions

L'Ontario et le Québec représentaient la grande majorité des coproductions.

Au cours de la période visée, la diversification des pays partenaires était évidente; toutefois, au pays, la distribution régionale des coproductions était plutôt concentrée. L'**Ontario** venait au premier rang avec 42 % des coproductions et 59 % des budgets canadiens entre 2003 et 2012 (Figure 22). Après l'Ontario, la distribution des parts des budgets canadiens était comme suit :

- **Québec** : 49 % des projets et 31 % des budgets canadiens;
- **C.-B. et les territoires** : 6 % des coproductions et des budgets canadiens;
- **Provinces des Prairies** : 2 % des coproductions et 3 % des budgets canadiens;
- **Provinces de l'Atlantique** : 1 % des coproductions et des budgets canadiens.

L'Ontario est demeurée en tête de file à chaque année, sauf en 2010 où le Québec récoltait la plus grande part des budgets canadiens (Tableau 5 et Tableau 6). En outre, l'Ontario semble avoir élargi sa part des budgets canadiens au cours de la période étudiée. En effet, sa part moyenne s'élevait à 54 % entre 2003 et 2007, à 62 % entre 2008 et 2012, et à plus de 75 % en 2011 et 2012.

¹⁷ Observatoire européen de l'audiovisuel. *Annuaire 2013 - Volume 1 : Télévision, cinéma, vidéo et services audiovisuels à la demande dans 39 pays européens*, p. 72, p. 101, 2014.

¹⁸ Observatoire européen de l'audiovisuel. *Les systèmes d'incitation fiscale et leur impact sur la production cinématographique et audiovisuelle en Europe*, p. 15, 2014.

¹⁹ Centre national du cinéma et de l'image animée. *Résultats 2012*, rapport du CNC n° 326, p. 74, 2013.

²⁰ Observatoire européen de l'audiovisuel. *Les systèmes d'incitation fiscale et leur impact sur la production cinématographique et audiovisuelle en Europe*, p. 27, 2014.

²¹ Ibidem, p. 35.

Il n'est pas surprenant que l'Ontario et le Québec aient la plus grande part des coproductions (90 % des budgets canadiens) puisque ces provinces représentaient approximativement les trois quarts de l'ensemble des productions cinématographiques et télévisuelles au Canada (c.-à-d., coproductions et productions domestiques) au cours de la période étudiée. Des données présentées plus loin dans le rapport montrent que cette surconcentration était entièrement attribuable à la surreprésentation des coproductions en Ontario.

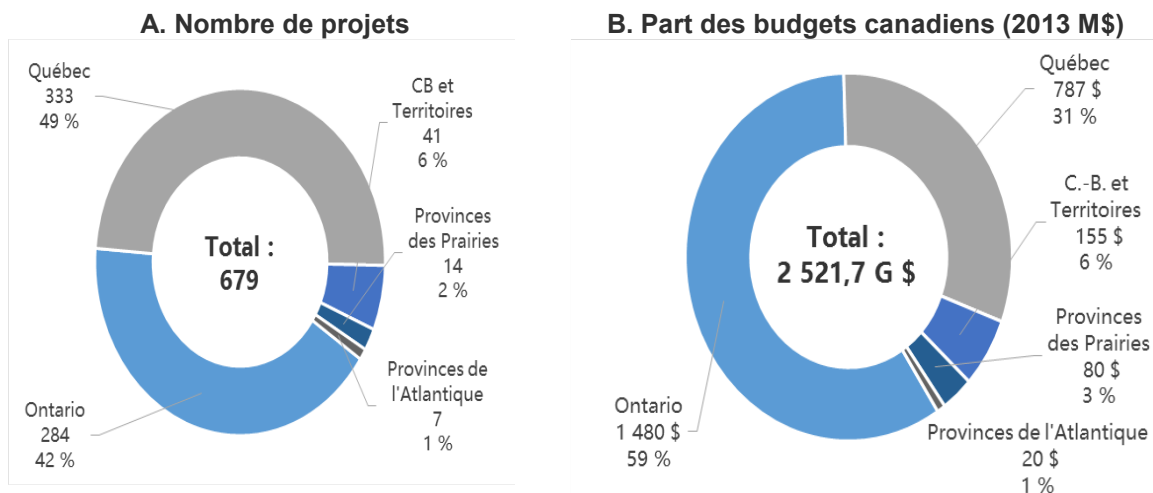
Les raisons pour la concentration si élevée des coproductions en Ontario ne sont pas évidentes. Des producteurs de toutes les régions semblent avoir participé à des coproductions au cours de la période à l'étude. Il pourrait s'agir du fait que l'infrastructure de production de l'Ontario – y compris les studios d'enregistrement et les locations de matériel – peut davantage accommoder la production cinématographique, un média qui prédominait les coproductions au cours de la période à l'étude. Ou encore, cela pourrait être attribuable au fait qu'on trouve en Ontario un grand nombre d'entreprises de production, lesquelles ont la capacité de mener des projets internationaux de grande envergure, comme les coproductions. Aussi, il pourrait simplement s'agir d'une question de hasard : les entreprises de production comme Don Carmody Productions et Take 5 Productions, qui ont participé à des coproductions, ont leur siège social en Ontario.

Tableau 5 Nombre de coproductions, selon la région

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ontario	39	23	22	22	33	35	26	28	29	27
Québec	40	38	36	35	28	45	26	32	24	29
C.-B. et territoires	2	4	6	5	6	7	2	1	4	4
Provinces des Pairies	2	5	1	1	2	0	1	2	0	0
Provinces de l'Atlantique	1	1	1	1	0	1	1	0	0	1
Total	84	71	66	64	69	88	56	63	57	61
Ontario	46 %	32 %	33 %	34 %	48 %	40 %	46 %	44 %	51 %	44 %
Québec	48 %	54 %	55 %	55 %	41 %	51 %	46 %	51 %	42 %	48 %
C.-B. et territoires	2 %	6 %	9 %	8 %	9 %	8 %	4 %	2 %	7 %	7 %
Provinces des Pairies	2 %	7 %	2 %	2 %	3 %	0 %	2 %	3 %	0 %	0 %
Provinces de l'Atlantique	1 %	1 %	2 %	2 %	0 %	1 %	2 %	0 %	0 %	2 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Téléfilm Canada

Figure 22 Part des coproductions, selon la région, 2003-2012



Source : Téléfilm Canada

Tableau 6 Coproduction, budgets canadiens, selon la région

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Budgets canadiens (2013 M\$)										
Ontario	211,0	108,9	114,2	112,3	139,1	106,1	160,6	93,8	266,9	166,7
Québec	135,7	81,3	59,5	75,2	68,1	90,9	70,0	110,1	51,8	44,0
C.-B. et territoires	5,8	23,3	20,3	23,8	30,1	22,8	12,0	0,7	5,0	10,9
Provinces des Prairies	11,6	18,7	0,2	0,8	17,9	0,0	5,2	25,8	0,0	0,0
Provinces de l'Atlantique	3,9	8,3	3,3	0,2	0,0	3,3	1,4	0,0	0,0	0,1
Total	368,1	240,6	197,5	212,3	255,2	223,1	249,3	230,3	323,6	221,7
Part du total national										
Ontario	57 %	45 %	58 %	53 %	54 %	48 %	64 %	41 %	82 %	75 %
Québec	37 %	34 %	30 %	35 %	27 %	41 %	28 %	48 %	16 %	20 %
C.-B. et territoires	2 %	10 %	10 %	11 %	12 %	10 %	5 %	<1 %	2 %	5 %
Provinces des Prairies	3 %	8 %	<1 %	<1 %	7 %	0 %	2 %	11 %	0 %	0 %
Provinces de l'Atlantique	1 %	3 %	2 %	<1 %	0 %	1 %	1 %	0 %	0 %	<1 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Téléfilm Canada

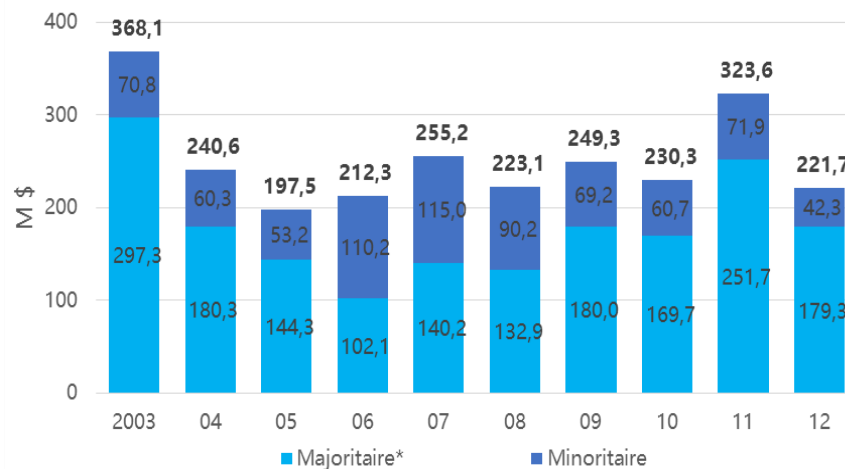
4.1.7 Participation canadienne

La participation financière du Canada aux coproductions peut être égale ou supérieure à 50 % (« majoritaire ») ou moins de 50 % (« minoritaire »). Par définition, les coproductions à participation majoritaire représentaient une plus grande part des budgets totaux au Canada. Toutefois, les coproductions à participation minoritaire pourraient, sur une base absolue, avoir une plus grande part des budgets canadiens – et, par conséquent, avoir de plus grandes retombées économiques – si leur volume total est plus élevé. C'est ce qu'on appelle l'effet de

pointe plus grosse, autrement dit, une petite part d'une grande tarte procure une plus grosse pointe en termes de dépenses d'origine canadienne. En outre, c'est la taille de la pointe – et des dépenses d'origine canadienne correspondantes – qui établit les retombées économiques plutôt que la taille de la tarte entière.

Toutefois, selon les données, cet effet de pointe plus grosse n'était pas très prévalent entre 2003 et 2012. La somme des budgets canadiens des coproductions à participation minoritaire a excédé la somme des coproductions à participation majoritaire au cours d'une seule année, à savoir en 2006. En 2012, par exemple, les coproductions à participation majoritaire représentaient 179,3 millions de dollars des budgets canadiens totaux (221,7 millions de dollars) comparativement à 42,3 millions de dollars pour les coproductions à participation minoritaire (Figure 23). Au cours de la période de dix ans, les coproductions à participation majoritaire représentaient 1,78 milliard de dollars des budgets canadiens totaux, soit 71 %. Les productions à participation minoritaire, par contre, constituaient 744 millions de dollars des budgets canadiens totaux, soit 29 %.

Figure 23 Coproductions, budgets canadiens, participation canadienne majoritaire et minoritaire (2013 M\$)



Source : Téléfilm Canada

* Inclut les projets à participation égale.

Take 5 tire parti des traités de coproduction et des coentreprises certifiées par le CRTC pour faire figure de proue dans la création de drames historiques pour la télévision

En 2009, John Weber a compris les possibilités qu'offrent les partenariats internationaux pour produire des émissions de télévision à grande échelle et a fondé Take 5. Au cours des cinq dernières années, cette entreprise de Toronto a participé à plusieurs coproductions et coentreprises certifiées par le CRTC, créant plus de 200 heures d'émissions pour Showtime, Starz, History, CBS, The CW, Bell Média, Shaw Media et CBC. Elle est l'une des plus grandes entreprises canadiennes pour les coproductions de drames historiques.

Les activités de Take 5 ont débuté avec la saison IV de l'émission *The Tudors*, puis *Camelot* et trois saisons de la série *The Borgias* – toutes des coproductions menées avec la société irlandaise Octagon Films. L'équipe travaille actuellement à la coproduction de *Vikings*, son émission la mieux accueillie jusqu'à présent. Le premier épisode a attiré 1,1 million de téléspectateurs canadiens en 2013, faisant de la série à l'époque la plus importante des nouvelles émissions scénarisées à la télévision spécialisée du pays.

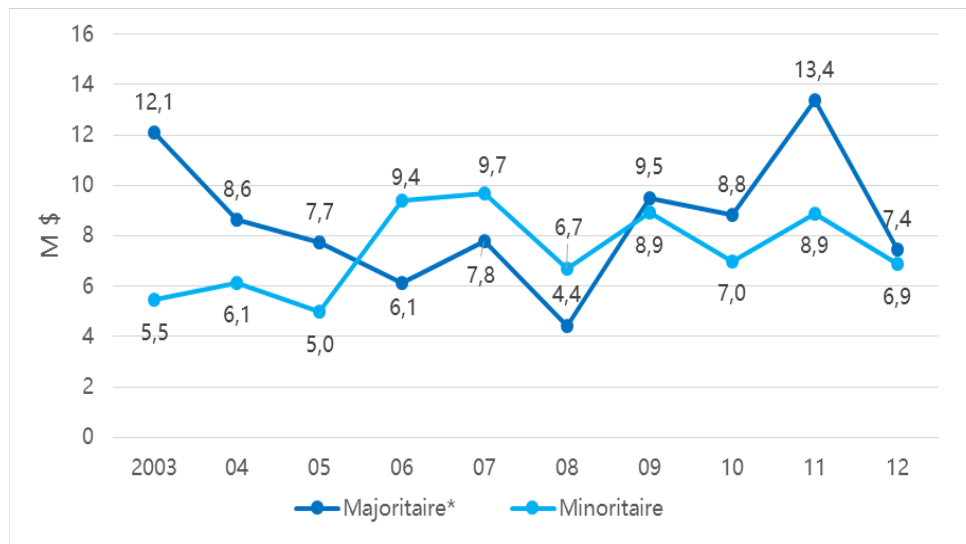
La participation de Take 5 aux coproductions est souvent minoritaire, une décision découlant principalement des aspects créatifs du projet (c.-à-d., sujet, scénario et emplacement du tournage). Des Canadiens et des vedettes d'au moins cinq nationalités ont réalisé, produit et monté tous les épisodes de la troisième saison des *Vikings* en plus d'occuper les principaux rôles. La postproduction a été effectuée par Take 5 ainsi que les entreprises Deluxe, Tattersall Film and Sound et Mr. X. Les liens ont été mutuellement bénéfiques. Par exemple, c'était la première participation à une émission télévisée de Mr. X, une entreprise d'effets visuels de haut calibre (VFX) travaillant habituellement sur des longs métrages. Take 5 a pour sa part bénéficié d'une valeur ajoutée pour *Vikings* grâce à cette collaboration – à un tel point que Mr. X a participé à bon nombre des présentations initiales pour l'émission. Les effets visuels de *Vikings* ont été mis en nomination pour des prix Emmy pour les émissions diffusées aux heures de grande écoute en 2013 et en 2015 et à un prix Écrans canadiens en 2015.

Les deux productions menées par Take 5 en coentreprise certifiées par le CRTC, *Beauty and the Beast* et *Reign*, étaient, par contre, des participations à majorité canadienne et ont été filmées à Toronto en collaboration avec l'entreprise canadienne Whizbang Films, aussi de Toronto. Bien que ces productions aient recours à des modèles de financement entièrement différents, elles aident Take 5 à mener des coentreprises avec des partenaires américains puisque la société a établi des relations avec des télédiffuseurs internationaux dans le cadre de coproductions régies par des traités.

Grâce à une solide expérience avec les coproductions et les coentreprises, le nombre total de séries auxquelles participe Take 5 augmente chaque année, les activités de coproduction et de coentreprise grandissant puisque les séries historiques à grand budget ont besoin d'un accès à un financement international. Les coproductions et les coentreprises procurent des avantages similaires, les deux permettant de participer à des productions ayant des budgets d'une échelle différente de celle des productions strictement domestiques. L'entreprise estime que les partenariats internationaux contribuent à accélérer le processus de développement, et que le volume plus élevé accroît les retombées économiques.

En fait, au cours de la période visée, les coproductions à participation majoritaire affichaient des budgets canadiens moyens plus élevés que celles à participation minoritaire – 8,5 millions de dollars par rapport à 7,3 millions de dollars (Figure 24). Qui plus est, les coproductions à participation majoritaire étaient de plus grande envergure, en moyenne, que les coproductions à participation minoritaire au cours de sept des dix années de la période à l'étude. Toutes ces données laissent entendre que les budgets canadiens sont, pour l'essentiel, générés par des coproductions à participation majoritaire, qui sont habituellement des projets de plus grande envergure que les coproductions à participation minoritaire. Ainsi, bien que l'effet de grosse pointe pourrait, en théorie, signifier que les coproductions à participation minoritaire procurent des budgets canadiens plus élevés, en réalité la grande majorité des budgets canadiens provenaient des coproductions à participation majoritaire.

Figure 24 Budgets moyens de coproductions (en se basant sur le volume total), participation majoritaire par rapport à la participation minoritaire (2013 M\$)



Source : Téléfilm Canada

* Inclut les projets à participation égale.

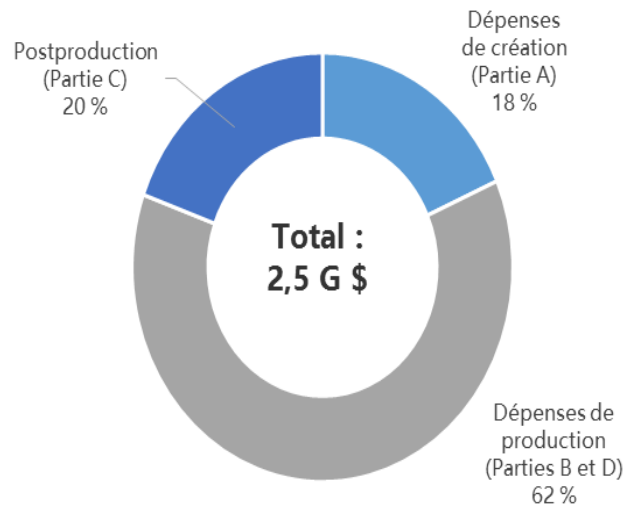
4.1.8 Catégories de budget

Les dépenses budgétaires des productions cinématographiques et télévisuelles sont habituellement divisées en quatre catégories :

- **Dépenses de création (Partie A)** : Elles incluent les dépenses pour les droits de scénarios, les scénarios, les coûts de développement, les honoraires des producteurs et des réalisateurs et la rémunération des acteurs principaux.
- **Dépenses de production (Partie B)** : Il s'agit habituellement de la plus grande catégorie et inclut toutes les dépenses pour les services et la main-d'œuvre utilisés pendant les images première équipe. La rémunération de tous les acteurs et des membres de l'équipe, y compris les acteurs de soutien et les figurants, est incluse dans cette catégorie.
- **Dépenses de postproduction (Partie C)** : Elles incluent les coûts liés et non liés à la main-d'œuvre encourus pour le montage du vidéo et de la bande sonore une fois les images première équipe terminées.
- **Autres coûts de production (Partie D)** : Elles incluent certains coûts de financement (p. ex., paiements des intérêts et frais relatifs aux garanties d'achèvement) ainsi que des frais de publicité.

La sous-section suivante présente les résultats de l'analyse des retombées économiques en fonction de trois parties des budgets de production : i) création (Partie A), ii) production (Parties B et D), et iii) postproduction (Partie C)²². Les dépenses de production représentaient 62 % des budgets canadiens totaux (reposant sur un échantillon de 100 projets de coproduction) (Figure 25). Les dépenses de postproduction suivaient avec une part de 20 %, et les dépenses de création avec 18 %.

Figure 25 Distribution des dépenses de coproduction selon les catégories de budget (basé sur un échantillon de projets)

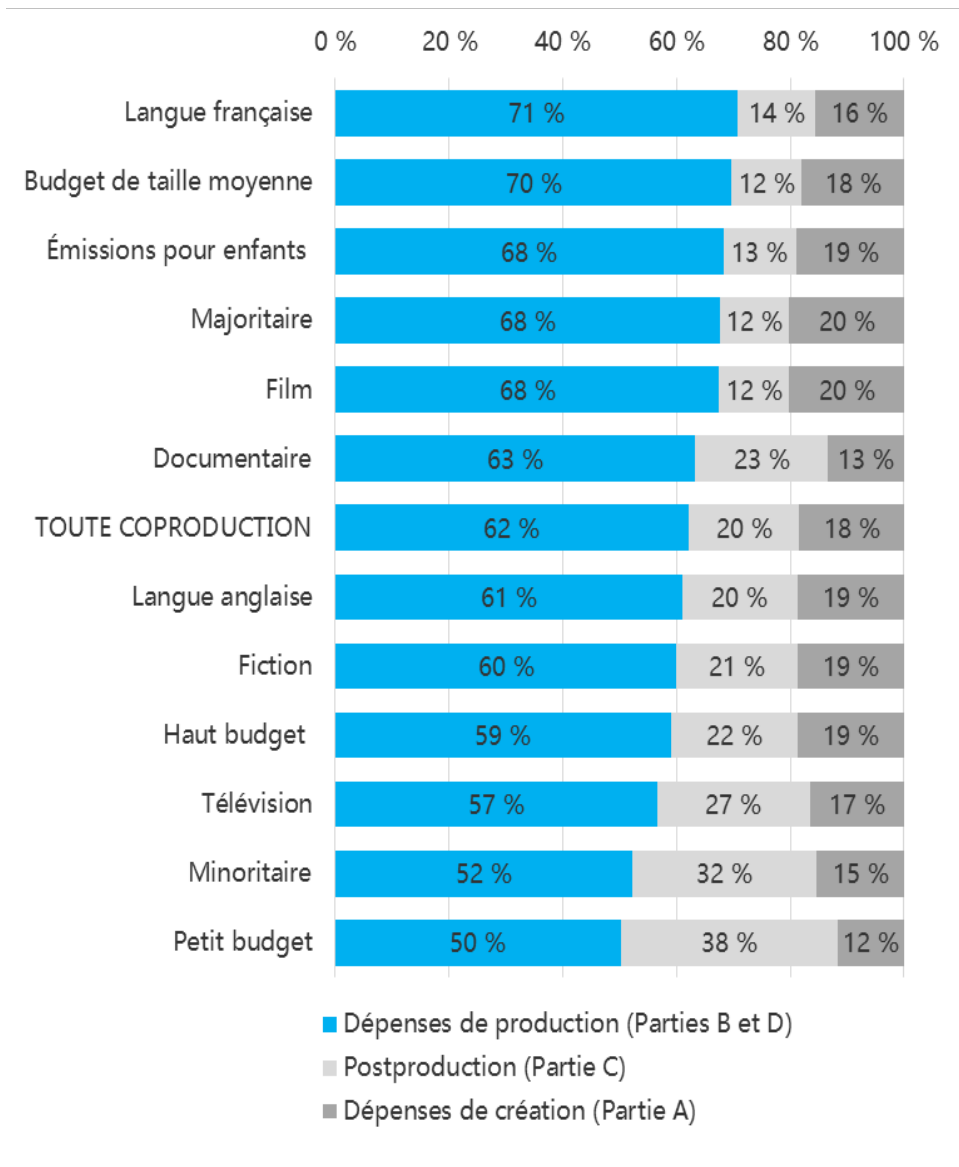


Source : Téléfilm Canada
N=100

Dans la Figure 26, les coproductions sont classées en fonction de la part de leurs dépenses de production dans les dépenses totales d'origine canadienne. Ce sont les coproductions en langue française qui avaient les dépenses de production les plus élevées (71 %). Au nombre des autres catégories consacrant une grande partie de leur budget aux dépenses de production, mentionnons les coproductions à budget moyen, les coproductions d'émissions pour enfants, les coproductions à participation canadienne majoritaire et les coproductions cinématographiques. Nous examinons, un peu plus loin dans le rapport, les liens positifs entre la part des budgets consacrés aux dépenses de production et les taux relatifs de retombées sur l'emploi.

²² Afin de simplifier l'analyse, les parties B et D ont été combinées. La partie D est habituellement la plus petite catégorie; pour les coproductions, elle représentait 13 % des budgets totaux. Les dépenses de la partie D sont aussi étroitement liées à d'autres dépenses de production.

Figure 26 Part des dépenses d'origine canadienne, selon le type de coproduction et la part du budget (classée selon la part des dépenses de production; reposant sur un échantillon de coproductions)



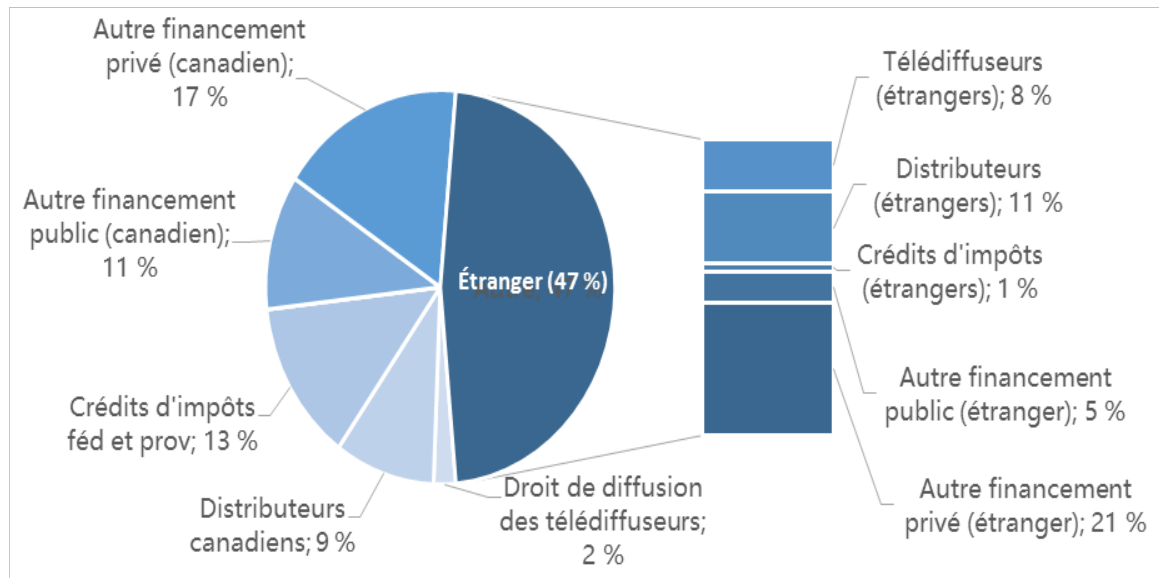
Source : Téléfilm Canada
N=100

4.1.9 Financement et investissement étranger

Les sources canadiennes représentaient 53 % du financement total des projets de coproductions cinématographiques comparativement à 47 % pour les sources étrangères. La plus grande catégorie de financement de sources canadiennes était les « autres sources privées » (17 %), lesquelles incluent les crédits d'anticipation, les parrainages et les investissements de tiers (Figure 27). Elles étaient suivies par les crédits d'impôt fédéraux et provinciaux (13 %). Le financement public (canadien) autre, dont le FLMC constituait le plus grand contributeur, mais qui incluait aussi des programmes de financement provinciaux, représentait 11 % de l'ensemble du financement. Il était suivi par le financement des distributeurs canadiens (9 %) et des droits de diffusion des télédiffuseurs canadiens (2 %).

La plupart du financement étranger pour les coproductions cinématographiques provenait d'autres sources privées. Cette catégorie représentait près de la moitié de tout le financement étranger et 21 % du financement total des projets (c.-à-d., canadien et étranger). Les autres importantes sources de financement étranger incluaient les distributeurs étrangers (11 %) et les droits de diffusion des télédiffuseurs étrangers (8 %). La part du financement des télédiffuseurs étrangers était quatre fois supérieure à celle des télédiffuseurs canadiens, ce qui reflète le fait que les télédiffuseurs de pays comme le Royaume-Uni et la France investissaient souvent dans les productions de films destinés au cinéma, contrairement aux télédiffuseurs nord-américains.

Figure 27 Sources de financement des coproductions cinématographiques, 2003-2012



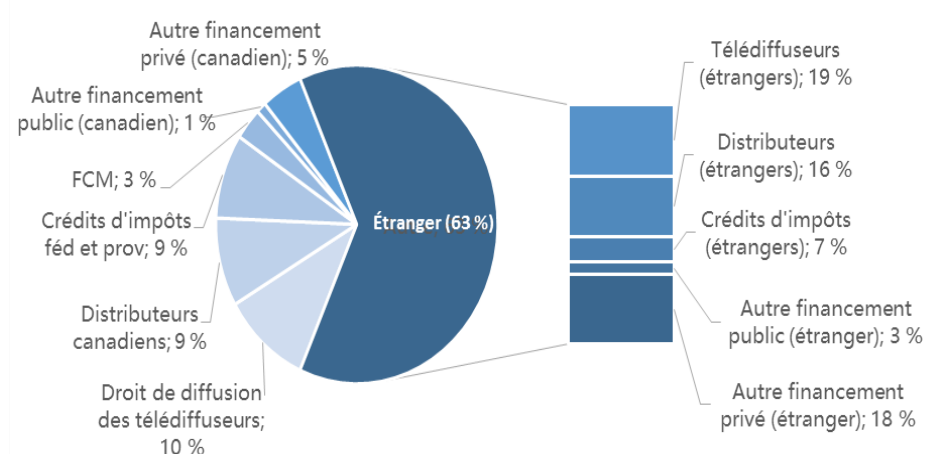
Source : Téléfilm Canada

Note : Certains totaux pourraient ne pas correspondre à la somme des éléments en raison de l'arrondissement.

En ce qui a trait aux coproductions télévisuelles, les sources canadiennes représentaient 37 % du financement total des projets comparativement à 63 % pour le financement de sources étrangères (Figure 28). Parmi les sources canadiennes, la plus grande contribution provenait des droits de diffusion des télédiffuseurs canadiens (10 %), des distributeurs (9 %) et des crédits d'impôt fédéraux et provinciaux (9 %). Du côté du financement de sources étrangères, les droits de diffusion des télédiffuseurs et le financement des distributeurs représentaient 19 % et 16 %, respectivement, du financement total des projets. Les crédits d'impôt offerts à l'extérieur du Canada représentaient 7 % du financement total. Les sources étrangères représentaient 72 % du financement total des coproductions télévisuelles d'œuvres de fiction.

Le financement de sources étrangères représentait 63 % du financement total des coproductions télévisuelles entre 2003 et 2012.

Figure 28 Sources de financement des coproductions télévisuelles, 2003-2012



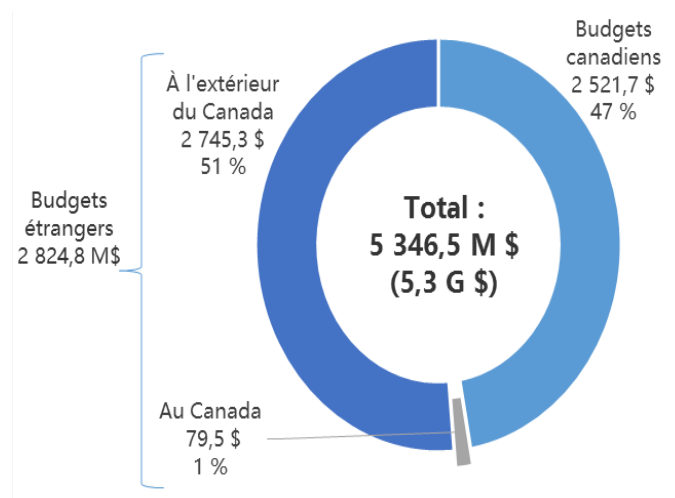
Source : Téléfilm Canada

Note : Certains totaux pourraient ne pas correspondre à la somme des éléments en raison de l'arrondissement.

Les producteurs étrangers ont investi près de 80 millions de dollars dans la production de contenu audiovisuel au Canada.

Les coproductions avaient non seulement des parts importantes de financement de sources étrangères, mais elles attiraient l'investissement étranger directement dans la production de contenu audiovisuel au Canada. Avec un échantillon de 100 budgets de coproduction, nous estimons qu'approximativement 2,8 % des budgets étrangers des coproductions (c.-à-d., participation financière étrangère), ou 79,5 millions de dollars, ont été consacrés aux activités de production au Canada entre 2003 et 2012. Autrement dit, pour chaque 100 \$ consacrés à des coproductions au Canada par des producteurs canadiens (c.-à-d., dépenses d'origine canadienne), les producteurs étrangers ont contribué 3,22 \$ de plus²³.

Figure 29 Investissement étranger dans les coproductions au Canada, 2003-2012 (2013 M\$)



Source : Estimations de Nordicity reposant sur des données de Téléfilm Canada

Note : Certains totaux pourraient ne pas correspondre à la somme des éléments en raison de l'arrondissement.

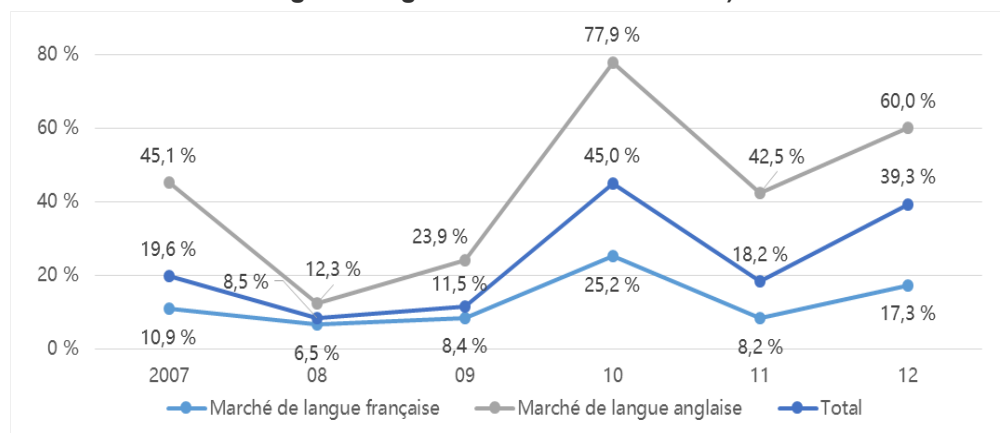
²³ Ce calcul repose sur des données de Téléfilm Canada qui indiquent que les dépenses d'origine canadienne pour les coproductions au Canada entre 2003 et 2012 s'élevaient au total à un peu moins de 2,5 milliards de dollars.

4.1.10 Consommation

Entre 2008 et 2012, 19 % de tous les films canadiens (c.-à-d., coproductions et productions domestiques) étaient des coproductions. Les coproductions représentaient habituellement une part plus élevée de la consommation totale des films canadiens au pays, en particulier en salles de cinéma²⁴. En 2012, par exemple, les coproductions cinématographiques représentaient 39,3 % des visionnements totaux des films canadiens présentés en salles de cinéma au pays (Figure 30). La part de marché des coproductions dans le marché de langue française (c.-à-d., films présentés en français au Canada) s'élevait à 17,3 % comparativement à 60 % dans le marché de langue anglaise.

Entre 2007 et 2012, les coproductions cinématographiques avaient une part plus élevée de la consommation de films canadiens dans le marché de langue anglaise que dans le marché de langue française. Le rendement relatif des coproductions cinématographiques dans le marché de langue anglaise reflétait le fait que bon nombre de films à grand budget réalisés en langue anglaise au cours de la période visée étaient des coproductions. La part relativement moins élevée des coproductions en langue française était attribuable au fait que les publics canadiens francophones montrent souvent une préférence pour les histoires, les thèmes et les acteurs québécois.

Figure 30 Part de marché des coproductions cinématographiques (en pourcentage de la consommation totale de longs métrages canadiens au Canada)

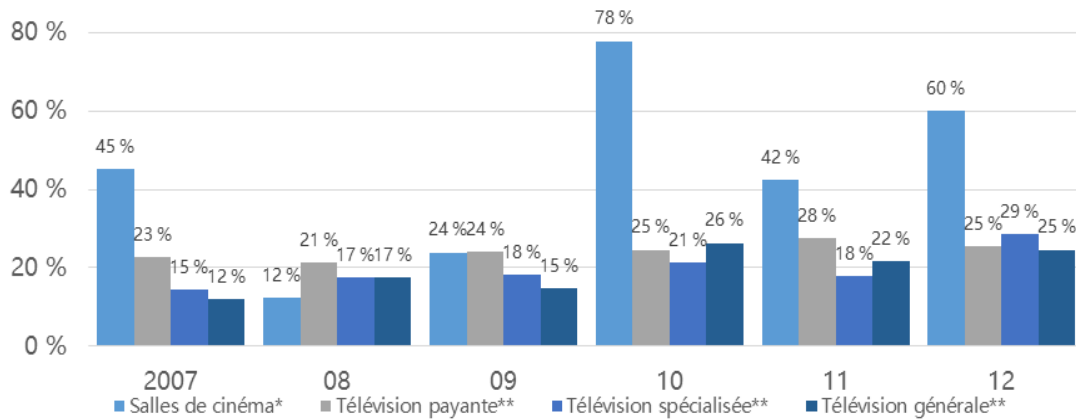


Source : Analyse de Patrimoine canadien reposant sur les données de l'ACC

Le rendement des coproductions cinématographiques dans le marché de langue anglaise diffusées à la télévision était souvent – mais pas toujours – beaucoup moins élevé qu'en salles de cinéma. En 2012, par exemple, les coproductions cinématographiques représentaient 60 % des visionnements totaux obtenus par des films canadiens en salles de cinéma, comparativement à seulement 25,4 % à la télévision payante, 28,7 % à la télévision spécialisée et 24,6 % à la télévision ordinaire (Figure 31).

²⁴ Note : Les données sur la consommation de longs métrages à la télévision ou en format DVD/Blu-ray n'étaient pas disponibles avant 2007.

Figure 31 Part de marché des coproductions cinématographiques dans le marché de langue anglaise présentées en salles de cinéma ou à la télévision (en pourcentage de la consommation totale des longs métrages canadiens au Canada)



Source : Analyse de Patrimoine canadien reposant sur des données de l'ACC et de Numeris

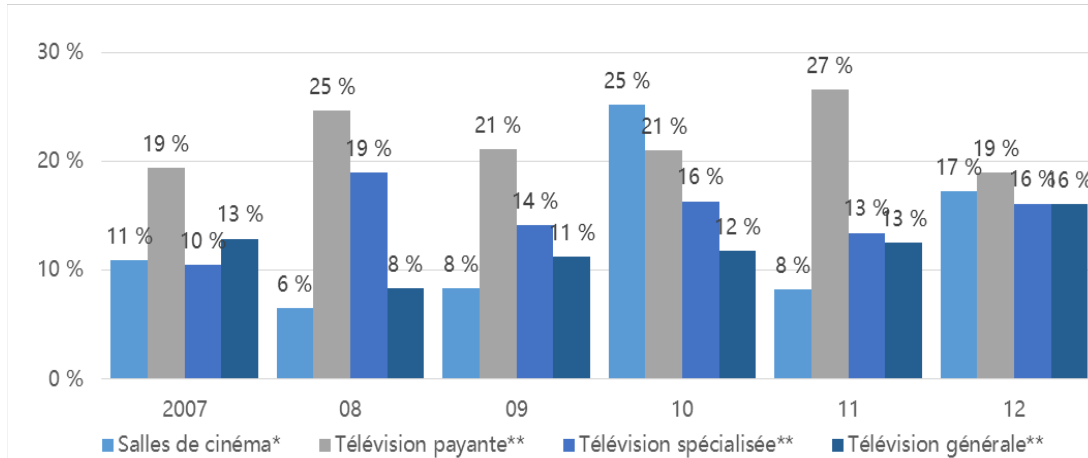
* Part des visionnements totaux obtenus par des films canadiens présentés en salles de cinéma au Canada.

** Part du nombre total de visionnements (nombre de fois qu'un film est visionné) au Canada de films canadiens.

Le rendement des coproductions dans le marché de langue anglaise diffusées à la télévision était souvent inférieur à celui en salles de cinéma; le contraire était souvent le cas pour les coproductions dans le marché de langue française.

Ce rendement moins élevé des coproductions cinématographiques dans le marché de langue anglaise présentées à la télévision n'était toutefois pas le cas pour les coproductions dans le marché de langue française. En effet, la part de ces coproductions cinématographiques de l'ensemble des visionnements de films canadiens à la télévision au pays était souvent supérieure, ou égale, à la part des coproductions de tous les visionnements obtenus par les films canadiens en salles de cinéma (Figure 32). Notamment, la part occupée par les visionnements des coproductions cinématographiques à la télévision payante était beaucoup plus élevée qu'en salles de cinéma ou que d'autres plateformes de télévision.

Figure 32 Part de marché des coproductions cinématographiques présentées en français au cinéma ou à la télévision (en pourcentage de la consommation totale de longs métrages canadiens au pays)



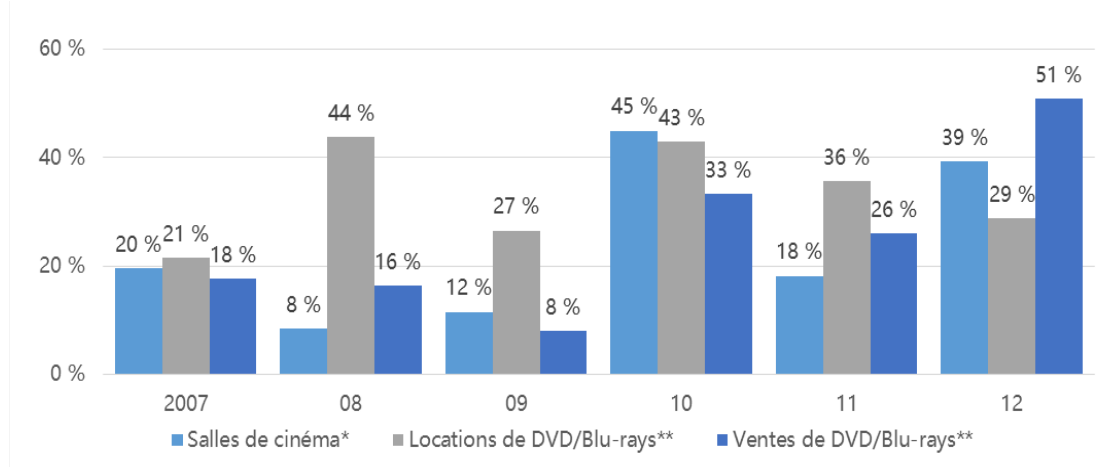
Source : Analyse de Patrimoine canadien reposant sur des données de l'ACC et de Numeris

* Part des visionnements totaux obtenus par des films canadiens présentés en salles de cinéma au Canada.

** Part du nombre total de visionnements (nombre de fois qu'un film est visionné) des films canadiens diffusés à la télévision canadienne.

La prolifération et la popularité des vidéos sur demande au cours des dernières années ont réduit le recours à la location et à la vente de DVD/Blu-ray comme plateforme de diffusion. Néanmoins, en termes de part de marché, il y avait très peu de liens ponctuels entre les parts des coproductions cinématographiques présentées en salles de cinéma et diffusées en DVD/Blu-ray pendant la période à l'étude. Au cours de certaines années, par exemple en 2007 et 2010, la part des coproductions cinématographiques du nombre total de copies de films canadiens loués ou vendus correspondait à la part des visionnements en salles de cinéma (Figure 33). Toutefois, au cours d'autres années, les parts des coproductions cinématographiques présentées en salles de cinéma et celles vendues ou louées en format DVD/Blu-ray variaient considérablement.

Figure 33 Part de marché des coproductions cinématographiques, salles de cinéma par rapport aux ventes et aux locations de DVD/Blu-ray (en pourcentage de la consommation totale de longs métrages canadiens au Canada)



Source : L'analyse de Patrimoine canadien repose sur des données de l'ACC, de Rentrak et de Nielsen VideoScan

* Part des visionnements totaux obtenus par les films canadiens présentés en salles de cinéma au Canada.

** Part des copies totales de films canadiens loués/vendus au Canada.

4.2 Analyse des retombées économiques

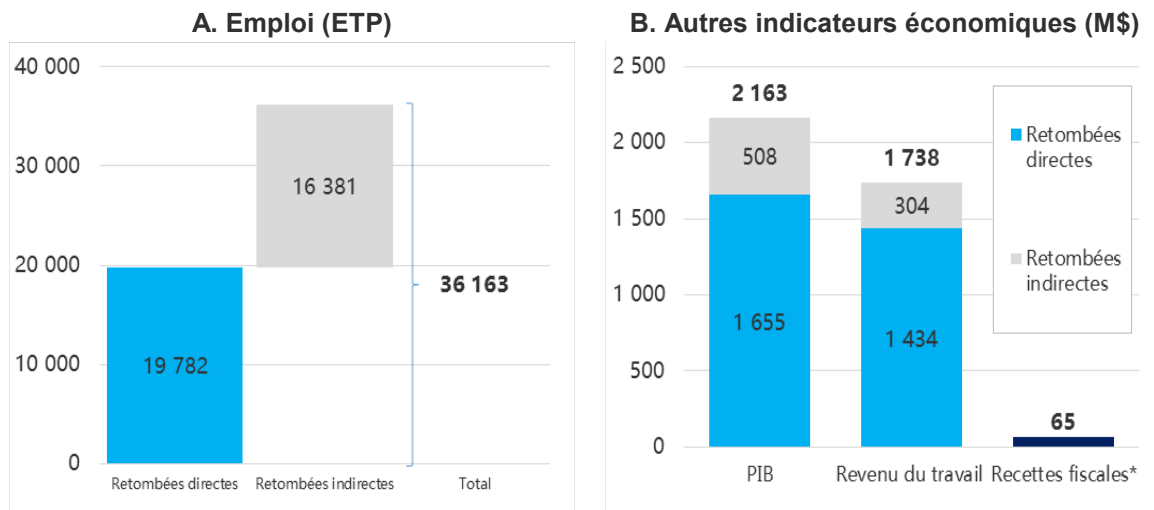
Dans la section suivante, nous évaluons les retombées économiques des coproductions et présentons les résultats pour l'ensemble des coproductions et les différentes catégories. Nous utilisons également des rapports d'intensité économique pour interpréter les résultats et établir des comparaisons avec d'autres industries et les différentes catégories de coproduction. Des tableaux de données supplémentaires sont fournis à l'**annexe D**.

4.2.1 Retombées économiques totales

Dans l'ensemble, entre 2003 et 2012, les budgets de coproductions canadiennes de 2,5 milliards de dollars ont procuré 36 163 ETP en emplois dans l'économie canadienne, y compris 19 782 ETP en emplois directs et 16 381 ETP en emplois indirects (Figure 34A).

Les coproductions ont également contribué 2,2 milliards de dollars au PIB canadien, soit 1,7 milliard de dollars directement et 508 millions de dollars indirectement (Figure 34B). Les retombées totales des coproductions sur le revenu du travail s'élevaient à 1,7 milliard de dollars au cours de la période à l'étude et incluaient 1,4 milliard de dollars en revenu du travail direct et 304 millions de dollars en revenu du travail indirect. L'activité économique générée par les coproductions a procuré 65 millions de dollars en taxes sur les produits et les productions, y compris les taxes fédérales et provinciales découlant des retombées directes et indirectes.

Figure 34 Retombées économiques des coproductions, 2003-2012



Source : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP

Note : Certains totaux pourraient ne pas correspondre à la somme des éléments en raison de l'arrondissement.

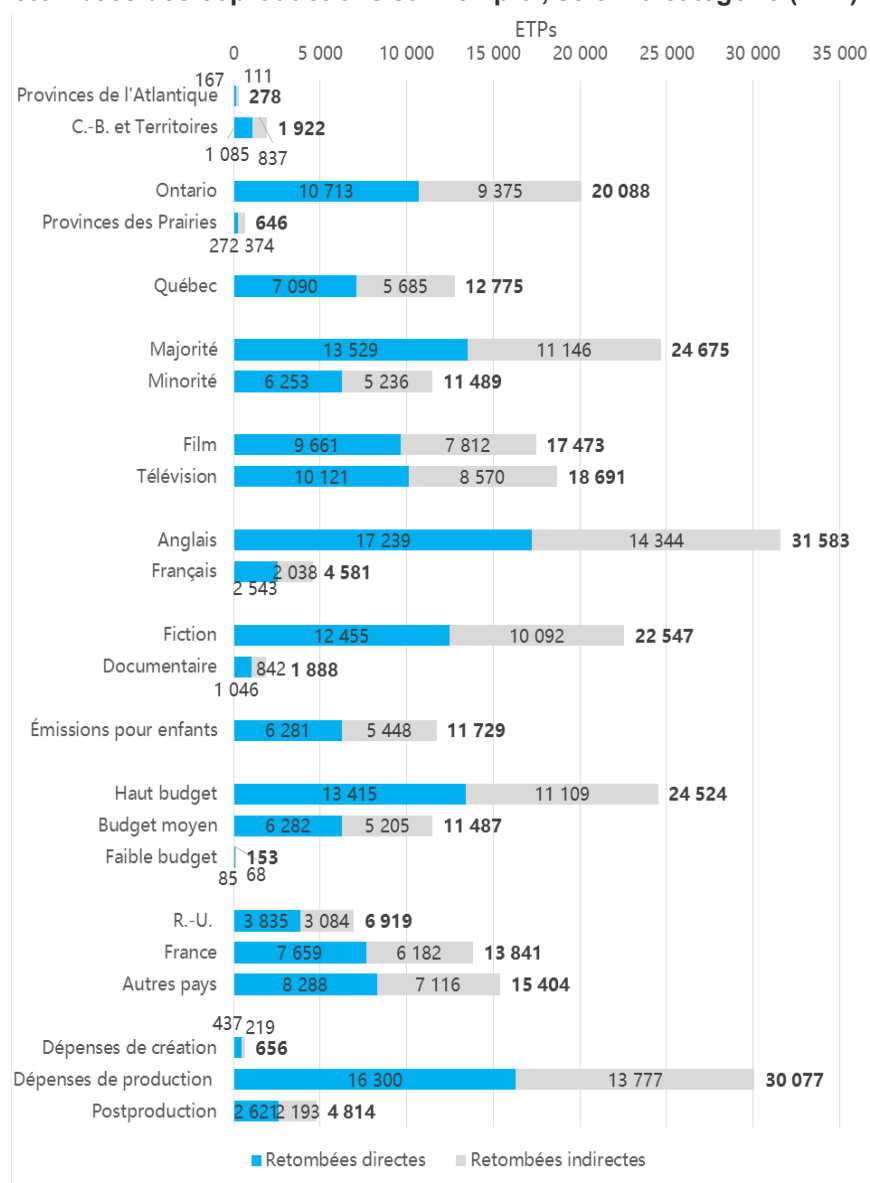
* Les retombées sur les recettes fiscales incluent la somme des taxes sur les produits et les productions découlant des retombées économiques directes et indirectes.

Outre les retombées économiques globales de toutes les coproductions, notre analyse estime les retombées économiques selon la région, le type de participation, le média, le marché linguistique, le genre et le pays partenaire. Elle examine aussi les retombées économiques des différentes catégories de budget. Les trois diagrammes suivants (Figure 35, Figure 36 et Figure 37) comparent les retombées sur l'emploi, le PIB et le revenu du travail de différentes catégories de coproduction et de budget.

Dans l'ensemble, les résultats montrent que l'ampleur relative des retombées économiques au cours de la période à l'étude était étroitement liée aux budgets canadiens pour chaque type de coproduction.

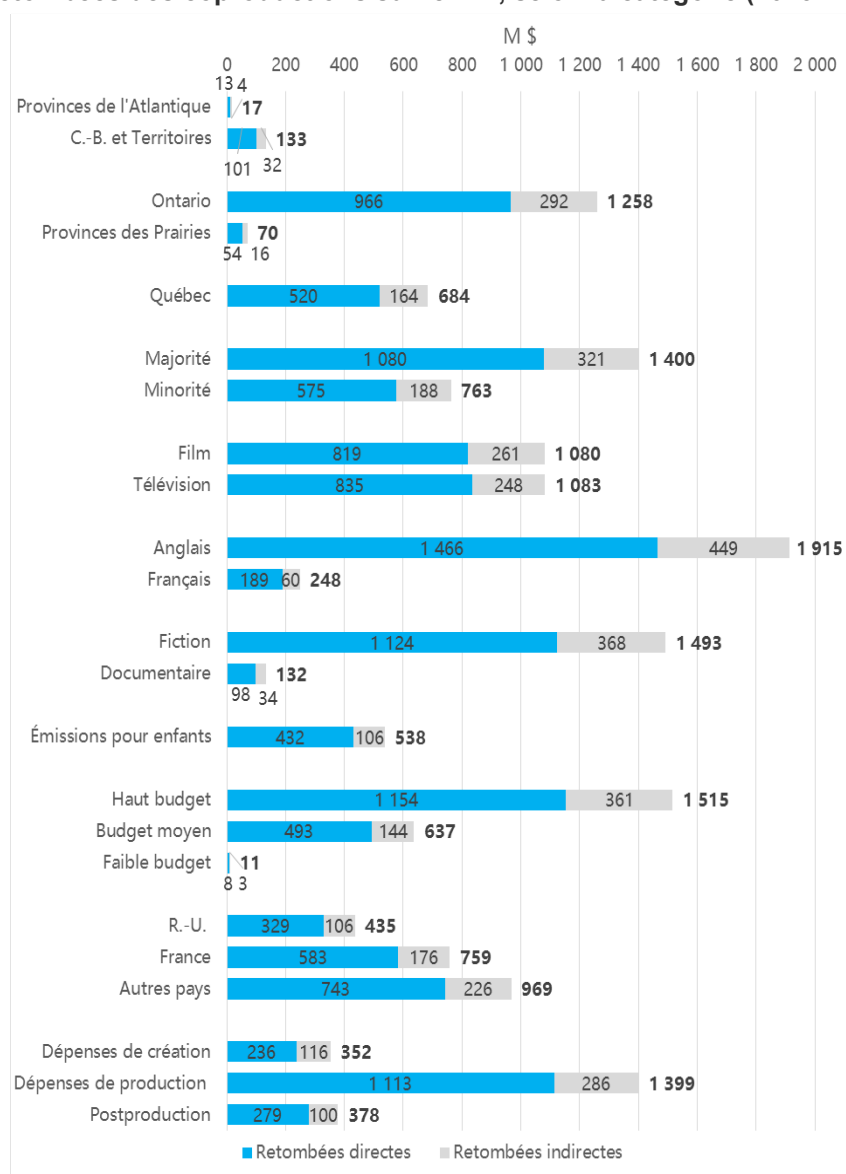
- À l'échelle régionale, c'est en Ontario et au Québec où les retombées sur l'emploi, le PIB et le revenu du travail sont les plus importantes.
- Les retombées économiques générées par les coproductions à participation majoritaire étaient approximativement le double de celles à participation minoritaire.
- Les retombées économiques des coproductions cinématographiques et télévisuelles étaient quasi égales.
- Les coproductions de langue anglaise avaient de loin de plus grandes retombées économiques que celles de langue française.
- De tous les genres de coproduction, ce sont les drames qui procurent les plus grandes retombées économiques.
- Les coproductions à grand budget (c.-à-d., plus de 10 millions de dollars) représentaient la grande majorité des retombées économiques des coproductions.
- En ce qui a trait aux pays partenaires pour les projets bipartites, ce sont les coproductions avec la France et le Royaume-Uni qui ont procuré les plus grandes retombées économiques.
- Les dépenses de production ont procuré la grande majorité des retombées économiques liées aux coproductions.

Figure 35 Retombées des coproductions sur l'emploi, selon la catégorie (ETP)



Source : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP

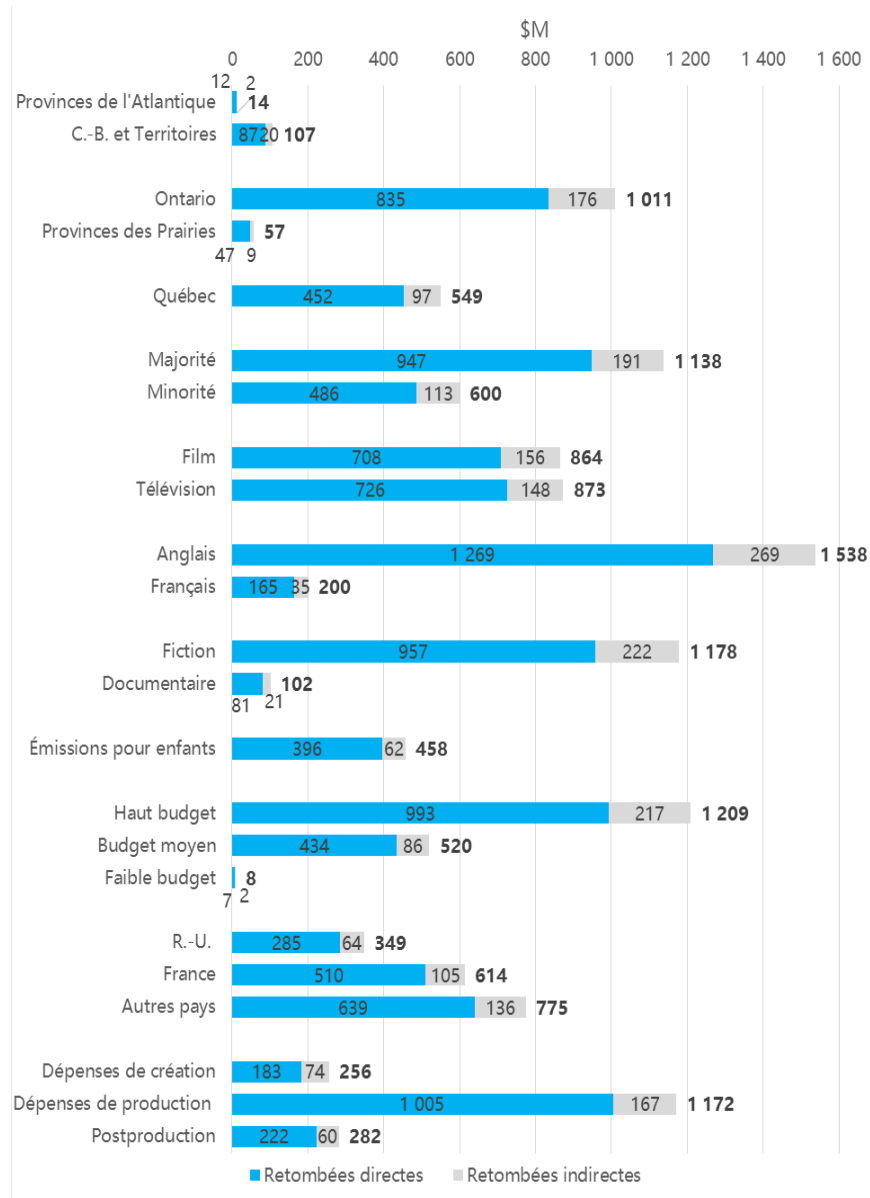
Figure 36 Retombées des coproductions sur le PIB, selon la catégorie (2013 M\$)



Source : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP

Note : Certains totaux pourraient ne pas correspondre à la somme des éléments en raison de l'arrondissement.

Figure 37 Retombées des coproductions sur le revenu du travail, selon la catégorie (2013 M\$)



Source : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP

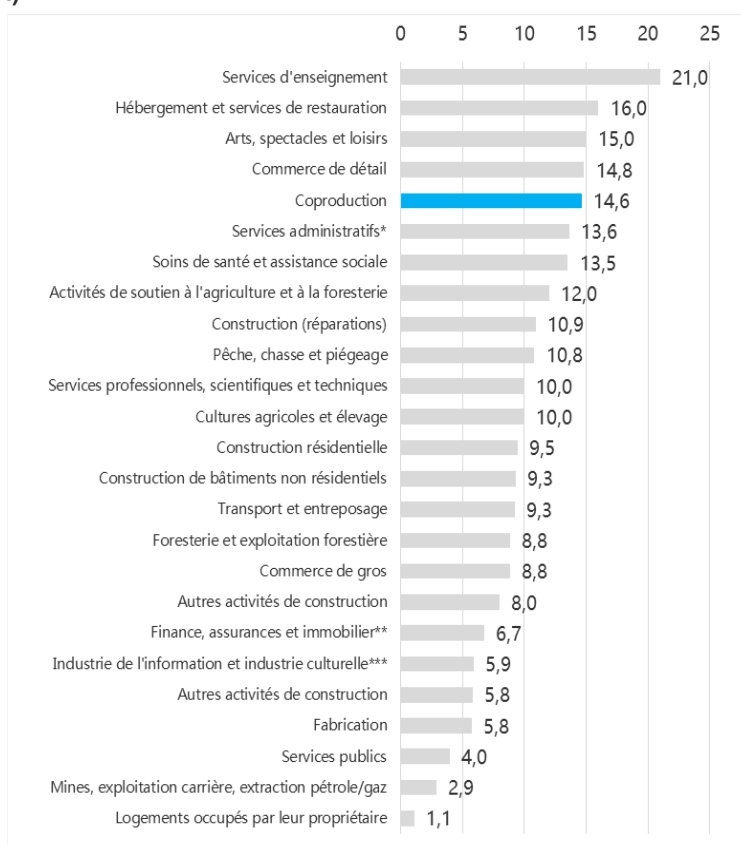
Note : Certains totaux pourraient ne pas correspondre à la somme des éléments en raison de l'arrondissement.

4.2.2 Intensité économique

Dans cette section, nous utilisons les rapports d'intensité pour comparer les retombées économiques des coproductions à celles d'autres industries de l'économie canadienne ainsi que pour comparer les retombées économiques générées par i) différents types de coproductions et ii) différentes catégories de budget. Les rapports d'intensité des retombées sur l'emploi mesurent le nombre d'ETP procurés par million de dollars d'extrant (c.-à-d., dépenses d'origine canadienne) alors que pour le PIB et le revenu du travail, ils mesurent le montant en dollars de chaque variable économique produite par un dollar d'extrant.

Si l'on compare les taux d'intensité de l'emploi, les coproductions semblent avoir été une excellente source d'emplois au Canada au cours de la période à l'étude. Entre 2003 et 2012, elles se classent au cinquième rang de 25 industries avec 14,6 ETP par million de dollars d'extrant (c.-à-d., budgets canadiens), ce qui est près de 50 % plus élevé que la moyenne de 9,9 ETP observés au sein de 25 industries (Figure 38).

Figure 38 Retombées sur l'emploi, comparaison entre industries (ETP par million de dollars d'extrant)



Source : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada (n° de catalogue 15F0046XDB) et du MIEAP

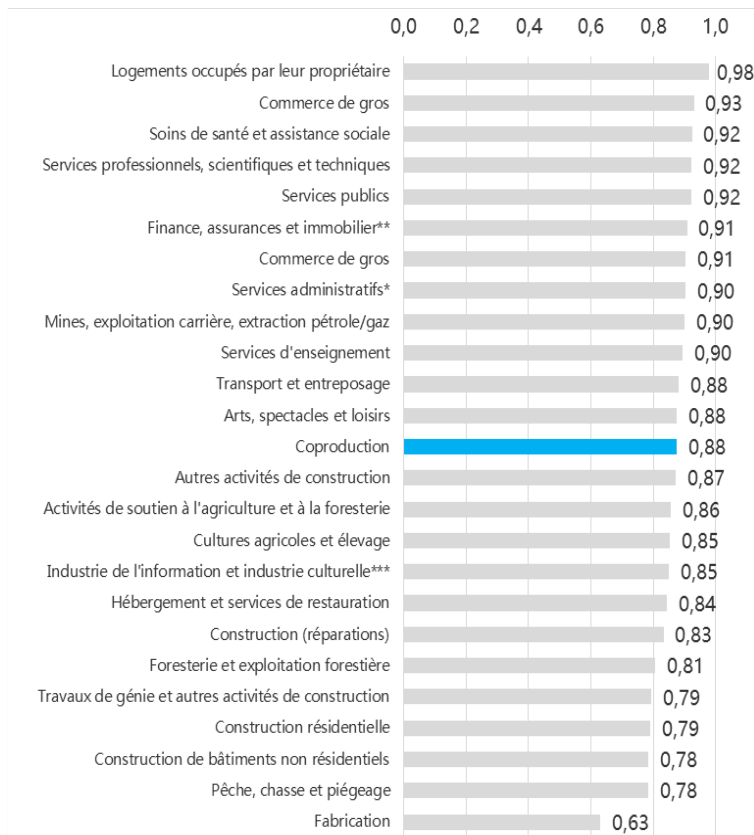
* Services d'administration et de soutien, de gestion des déchets et de remédiation.

** Entreprises des domaines des finances, des assurances, de l'immobilier, des locations et des portefeuilles.

*** Inclut le secteur des coproductions.

En termes de retombées sur le PIB, les coproductions sont dans la moyenne des industries canadiennes. Entre 2003 et 2012, chaque dollar dépensé au Canada dans le cadre de coproductions a contribué directement et indirectement 0,88 \$ au PIB (Figure 39), ce qui classe les coproductions au treizième rang parmi 25 industries canadiennes, soit légèrement au-dessus de la moyenne de 0,86 \$ observée au sein de toutes ces industries.

Figure 39 Retombées sur le PIB, comparaison entre industries (\$ par dollar d'extrant)



Source : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada (n° de catalogue 15F0046XDB) et du MIEAP

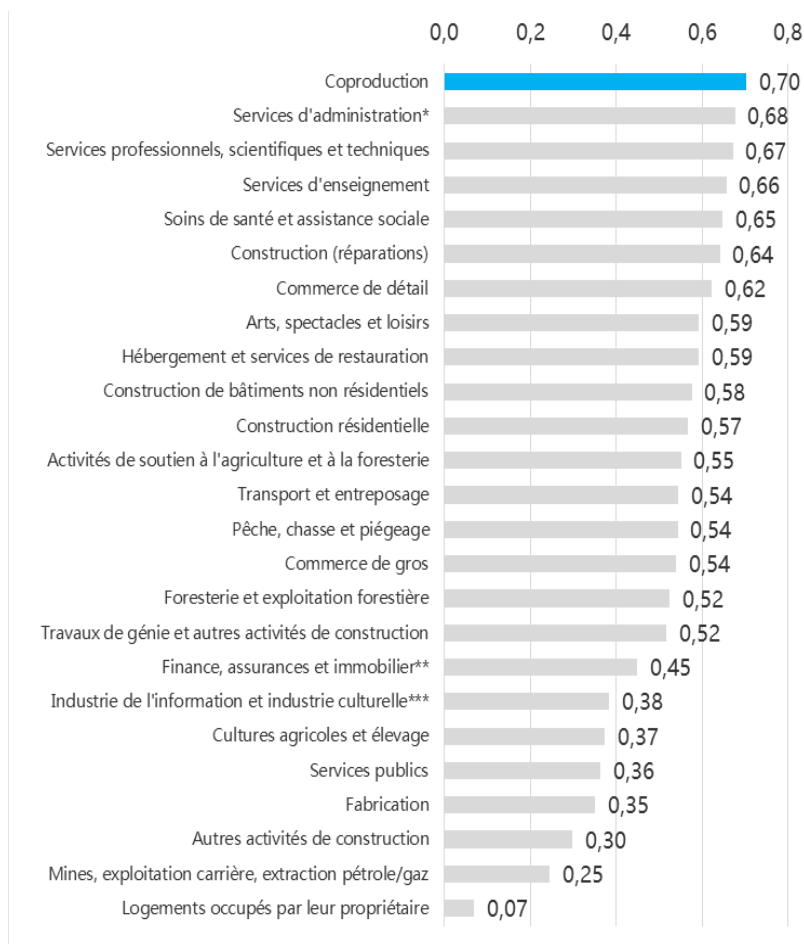
* Services d'administration et de soutien, de gestion des déchets et de remédiation.

** Entreprises des domaines des finances, des assurances, de l'immobilier, des locations et des portefeuilles.

*** Inclut le secteur des coproductions.

Les coproductions avaient un rendement encore plus élevé en termes de revenu du travail généré. Au cours de la période à l'étude, chaque dollar d'extrant a généré 0,70 \$ en revenu du travail au sein de l'économie canadienne, y compris pour les travailleurs du secteur de la production et les travailleurs des industries en amont, c'est-à-dire des retombées indirectes sur l'emploi (Figure 40). Ce rapport d'intensité du revenu du travail plaçait les coproductions en tête de 24 autres industries de l'économie du secteur privé du Canada.

Figure 40 Retombées sur le revenu du travail, comparaison entre industries (\$ par dollar d'extrant)



Source : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada (n° de catalogue 15F0046XDB) et du MIEAP

* Services d'administration et de soutien, de gestion des déchets et de remédiation.

** Entreprises des domaines des finances, des assurances, de l'immobilier, des locations et des portefeuilles.

*** Inclut le secteur des coproductions.

À l'échelle régionale, l'intensité de l'emploi attribuable aux coproductions était nettement différente. Au Québec, le rapport d'intensité de l'emploi était le plus élevé avec 16,5 ETP par million de dollars d'extrant, tandis que les plus faibles retombées étaient en C.-B. et aux territoires, où un million de dollars d'extrant a procuré 12,7 ETP. Ces différences étaient probablement attribuables aux variations dans les salaires moyens des ETP observés dans les diverses régions – tant au sein qu'à l'extérieur du secteur audiovisuel. Au Québec, par exemple, le salaire moyen des ETP dans ce secteur était approximativement 7 % inférieur à la moyenne nationale alors qu'en C.-B., il était en moyenne 4 % plus élevé que la moyenne nationale (voir l'annexe A, Tableau A-3).

Les intensités de l'emploi variaient grandement selon les différentes catégories de budget. Les budgets de production avaient une plus grande intensité de l'emploi (19,6 ETP par million de dollars) que ceux de postproduction (10 ETP) ou de création (1,4 ETP). Cette intensité relativement élevée des budgets de production reflétait le fait que cette catégorie englobe la plupart des dépenses pour les membres de la distribution et l'équipe de tournage de même que l'achat de biens et de services de l'économie en général. L'intensité relativement faible des budgets de création est attribuable au fait que la rémunération moyenne du personnel clé de création (p. ex., scénaristes, producteurs, réalisateurs, acteurs vedettes) était beaucoup plus élevée que celle des membres de la distribution et de l'équipe de tournage de production.

Bon nombre des variations dans l'intensité de l'emploi pour les divers types de coproduction étaient probablement attribuables aux différences dans leur distribution régionale. Les salaires moyens dans le secteur de la production audiovisuelle et les autres industries varient selon la province; ces variations ont en bout de ligne une incidence sur le nombre d'emplois créés pour un niveau donné de dépenses. Par ailleurs, les différences dans les diverses catégories de coproduction en termes de la portion des dépenses d'origine canadienne consacrées à la production pourraient également avoir contribué aux variations dans l'intensité de l'emploi. Comme nous l'avons déjà mentionné, il y avait de grandes différences entre les trois catégories de budget, ce qui expliquerait l'ampleur des variations dans les catégories. Dans certains cas, la distribution régionale des coproductions et la prépondérance des dépenses de production étaient probablement à l'origine de l'ensemble des différences.

Les coproductions à participation majoritaire ont généré un taux d'emploi plus élevé (15,6 ETP) que celles à participation minoritaire (12,9 ETP). Cette différence était probablement attribuable au fait que ce premier type de coproduction consacrait une plus grande part des dépenses d'origine canadienne aux dépenses de production (68 %) que les coproductions à participation minoritaire (52 %).

Le taux d'intensité de l'emploi plus élevé pour les coproductions de langue française (16,2 ETP) comparativement à celles en langue anglaise (14,4 ETP) reflétait le fait que la plupart, voire la totalité de ces coproductions ont eu lieu au Québec, province qui affichait le rapport d'intensité de l'emploi le plus élevé des cinq régions. Les coproductions de langue française avaient également la part la plus élevée des dépenses d'origine canadienne consacrées aux dépenses de production (71 %), ce qui aurait aussi pu contribuer à l'intensité plus élevée de l'emploi.

La prédominance des dépenses de production a probablement aussi contribué à l'intensité plus élevée de l'emploi pour les coproductions d'émissions pour enfants (20,9 ETP) par rapport à celles des œuvres de fiction (12,9 ETP) et des documentaires (11,9 ETP). Dans le cas des coproductions d'émissions pour enfants, 68 % des dépenses d'origine canadienne étaient consacrées aux dépenses de production, comparativement à 63 % pour les documentaires et à 60 % pour les œuvres de fiction.

Bien que les coproductions à budget moyen (1 à 10 millions de dollars) aient eu un degré absolu de retombées sur l'emploi moins élevé que celui des coproductions à budget élevé, elles ont procuré un taux d'emploi plus élevé (16,1 ETP) que celles à budget élevé (14,1 ETP) ou à faible budget (11 ETP). Le fait que les coproductions à budget moyen affichaient le taux le plus élevé d'intensité de l'emploi était probablement en partie attribuable au fait que les dépenses de production (70 %) sont plus élevées que celles des coproductions à budget élevé (59 %) ou à faible budget (50 %).

Les variations dans les rapports d'intensité du PIB étaient moins élevées entre les différentes catégories de coproduction, bien que certaines différences méritent d'être signalées (Figure 42). Les coproductions à participation majoritaire (0,72 \$ par dollar d'extrant) ont davantage contribué au PIB que celles à participation minoritaire (0,67 \$). Les coproductions à budget moyen (0,73 \$) ont aussi davantage contribué au PIB que celles à budget élevé (0,69 \$) ou à faible budget (0,61 \$).

Bien que les dépenses de création aient généré un rapport d'intensité de l'emploi de moins d'un dixième de celui des dépenses de production, son rapport d'intensité du PIB (0,77 \$ par dollar

d'extrant) était approximativement 85 % du taux affiché par les dépenses de production (0,91 \$). Ce résultat reflète les taux élevés des rémunérations moyennes des dépenses de création.

Les dépenses de création génèrent un revenu du travail et des recettes pour les entreprises de production et contribuent donc au PIB sans créer un grand nombre d'emplois. Par ailleurs, les activités de création reposent davantage sur le capital humain (c.-à-d., idées et créativité) que sur les intrants d'autres industries et, par conséquent, produisent moins de retombées économiques indirectes.

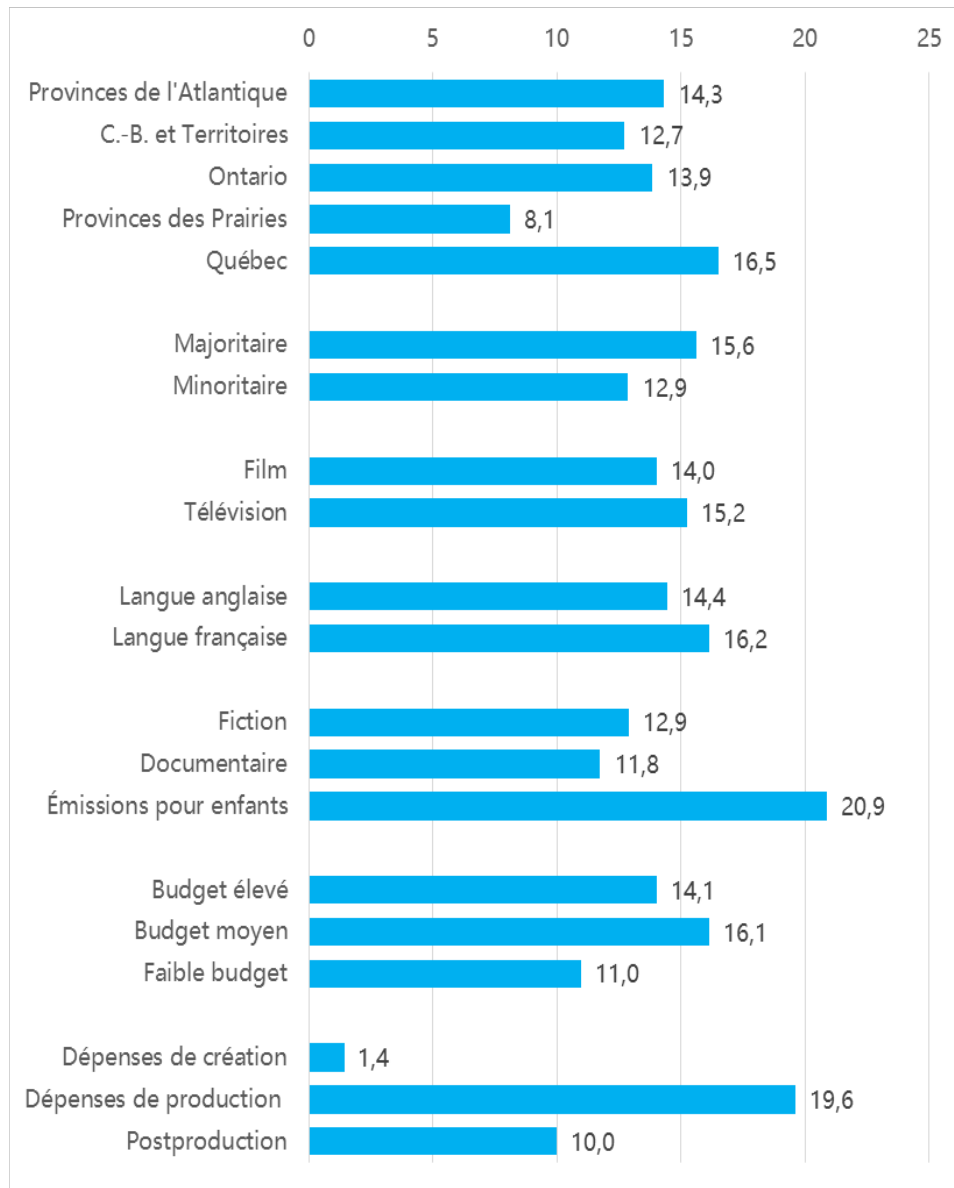
La comparaison des taux d'intensité du revenu du travail a procuré des résultats similaires à ceux du PIB.

- Les coproductions d'émissions pour enfants (0,81 \$ par dollar d'extrant) avaient un taux plus élevé que celui des œuvres de fiction (0,67 \$) ou des documentaires (0,63 \$).
- Les coproductions à participation majoritaire (0,72 \$) affichaient un taux plus élevé que les coproductions à participation minoritaire (0,67 \$).
- Les coproductions à budget moyen (0,73 \$) avaient un taux plus élevé que les coproductions à budget élevé (0,69 \$) ou faible (0,61 \$).
- Ce sont les dépenses de création (0,56 \$) et de postproduction (0,59 \$) qui affichaient les taux d'intensité du revenu du travail les plus faibles.

À l'instar des taux d'intensité de l'emploi, il semble que la catégorie des budgets des dépenses d'origine canadienne ait probablement contribué grandement aux différences observées dans les taux d'intensité du PIB et du revenu du travail dans divers types de coproduction. Les budgets de production affichaient des taux de PIB et de revenu du travail plus élevés que ceux des budgets de postproduction ou de création. Ainsi, les types de coproductions consacrant une part relativement élevée de leurs dépenses d'origine canadienne à la production affichaient aussi des taux de PIB et de revenu du travail plus élevés que d'autres types de coproductions.

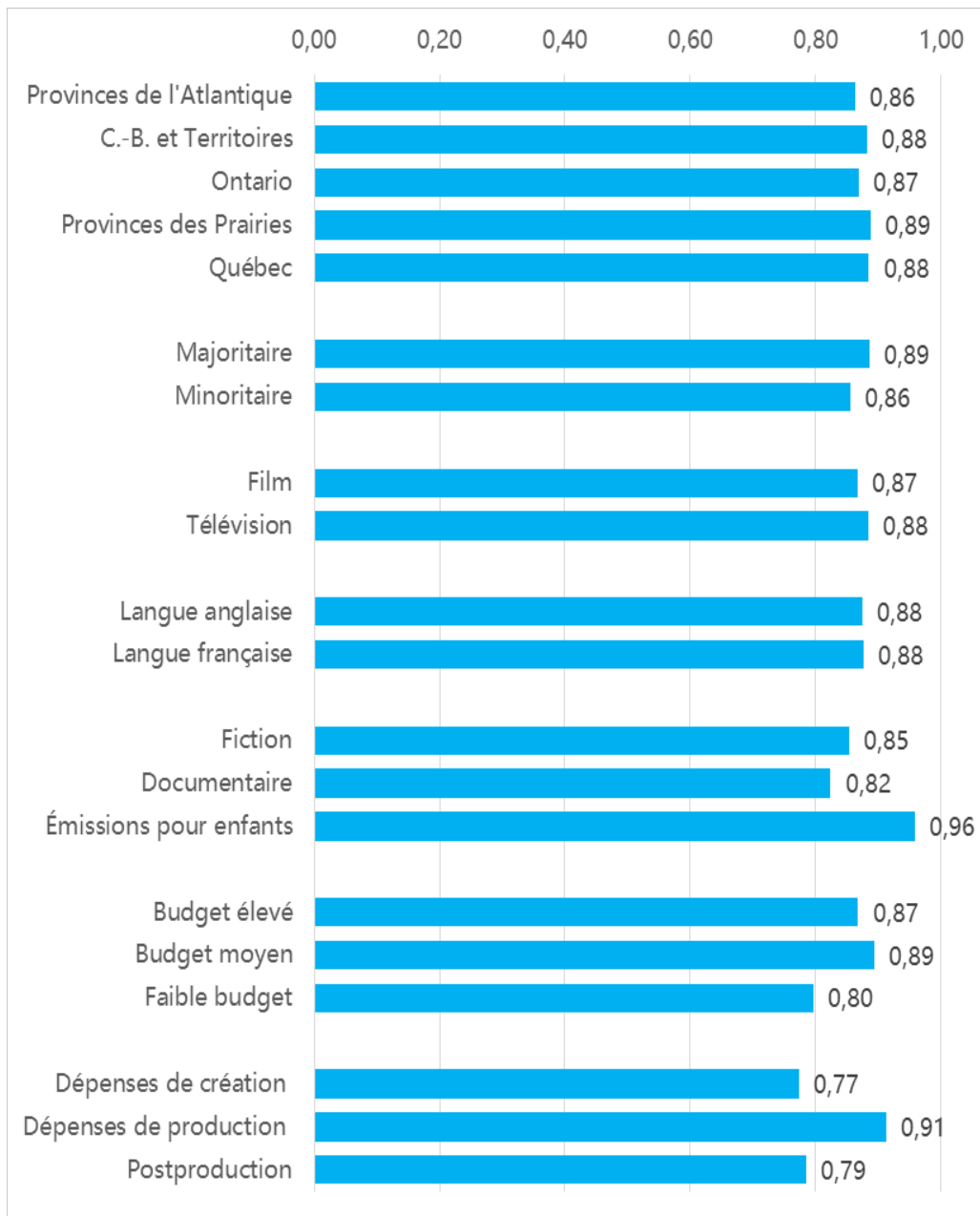
Dans l'ensemble, les types de coproductions consacrant une plus grande part de leurs dépenses d'origine canadienne aux dépenses de production avaient tendance à procurer de plus grandes retombées économiques, non seulement en termes d'intensité de l'emploi mais aussi en termes d'intensité des retombées sur le PIB et le revenu du travail. Toutefois, la distribution régionale d'un type particulier de coproduction a aussi joué un rôle dans l'intensité de l'emploi puisque l'on constate des différences importantes dans les salaires moyens dans le secteur de la production audiovisuelle d'une région à l'autre.

Figure 41 Intensité économique, emploi, selon le type de coproduction (ETP par million de dollars d'extrant)



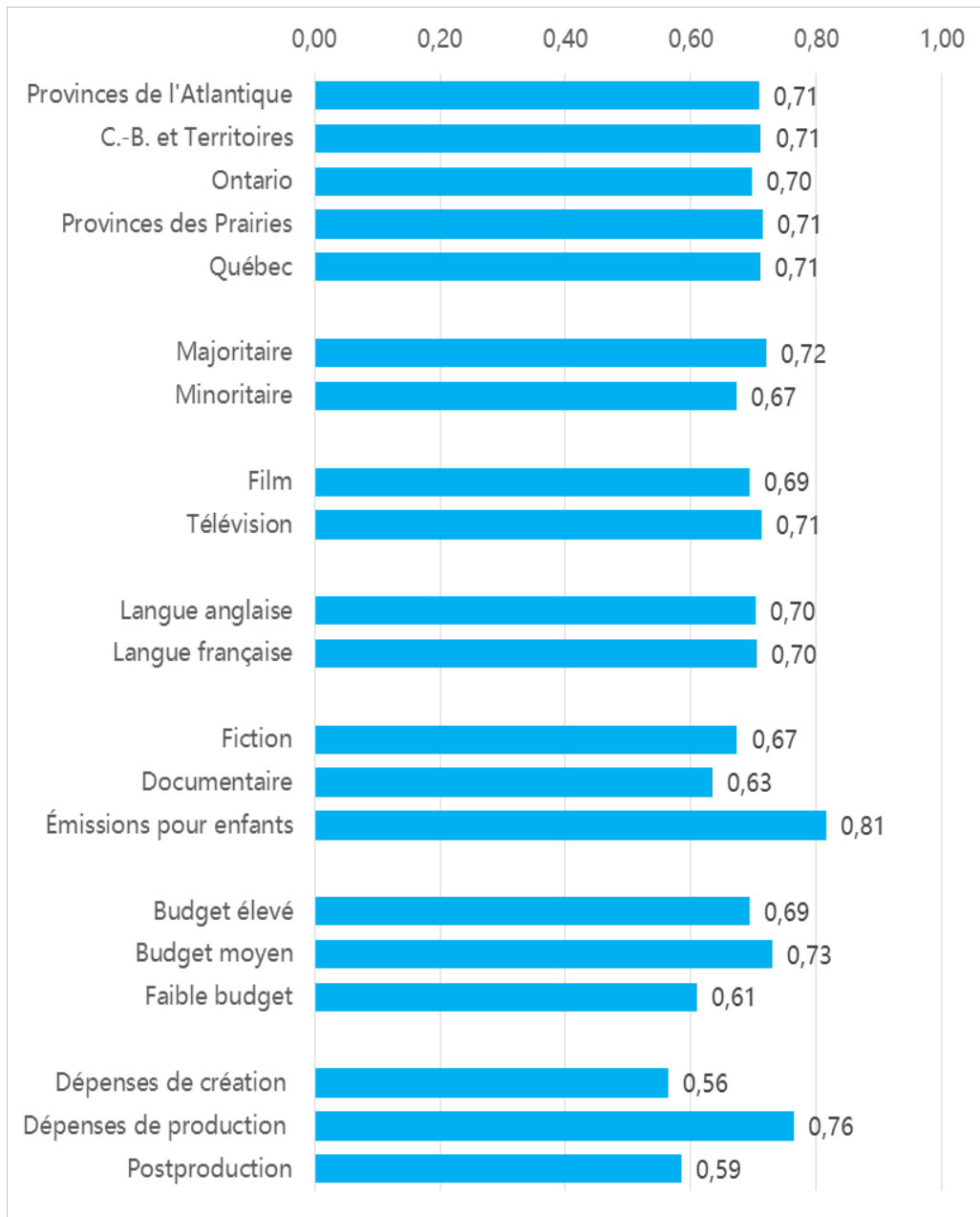
Source : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP

Figure 42 Intensité économique, PIB, selon le type de coproduction (\$ par dollar d'extrant)



Source : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP

**Figure 43 Intensité économique, revenu du travail, selon le type de coproduction
(\$ par dollars d'extrant)**



Source : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP

5. Partie II : Productions domestiques

La section suivante renferme une analyse des productions domestiques au Canada entre 2008-2009 et 2012-2013. La première partie présente une analyse des tendances clés. Des tableaux de données supplémentaires sont fournis à l'**annexe C**. La deuxième partie procure une analyse des retombées économiques. Comme nous le signalons dans la section 2, **Méthodologie**, tous les montants en argent sont en dollars constants de 2013.

5.1 Analyse des tendances

La sous-section suivante porte sur l'analyse des tendances en matière de productions domestiques. Elle donne d'abord un aperçu des productions domestiques au cours de la période à l'étude de cinq ans, puis présente une analyse de 2011-2012 et des examens distincts des productions télévisuelles et cinématographiques au cours de la période visée.

5.1.1 Aperçu

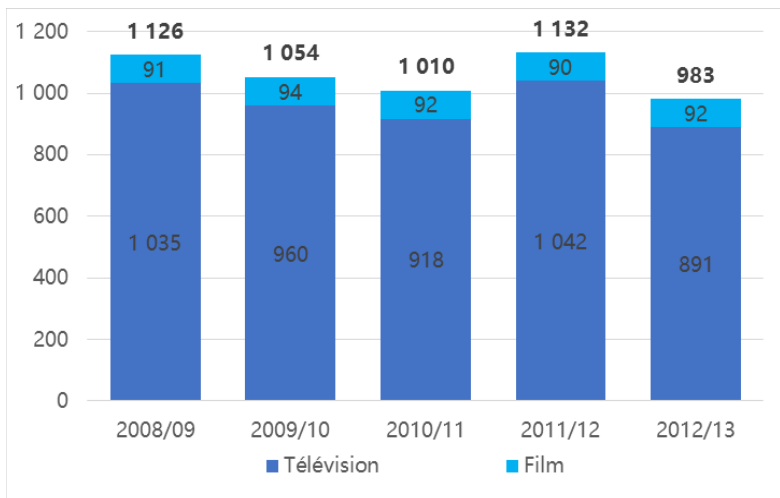
Le volume des productions domestiques a atteint un total de 10,6 milliards de dollars entre 2008-2009 et 2012-2013, soit 79 % du volume total des productions cinématographiques et télévisuelles canadiennes.

Entre 2008-2009 et 2012-2013, le volume annuel des productions domestiques (c.-à-d., budgets canadiens) variait d'un peu moins de 2 milliards de dollars à près de 2,4 milliards de dollars en 2011-2012 (Figure 45)²⁵. Le nombre annuel s'élève à plus de 1 000 sauf en 2012-2013, année où il était inférieur à 1 000. Au cours de la période de cinq ans, le volume total des productions domestiques était de 10,6 milliards de dollars et correspondait à 89 % des budgets canadiens totaux de 11,9 milliards de dollars pour les productions audiovisuelles (c.-à-d., coproductions et productions domestiques).

À l'exception d'une montée en flèche exceptionnelle en 2011-2012, le volume des productions domestiques a été relativement constant entre 2008-2009 et 2012-2013. En effet, sauf en 2011-2012, l'écart entre le volume le plus élevé et le moins élevé n'était que de 7 %. À la fin de cette période de cinq ans, le volume des productions domestiques était de 2 % moins élevé qu'au début de la période. Toutefois, cette constance en surface – et l'absence de croissance – a masqué des développements et des tendances clés dans la composition sous-jacente des productions domestiques.

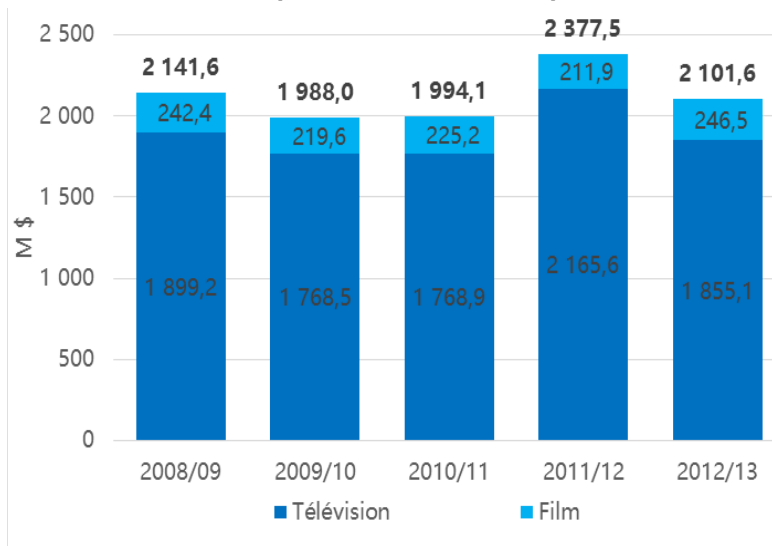
²⁵ Signalons qu'en raison de la période de 42 mois pour demander une certification en vertu du programme de Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC), les statistiques pour le volume total des productions domestiques en 2012-2013 pourraient sous-estimer le nombre réel de productions. Toutefois, compte tenu du fait que ces données ont été produites en août 2014 et obtenues en janvier 2015, toute sous-estimation est probablement minime.

Figure 44 Nombre de productions domestiques, selon le média



Source : Estimations reposant sur des données obtenues du BCPAC

Figure 45 Volume annuel total des productions domestiques, selon le média (2013 M\$)



Source : Estimations reposant sur des données obtenues du BCPAC

5.1.2 Productions en 2011-2012

En 2011-2012, une combinaison de facteurs liés au marché et à la réglementation a fait grimper le volume des productions domestiques à 2,4 milliards de dollars, un sommet en cinq ans.

En 2011-2012, le volume des productions domestiques a fait un saut de près de 20 % pour atteindre un niveau record de juste un peu moins de 2,4 milliards de dollars. Cette hausse en flèche était exceptionnelle et le volume a reculé d'approximativement 12 % en 2012-2013.

Dans l'ensemble, cette hausse était généralisée – la plupart des types de productions domestiques y ont contribué. En effet, en 2011-2012, le volume des productions domestiques était plus élevé dans toutes les régions et tous les genres ainsi que dans les deux marchés linguistiques. La seule exception était dans les productions cinématographiques. Alors que le volume des productions télévisuelles domestiques est passé de 1,8 milliard de dollars en 2010-2011 à 2,2 milliards de dollars en 2011-2012, celui des productions cinématographiques domestiques a reculé de 225,2 millions de dollars à 211,9 millions de dollars, ce qui pourrait

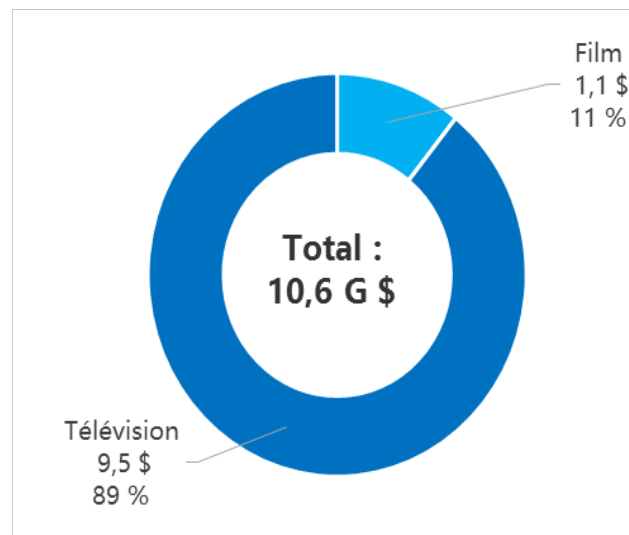
signifier que la montée en flèche du volume des productions domestiques était entièrement attribuable à l'apport des productions télévisuelles.

Cela dit, les statistiques présentées dans le présent rapport et *Profil 2014* indiquent que même si la hausse du volume des productions domestiques était généralisée, elle était principalement attribuable aux productions d'œuvres de fiction, en particulier de langue anglaise²⁶.

La hausse marquée dans le volume des productions domestiques en 2011-2012 était principalement dictée par les productions d'œuvres de fiction, en particulier les drames (fictions) de langue anglaise.

En outre, selon les statistiques fournies dans *Profil 2014*, cette hausse du volume des œuvres de fiction dramatiques de langue anglaise découlait, en grande partie, d'émissions à grand budget²⁷. En 2011-2012, les budgets moyens de ce type d'œuvre ont atteint un sommet en dix ans de plus de 1,6 million de dollars l'heure²⁸.

Figure 46 Productions domestiques, selon le média, de 2008-2009 à 2012-2013 (2013 G\$)



Source : Estimations reposant sur des données obtenues du BCPAC

La hausse du volume de productions d'œuvres de fiction de langue anglaise, qui est responsable de la montée en flèche en 2011-2012, est probablement le résultat d'une combinaison de forces du marché et de la réglementation. Au cours de l'année de radiodiffusion 2010 (1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010), les télédiffuseurs canadiens ont connu une hausse marquée de leurs recettes. Les télédiffuseurs généralistes privés ont vu un redressement de leurs recettes qui avaient chuté au cours des deux années qui ont suivi le début de la récession en 2008-2009. Cette remontée était combinée à la croissance constante des recettes du sous-secteur de la télévision spécialisée. Les recettes élevées du secteur canadien de la télédiffusion en 2010 ont servi à la production d'émissions de télévision canadiennes en vertu de la réglementation sur les dépenses en émissions canadiennes (DEC) et les émissions d'intérêt national (EIN)²⁹.

²⁶ ACPM *et al.*, p. 53, 2015.

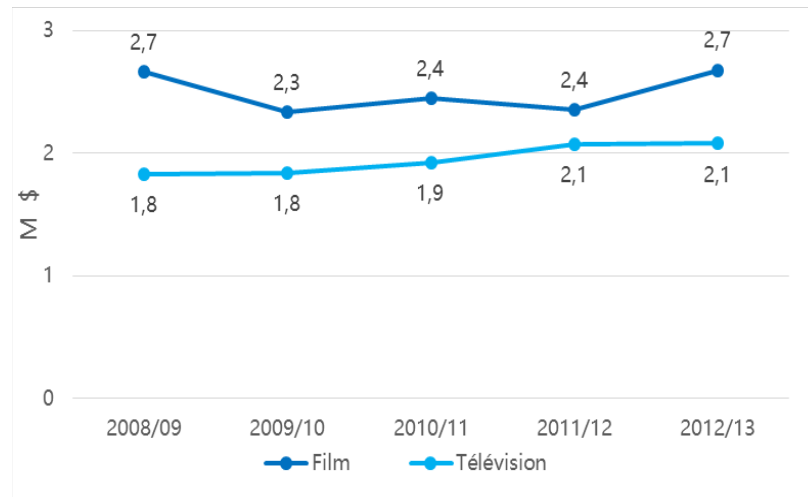
²⁷ ACPM *et al.*, p. 34, 2015.

²⁸ ACPM *et al.*, p. 48, 2015.

²⁹ Dans la décision de radiodiffusion du CRTC, 2011-441 *Renouvellement des licences par groupe de propriété pour les groupes de télévision de langue anglaise : Décision de préambule*, le CRTC a présenté de nouvelles réglementations sur les DEC en vertu desquelles les groupes de propriété de stations privées de langue anglaise devaient consacrer 30 % de leurs recettes brutes à des émissions canadiennes. Pour le groupe Rogers Media Inc., les DEC ont été établies à 25 %. La décision vise également les exigences pour les dépenses encourues pour les EIN en vertu desquelles les groupes de propriété de stations privées de langue anglaise sont tenus de consacrer un certain pourcentage de leurs recettes brutes aux émissions des genres drame, comédie et long documentaire ainsi qu'à certains spectacles de remise de prix. Ces pourcentages varient de 5 % pour Bell Media et Shaw Media à 9 % pour Corus Entertainment Inc. Le groupe Rogers Media est tenu de consacrer 3 % de ses recettes brutes à des EIN et 3 % à des émissions locales.

En plus de ces engagements continus à l'égard des dépenses, plusieurs blocs d'avantages tangibles ont fait leur entrée dans le réseau de télédiffusion en 2011-2012, incitant encore plus les télédiffuseurs canadiens à investir dans les émissions canadiennes. En 2010, la fusion Shaw-Canwest a entraîné des dépenses de 80 millions de dollars pour des EIN au cours des sept années subséquentes. La transaction BCE-CTVglobemedia de 2011 a accru ces dépenses à 100 millions de dollars de plus pour les EIN. Bien que les deux blocs d'avantages soient répartis sur sept ans, le renouvellement de la licence de télédiffusion de Bell Média Inc. en 2011 pourrait avoir mené ce télédiffuseur à concentrer certaines de ses dépenses au début de la période.

Figure 47 Budgets moyens, productions cinématographiques et télévisuelles domestiques (2013 M\$)



Source : Estimations reposant sur des données obtenues du BCPAC

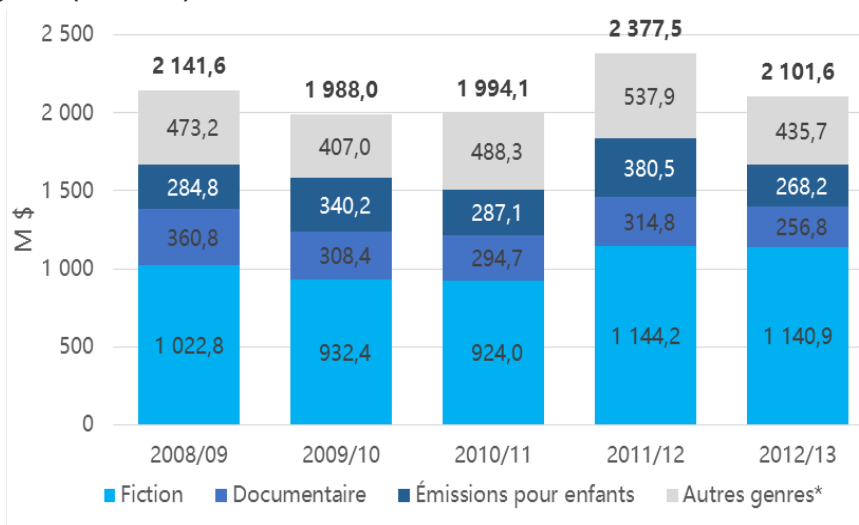
5.1.3 Télévision

Au cours de la période à l'étude, la composition des productions télévisuelles domestiques a grandement changé.

Un examen des productions télévisuelles domestiques au cours de la période de cinq ans révèle que ces dernières étaient aussi constantes que l'ensemble des productions domestiques. Si l'on exclut la montée en flèche de 2011-2012, le volume des productions télévisuelles domestiques variait d'un peu moins de 1,8 milliard de dollars en 2010-2011 à 1,9 milliard de dollars en 2008-2009 (Figure 45). Ceci n'est pas surprenant compte tenu du fait que le volume de ces productions représentait 89 % du volume total des productions domestiques au cours de la période à l'étude. Toutefois, même la constance relative en surface du volume annuel des productions télévisuelles domestiques masquait des changements dans leur composition au cours de la période à l'étude.

Entre 2008-2009 et 2012-2013, les budgets moyens des productions télévisuelles domestiques ont augmenté régulièrement. En 2008-2009, ils s'établissaient à 1,8 million de dollars par projet pour passer à 2,1 millions de dollars par projet en 2012-2013, soit une hausse de 17 % (Figure 47). Cette hausse correspondait à la hausse des productions d'œuvres de fiction observée au cours de la période à l'étude. Entre 2008-2009 et 2012-2013, le volume des productions domestiques d'œuvres de fiction a augmenté de 118,1 millions de dollars, ou 11 % (Figure 48). En fait, les œuvres de fiction étaient le seul genre des productions domestiques qui, à la fin de la période à l'étude, affichait un volume plus élevé qu'au début.

Figure 48 Volume total des productions domestiques (basé sur les budgets canadiens), selon le genre (2013 M\$)



Source : Estimations reposant sur des données obtenues du BCPAC et de Statistique Canada

* Inclut les genres mode de vie et éducatifs/instructifs.

Note : Nous examinons les trois genres utilisés pour l'analyse des coproductions : fiction, documentaire et émission pour enfants. Les émissions dans les genres mode de vie, variétés et arts de la scène, magazines et éducatifs/instructifs ont été combinées en une seule catégorie, à savoir autres genres, puisqu'elles ne sont pas admissibles en tant que coproductions.

Les œuvres de fiction affichent habituellement de plus grands budgets moyens par projet et des budgets horaires plus élevés comparativement aux autres genres. Par conséquent, tout changement dans les productions télévisuelles domestiques qui contribuait à une croissance de la part des œuvres de fiction, comparativement aux autres genres, exerçait aussi une pression à la hausse sur les budgets moyens des productions domestiques.

La hausse des productions d'œuvres de fiction domestiques, notamment en langue anglaise, reflétait l'importance accrue accordée par les producteurs et les télédiffuseurs à ce genre après le franc succès du drame policier *Flashpoint*. Cette série, qui a fait ses débuts en juillet 2008, a été l'une des premières émissions dramatiques télévisées du Canada depuis de nombreuses années à être diffusées par un réseau américain aux heures de grande écoute. Après *Flashpoint*, les producteurs et les télédiffuseurs canadiens ont élaboré et mis sur le marché d'autres séries télévisées, y compris *Rookie Blue*, *Saving Hope* et *Bomb Girls*. Bon nombre de ces productions ont attiré des auditoires de plus d'un million de Canadiens en moyenne. En 2012-2013, les émissions *Murdoch Mysteries*, *Motive* et *The Listener* sont venues se joindre aux productions domestiques à succès et ont également eu de bonnes cotes d'écoute.

Les productions télévisuelles domestiques d'œuvres de fiction en langue anglaise du Canada ont non seulement obtenu un grand auditoire au pays, mais elles ont aussi conquis un public et des acheteurs à l'étranger. Selon des statistiques annuelles sur le financement des productions télévisuelles en langue anglaise, la demande de l'étranger pour les productions domestiques canadiennes était à la hausse au cours de la période à l'étude. En 2008-2009, le financement étranger combiné au financement des distributeurs canadiens s'élevait à 403,6 millions de dollars, pour passer à 445 millions de dollars en 2012-2013, soit une hausse de 10 %³⁰.

³⁰ ACPM et al, p. 51, 2014.

5.1.4 Films

Les productions cinématographiques domestiques étaient grandement tributaires des sources publiques de financement, lesquelles étaient relativement fixes au cours de la période à l'étude.

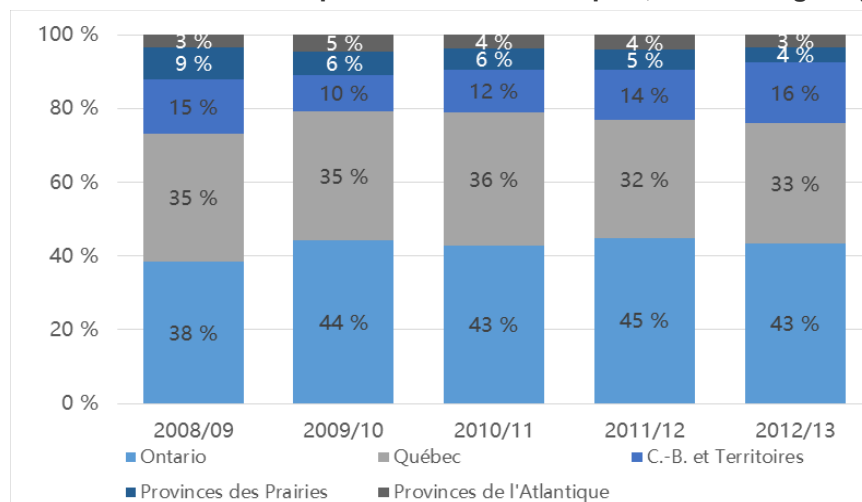
Comme nous l'avons déjà mentionné, le volume des productions cinématographiques domestiques a également été relativement constant au cours de la période visée, passant de 242,4 millions de dollars en 2008-2009 à 211,9 millions de dollars en 2011-2012, avant d'augmenter à 246,5 millions de dollars en 2012-2013 (Figure 45), soit une hausse de moins de 2 % au cours de la période de cinq ans.

Cette absence de croissance dans les productions cinématographiques domestiques n'était pas surprenante, compte tenu du fait que les ressources financières disponibles pour ce type de productions au Canada demeuraient relativement fixes comparativement à celles pour les productions télévisuelles domestiques. La plus grande source de financement pour ces productions était le FLMC pour lequel les ressources financières annuelles sont essentiellement établies par le gouvernement fédéral.

Les crédits d'impôt fédéraux et provinciaux constituaient la deuxième plus grande source de financement pour les productions cinématographiques domestiques. Ensemble, ils représentaient 30 % du financement total. Bien que les taux réglementaires de certains crédits d'impôt provinciaux puissent avoir changé au cours de la période de cinq ans, la structure de ces crédits est telle que ces derniers augmentent lorsque les autres sources de financement, mise à part l'aide gouvernementale, augmentent aussi.

Les télédiffuseurs canadiens ont procuré très peu de financement pour les productions cinématographiques domestiques au cours de la période à l'étude. Ainsi, les seules sources éventuelles de croissance auraient été le financement des distributeurs canadiens ou étrangers, lesquelles sources de financement reposent sur le public que peuvent attirer les films canadiens. Bien que plusieurs films domestiques remarquables aient été produits au Canada au cours de la période à l'étude – en particulier ceux en langue française –, il y avait très peu de signe d'une hausse du public pour les films domestiques. Entre 2008 et 2012, les films canadiens (c.-à-d., coproductions et productions domestiques) représentaient seulement de 2,9 % (2008) à 3,3 % (2009) de l'ensemble de la consommation de films présentés en salles de cinéma au pays. Bien que la part des films canadiens des visionnements obtenus en salles de cinéma ait été beaucoup plus élevée dans le marché de langue française – atteignant 18,5 % en 2009 –, ce marché n'était qu'une fraction de celui des films en langue anglaise.

Figure 49 Part du volume total des productions domestiques, selon la région (2013 M\$)



Source : Estimations reposant sur des données obtenues du BCPAC

Dans une certaine mesure, les budgets moyens peuvent être considérés comme une mesure de la qualité d'un film, c'est-à-dire qu'ils pourraient refléter la distribution d'acteurs qui attirent le public en salles de cinéma, bien que le lien entre les budgets et la qualité ne soit nullement absolu. Les budgets moyens des films domestiques s'élevaient à 2,7 millions de dollars en 2012-2013, soit au même niveau qu'il y a cinq ans. Donc, bien qu'il y ait eu certains films domestiques remarquables produits au cours de la période à l'étude, notamment *Passchendaele* et *Monsieur Lazhar*, il ne semble pas y avoir dans l'ensemble une hausse du public ou une amélioration des valeurs de production, ce qui aurait pu attirer davantage de financement des distributeurs et soutenir la croissance.

5.2 Analyse des retombées économiques

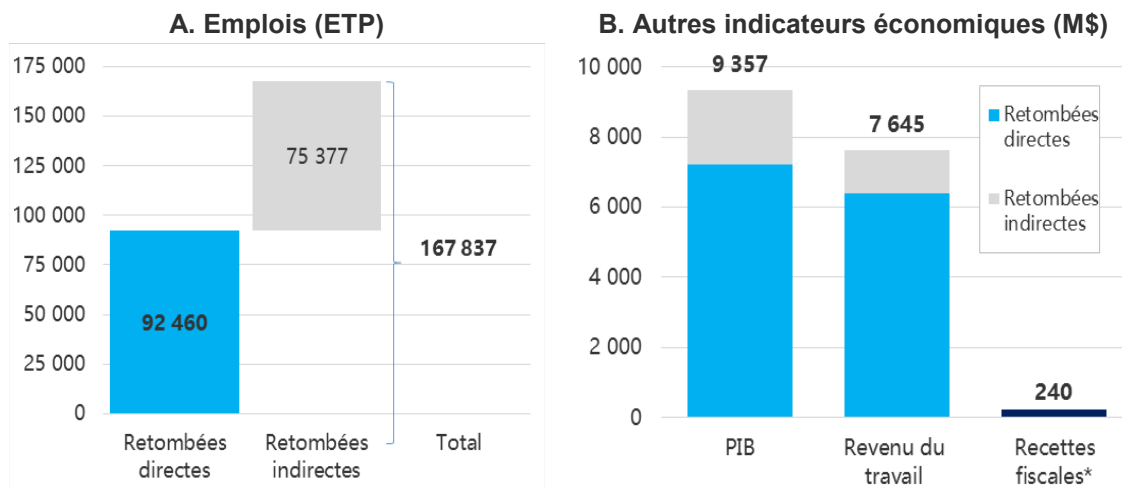
La section suivante présente les résultats de l'analyse des retombées économiques des productions domestiques. Des tableaux de données supplémentaires sont présentés à l'annexe D.

5.2.1 Retombées économiques totales

Les productions domestiques ont procuré plus de 167 000 ETP et contribué près de 9,4 milliards de dollars au PIB entre 2008-2009 et 2012-2013.

Entre 2008-2009 et 2012-2013, le volume total des productions domestiques a procuré 167 837 ETP en emplois, y compris 92 460 ETP en emplois directs et 75 377 ETP en emplois indirects (Figure 50A). Les productions domestiques ont contribué 9,4 milliards de dollars au PIB, notamment 7,2 milliards de dollars directement et 2,1 milliards de dollars de plus indirectement (Figure 54B). Les retombées totales sur le revenu du travail s'élevaient à 7,6 milliards de dollars entre 2008-2009 et 2012-2013, et incluaient 6,4 milliards de dollars en revenu du travail direct et 1,3 milliard de dollars en revenu du travail indirect. L'activité économique générée par les productions domestiques a procuré au total 240 millions de dollars en taxes sur les produits et les productions, y compris des taxes fédérales et provinciales découlant des retombées économiques directes et indirectes.

Figure 50 Retombées économiques des productions domestiques, volume total, 2008-2009 à 2012-2013



Source : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues du BCPAC, de Statistique Canada et du MIEAP
 * Les retombées sur les recettes fiscales incluent la somme des taxes sur les produits et les productions découlant des retombées économiques directes et indirectes.

Outre les retombées économiques globales de toutes les productions domestiques, notre analyse estimait également les retombées économiques selon la région et différentes catégories de budgets. Les trois diagrammes suivants (Figure 51, Figure 52 et Figure 53) comparent les

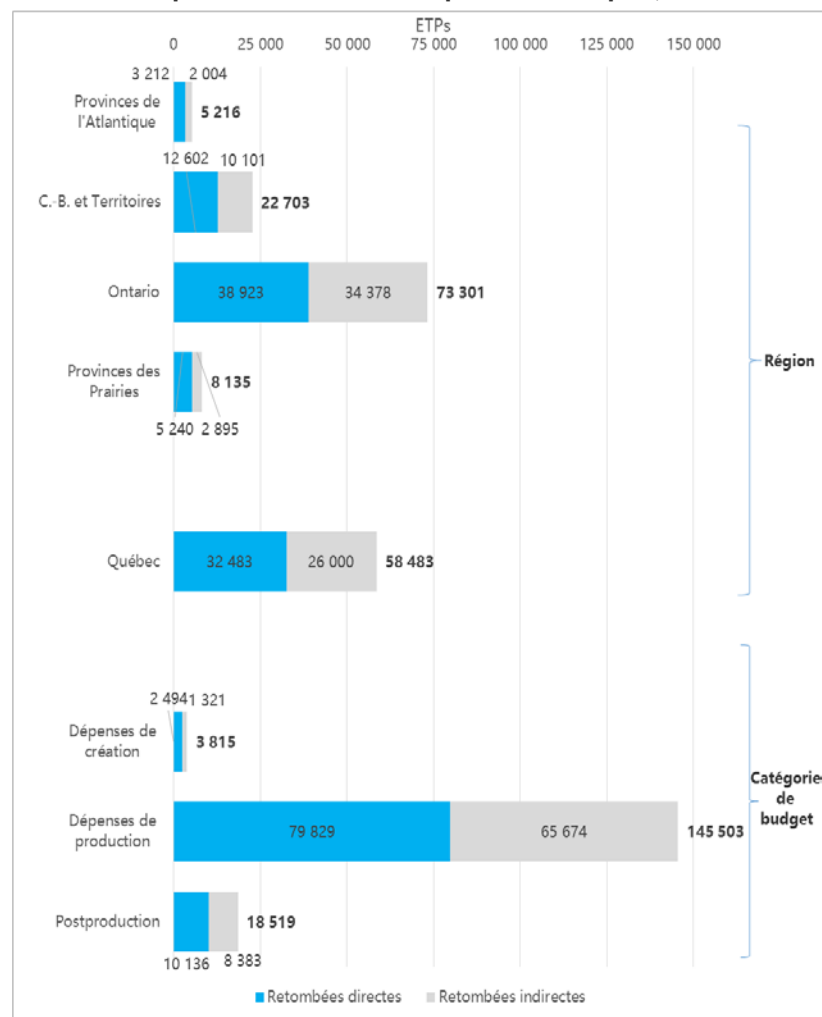
retombées sur l'emploi, le PIB et le revenu du travail de différentes catégories de productions domestiques.

À l'instar des coproductions, les résultats montrent que les niveaux absolus des retombées économiques des différentes catégories de productions domestiques étaient étroitement liés au volume des productions domestiques dans chaque catégorie.

- À l'échelle régionale, c'est en Ontario puis au Québec où les retombées sur l'emploi, le PIB et le revenu du travail sont les plus importantes.
- Les dépenses de production ont procuré la grande majorité des retombées économiques liées aux productions domestiques.

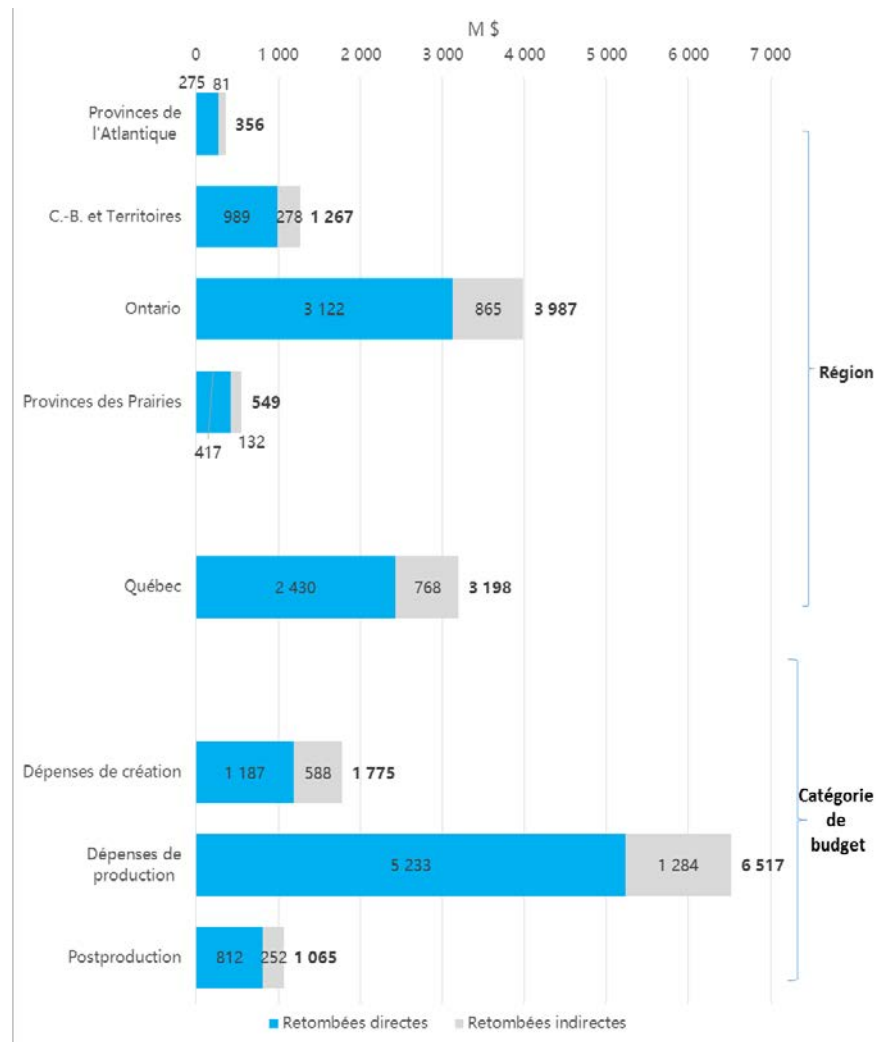
Bien que ces données montrent l'ampleur des retombées économiques générées par différentes catégories de productions domestiques, elles ne fournissent pas d'information sur le rendement relatif avec lequel les différentes catégories de productions domestiques contribuent à l'emploi, au PIB et au revenu du travail. Dans la prochaine sous-section, nous utilisons des rapports d'intensité pour relever les sources les plus efficaces de retombées économiques dans les diverses catégories de productions domestiques.

Figure 51 Retombées des productions domestiques sur l'emploi, selon la catégorie (ETP)



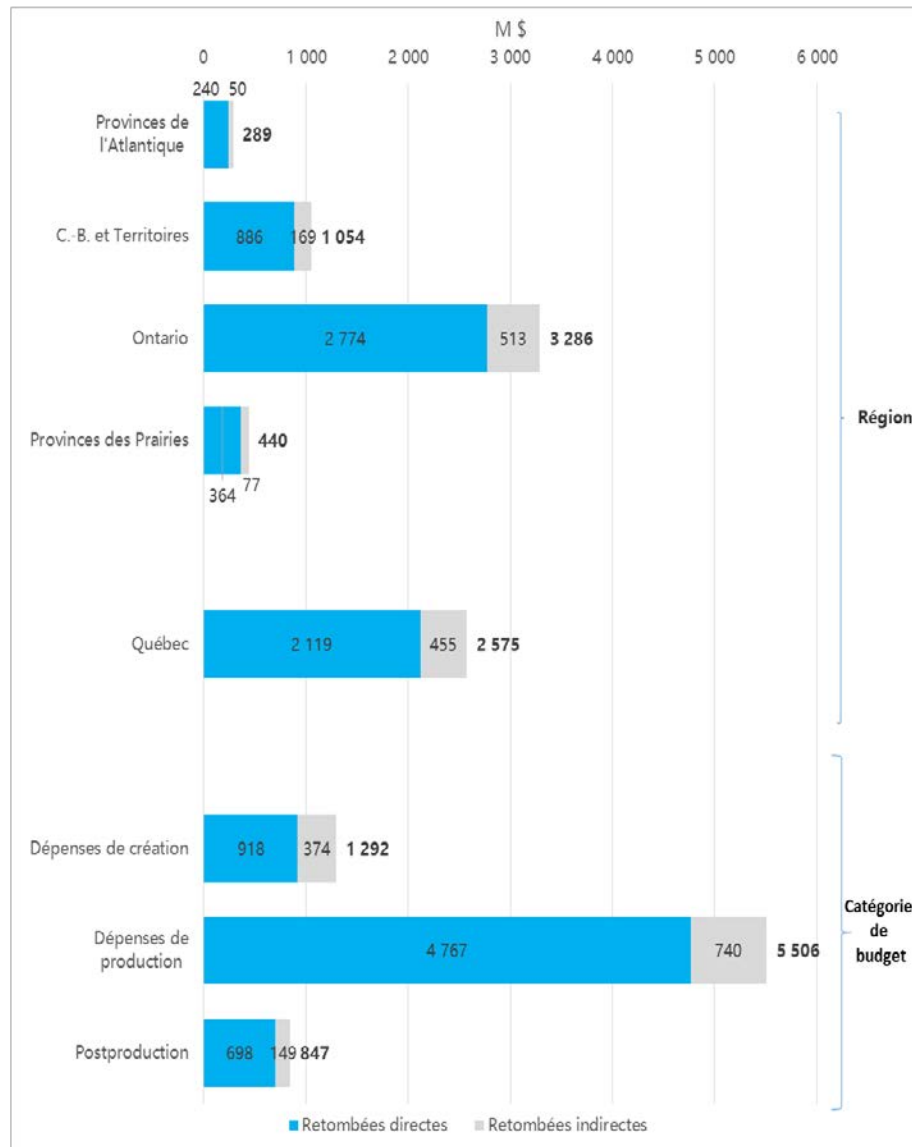
Source : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues du BCPAC, de Statistique Canada et du MIEAP

Figure 52 Retombées des productions domestiques sur le PIB, selon la catégorie (M\$)



Source : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues du BCPAC, de Statistique Canada et du MIEAP
 Note : Certains totaux pourraient ne pas correspondre à la somme des éléments en raison de l'arrondissement.

Figure 53 Retombées des productions domestiques sur le revenu du travail, selon la catégorie (M\$)



Source : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues du BCPAC, de Statistique Canada et du MIEAP
 Note : Certains totaux pourraient ne pas correspondre à la somme des éléments en raison de l'arrondissement.

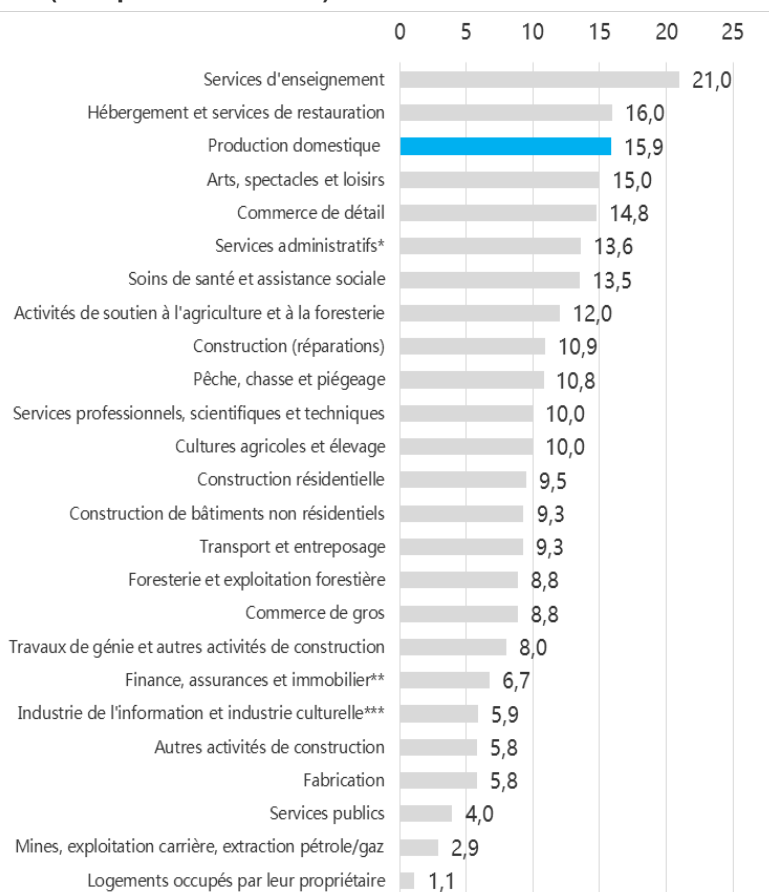
5.2.2 Intensité économique

Comparativement à d'autres industries, les productions domestiques étaient une source efficace d'emplois et de revenu du travail.

Comme nous l'avons fait pour les coproductions, nous avons également utilisé les rapports d'intensité pour comparer i) les productions domestiques à d'autres industries de l'économie canadienne, ii) les productions domestiques de différentes régions, et iii) différentes catégories de budget.

Si l'on compare les rapports d'intensité de l'emploi, les productions domestiques semblent être une source très efficace de création d'emplois par rapport à d'autres industries de l'économie canadienne. Entre 2008-2009 et 2012-2013, elles ont procuré 15,9 ETP par million de dollars d'extrant, soit près de 60 % plus élevé que la moyenne de 9,9 ETP observée dans 25 industries, ce qui place ce secteur au troisième rang de ces industries (Figure 54).

Figure 54 Retombées sur l'emploi, comparaison entre les productions domestiques et d'autres industries (ETP par M\$ d'extrant)



Source : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues du BCPAC, de Statistique Canada (n° de catalogue 15F0046XDB) et du MIEAP

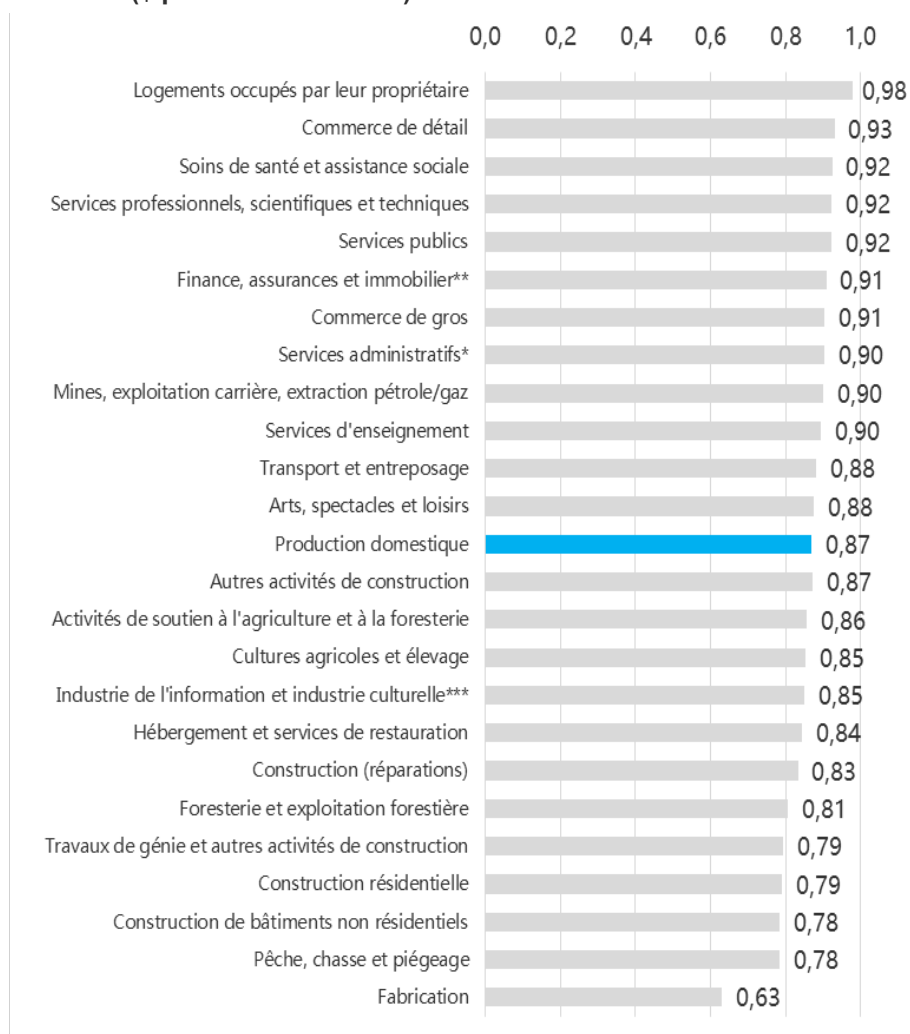
* Services d'administration et de soutien, de gestion des déchets et de remédiation

** Entreprises des domaines des finances, des assurances, de l'immobilier, des locations et des portefeuilles

*** Inclut le secteur des productions domestiques.

En termes de retombées sur le PIB, les productions domestiques étaient dans la moyenne des industries canadiennes. Entre 2008-2009 et 2012-2013, chaque dollar consacré aux productions domestiques au Canada a contribué directement et indirectement 0,87 \$ au PIB (Figure 55), plaçant le secteur au treizième rang de 25 industries et juste au-dessus de la moyenne de 0,86 \$.

Figure 55 Retombées sur le PIB, comparaison entre les productions domestiques et d'autres industries (\$ par dollar d'extrant)



Source : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues du BCPAC, de Statistique Canada (n° de catalogue 15F0046XDB) et du MIEAP

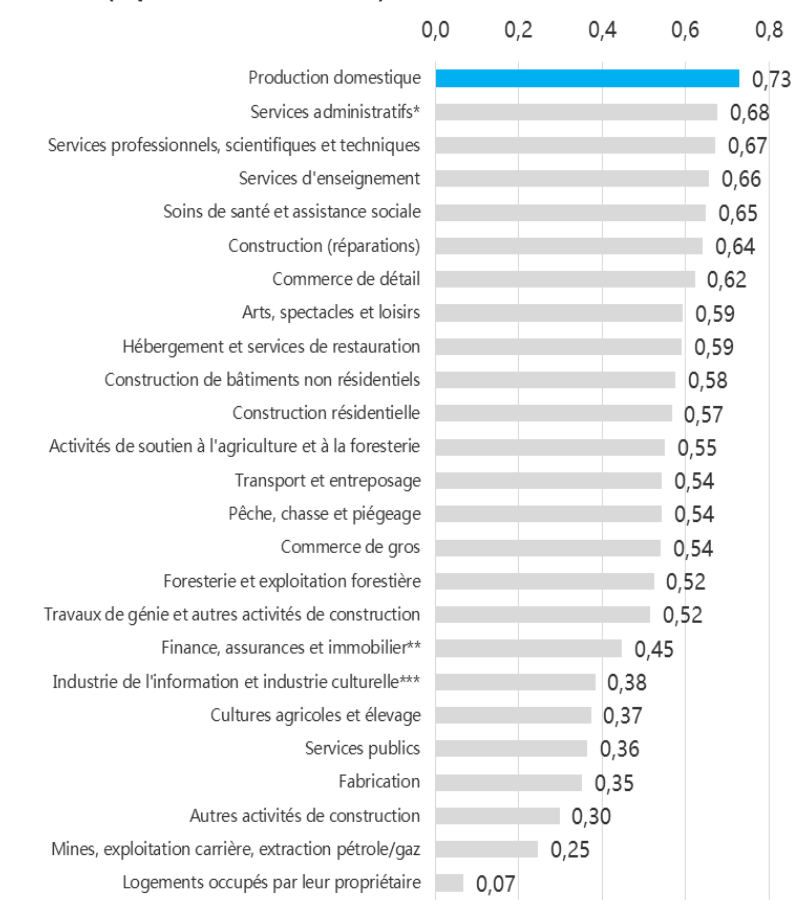
* Services d'administration et de soutien, de gestion des déchets et de remédiation

** Entreprises des domaines des finances, des assurances, de l'immobilier, des locations et des portefeuilles

*** Inclut le secteur des productions domestiques.

Les productions domestiques ont procuré un rendement encore plus élevé au chapitre du revenu du travail. Chaque dollar du volume des productions domestiques a généré 0,73 \$ en revenu du travail au sein de l'économie canadienne, y compris pour les travailleurs de l'industrie de la production et les travailleurs des industries en amont (c.-à-d., des retombées indirectes sur l'emploi) (Figure 56). Ce rapport d'intensité du revenu du travail plaçait les productions domestiques en tête de 24 autres industries de l'économie du secteur privé du Canada.

Figure 56 Retombées sur le revenu du travail, comparaison des productions domestiques à d'autres industries (\$ par dollar d'extrant)



Source : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues du BCPAC, de Statistique Canada (n° de catalogue 15F0046XDB) et du MIEAP

* Services d'administration et de soutien, de gestion des déchets et de remédiation

** Entreprises des domaines des finances, des assurances, de l'immobilier, des locations et des portefeuilles

*** Inclut le secteur des productions domestiques.

Les régions qui avaient les plus grandes parts de productions domestiques semblaient aussi être celles qui créaient le plus d'emplois au cours de la période à l'étude. Les rapports d'intensité de l'emploi en Ontario et au Québec s'élevaient tous les deux à 16,3 ETP par million de dollars d'extrant (Figure 57). Dans les provinces de l'Atlantique et les provinces des Prairies – les deux plus petites régions canadiennes pour les productions domestiques –, les rapports d'intensité ne dépassaient pas 13 ETP.

Selon les données présentées dans la Figure 59, l'intensité du revenu du travail variait peu dans les différentes régions. Par exemple, l'intensité du revenu du travail dans les provinces des Prairies n'était que de 5 % de moins qu'en Ontario. Ceci pourrait laisser entendre que les

différences dans l'intensité de l'emploi étaient probablement attribuables aux différences dans les coûts moyens par ETP dans les régions – en particulier dans les productions domestiques. En effet, dans notre analyse, les salaires moyens par ETP étaient légèrement plus élevés en Nouvelle-Écosse (Provinces de l'Atlantique) et en Alberta (Provinces des Prairies) qu'en Ontario et au Québec (Tableau A-3 de l'annexe A : Remarques sur la méthodologie).

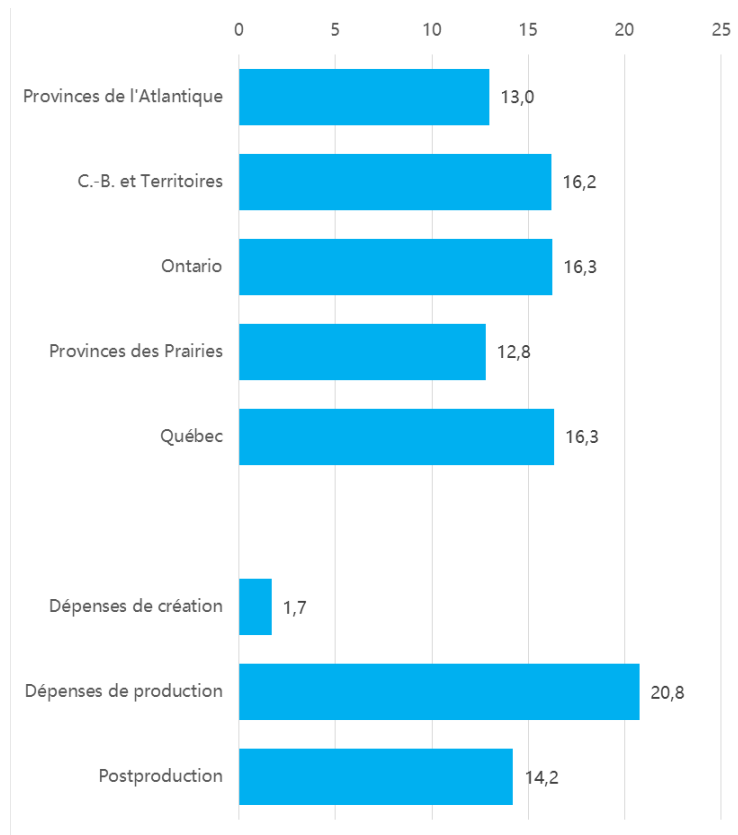
Une fois ajustée en fonction des dépenses de production, la création d'emplois était plus élevée pour les productions domestiques en Ontario, au Québec, en C.-B. et dans les territoires.

L'intensité de l'emploi variait aussi grandement dans les différentes catégories de budget. Ce sont les budgets de production qui procuraient le taux le plus élevé d'intensité de l'emploi (20,9 ETP par million de dollars d'extrant) suivis de ceux de la postproduction (14,2 ETP). L'intensité de l'emploi de 1,7 ETP affichée par la catégorie des budgets de création reflétait le fait que la rémunération moyenne du personnel clé de création (p. ex., scénaristes, producteurs, réalisateurs, acteurs vedettes) était beaucoup plus élevée que celle des autres acteurs et de l'équipe de production.

L'intensité du PIB des productions domestiques variait moins d'une région à l'autre; toutefois, elle variait dans les différentes catégories de budget (Figure 58). Même si les dépenses de création ont généré un rapport d'intensité de l'emploi qui était inférieur à 10 % du rapport affiché par les dépenses de production, son rapport d'intensité du PIB (0,80 \$ par dollar d'extrant) était de 86 % du taux affiché par les dépenses de production (0,93 \$).

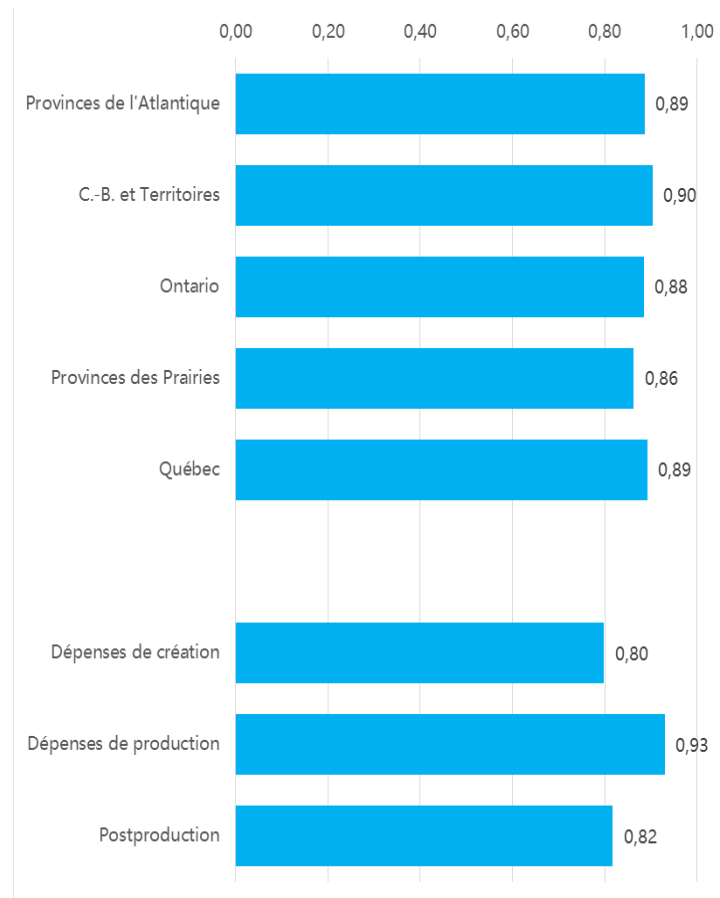
Ce résultat reflète le fait que les taux élevés de rémunération moyenne sont caractéristiques des dépenses de création. Ces dernières génèrent un revenu du travail et des recettes pour les entreprises de production et, par conséquent, contribuent au PIB sans avoir toutefois une grande incidence sur la création d'emplois. Par ailleurs, les activités de création reposent davantage sur le capital humain (c.-à-d., idées et créativité) que sur les intrants d'autres industries et, par conséquent, produisent moins de retombées économiques indirectes.

Figure 57 Intensité économique, emploi, selon le type de productions domestiques (ETP par million de dollars d'extrant)



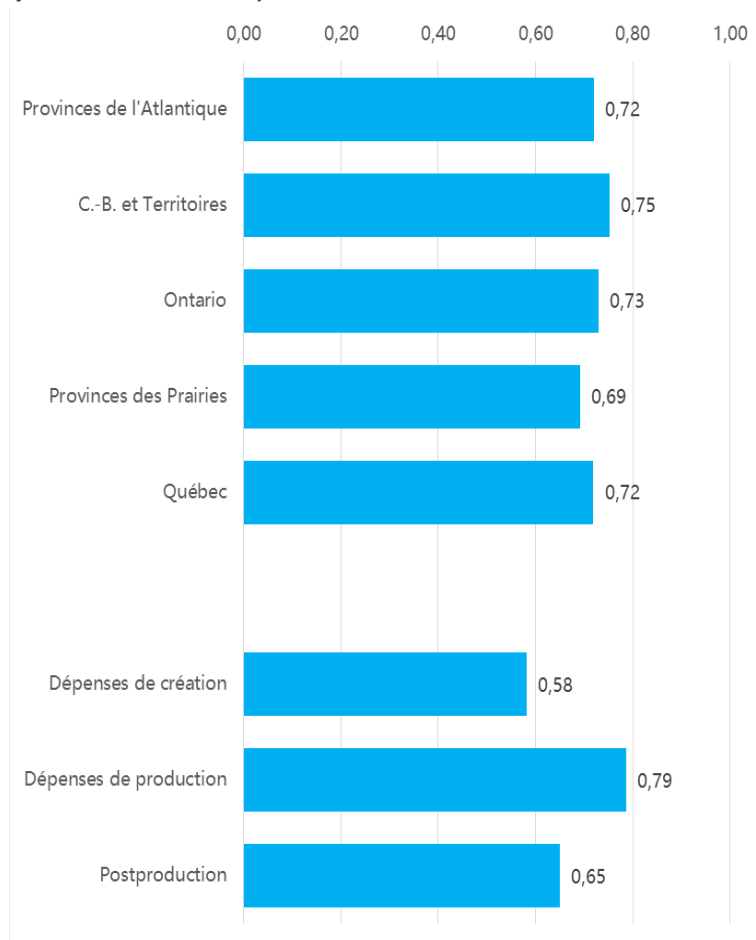
Source : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues du BCPAC, de Statistique Canada et du MIEAP

Figure 58 Intensité économique, PIB, selon le type de productions domestiques (\$ par dollar d'extrant)



Source : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues du BCPAC, de Statistique Canada et du MIEAP

Figure 59 Intensité économique, revenu du travail, selon le type de productions domestiques (\$ par dollar d'extrant)



Source : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues du BCPAC, de Statistique Canada et du MIEAP

6. Partie III : Analyse comparative

Dans la section suivante, nous utilisons la recherche et l'analyse des deux sections précédentes pour effectuer une analyse comparative des coproductions et des productions domestiques. Nous comparons d'abord les tendances dans les deux types de productions et leur composition. Nous comparons ensuite les coûts et les salaires, les retombées sur les entreprises de production, le perfectionnement et le transfert des compétences, l'intensité économique et les retombées sur d'autres industries des deux types de productions.

Signalons que, dans la présente section, deux périodes légèrement différentes sont utilisées pour une partie de l'analyse quantitative. Les données sur les coproductions ont été recueillies pour les années civiles 2008 à 2012 et, par conséquent, sont une sous-série des données complètes sur les coproductions de 2003 à 2012 utilisées dans la section 4. En ce qui concerne les productions domestiques, les données visent les exercices financiers 2008-2009 à 2012-2013³¹. Signalons également que la comparaison des coproductions et des productions domestiques repose sur les budgets canadiens même si, dans le cas des productions domestiques, la somme des budgets canadiens peut également être appelée le volume total des productions.

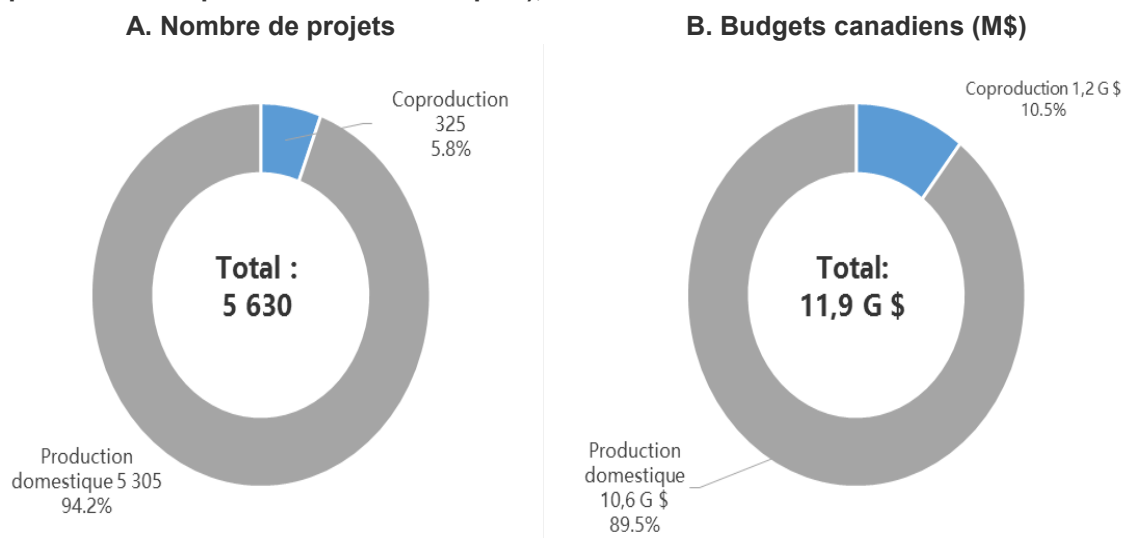
6.1 Tendances et composition

Bien que les coproductions ne représentaient qu'une petite partie de l'ensemble des productions cinématographiques et télévisuelles du Canada entre 2008 et 2012, elles étaient de grande envergure. Au cours de cette période, elles représentaient 5,8 % de tous les projets cinématographiques et télévisuels du Canada (c.-à-d., coproductions et productions domestiques), mais 10,5 % de la somme de tous les budgets canadiens (Figure 60). Autrement dit, les budgets canadiens étaient en moyenne 81 % plus élevés pour les coproductions que pour les productions domestiques. Un peu plus loin dans la section, nous soulignons comment les coproductions cinématographiques et télévisuelles étaient en moyenne de plus grande envergure que les productions domestiques. Sans accès aux traités régissant les coproductions audiovisuelles, bon nombre d'émissions de télévision et de films canadiens à grand budget n'auraient peut-être pas été réalisés. Par ailleurs, ceci met en évidence un des facteurs clés des coproductions : la capacité de mener des projets de grande envergure et d'avoir de grands budgets grâce à l'accès à de plus grandes sources de financement.

Entre 2008 et 2012, les coproductions représentaient 5,8 % du nombre total de productions canadiennes (c.-à-d., coproductions et productions domestiques), mais 10,5 % des budgets canadiens.

³¹ Des données étaient disponibles pour des années antérieures; cependant, Patrimoine canadien a établi qu'un échantillon sur cinq ans pour les productions domestiques était suffisant pour la présente analyse.

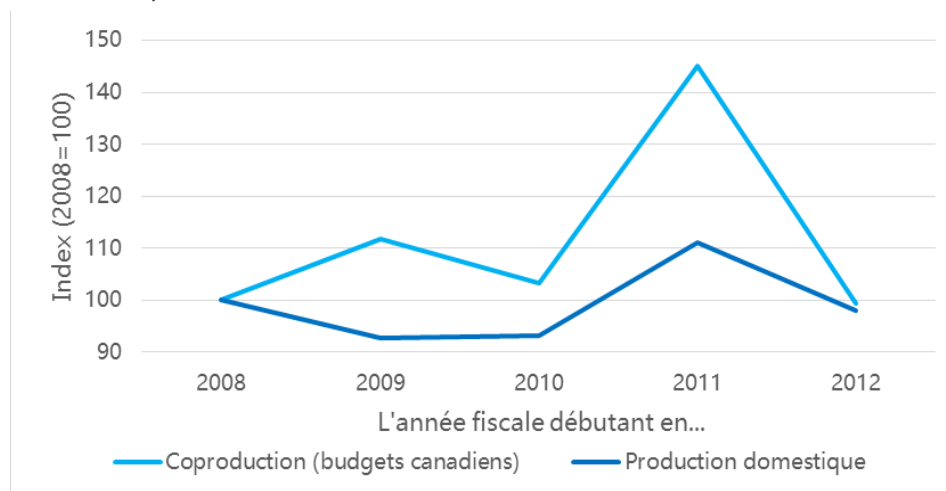
Figure 60 Part des productions cinématographiques et télévisuelles du Canada (c.-à-d., coproductions et productions domestiques), 2008-2012



Source : Estimations de Nordicity reposant sur des données recueillies de Téléfilm Canada et du BCPAC

Dans l'ensemble, les budgets canadiens des coproductions et des productions domestiques suivaient des tendances similaires au cours de la dernière moitié de la période à l'étude (exercices financiers 2008 à 2012). En 2012, ils étaient quasi aux mêmes niveaux qu'il y avait cinq ans (Figure 61). Même en 2011-2012, année où les productions domestiques ont connu une montée en flèche exceptionnelle de leur volume, les budgets canadiens des coproductions ont en fait augmenté d'un plus grand pourcentage. La hausse marquée des coproductions en 2011 correspondait à la mise en œuvre de plusieurs coproductions à grand budget, notamment les films *Resident Evil: Retribution*, *Silent Hill* et *Cosmopolis*, ainsi que les séries télévisées à grand budget *The Borgias* et *Combat Hospital*.

Figure 61 Coproductions par rapport aux productions domestiques, tendance dans les budgets canadiens, 2008-2012



Source : Téléfilm Canada et BCPAC

Notes sur l'indice : En 2008, les budgets canadiens des coproductions et des productions domestiques ont été établis à 100. Toute hausse ou baisse après 2008 peut donc être perçue en termes de pourcentage dans le graphique. Par exemple, l'indice de 110 en 2011 indique que les budgets canadiens des productions domestiques étaient de 10 % plus élevés qu'en 2008.

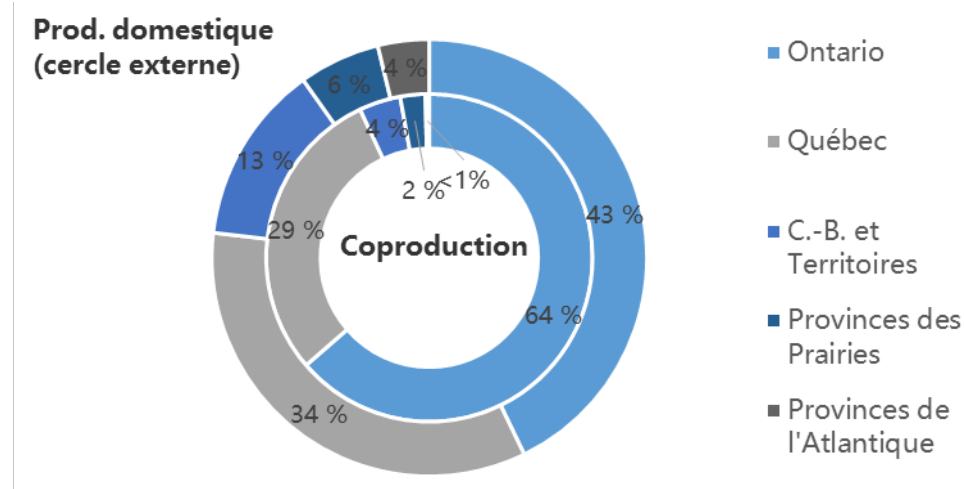
À l'échelle régionale, les coproductions étaient surreprésentées en Ontario comparativement aux productions domestiques. Au cours de la période à l'étude, 59 % des coproductions (c.-à-d., les budgets canadiens) étaient menées dans cette province comparativement à 43 % du volume total des productions domestiques.

L'Ontario était la seule région où la part des coproductions était plus élevée que celle des productions domestiques.

La part des coproductions et des productions domestiques du Québec était relativement constante, avec 31 % et 34 %, respectivement. Toutefois, en C.-B. et dans les territoires, de même que dans les Provinces des Prairies et les Provinces de l'Atlantique, la part des coproductions était beaucoup moins élevée par rapport à celles des productions domestiques.

Dans le cas de la C.-B., des territoires et des Provinces des Prairies, la part des coproductions totales s'élevait à approximativement la moitié de celle des productions domestiques. Dans les Provinces de l'Atlantique, la part des coproductions (1 %) était d'approximativement le quart de celle des productions domestiques (4 %). La sous-représentation de la C.-B. et des territoires était quelque peu surprenante compte tenu du fait qu'on trouve en C.-B. plusieurs grandes entreprises de production, y compris des studios d'animation. Néanmoins, les entrevues menées dans le cadre de notre étude laissent entendre que les activités de coproductions des producteurs de la province pourraient avoir augmenté après 2012, en particulier dans le secteur de l'animation.

Figure 62 Coproductions par rapport aux productions domestiques, part selon la région, 2008-2012 (reposant sur les budgets canadiens)



Source : Téléfilm Canada et BCPAC.

Comparativement aux productions domestiques, les coproductions étaient principalement en langue anglaise. Au cours de la période à l'étude, 87 % des coproductions (en se basant sur les budgets canadiens) étaient de langue anglaise, comparativement à 71 % des productions domestiques (Figure 63). Du côté du marché de langue française, les budgets canadiens des coproductions représentaient 13 % de l'ensemble des coproductions, alors que le volume des productions correspondait à 29 % de l'ensemble des productions domestiques.

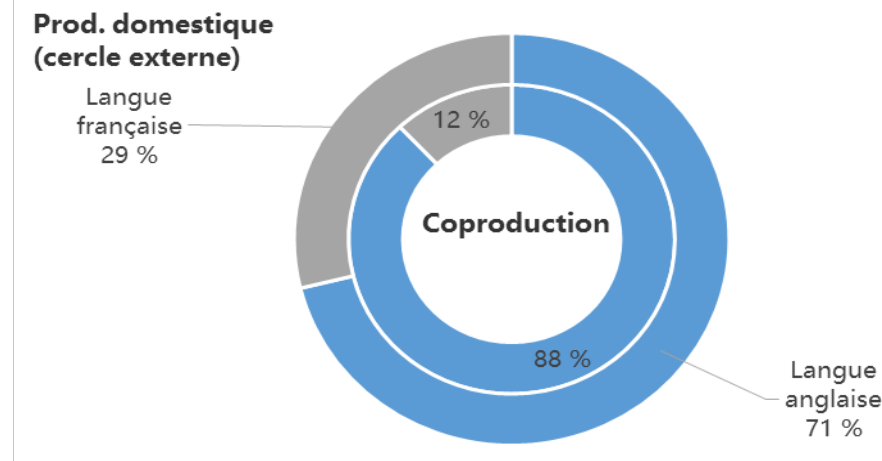
Près de 90 % des coproductions étaient de langue anglaise, comparativement à 71 % des productions domestiques.

Le nombre supérieur de coproductions de langue anglaise par rapport aux productions domestiques était compréhensible. Les productions domestiques incluaient une bonne partie des productions cinématographiques et télévisuelles réalisées principalement pour les deux marchés linguistiques du Canada et, par conséquent, le partage du volume reflétait donc la part de chaque langue dans le marché domestique. Les coproductions, par définition, sont réalisées à l'intention de publics internationaux ou du moins de multiples territoires. À l'échelle internationale, le marché

de langue anglaise a procuré de plus grandes possibilités. Un film ou une émission de télévision de langue anglaise peut être vendu à un plus grand nombre de pays, en particulier les États-Unis, sans qu'il ne soit nécessaire de le doubler ou de le sous-titrer, par exemple. Selon des sources de l'industrie, lorsqu'il est nécessaire de procéder au doublage et au sous-titrage, il est plus rentable de le faire à partir de l'anglais que du français.

Les plus grandes possibilités économiques pour les productions de langue anglaise étaient reflétées par le financement dans le marché. Selon des sources de l'industrie, il peut être très difficile de trouver du financement pour les coproductions de langue française. Par exemple, il était pratiquement impossible d'obtenir des crédits d'anticipation pour les coproductions de langue française – un élément de la structure de financement qui est souvent important pour les films. Les contraintes pour le financement du marché de langue française sont confirmées par les statistiques : non seulement les coproductions de langue française ne représentaient que seulement 12 % des budgets canadiens totaux, mais elles avaient des budgets canadiens moyens moins élevés pour les films et les émissions de télévision.

Figure 63 Coproductions par rapport aux productions domestiques, selon la langue, 2008-2012 (reposant sur les budgets canadiens)



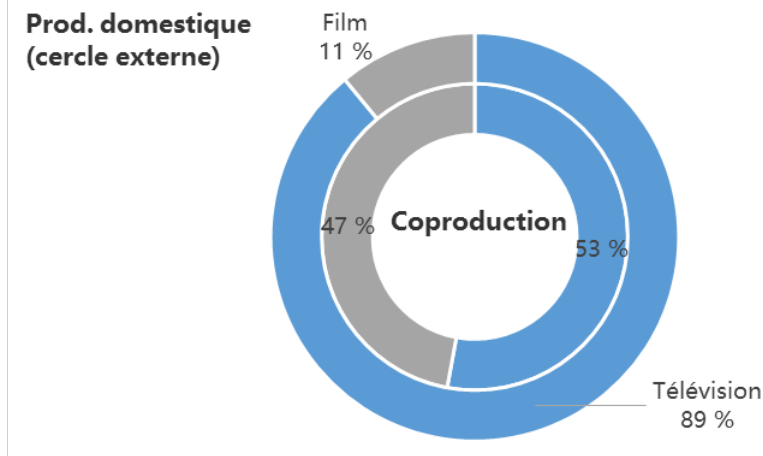
Source : Téléfilm Canada et BCPAC

La différence entre les coproductions et les productions domestiques en termes de médias (films ou télévision) était aussi fort évidente. Lorsque les coproductions étaient mesurées en fonction des budgets canadiens, la répartition des films et des émissions de télévision était quasi égale. Par contre, les émissions de télévision représentaient la grande majorité du volume des productions domestiques (89 %) comparativement à seulement 11 % pour les films (Figure 64).

Au cours de la période à l'étude, bon nombre des films canadiens à grand budget de langue anglaise étaient des coproductions, faisant des films une part dominante des coproductions (49 %) comparativement aux productions domestiques (11 %).

Certains films canadiens à grand budget, comme les films *Resident Evil*, ont accru le volume des coproductions cinématographiques du Canada. Toutefois, la dominance relative des films dans les coproductions reflétait probablement aussi la longue tradition du recours aux coproductions pour réaliser les films canadiens afin d'obtenir un accès à l'échelle internationale à des talents, à des emplacements, à du financement et à des marchés de diffusion.

Figure 64 Coproductions par rapport aux productions domestiques, selon le média, 2008-2012 (reposant sur les budgets canadiens)

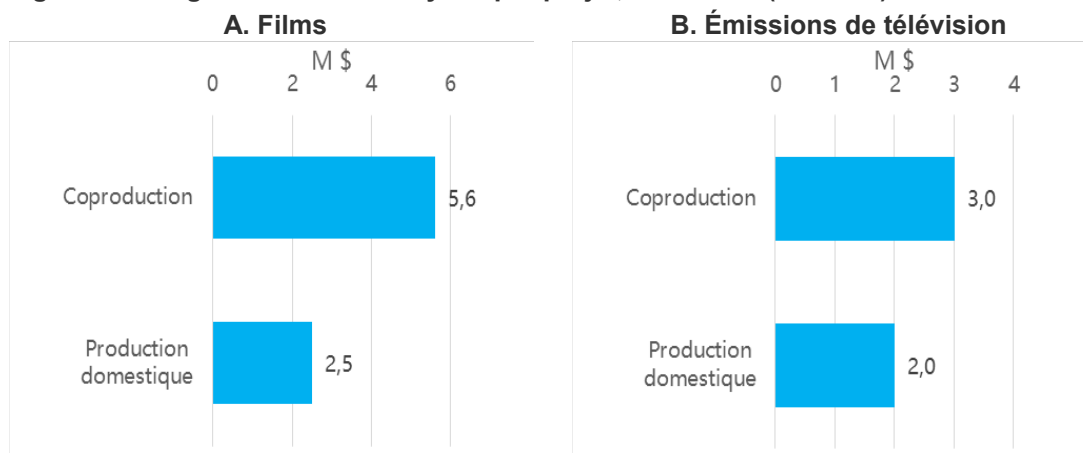


Source : Téléfilm Canada et BCPAC

Une des différences clés entre les coproductions et les productions domestiques au cours de la période à l'étude était les budgets moyens. Les coproductions affichaient des budgets moyens beaucoup plus élevés que les productions domestiques. Dans le cas des films, les budgets canadiens moyens des coproductions s'élevaient à 5,6 millions de dollars (Figure 65A).

Les budgets canadiens moyens des coproductions cinématographiques étaient plus du double de ceux des productions cinématographiques domestiques.

Figure 65 Budgets canadiens moyens par projet, 2008-2012 (2013 M\$)*



Source : Téléfilm Canada, BCPAC et FMC

* Volume canadien seulement

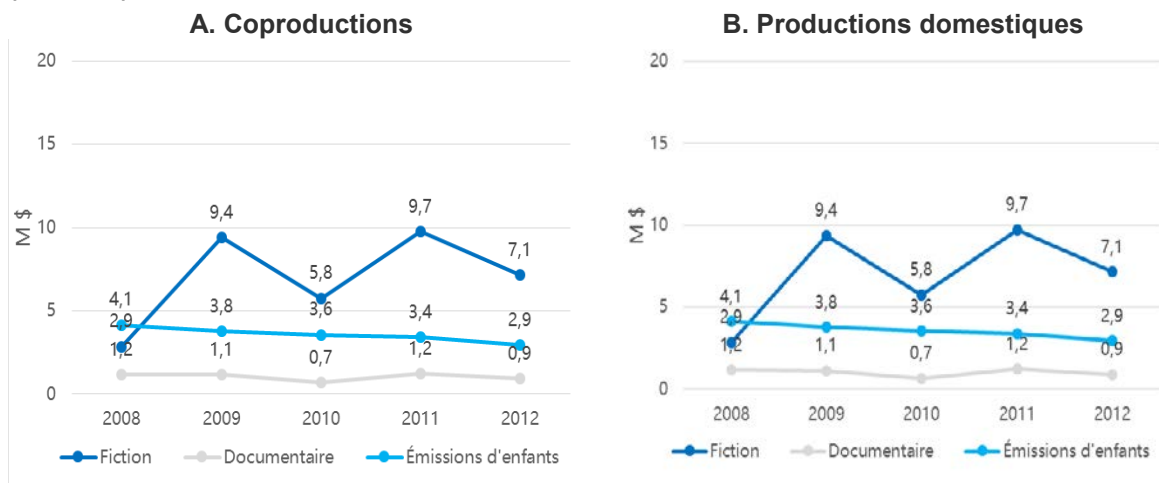
L'écart entre les budgets moyens des coproductions et des productions domestiques d'émissions de télévision était plus petit que pour les films. Cette différence pourrait être attribuable à la composition des genres des deux types de production, plutôt qu'à toute différence réelle dans les budgets horaires ou le nombre d'épisodes produits pour des projets. Les coproductions télévisuelles visent principalement des drames, des émissions pour enfants et des documentaires, qui ont habituellement des budgets horaires plus élevés que les autres genres (c.-à-d., émissions sur le mode de vie, les variétés et les arts de la scène, et de type magazine), qui font aussi partie des productions domestiques.

Les budgets canadiens moyens des coproductions télévisuelles étaient de 35 % plus élevés que la moyenne pour les productions domestiques télévisuelles.

Afin de mieux comprendre les différences dans les budgets moyens des coproductions et des productions domestiques, nous avons comparé les budgets moyens par genre. Cette comparaison a révélé que les budgets moyens des genres documentaires et des émissions pour enfants étaient, dans l'ensemble, égaux pour les coproductions et les productions domestiques. Qui plus est, la tendance à la baisse observée dans les budgets des coproductions d'émissions pour enfants semblait aussi avoir touché les productions domestiques – bien que cette tendance à la baisse n'était pas aussi constante.

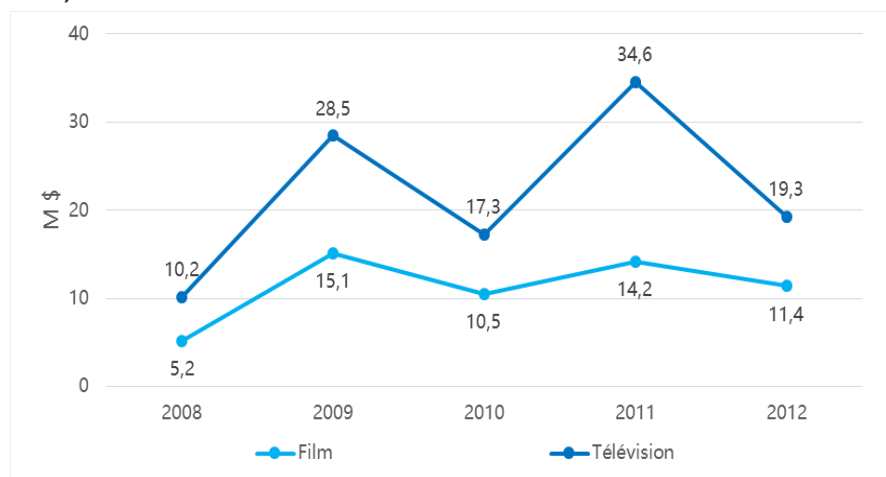
Il est évident, dans la Figure 66 que les budgets moyens (reposant sur le volume total) des œuvres de fiction étaient considérablement plus élevés pour les coproductions que pour les productions domestiques. Un examen plus attentif des budgets moyens des coproductions d'œuvres de fiction indique que cette moyenne était attribuable non seulement au plus grand nombre de coproductions cinématographiques mais aussi aux coproductions télévisuelles à grand budget d'œuvres de fiction comme *The Tudors*, *The Borgias* et *Vikings* (Figure 67).

Figure 66 Budgets moyens par projet, selon le genre (reposant sur le volume total) (2013 M\$)



Source : Téléfilm Canada et BCPAC

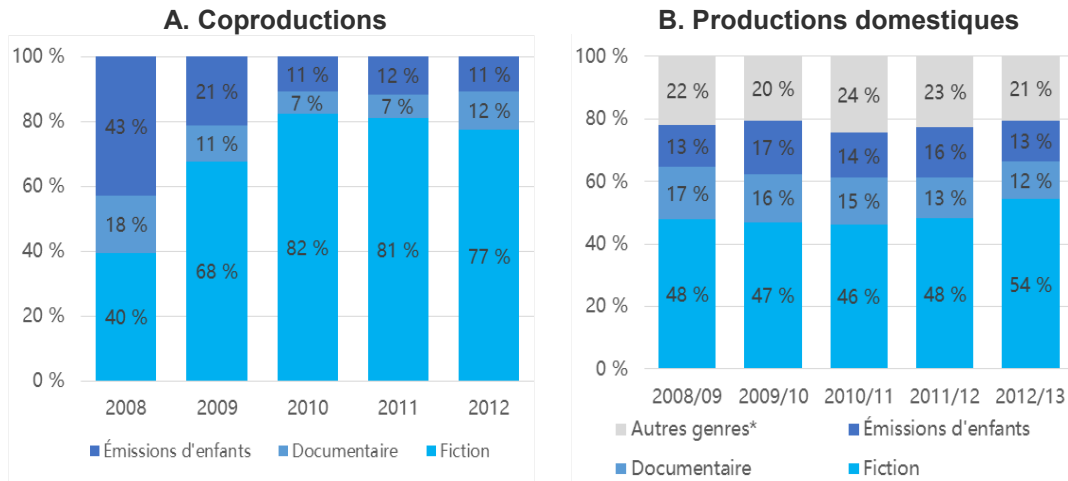
Figure 67 Budgets moyens par coproduction, œuvres de fiction (reposant sur le volume total) (2013 M\$)



Source : Téléfilm Canada

Alors que les budgets moyens des coproductions et des productions domestiques d'émissions pour enfants ont diminué au cours de la dernière moitié de la période à l'étude, il semble que la baisse globale du nombre d'émissions pour enfants ne s'est faite sentir que dans les coproductions et non dans les productions domestiques. En effet, la part des émissions pour enfants face à toutes les coproductions est passée de 43 % en 2008 à 11 % en 2012, alors que la part des productions domestiques représentait 13 % des budgets canadiens totaux entre 2008 et 2012.

Figure 68 Part des budgets canadiens, selon le genre



Source : Téléfilm Canada et BCPAC

Note : Certains totaux pourraient ne pas correspondre à la somme des éléments en raison de l'arrondissement.

* Inclut les genres mode de vie, variétés et arts de la scène, magazines et éducatifs/instructifs.

Ces données indiquent que même si l'on présume que les télédiffuseurs canadiens ont diminué leurs dépenses pour les émissions pour enfants, ils ont réduit encore plus leur participation à des coproductions pour ce genre d'émissions. Comme nous le signalons dans la section 4, entre 2003 et 2012, les télédiffuseurs canadiens ont réduit leur participation aux coproductions à participation minoritaire, alors que les producteurs étrangers ont eu de plus en plus recours aux services de production plutôt qu'aux coproductions pour collaborer avec des producteurs canadiens d'émissions pour enfants.

6.2 Coûts de production et salaires

Les producteurs indiquent que les coûts habituellement plus élevés des coproductions par rapport aux productions domestiques sont attribuables à leurs plus grands frais d'administration plutôt qu'à toute différence importante dans les coûts de la main-d'œuvre. Au Canada, le personnel de production est principalement rémunéré en vertu de conventions collectives qui établissent des taux horaires et quotidiens standard. À cet égard, le coût d'une journée de tournage ou d'une heure de contenu diffusé ne devrait pas être plus élevé pour les coproductions que pour les productions domestiques, à moins que davantage de personnes ne soient embauchées.

Les coûts des coproductions et des productions domestiques peuvent varier d'une province à l'autre; les coûts des coproductions sont également fonction du ou des pays partenaires du Canada.

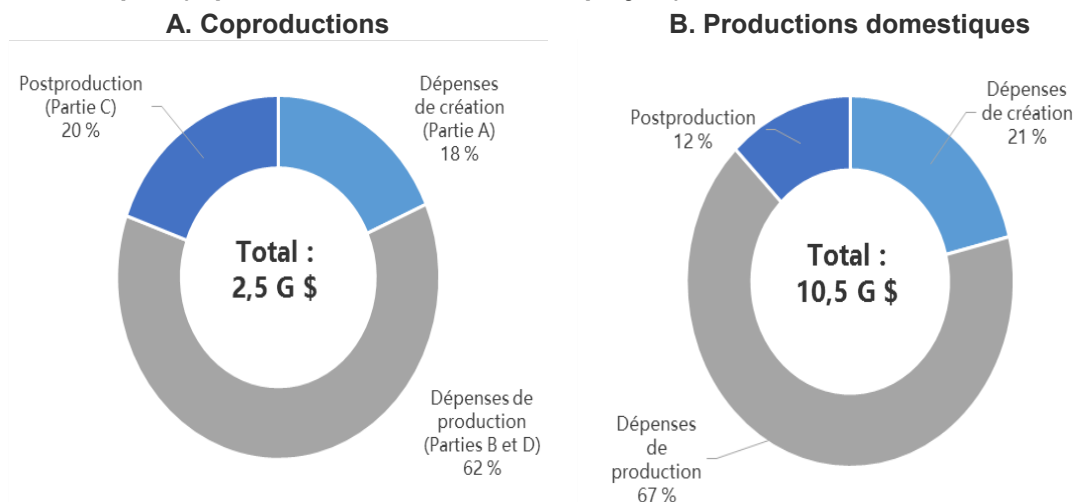
Les producteurs ont toutefois signalé que les coûts et les salaires de production peuvent varier selon la province où ont lieu les coproductions. Les coûts de main-d'œuvre sont plus élevés dans certaines provinces que d'autres et ne sont pas toujours compensés par un taux de crédit d'impôt plus élevé. Selon certains producteurs, les coûts des productions, y compris les coûts de main-d'œuvre, peuvent être plus élevés en C.-B., peut-être en raison du nombre élevé de productions

étrangères dans la province et de la plus grande concurrence pour les ressources qui en découle.

Les coûts de création pourraient être une autre raison de la différence de coûts entre les coproductions et les productions domestiques. L'embauche de scénaristes, de réalisateurs et d'acteurs très talentueux peut rapidement accroître les coûts totaux des productions. Fait intéressant, les coproductions sont perçues comme employant davantage de talents de création à l'échelle internationale, comme des acteurs de Hollywood. Toutefois, selon les données recueillies des échantillons de projets, il n'y a pas de grande différence entre les coproductions et les productions domestiques en termes de la part des dépenses de création dans les budgets totaux. En effet, selon les données, les dépenses de création représentaient en fait une moins grande part des budgets de coproduction (18 %) que des budgets de productions domestiques (21 %). Ainsi, même lorsque les coûts de création sont plus élevés pour les coproductions, ceci devrait aussi être considéré comme une décision créative visant à accroître la qualité et la valeur du contenu diffusé.

En raison de leurs frais d'administration plus élevés, les coproductions sont souvent plus coûteuses que les productions domestiques.

Figure 69 Part des budgets canadiens, coproductions par rapport aux productions domestiques (reposant sur un échantillon de projets)



Source : Téléfilm Canada et BCPAC

Échantillons de projets : coproductions, n=100; productions domestiques, n=250

Au chapitre des coûts de production totaux, les variations sont fonction du ou des pays partenaires. À l'instar des coûts supérieurs dans certaines provinces, les coûts des productions peuvent aussi être plus élevés dans certains pays. La Hongrie, l'Europe de l'Est, l'Australie, l'Afrique du Sud et le Maroc sont au nombre des pays où les coûts des productions sont moins élevés qu'au Canada. En Irlande, les coûts sont comparables à ceux au Canada, alors qu'au Royaume-Uni, ils sont habituellement plus élevés, notamment pour la postproduction. Donc, bien qu'il puisse ne pas y avoir de différences en matière de coûts et de salaires au Canada pour les coproductions et les productions domestiques (dans une province donnée), les producteurs canadiens ont la possibilité de réduire les coûts unitaires totaux de leurs coproductions en établissant un partenariat avec un pays où la structure des coûts est moins élevée. Cela signifie qu'un niveau donné de qualité à l'écran peut être atteint à un coût moins élevé que pour les productions domestiques. Autrement dit, le taux de productivité est plus élevé : le rapport de la valeur de l'extrant par rapport aux intrants est plus élevé.

Selon des producteurs, les coproductions sont plus coûteuses que les productions domestiques (et les coentreprises) en raison des frais d'administration qu'elles ajoutent aux budgets canadiens et de la complexité de ces projets plus ambitieux. Le processus de certification du BCPAC

entraîne des frais supplémentaires de contentieux et de comptabilité qui viennent gonfler de 200 000 à 300 000 \$ les budgets des coproductions. Les dépenses de déplacement sont également mentionnées comme coûts supplémentaires découlant des coproductions. Certains producteurs ont toutefois signalé qu'ils essayaient de trouver des économies dans d'autres postes de leur budget afin de compenser ces frais d'administration supplémentaires. Par exemple, ils pourraient déplacer certains postes, comme le mixage et la composition de la musique, dans le pays partenaire où ces activités peuvent être effectuées à moindre coût.

6.3 Retombées sur les entreprises de production canadiennes

Comparativement aux productions domestiques, les coproductions procurent aux producteurs canadiens plusieurs avantages qui les aident à renforcer les capacités de leur entreprise. Les producteurs ont indiqué que l'accès à des talents, le financement et une reconnaissance à l'échelle mondiale étaient les trois plus importants avantages.

Grâce aux coproductions, les producteurs canadiens peuvent bénéficier d'un bassin de talents à l'échelle mondiale, en particulier pour les acteurs principaux. En vertu des politiques sur la production audiovisuelle de l'Union européenne, les membres de la distribution et de l'équipe de tournage d'un pays membre sont considérés comme des ressortissants de tous les pays membres. Ceci permet, par exemple, à un partenaire de coproduction allemand de recourir aux talents d'un autre pays de l'Union européenne. Le producteur canadien a donc accès à ce grand bassin de talents, y compris des scénaristes et des acteurs britanniques bien réputés.

Les droits de diffusion d'une coproduction télévisuelle sont habituellement octroyés à un télédiffuseur du Canada et d'au moins un autre pays partenaire, ce qui procure non seulement de plus grandes sources de financement des télédiffuseurs, mais aussi des droits de diffusion plus importants puisque la coproduction est admissible en tant que contenu domestique dans les deux pays. Les coproductions cinématographiques et télévisuelles permettent aux producteurs canadiens d'accéder aux mêmes fonds publics que les productions domestiques. En outre, en travaillant avec des producteurs d'autres pays, les producteurs canadiens peuvent participer à des projets bénéficiant d'un accès à des fonds publics de ces pays. Notamment, le niveau de financement public injecté dans les coproductions peut être fort élevé pour les collaborations avec des producteurs européens, notamment de la France, de la Belgique ou du Royaume-Uni.

Les coproductions procurent aux producteurs canadiens une reconnaissance et des contacts à l'échelle internationale qui les aident à se faire connaître à l'étranger et à accroître leurs possibilités en matière de production.

Les coproductions procurent également aux producteurs canadiens une reconnaissance à l'échelle internationale lorsqu'ils vendent leurs produits dans d'autres territoires, ce qui favorise d'autres relations et possibilités de production à l'échelle internationale. Elles les aident aussi à établir des liens commerciaux avec d'autres pays, ce qui ne serait pas possible avec uniquement des productions domestiques. Une entreprise de production a expliqué comment la portée internationale des coproductions l'avait aidée à établir des relations de travail avec un régisseur de distribution du Royaume-Uni. En outre, selon les producteurs, les coproductions facilitent l'échange d'idées et de techniques, qu'ils peuvent ensuite utiliser pour les productions domestiques. Cette expérience et ces connaissances améliorent les compétences des producteurs canadiens, ce qui les aide à devenir plus avisés et contribue à la croissance de leur entreprise. Dans l'ensemble, les coproductions procurent aux producteurs canadiens la possibilité de travailler à une plus grande échelle en termes de budgets, de talents et de portée internationale, ce qu'ils ne pourraient pas faire seuls au Canada.

Malgré la nature internationale des coproductions, les producteurs ne sont pas unanimes quant au lien entre les coproductions et les ventes à l'échelle internationale. Une coproduction signifie souvent un plus grand public et un meilleur rendement du marché en Europe. Comme nous l'avons déjà mentionné, les coproductions avec des partenaires de l'Union européenne donnent accès au bassin de talents européens, ce qui peut contribuer à promouvoir les ventes en Europe et à l'échelle internationale. Toutefois, bon nombre de coproductions avec des partenaires de l'Union européenne peuvent avoir de la difficulté à attirer le public américain et à obtenir le

« sceau d'approbation » américain souvent essentiel pour réaliser des ventes internationales. Par ailleurs, la nécessité d'accéder à de plus grandes sources de financement dans le cadre des coproductions peut se traduire par un nombre supérieur de préventes et, par conséquent, réduire les ventes dans les marchés secondaires.

Des coproductions permettent d'obtenir un budget plus élevé qu'à l'habitude pour le documentaire *JFK: The Smoking Gun* de Muse

Fondée en 1998, Muse Entertainment est l'une des plus grandes entreprises de productions cinématographiques et télévisuelles du Canada. Ayant son siège social à Montréal, elle produit une vaste gamme de séries humoristiques et dramatiques pour les heures de grande écoute, de miniséries, de téléfilms, de longs métrages, de documentaires, d'émissions de divertissement, d'émissions familiales et d'animation. L'entreprise de distribution de Muse, à savoir Muse Distribution International, offre un catalogue de plus de 460 heures d'émissions de télévision, dont les droits de diffusion sont vendus à de grands télédiffuseurs et à des vendeurs indépendants du monde entier.

Muse a participé à bon nombre de coproductions et de partenariats internationaux. L'entreprise tire parti de l'expérience en droit international et d'une bonne compréhension des sources de financement dans le monde entier autres que celles provenant des réseaux. Elle a coproduit avec des entreprises de la France, du Royaume-Uni, de l'Irlande, de l'Espagne, de l'Allemagne, de la Suisse, de la Roumanie, de la Hongrie, du Maroc, de l'Australie et de l'Afrique du Sud, amortissant les coûts de production sur un public plus diversifié et bénéficiant des avantages en matière de financement public offerts pour les coproductions.

JFK: The Smoking Gun (2013) était un long métrage documentaire coproduit avec le partenaire australien Cordell Jigsaw Zapruder. En optant pour une coproduction, l'entreprise a été en mesure d'accéder à de plus importants droits de diffusion en Australie qui l'ont aidée à obtenir un budget de 1,7 million de dollars pour le documentaire de 90 minutes au lieu d'un budget moyen dans cette catégorie d'approximativement 500 000 \$.

Comme il s'agissait d'une coproduction à participation australienne de 30 %, Muse et ses coproducteurs ont embauché un réalisateur australien mais ont fait le tournage entièrement au Canada avec une équipe exclusivement canadienne. Outre la production, le partenariat a exploité les réseaux de distribution respectifs de chaque entreprise. Muse a été en mesure de vendre le documentaire à Reelz, le réseau américain qui avait acheté sa minisérie primée *The Kennedy's*. *JFK: The Smoking Gun* a permis à Reelz d'obtenir la deuxième cote d'écoute la plus élevée après *The Kennedy's* et a été vu par environ 2,1 millions de téléspectateurs le soir de la première.

En plus de permettre à Muse d'accéder à des budgets plus élevés dans cette catégorie, les coproductions lui ont donné accès à de nouveaux marchés, un degré plus élevé de partage des risques et la possibilité d'investir dans des productions à plus grande échelle. Ceci permet aux entreprises d'investir dans des productions à budget élevé et de concurrencer pour obtenir l'attention des téléspectateurs qui ont accès à un plus grand nombre de possibilités en matière de contenu.

Pour les producteurs canadiens, un modèle de plus en plus intéressant consiste à établir des productions domestiques qui peuvent être vendues plus facilement aux États-Unis – peut-être même prévendues dans ce pays – et ensuite de les vendre à l'échelle internationale avec le « sceau d'approbation » du marché américain. La série télévisée *Rookie Blue* est un exemple idéal de ce modèle. Élaborée au Canada pour Shaw Media, elle a été reprise très rapidement par

ABC aux États-Unis. Elle a été éventuellement vendue à 190 territoires, y compris le Royaume-Uni, la France et l'Australie³². Par contre, une approche moins courante procurant tout de même de bons résultats est celle adoptée par Take 5 Productions Inc., qui a établi son modèle commercial en créant des drames historiques de qualité supérieure avec un financement international et qu'elle importe ensuite au Canada.

Les coproductions cinématographiques semblent néanmoins avoir une bonne cote auprès des publics internationaux. Selon une analyse de Patrimoine canadien, les coproductions cinématographiques (principalement celles de langue anglaise) ont particulièrement eu du succès en salles de cinéma à l'échelle mondiale. En effet, elles ont procuré des recettes d'environ six fois plus élevées que les productions domestiques canadiennes lancées entre 2005 et 2012. Par ailleurs, les recettes internationales générées en salles de cinéma par les coproductions canadiennes lancées entre 2005 et 2012 étaient 20 fois plus élevées que celles obtenues en salles de cinéma au Canada.

Selon les producteurs, le lien entre les coproductions, les publics et les ventes est en fait négatif dans le marché de langue française. Les publics québécois ont montré une forte préférence pour les films et les émissions de télévision du Québec. Non seulement ils peuvent s'identifier aux histoires mais ils reconnaissent aussi les vedettes, ce qui pourrait ne pas être le cas pour une coproduction à laquelle participent des acteurs d'autres pays. Il y a des exceptions, comme *Laurence Anyways*, une coproduction à participation majoritaire canadienne qui, selon le producteur, a connu un aussi grand succès en salles de cinéma canadienne qu'un film domestique.

Les coproductions permettent d'accroître les ventes et les possibilités de marketing. D'abord, il y a habituellement au moins deux télédiffuseurs qui ont les droits de diffusion d'une émission de télévision, c'est-à-dire un dans chaque pays. En outre, les liens internationaux combinés des producteurs dans deux ou plusieurs pays peuvent aider les ventes. Toutefois, même si une coproduction réalise de plus grandes ventes qu'une production domestique, le rendement financier du producteur canadien sera moins élevé parce qu'il doit partager tous les produits de la vente avec le partenaire de production. Autrement dit, si l'on compare les coproductions et les productions domestiques ayant un attrait similaire pour le public international, le rendement financier sera toujours moins élevé pour le producteur canadien de la coproduction.

Outre la capacité de pouvoir participer à une différente échelle grâce à la mise en commun des ressources, les coproductions permettent également aux producteurs de diversifier leur travail, de partager les risques et d'accéder à une plus grande variété de modèles de financement. Plusieurs producteurs ont signalé que la souplesse en matière de modèles de financement constituait un avantage clé. Par ailleurs, les coproductions permettent aux producteurs d'entreprendre un plus grand nombre de projets que s'ils se concentraient uniquement sur les productions domestiques puisqu'ils partagent les tâches avec d'autres producteurs. Enfin, un producteur a signalé que ses partenaires actuels lui proposaient des types de projets qu'il n'aurait normalement pas entrepris – ainsi les coproductions peuvent contribuer à pousser les producteurs hors de leur zone de confort et à explorer de nouveaux formats et genres.

6.4 Perfectionnement et transfert des compétences

Comme nous le mentionnons dans la sous-section précédente, les coproductions procurent diverses possibilités aux producteurs et aux entreprises de production du Canada de prendre de l'expansion, ce qu'ils ne seraient pas en mesure de faire dans le cadre de productions domestiques. Un des avantages mentionnés était l'échange de connaissances, d'idées et de techniques que les producteurs canadiens peuvent utiliser dans le cadre d'autres projets. En outre, il est largement admis que les membres des équipes canadiennes de tournage et de la distribution peuvent aussi bénéficier d'une exposition à des productions internationales, comme

³² *MoneyWeek*. « eOne's Rookie Blue commissioned for fifth series », 18 juillet 2013, consulté à l'adresse <http://moneyweek.com/prices-news-charts/eones-rookie-blue-commissioned-for-fifth-series/>.

les coproductions, qui leur procurent de l'expérience et de nouvelles compétences qu'ils peuvent ensuite utiliser dans les productions domestiques.

Les coproductions procurent aux membres des équipes canadiennes de tournage et de distribution la possibilité de travailler à des projets de plus grande envergure avec des talents internationaux – un milieu qui leur permet d'apprendre de nouvelles techniques.

Toutefois, l'opinion au sein de l'industrie est quelque peu partagée à cet égard. Certaines sources de l'industrie estiment que les coproductions ont définitivement permis d'améliorer les compétences des membres des équipes canadiennes de tournage et de la distribution, et elles pourraient avoir ainsi des retombées positives sur les productions domestiques. Notamment, elles signalent que les coproductions procurent aux membres des équipes de tournage et de la distribution la possibilité de travailler à des projets de plus grande envergure avec des talents internationaux, et qu'un tel environnement permet d'apprendre de nouvelles techniques. C'est particulièrement le cas pour les producteurs d'animation – non seulement en termes de partage de l'équipe technique et d'accès à des artistes talentueux, mais aussi en termes d'échange d'idées sur la façon de gérer le *circuit* (c.-à-d., les diverses étapes de travail menant au fichier média final) et sur les processus techniques. On signale que c'était principalement les réalisateurs, les scénaristes et les membres de la distribution qui avaient perfectionné leurs compétences en travaillant avec les meilleurs talents. Un producteur a signalé que le fait d'inciter les scénaristes à travailler avec des gens de l'extérieur de leur réseau immédiat – et souvent d'autres cultures – est fort avantageux. Du côté technique, les employés responsables du son et les artistes des effets visuels ont aussi indiqué avoir bénéficié du perfectionnement des compétences et d'une plus grande exposition.

Un producteur chevronné de coproductions a indiqué que « ce sont les grandes coproductions régies par des traités et les services de productions américains qui ont bâti l'industrie canadienne... c'est ce que nos techniciens de production ont bâti et, sans eux, nous n'aurions pas eu autant de locations de laboratoires, de studios et de matériel ». Bien que certains intervenants de l'industrie partagent cette opinion, ils signalent toutefois qu'à l'heure actuelle les productions étrangères et les services de production offrent une possibilité de travailler à une plus grande échelle. En fait, des équipes de production de certaines régions clés, comme Montréal, Vancouver et Toronto, sont déjà de classe mondiale, et un producteur a indiqué que c'était parfois les membres des équipes canadiennes qui formaient leurs collègues du pays partenaire de la coproduction. Compte tenu du fait que les tournages de coproductions de grande envergure au Canada sont moins nombreux que les productions étrangères et les services de production à grand budget de Hollywood, il est probable que ce dernier type de production procure de plus grands avantages en matière d'acquisition des compétences que les coproductions, bien que les deux types de productions aient grandement contribué à faire du secteur ce qu'il est aujourd'hui.

Certaines sources de l'industrie ont signalé que les équipes de tournage canadiennes aiment travailler sur tous les types de production, qu'il s'agisse de coproductions, de productions domestiques ou de productions étrangères et de services de production. Elles préfèrent travailler plutôt qu'être au chômage mais n'ont pas de préférence pour un type particulier de production qui offre la possibilité de transférer les connaissances. Selon ce raisonnement, il n'y a aucune valeur discernable de transfert des connaissances découlant des coproductions. Cela dit, l'industrie a signalé que lorsque l'on compare les mérites du transfert des connaissances des coproductions et des productions étrangères et des services de production, il importe de tenir compte du fait que les coproductions offrent aux Canadiens la possibilité d'un contrôle créatif. Par ailleurs, une source de l'industrie a signalé que les membres des équipes canadiennes de tournage participaient probablement davantage à la solution de problèmes dans le cadre des coproductions que dans les projets de productions étrangères et de services de production, où toute solution de problèmes se fait de façon « descendante ».

Le perfectionnement des compétences est plus susceptible de se produire lorsque le nombre et les budgets des productions sont élevés – coproductions ou autres.

Par conséquent, notre étude ne procure aucune conclusion définitive quant à savoir si les coproductions permettent un transfert et un perfectionnement des compétences qui ne se produiraient pas autrement – autre que peut-être les compétences particulières que le personnel de création clé (p. ex., réalisateurs et scénaristes) et les membres de l'équipe de tournage pourraient acquérir lorsqu'ils travaillent avec des talents d'autres cultures. Ce qui semble être évident est le fait que le perfectionnement des compétences est plus susceptible de se produire lorsque le nombre et les budgets des productions sont élevés – coproductions ou autres. À cet égard, les coproductions procurent plus d'avantages de façon indirecte. Le marché canadien de la production audiovisuelle a une taille relativement stable – ou grandit lentement au mieux –, comme le montre l'analyse des tendances dans la section 5. La seule façon pour ce secteur de croître est d'exporter le contenu ou de travailler sur les services de production, lesquels offrent la possibilité d'exporter des services de production. Toutefois, les coproductions offrent la possibilité d'exporter à la fois les services de production et le contenu et, par conséquent, sont au nombre des quelques voies à suivre pour accéder à de grands bassins de financement et pour assurer la croissance du secteur audiovisuel du Canada.

6.5 Intensité économique relative

Sur une base absolue, le secteur des productions domestiques est beaucoup plus grand que celui des coproductions et, par conséquent, procure de plus grandes retombées économiques en termes d'emploi, de PIB et de revenu du travail total au sein de l'économie canadienne. Une comparaison des rapports d'intensité économique permet toutefois d'établir quel secteur procure le plus de retombées économiques. Dans la sous-section suivante, nous comparons les rapports d'intensité de toutes les coproductions à ceux des productions domestiques. En raison des grandes différences dans l'intensité économique des coproductions à participation majoritaire et minoritaire, nous avons également inclus ces dernières dans notre analyse comparative.

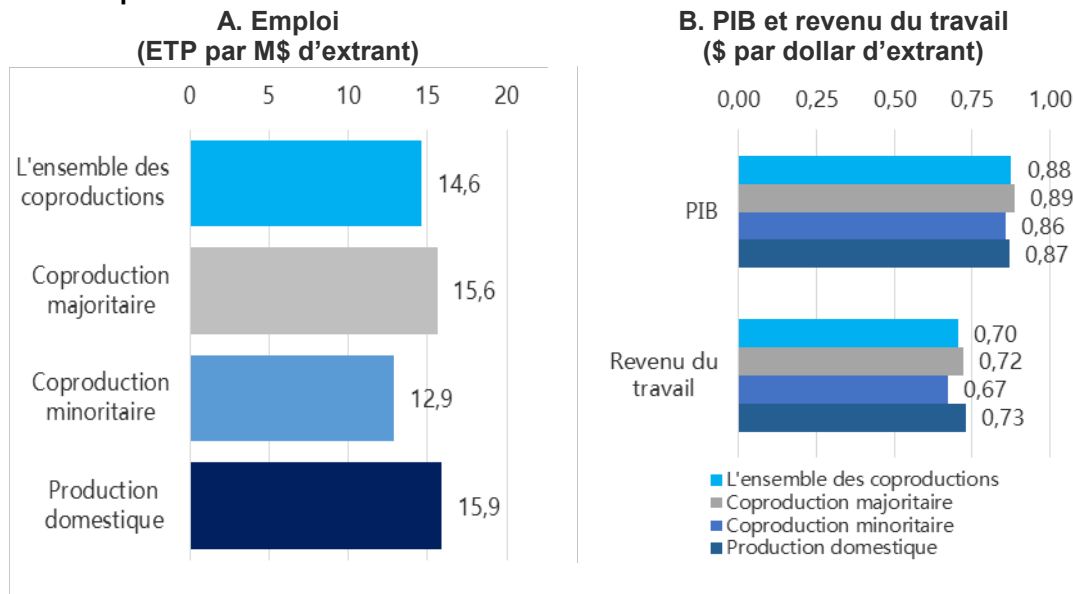
Au chapitre des retombées sur l'emploi, les productions domestiques (15,9 ETP par million de dollars) affichaient un rapport d'intensité légèrement plus élevé que celui de l'ensemble des coproductions (14,6 ETP), y compris celles à participation majoritaire (15,6 ETP) et à participation minoritaire (12,9 ETP) (Figure 70A).

Les productions domestiques avaient des retombées sur l'emploi légèrement plus élevées que les coproductions.

La différence en matière d'intensité du PIB était beaucoup moins élevée entre les coproductions et les productions domestiques. Toutes les coproductions (participation majoritaire et minoritaire combinée) avaient une intensité du PIB de 0,88 \$ comparativement à 0,87 \$ pour les productions domestiques (Figure 70B). En fait, ce sont les coproductions à participation majoritaire qui ont le plus contribué au PIB avec 0,89 \$ par dollar d'extrant. Les coproductions à participation minoritaire avaient l'intensité du PIB la moins élevée (0,86 \$).

Les productions domestiques (0,73 \$) affichaient un rapport de revenu du travail plus élevé que celui de toutes les coproductions (0,70 \$) mais qui n'était toutefois que légèrement plus élevé que celui des coproductions à participation majoritaire (0,72 \$) (Figure 70B). Les coproductions à participation minoritaire avaient le rapport de revenu du travail le moins élevé (0,67 \$).

Figure 70 Rapports d'intensité économique, coproductions par rapport aux productions domestiques



Source : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Téléfilm Canada, du BCPAC et du MIEAP

6.6 Retombées sur d'autres industries

Les résultats de l'analyse des retombées économiques peuvent aussi nous aider à établir – de manière quantitative – la mesure dans laquelle les coproductions et les productions domestiques ont des retombées sur d'autres industries, et à comparer ces retombées. Les retombées du secteur de la production audiovisuelle – ou de tout autre secteur – sur d'autres industries sont captées par les retombées économiques indirectes. Dans la présente sous-section, nous examinons la distribution des dépenses non liées aux activités audiovisuelles des coproductions et des productions domestiques dans différentes industries et les retombées économiques indirectes de ces dépenses³³.

Les services liés aux finances, aux assurances et à l'immobilier représentaient les deux tiers de toutes les dépenses non liées aux activités audiovisuelles pour les coproductions et les productions domestiques.

Pour les coproductions et les productions domestiques, ce sont les services liés aux finances, aux assurances et à l'immobilier qui représentaient la plus grande part des dépenses non liées aux activités audiovisuelles, soit approximativement les deux tiers. Les industries de l'hébergement et des transports avaient également des parts importantes des dépenses non liées aux activités audiovisuelles découlant des coproductions et des productions domestiques. Cette catégorie inclut une grande partie des emplacements et des dépenses liés à la production, notamment les dépenses liées au site de tournage ainsi qu'à la location du matériel et des véhicules.

Dans l'ensemble, les dépenses non liées aux activités audiovisuelles pour les coproductions et les productions domestiques étaient très similaires, à l'exception d'une légère différence pour les

³³ Afin d'isoler les dépenses non liées aux activités audiovisuelles, nous avons retiré les dépenses relatives aux salaires et aux traitements; aux programmes, aux aménagements et aux matériaux; aux services professionnels et aux services aux entreprises; aux autres services aux entreprises; et autres dépenses (voir le *Guide de l'utilisateur* du MIEAP pour d'autres définitions). La catégorie des salaires et des traitements renferme les dépenses liées aux membres de la distribution et de l'équipe de tournage. Les quatre autres catégories de dépenses sont principalement composées des dépenses pour les talents et les activités de création, les producteurs et les entreprises de production, les services de postproduction et autres biens et services directement fournis par le secteur de la production audiovisuelle. Toutefois, ces quatre catégories pourraient inclure de petites quantités de biens et services fournis par d'autres industries.

dépenses de restaurant. La part des productions domestiques était de 3,2 % des dépenses non liées aux activités audiovisuelles, comparativement à 1,7 % pour les coproductions.

Tableau 7 Distribution des dépenses non liées aux activités audiovisuelles selon l'industrie, coproductions par rapport aux productions domestiques (reposant sur un échantillon de projets)*

	Coproductions		Productions domestiques	
	Montant (M\$)	Part	Montant (M\$)	Part
Services liés aux finances, aux assurances et à l'immobilier	263,9	66,0 %	1 338,0	67,5 %
Hébergement	55,0	13,8 %	227,4	11,5 %
Transports (autres modes)	41,1	10,3 %	200,8	10,1 %
Publicité et promotion	14,4	3,6 %	68,8	3,5 %
Réparations	10,3	2,6 %	53,8	2,7 %
Déplacements	6,8	1,7 %	21,7	1,1 %
Aliments et breuvages (au restaurant)	6,7	1,7 %	63,1	3,2 %
Services publics	1,1	0,3 %	7,5	0,4 %
Transports et entreposage	0,5	0,1 %	0,6	<0,1 %
Impression et publications	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %
Total	399,7	100,0 %	1 981,6	100,0 %

Source : Calculs de Nordicity reposant sur des données obtenues de Téléfilm Canada et du BCPAC

* Échantillon de projets de coproductions entre 2003 et 2012; échantillon de projets de productions domestiques entre 2008 et 2012.

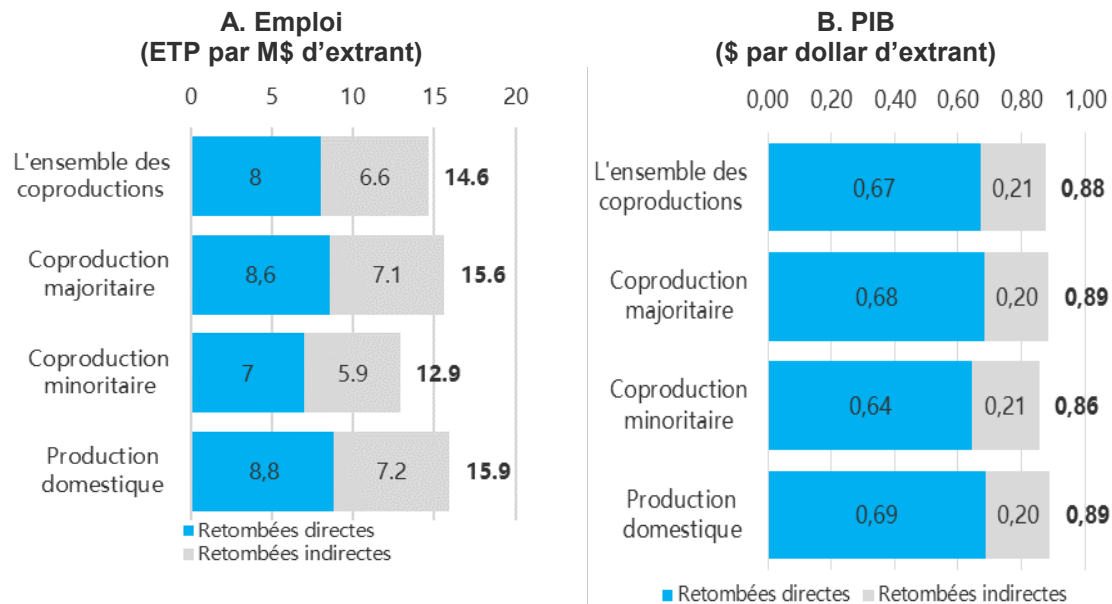
Ces dépenses non liées aux activités audiovisuelles encourues dans d'autres industries procurent en bout de ligne des retombées économiques indirectes. La Figure 71 présente les rapports d'intensité de l'emploi et du PIB répartis en retombées directes et indirectes. La Figure 71A montre quelques différences dans les retombées indirectes sur l'emploi des coproductions et des productions domestiques. Les coproductions ont procuré 6,6 ETP par million de dollars d'extrant comparativement à 7,2 ETP par million de dollars d'extrant pour les productions domestiques. Autrement dit, les retombées indirectes sur l'emploi étaient de 10 % plus élevées pour les productions domestiques.

Les retombées indirectes sur l'emploi des productions domestiques étaient d'environ 10 % plus élevées que celles des coproductions; toutefois, il y avait très peu de différence en termes de retombées indirectes sur le PIB.

Les retombées indirectes sur l'emploi des coproductions à participation majoritaire étaient fort similaires à celles des productions domestiques (7,1 ETP par rapport à 7,2 ETP). Il semble donc que les retombées indirectes moins élevées observées des coproductions étaient attribuables aux faibles retombées indirectes sur l'emploi des coproductions à participation minoritaire, soit de 5,9 ETP comparativement à 7,1 ETP pour les coproductions à participation majoritaire.

En termes de PIB, les différences dans les retombées indirectes des coproductions et des productions domestiques étaient très légères (Figure 71B). Les coproductions ont contribué indirectement 0,21 \$ au PIB pour chaque dollar d'extrant comparativement à 0,20 \$ pour les productions domestiques. Même les retombées indirectes sur le PIB des coproductions en participation majoritaire et minoritaire étaient chacune similaire à l'ensemble des coproductions et des productions domestiques.

Figure 71 Retombées économiques directes et indirectes, rapports d'intensité, coproductions par rapport aux productions domestiques



Source : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Téléfilm Canada, du BCPAC et du MIEAP
 Note : Certains totaux pourraient ne pas correspondre à la somme des éléments en raison de l'arrondissement.

Le fait que le profil des dépenses non liées aux activités audiovisuelles était fort similaire pour les coproductions et les productions domestiques et que les retombées indirectes sur le PIB étaient également similaires laisse entendre que la différence dans les retombées indirectes sur l'emploi – bien que de seulement 10 % – était probablement attribuable à l'endroit où les dépenses ont été engagées au Canada. Comme nous le mentionnons dans l'étude, les traitements moyens sont fort différents d'une province canadienne à l'autre, ce qui signifie qu'un niveau donné d'extrant ou de PIB pourrait procurer divers degrés d'emploi dans les différentes provinces et régions.

7. Partie IV : La production en coentreprise

Dans la section suivante, nous examinons les retombées des activités de coentreprise sur l'économie et l'industrie des productions cinématographiques et télévisuelles du Canada entre 2003 et 2012. Au cours des dernières années, plusieurs émissions de télévision et films canadiens ont été produits dans le cadre de structures de coentreprises, notamment *Beauty and the Beast* et *Reign*.

7.1 Volume et activité

Bien que des données exhaustives n'étaient pas disponibles sur les activités de coentreprise et leur volume – principalement pour les productions cinématographiques –, les données obtenues du sondage en ligne de Patrimoine canadien et celles du CRTC nous ont permis d'établir les niveaux *minimums* des productions menées en coentreprise. Dans la présente sous-section, nous présentons donc des statistiques sur les niveaux minimums des productions menées en coentreprise au Canada entre 2003 et 2012. Signalons que les données du CRTC sur les productions en coentreprise se limitent aux émissions de télévision réalisées entre 2007 et 2012 et n'incluent que les dépenses d'origine canadienne (c.-à-d., dépenses des producteurs canadiens au Canada).

7.1.1 Films

Le sondage en ligne était la seule source de données sur les films produits en coentreprise. Les 26 producteurs ayant pris part au sondage ont signalé avoir produit au total 37 films en coentreprise entre 2003 et 2012, soit un volume total de 410,7 millions de dollars (dollars constants de 2013) (Tableau 8). Au cours de cette période, la majorité de ces productions cinématographiques, à savoir 31 des 37 films (84%), étaient de langue anglaise comparativement à quatre de langue française et à deux d'autres langues (5 %).

Tableau 8 Productions cinématographiques en coentreprise

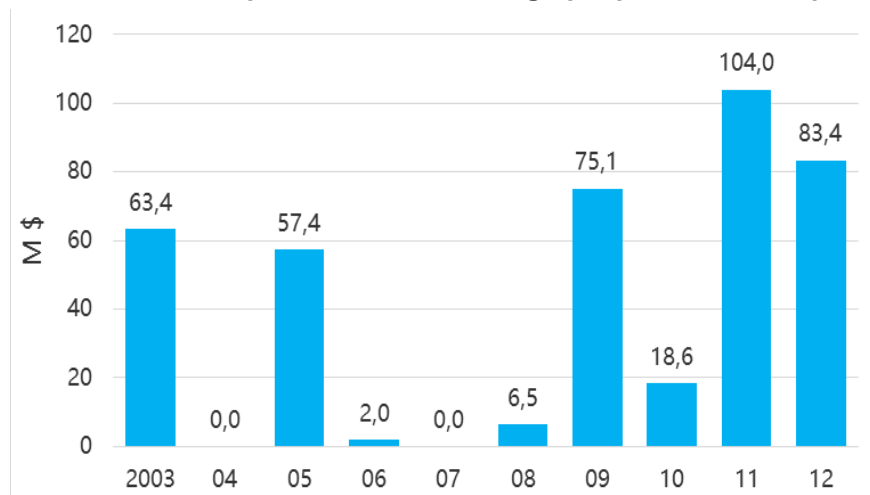
	Langue anglaise	Langue française	Autres langues	Total
Nombre de coentreprises	31	4	2	37
Volume total (M \$)	n.d.	n.d.	n.d.	410,7
Budgets moyens (M \$)	n.d.	n.d.	n.d.	11,1

Source : Calculs de Nordicity reposant sur des données tirées du sondage en ligne de Patrimoine canadien
n.d. : Données non disponibles
n=26

Le volume des productions cinématographiques en coentreprise s'élevait à au moins 411 millions de dollars entre 2003 et 2012.

Selon les données du sondage, le volume des productions cinématographiques en coentreprise était plus élevé au cours de la dernière moitié de la période à l'étude que pendant la première. Avant 2008, le volume (de l'échantillon du sondage) s'élevait à plus de 50 millions de dollars en 2003 et 2005, alors qu'il était nul en 2004 et 2007 (Figure 72). Par contre, entre 2008 et 2012, des films ont été produits en coentreprise à chaque année et, au cours de trois des cinq années, le volume était supérieur à 75 millions de dollars.

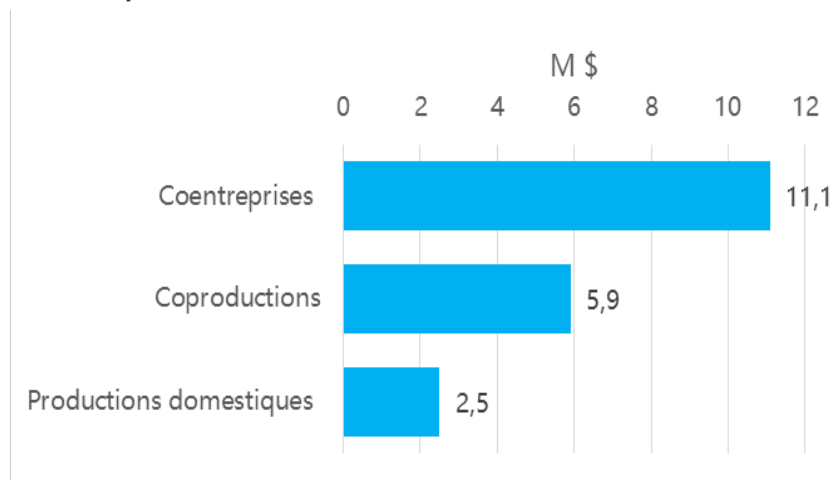
Figure 72 Volume annuel des productions cinématographiques en coentreprise



Source : Calculs de Nordicity reposant sur des données tirées du sondage en ligne de Patrimoine canadien n=26

L'échantillon du sondage indiquait également que les films produits en coentreprise avaient des budgets moyens qui étaient non seulement supérieurs à ceux des productions domestiques, mais aussi à ceux des coproductions. Les 37 films produits en coentreprise de l'échantillon entre 2003 et 2012 avaient des budgets moyens de 11,1 millions de dollars – plus de quatre fois que les budgets moyens de 2,5 millions de dollars des productions domestiques (2008-2009 à 2012-2013) et près du double de la moyenne de 5,9 millions de dollars des budgets des coproductions (2003 à 2012) (Figure 73).

Figure 73 Budgets moyens des films, coentreprises par rapport aux coproductions et aux productions domestiques



Source : Calculs de Nordicity reposant sur des données tirées du sondage en ligne de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada et du BCPAC n=26 (enquête en ligne)

7.1.2 Émissions de télévision

Nous avons eu accès à deux sources de données pour évaluer le niveau minimum des émissions de télévision produites en coentreprise au cours de la période à l'étude : le sondage en ligne de Patrimoine canadien et les données du CRTC. Les producteurs ayant répondu au sondage en ligne ont indiqué avoir produit au total 84 émissions de télévision en coentreprise entre 2003 et 2012, soit un volume total de 56,8 millions de dollars (Tableau 9). À l'instar des films, la grande

majorité des émissions de télévision produites en coentreprise étaient de langue anglaise, soit 77 des 84 émissions de télévision (92 %) de l'échantillon comparativement à six de langue française (7 %) et à une d'une autre langue (1 %).

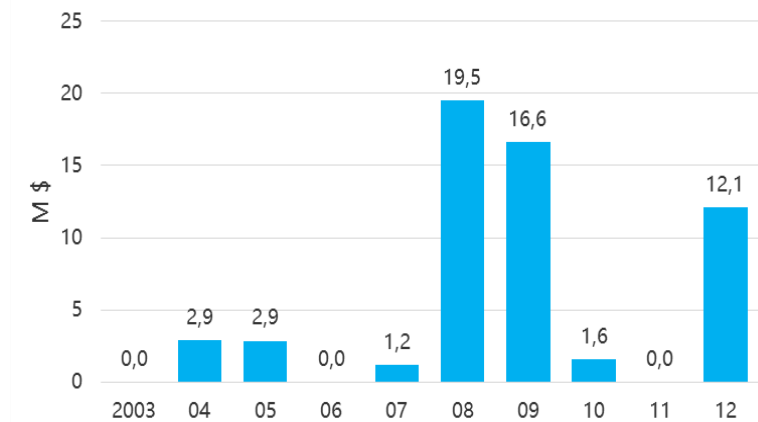
Tableau 9 Productions télévisuelles en coentreprise (reposant sur les résultats du sondage en ligne de Patrimoine canadien)

	Langue anglaise	Langue française	Autres langues	Total
Nombre de coentreprises	77	6	1	84
Volume total (M \$)	n.d.	n.d.	n.d.	56,8
Budgets moyens (M \$)	n.d.	n.d.	n.d.	0,7

Source : Calculs de Nordicity reposant sur des données tirées du sondage en ligne de Patrimoine canadien
n.d. : Données non disponibles
n=26

Selon les données du sondage, le volume des émissions de télévision produites en coentreprise était aussi plus élevé au cours de la deuxième moitié de la période que pendant la première. Toutefois, les données montraient également que le volume atteignait un sommet en 2008 et 2009 (Figure 74). Avant 2008, le volume annuel n'a jamais dépassé 2,9 millions de dollars et, en 2003 et 2006, il était nul. Entre 2008 et 2012, le volume était supérieur à 12 millions de dollars au cours de trois des cinq années et a atteint sa valeur la plus élevée (19,5 millions de dollars) en 2008.

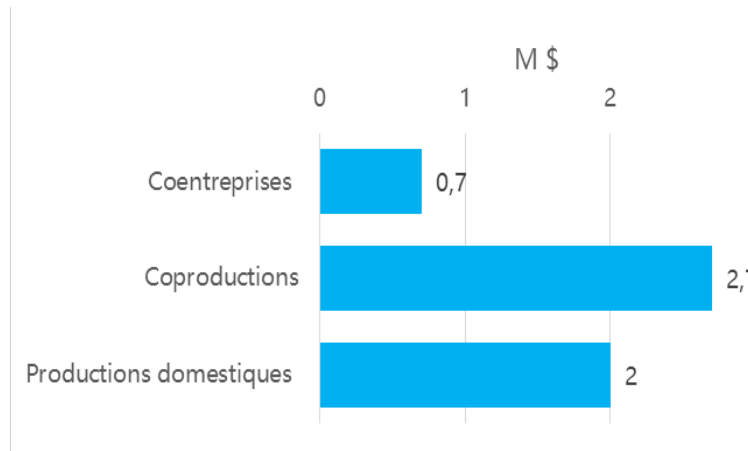
Figure 74 Volume annuel des productions télévisuelles en coentreprise (reposant sur les résultats du sondage en ligne de Patrimoine canadien)



Source : Calculs de Nordicity reposant sur des données tirées du sondage en ligne de Patrimoine canadien
n=26

Les données de l'échantillon du sondage indiquaient en fait que, comparativement aux films, les budgets moyens des émissions de télévision produites en coentreprise étaient moins élevés que ceux des coproductions et des productions domestiques. Les budgets moyens des 84 émissions de télévision produites en coentreprise du sondage s'élevaient à 700 000 \$, soit approximativement le quart des budgets moyens de 2,7 millions de dollars des coproductions télévisuelles (2003-2012) et environ le tiers des budgets moyens de 2 millions de dollars des productions domestiques (2008-2009 à 2012-2013) (Figure 75).

Figure 75 Budgets moyens des émissions de télévision, coentreprises par rapport aux coproductions et aux productions domestiques (reposant sur les résultats du sondage en ligne de Patrimoine canadien)



Source : Calculs de Nordicity reposant sur des données tirées du sondage en ligne de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada et du BCPAC
n=26 (enquête en ligne)

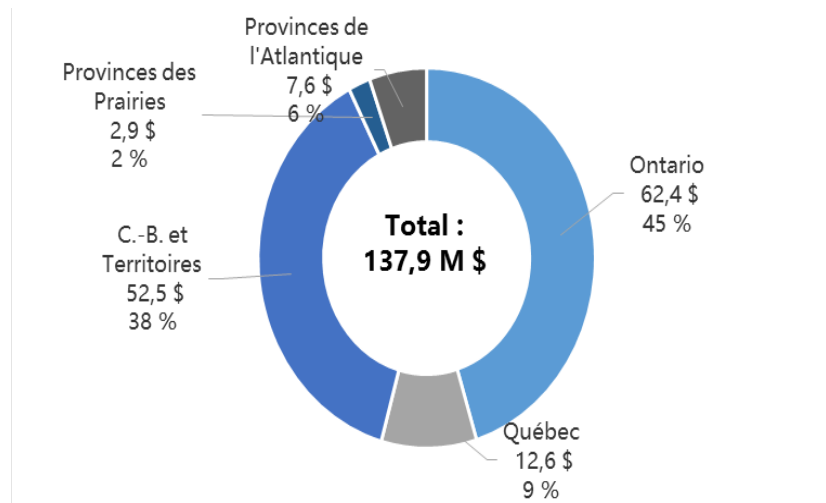
Les données fournies par le CRTC nous ont également permis de brosser un tableau du niveau minimum de productions télévisuelles en coentreprise; toutefois, comme nous l'avons déjà signalé, ces données portaient sur une période de six ans (2007 à 2012) plutôt que dix ans et mesuraient les activités de production en termes de dépenses d'origine canadienne plutôt que de volume total. Selon les données du CRTC, 42 émissions de télévision ont été produites en coentreprise entre 2007 et 2012, soit des dépenses d'origine canadienne de 137,9 millions de dollars pendant la période de six ans.

Selon les données du CRTC, entre 2007 et 2012, plus de 80 % des émissions de télévision en coentreprise ont été produites en Ontario et en C.-B.

Les données du CRTC nous ont également permis d'évaluer la distribution régionale des productions télévisuelles en coentreprise. Comme dans le cas des productions domestiques et des coproductions, c'est en Ontario que la part des productions télévisuelles en coentreprise est la plus élevée, représentant 45 % des dépenses d'origine canadienne totales des productions en coentreprise (Figure 76). Une grande partie des émissions de télévision ont aussi été produites en coentreprise en C.-B. et dans les territoires³⁴. Cette région représentait 38 % des dépenses d'origine canadienne pour ce type de production, ce qui est beaucoup plus élevé que sa part des budgets canadiens pour les coproductions (6 %) ou le volume total des productions domestiques (13 %) (voir la section 6.1, Figure 62). Au Québec, la part de 9 % des dépenses d'origine canadienne pour les productions en coentreprise était beaucoup moins élevée que celle des budgets canadiens des coproductions (31 %) ou du volume total des productions domestiques (34 %).

³⁴ Nous regroupons la C.-B. et les territoires dans une même région, mais les productions télévisuelles en coentreprise dans cette région ont toutes eu lieu en C.-B.

Figure 76 Productions télévisuelles en coentreprise, selon la région (reposant sur les données du CRTC pour les dépenses d'origine canadienne) (2013 M\$)

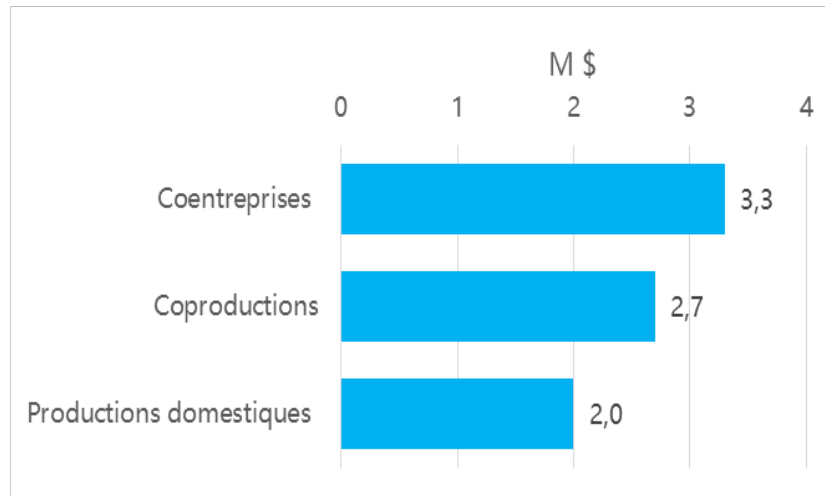


Source : Calculs de Nordicity reposant sur des données obtenues du CRTC
n=42

Les raisons exactes de la surreprésentation en C.-B. et dans les territoires et de la sous-représentation au Québec des productions télévisuelles en coentreprise ne sont pas évidentes. Dans le cas de la C.-B. et des territoires, la surreprésentation est en partie attribuable à l'envergure des projets. Dans l'échantillon du CRTC, cette région représentait 19 % des projets (soit 8 de 42 projets), mais 38 % des dépenses d'origine canadienne pour ce type de production. Autrement dit, l'envergure des émissions de télévision produites en coentreprise en C.-B. était le double de la moyenne de celles menées au Canada entre 2007 et 2012. Compte tenu du fait que c'est en C.-B. que l'on trouve le plus grand nombre de productions étrangères et de services de production au Canada, la surreprésentation des productions télévisuelles en coentreprise dans cette région laisse entendre que les liens qu'établissent les producteurs canadiens dans le cadre des productions étrangères et des services de production – en particulier avec les studios et les producteurs américains – mènent probablement à des productions en coentreprise.

Les données du CRTC brossent également un tableau fort différent de celui des données du sondage pour les budgets moyens des émissions de télévision produites en coentreprise. Selon les données du CRTC, les budgets moyens s'élevaient à 3,3 millions de dollars (reposant sur les dépenses d'origine canadienne), ce qui non seulement était supérieur aux budgets moyens des productions télévisuelles domestiques (2 millions de dollars) mais aussi 22 % plus élevé que les budgets moyens des coproductions télévisuelles (2,7 millions de dollars) (Figure 77). Un avocat très en vue du domaine des médias et du divertissement ayant travaillé à plusieurs grandes productions télévisuelles a également signalé que les coentreprises permettent habituellement d'obtenir des budgets horaires plus élevés pour les œuvres de fiction que pour les séries télévisées domestiques ou les coproductions.

Figure 77 Budgets moyens des productions télévisuelles, coentreprises par rapport aux coproductions et aux productions domestiques (reposant sur des données du CRTC pour les dépenses d'origine canadienne)



Source : Calculs de Nordicity reposant sur des données obtenues du CRTC, de Téléfilm Canada et du BCPAC

7.2 Propriété des droits d'auteur et pays partenaires

Les coentreprises permettent habituellement le partage des droits d'auteurs d'un film ou d'une émission de télévision entre un producteur canadien et un ou plusieurs producteurs étrangers³⁵. Les données du sondage nous ont permis d'évaluer la part des droits d'auteur de coentreprise détenue par des producteurs canadiens. Ces derniers détenaient une majorité absolue des droits d'auteur des films qu'ils ont produits en coentreprise, soit une part des droits d'auteur de 74 % du volume total des coentreprises³⁶. Par contre, la part des producteurs canadiens des droits d'auteur des émissions de télévision produites en coentreprise n'était que de 30 % du volume de production total.

À l'aide des données du sondage, nous avons également été en mesure d'obtenir un profil des pays partenaires avec lesquels cet échantillon de producteurs canadiens avait participé à des coentreprises entre 2003 et 2012³⁷. Dans l'échantillon du sondage, la France était le partenaire de coentreprise le plus fréquent, avec 17 projets menés avec des répondants (Tableau 10). L'Allemagne et le Royaume-Uni semblent aussi avoir participé relativement fréquemment au cours de cette période. Ils sont suivis des États-Unis³⁸. Au nombre des autres pays partenaires de coentreprise, mentionnons l'Irlande, la Hongrie, la Slovaquie, le Danemark et la Belgique.

Selon les données du sondage, des coentreprises étaient couramment menées avec des pays avec lesquels le Canada avait des traités de coproductions audiovisuelles. En effet, le principal partenaire de l'échantillon de l'enquête, la France, était également le principal partenaire de coproductions du Canada entre 2003 et 2012. Le Canada avait des traités de coproductions audiovisuelles au cours de la période à l'étude avec tous les pays, à l'exception des États-Unis,

³⁵ Le CRTC n'exige pas une propriété canadienne quelconque des droits d'auteur pour procurer un numéro AS à une coentreprise.

³⁶ La part totale des droits d'auteur a été calculée sur une base de moyenne pondérée. Les répondants au sondage ont indiqué la part en pourcentage des droits d'auteur qu'ils détenaient de leurs activités annuelles de productions cinématographiques et télévisuelles en coentreprise. Ces parts en pourcentage ont ensuite été multipliées par le volume de production de chaque type d'activité pour calculer une moyenne pondérée pour tous les répondants.

³⁷ Dans l'échantillon de 26 entreprises de production ayant signalé avoir réalisé au moins une coentreprise entre 2003 et 2012, seulement 12 ont répondu à la question concernant les pays partenaires.

³⁸ L'information anecdotique recueillie dans le cadre des entrevues et d'autres études donne à penser que la plupart des productions en coentreprise sont menées avec des producteurs américains. La raison pour laquelle les répondants au sondage ont signalé un grand nombre de productions en coentreprise avec des producteurs européens n'est pas claire.

indiqués dans le Tableau 10, bien que dans le cas de la Belgique, le traité ne visait que les coproductions cinématographiques.

Tableau 10 Pays partenaires des coentreprises, 2003-2012

Pays	Nombre de projets	Pays	Nombre de projets
France	17	Irlande	1
Allemagne	7	Hongrie/Slovénie	1
Royaume-Uni	7	Danemark	1
États-Unis	5	Belgique	1

Source : Calculs de Nordicity reposant sur des données tirées du sondage en ligne de Patrimoine canadien n=12

La prépondérance de la France et d'autres pays européens parmi les principaux pays partenaires des coentreprises pourrait donner à penser que bon nombre des facteurs qui incitent les producteurs canadiens et ces autres pays à collaborer par l'entremise de traités de coproductions audiovisuelles les avaient probablement aussi motivés à opter pour des coentreprises. Cela dit, la dominance de la France en tant que partenaire de coentreprises pourrait sembler incohérente considérant le fait que les activités de productions télévisuelles en coentreprise au Québec étaient limitées entre 2007 et 2012 selon les données du CRTC. Le Québec ne représentait que 9 % du volume canadien des productions télévisuelles en coentreprise entre 2007 et 2012. Toutefois, comme nous l'indiquons dans la section 7.1, les distributeurs français étaient de plus en plus intéressés à coproduire des projets de langue anglaise avec des producteurs canadiens plutôt que des projets de langue française. Cette tendance pour les deux pays de collaborer à des projets de langue anglaise pourrait aussi avoir touché les productions télévisuelles en coentreprise.

7.3 Raison d'être des coentreprises

Les producteurs canadiens optent habituellement pour une structure de coentreprise plutôt qu'une coproduction régie par un traité lorsque des aspects créatifs ou financiers d'un projet vont à l'encontre des termes du traité conclu par le Canada avec le pays partenaire ou lorsque le Canada n'a pas de traité de coproduction audiovisuelle avec le pays partenaire visé. Les producteurs ont également mentionné l'intérêt des États-Unis d'avoir un plus grand contrôle de la création pour bon nombre de scénarios comme un facteur incitant au recours aux productions en coentreprise.

Au cours des dernières années, la pression est à la baisse sur les droits de diffusion au Canada – et les producteurs ont signalé faire face à de plus grandes attentes pour obtenir davantage de financement en recourant aux préventes aux États-Unis ou par le truchement de coproductions internationales³⁹. Des émissions canadiennes sont de plus en plus commandées par les États-Unis et prévendues dans ce pays, le contenu étant davantage destiné au marché américain qu'au public international. Les télédiffuseurs internationaux et nationaux ont également constaté que les publics européens et nord-américains ont à l'heure actuelle des goûts différents : en Europe, l'intérêt pour les intrigues évoluant au cours d'un seul épisode (p. ex., les émissions de télévision procédurales) est plus élevé que jamais, alors que le public américain préfère de plus en plus le contenu de type série (c.-à-d., intrigues qui évoluent au cours de plusieurs épisodes). Selon des commissions internationales, le marché mondial a quelques années de retard et n'a pas commencé à créer des séries à épisodes limités et des miniséries similaires à celles qui ont connu du succès aux États-Unis.

Dans le sondage en ligne, un petit groupe de producteurs (n=9) ont formulé leurs commentaires sur les facteurs qui les ont amenés à opter pour des coentreprises. Les deux tiers des répondants ont indiqué le fait que les coentreprises offraient plus de « souplesse » que les

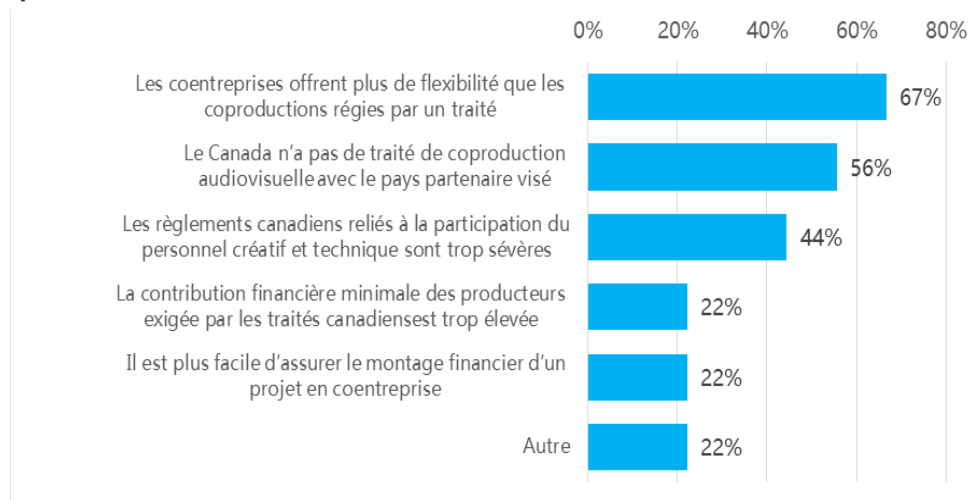
³⁹ Louis Fournier. *Impact Study on the Group Licence Policy 2.5 Years Later*, p.4, 2004.

coproductions comme l'une des raisons pour lesquelles ils choisissent les coentreprises plutôt que les coproductions (Figure 78).

Les traités régissant les coproductions du Canada ont diverses règles concernant la nationalité du personnel de création clé, la proportion des contributions créatives et techniques, le partage des droits d'auteur et les recettes nettes, la portion des investissements pouvant provenir de pays tiers, et les dépenses minimales dans chaque pays partenaire. Dans l'ensemble, les conditions de ces traités visent à assurer que les contributions créatives et techniques aux coproductions sont proportionnelles à la contribution financière de chaque pays. Ainsi, lorsqu'un producteur canadien souhaite travailler avec un producteur d'un autre pays qui a un traité avec le Canada et que les aspects créatifs et financiers du projet ne respectent pas les exigences du traité, le recours à une coentreprise pourrait être plus favorable que les avantages pouvant découler d'une structure de coproduction (c.-à-d., accès au CIPC, au financement du FMC ou au financement des programmes de Téléfilm Canada).

Les producteurs ont indiqué que l'un des aspects des traités régissant les coproductions audiovisuelles qu'ils trouvaient fort contraignant était les restrictions concernant le recours à du personnel d'un pays tiers pour combler certains postes de création clés. Alors que des acteurs d'un pays tiers sont autorisés à jouer le rôle principal ou à faire une brève apparition dans les coproductions, les scénaristes, les réalisateurs et les directeurs de la photographie doivent provenir d'un des pays partenaires. Selon les producteurs, le fait que, en vertu de ces règles, les scénaristes américains ne peuvent participer aux coproductions constitue un « problème de taille » qui incite les producteurs canadiens à opter pour des coentreprises plutôt que des coproductions.

Figure 78 Facteurs ayant une incidence sur la décision d'opter pour une structure de coentreprise



Source : Calculs de Nordicity reposant sur des données tirées du sondage en ligne de Patrimoine canadien n=9

Le contrôle des droits d'auteur dans les traités est un autre aspect perçu comme manquant de souplesse qui incite au recours à la structure de coentreprise avec des pays partenaires de traité. Afin d'être admissible au CIPC, les Canadiens doivent entièrement posséder les droits d'auteur des films ou des émissions de télévision domestiques⁴⁰. Dans le cas des coproductions, la répartition de la propriété des droits d'auteur entre les producteurs doit être proportionnelle à leur contribution financière. Donc, si un producteur canadien fournit 40 % du financement total du projet, il devrait alors détenir 40 % des droits d'auteur. Toutefois, en vertu des règles du CRTC pour les coentreprises concernant la certification des émissions canadiennes, les producteurs canadiens ne sont pas tenus de détenir des droits d'auteur. Par conséquent, lorsqu'un producteur

⁴⁰ Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens, *Programme du CIPC*, p. 13-14, 2010.

étranger insiste pour avoir le contrôle absolu des droits d'auteur, le producteur canadien peut tout de même participer au projet et à la distribution des recettes nettes en recourant à une structure de coentreprise.

Une minorité des répondants du sondage estimaient que les règles des traités de coproductions audiovisuelles visant la contribution financière minimum étaient aussi un facteur les incitant à choisir une structure de coentreprise. Les traités du Canada stipulent habituellement que la participation financière de chaque pays partenaire ne doit pas être inférieure à 20 % du financement total du projet⁴¹. Il semblerait que les coentreprises permettent aux producteurs canadiens ou à l'un des pays partenaires de participer à des projets même si leur participation financière est inférieure à 20 %. En vertu de la définition des coentreprises du CRTC, la participation financière minimum des producteurs canadiens doit être de 50 %⁴², et il semble que cette dernière raison pourrait être la principale préoccupation.

Dans la section 6.2, nous avons signalé la mesure dans laquelle le fardeau administratif lié aux coproductions, par rapport aux productions domestiques, augmentait les frais d'administration des coproductions. Les producteurs ont également signalé que les coentreprises avaient un moins grand fardeau administratif que les coproductions. Par exemple, les coproductions doivent être soumises à un processus de certification et ont des exigences de vérification supplémentaires.

Jusqu'à récemment, l'accès que procurent les coproductions à un financement public supplémentaire au Canada pourrait avoir compensé leurs frais d'administration plus élevés. Par exemple, bien qu'une coentreprise avait accès au CISP et aux crédits d'impôt pour les services de production à l'échelle provinciale, elle n'était pas admissible au plus généreux CIPC, lequel a un taux de crédit d'impôt prévu par la loi de 25 %, comparativement au taux de 16 % du CISP. Par ailleurs, contrairement aux coproductions, une coentreprise ne peut obtenir un financement supplémentaire du FMC ou de Téléfilm Canada. Toutefois, la décision des gouvernements québécois et ontarien en 2009 de modifier leurs crédits d'impôt pour les services de production, qui visent désormais « toutes les dépenses » plutôt que seulement la main-d'œuvre, a réduit – et peut-être même éliminé – l'avantage du financement public dont bénéficiaient les coproductions.

Afin de montrer comment le passage à des crédits d'impôt pour toutes les dépenses en Ontario et au Québec ont amélioré l'aspect financier des coentreprises par rapport aux coproductions, nous avons présenté une analyse simplifiée dans le Tableau 11, lequel montre un projet de production audiovisuelle dans le cadre duquel l'ensemble des dépenses des activités de production ont été encourues en Ontario et 50 % de ces dépenses totales étaient consacrées à des dépenses admissibles de main-d'œuvre ontarienne⁴³.

Avant le 30 juin 2009, le Crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne (CIPCTO) était de 35 % des dépenses admissibles de main-d'œuvre ontarienne encourues en Ontario comparativement à 25 % pour le Crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production (CISP). Ceci se traduisait par des demandes de crédit d'impôt correspondant à 17,5 cents et à 12,5 cents pour chaque dollar de dépenses de production. Une coproduction qui avait recours au CIPCTO pouvait aussi accéder à d'autres sources de financement public direct. Dans le Tableau 11, nous avons présumé que ces avantages en financement public supplémentaire représentaient 5 % des dépenses totales des productions, ou 5 cents pour chaque dollar. Si l'on ajoute les crédits d'impôt fédéraux, le financement public total des coproductions passe à 33 cents par dollar comparativement à 20,5 cents pour les coentreprises.

⁴¹ Pour certains traités de coproductions audiovisuelles, le minimum est de 30 % pour les projets bipartites.

⁴² La participation financière minimum des producteurs canadiens est de 75 % pour les projets avec des pays avec lesquels le Canada n'a pas de traité de coproduction audiovisuelle ou qui ne sont pas du Commonwealth ou de la Francophonie.

⁴³ Afin de simplifier l'analyse, nous avons ignoré les effets de dilution de l'aide sur la valeur des demandes de crédits d'impôt fédéraux et provinciaux.

Après le 30 juin 2009, le passage du CIOSP à toutes les dépenses a accru la valeur des crédits d'impôt provinciaux pour les coentreprises à 25 cents par dollar et, par conséquent, augmente leur financement public total à 33 cents par dollar, soit le même taux offert aux coproductions. Autrement dit, les avantages financiers découlant de l'accès à des taux de crédit d'impôt et à un financement public plus élevé ont disparu, ce qui signifie que les producteurs opteront probablement pour une structure de coentreprise qui offre plus de souplesse en termes de nationalité du personnel de création clé et de la propriété des droits d'auteur.

Tableau 11 Illustration simplifiée de l'incidence des changements apportés aux crédits d'impôt pour les services de production en Ontario

	Avant le 30 juin 2009		Après le 30 juin 2009	
	Coproductions	Coentreprises	Coproductions	Coentreprises
Crédits d'impôt fédéraux	12,5	8,0	12,5	8,0
Crédits d'impôt provinciaux	17,5	12,5	17,5	25,0
Autre financement public direct offert aux coproductions (p. ex., FMC)	5,0	0	5,0	0
Financement public total	33,0	20,5	33,0	33,0

Source : Calculs de Nordicity reposant sur des données obtenues du BCPAC et de la SODIMO

L'absence d'un traité régissant les coproductions a également été mentionnée par plus de la moitié des répondants comme facteur les ayant incité à opter pour une structure de coentreprise. Ceci vise bien entendu les États-Unis, puisque la seule façon pour un producteur canadien de collaborer avec un producteur américain et d'obtenir un contenu canadien est de recourir à une coentreprise. Ce facteur s'applique également aux pays avec lesquels le Canada a actuellement un traité régissant les productions audiovisuelles qui ne vise que les films ou les émissions de télévision, mais pas les deux (p. ex., la Chine et la Belgique).

7.4 Avantages pour les entreprises de production

Dans le sondage en ligne, on demandait aux producteurs si leur entreprise avait « acquis des connaissances particulières dans le cadre des coentreprises ». Les résultats ont confirmé que c'était en effet le cas : sept des huit répondants ont signalé non seulement avoir acquis un savoir-faire mais aussi avoir été en mesure d'utiliser fréquemment ce nouveau savoir-faire à d'autres projets.

Bon nombre des avantages réalisés par les entreprises de production dans le cadre de coentreprises étaient similaires à ceux obtenus par les producteurs canadiens participant à des coproductions. Par exemple, les producteurs travaillant à des coentreprises ont signalé comme avantages la possibilité de collaborer avec des partenaires du monde entier et d'accéder à un financement à l'échelle internationale en plus d'établir des liens avec des agents de ventes étrangers.

Les coentreprises donnent aux producteurs canadiens la possibilité d'établir des liens utiles avec des studios de Hollywood et des télédiffuseurs américains.

Toutefois, une partie du savoir-faire acquis par les producteurs était unique aux structures de coentreprise, comme la possibilité de vendre leur produit aux États-Unis. En outre, un producteur a signalé que les coentreprises avaient permis à son entreprise d'établir des liens utiles avec des studios de Hollywood et de produire une série télévisée d'une qualité équivalente aux émissions diffusées aux heures de grande écoute par les réseaux américains. Une autre entreprise de production a signalé que sa participation à des coentreprises avait facilité le transfert de connaissances d'une équipe de production américaine à ses employés canadiens. Tout ceci laisse entendre que la collaboration avec des producteurs américains pourrait éventuellement

procurer des avantages qu'il ne serait pas possible d'obtenir en travaillant exclusivement à des coproductions avec des partenaires d'autres pays.

7.5 Intensité économique

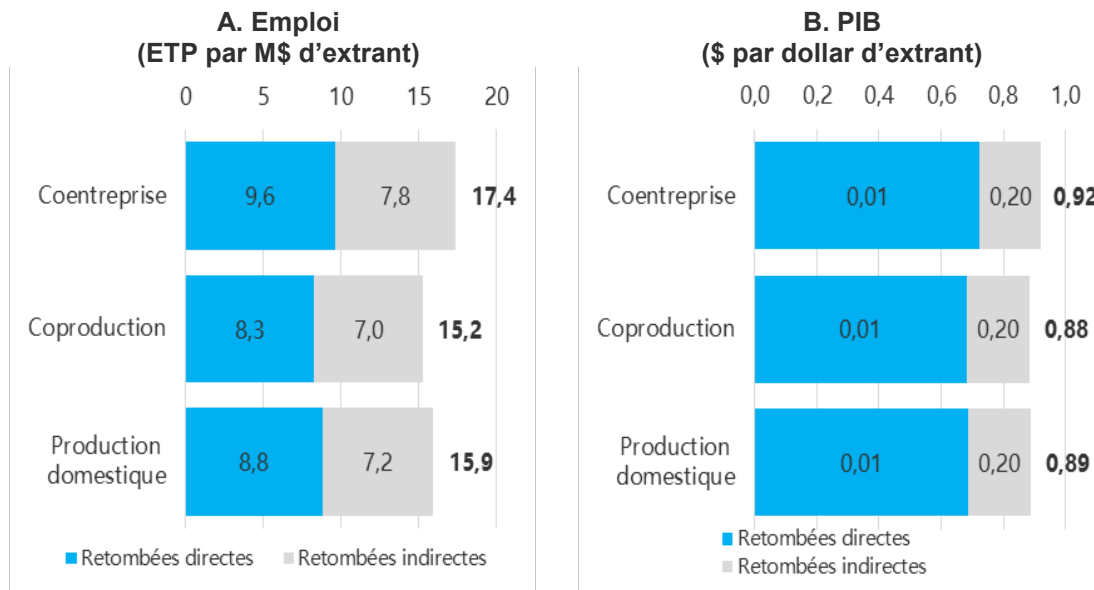
Puisqu'il n'était pas possible d'établir avec fiabilité le volume total des productions menées en coentreprise au cours de la période à l'étude à l'aide des données du sondage en ligne de Patrimoine canadien ou des données du CRTC, nous avons à la place uniquement calculé les rapports d'intensité économique des émissions de télévision produites en coentreprise. À cet égard, nous avons utilisé les données sommaires sur les budgets fournies par le CRTC pour 42 émissions de télévision produites en coentreprise. Étant donné que des données sommaires similaires sur les budgets n'étaient pas disponibles du sondage pour les films produits en coentreprise, notre analyse des rapports d'intensité économique et nos comparaisons des coproductions et des productions domestiques portent uniquement sur les productions télévisuelles et excluent donc les productions cinématographiques.

Entre 2007 et 2013, les émissions de télévision produites en coentreprise ont procuré 17,4 ETP par million de dollars d'extrant, y compris 9,6 ETP directs et 7,8 ETP indirects (Figure 79A). L'intensité de l'emploi des coentreprises était plus élevée que celle des coproductions télévisuelles (15,2 ETP par million de dollars) et des productions télévisuelles domestiques (15,9 ETP par million de dollars).

La contribution des émissions de télévision produites en coentreprise à l'emploi et au PIB par dollar de dépenses d'origine canadienne est plus élevée que celle des coproductions télévisuelles ou des productions télévisuelles domestiques.

Les émissions de télévision produites en coentreprise affichaient également une intensité du PIB plus élevée que celle des coproductions télévisuelles et des productions télévisuelles domestiques. Elles ont contribué 0,92 \$ au PIB pour chaque dollar d'extrant, comparativement à 0,88 \$ pour les coproductions télévisuelles et à 0,89 \$ pour les productions télévisuelles domestiques (Figure 79B).

Figure 79 Rapports d'intensité économique des productions télévisuelles : productions en coentreprise par rapport aux coproductions et aux productions domestiques *



Source : Calculs de Nordicity reposant sur des données obtenues du CRTC, de Téléfilm Canada, du BCPAC, de Statistique Canada et du MIEAP

* Les rapports d'intensité pour ces trois catégories de productions audiovisuelles reposent sur différentes périodes : productions en coentreprise (2007-2012), coproductions (2003-2012) et productions domestiques (2008-2009 à 2012-2013).

8. Conclusions

Notre étude confirme que les coproductions permettent aux producteurs canadiens de travailler à des projets de plus grande envergure et d'avoir accès à de plus grandes sources de financement public. Les budgets moyens des coproductions cinématographiques et télévisuelles étaient plus élevés que ceux des productions domestiques. Dans le cas des films, les budgets moyens des coproductions étaient plus du double de ceux des productions domestiques. Les données sur le financement confirment que les coproductions pouvaient non seulement bénéficier des licences de diffusion et des avances de distributeurs de l'étranger, mais aussi des crédits d'impôt et d'autres financements publics de l'extérieur du Canada. En outre, les sommes dépensées par les coproducteurs étrangers au Canada signifient que les coproductions ont également attiré environ 79,5 millions de dollars en investissements étrangers pour la production de contenu audiovisuel au Canada entre 2003 et 2012.

La collaboration à des projets internationaux de grande envergure a procuré des avantages aux producteurs et aux productions du Canada à plusieurs égards. Non seulement elle a permis aux producteurs canadiens d'acquérir une expérience de travail avec d'autres producteurs et des talents à l'échelle mondiale, mais elle a facilité les échanges d'idées et de techniques qui ont pu être utilisées pour d'autres projets. En outre, dans le cadre des coproductions, les producteurs canadiens ont pu obtenir une plus grande reconnaissance et un public à l'échelle internationale, ce qui a contribué à accroître leurs succès, à établir une présence à l'extérieur du Canada et à bénéficier de nouvelles possibilités de productions.

Les budgets plus élevés et la portée internationale se sont traduits par un plus grand intérêt des publics canadiens et internationaux. Bien que les coproductions cinématographiques représentaient 19 % des films produits au cours de la période à l'étude, leur part des visionnements de tous les films canadiens présentés en salles de cinéma au pays était souvent plus élevée. En 2012, par exemple, elle s'élevait à 39 %. Les coproductions cinématographiques (principalement celles de langue anglaise) diffusées entre 2005 et 2012 généraient environ six fois plus de recettes en salles de cinéma à l'échelle internationale que les productions domestiques canadiennes et 20 fois plus en salles de cinéma internationale qu'en salles canadiennes.

Les avantages économiques relatifs offerts par les coproductions comparativement aux productions domestiques étaient moins évidents en matière de perfectionnement et de transfert des compétences. Les coproductions ont permis aux équipes canadiennes d'apprendre de nouvelles techniques, en particulier en animation, en réalisation et en scénarisation. Toutefois, ce sont les productions étrangères et les services de production qui constituent la plus importante source de perfectionnement et de transfert des compétences. Selon une étude menée en 2010 sur les retombées de ces productions, 83 % des entreprises de production ayant participé à des productions étrangères et des services de production ont signalé avoir acquis un savoir-faire particulier; 89 % de ces entreprises ont indiqué avoir utilisé ces compétences pour des productions canadiennes comparativement à 68 % pour des coproductions⁴⁴.

D'un point de vue quantitatif, les coproductions et les productions domestiques ont toutes les deux eu des retombées considérables sur l'emploi, le PIB et le revenu du travail au cours de la période à l'étude. En effet, comparativement aux autres industries, les coproductions et les productions domestiques ont procuré des taux très élevés de création d'emploi et de revenu du travail. La contribution au PIB des deux secteurs était moyenne, ce qui reflétait la nature à forte intensité relative de main-d'œuvre des productions audiovisuelles.

Au chapitre de l'intensité économique, les productions domestiques ont eu des retombées légèrement plus importantes sur l'emploi (15,9 ETP par million de dollars d'extrant) que les coproductions (14,6 ETP). L'écart entre les coproductions et les productions domestiques était moins grand en termes d'intensité du PIB. Les retombées sur l'emploi des émissions de

⁴⁴ E&B Data (2010), *Effets des tournages étrangers sur l'industrie canadienne du film et de la télévision*, p. 35.

télévision produites en coentreprise (17,4 ETP) étaient supérieures à celles des productions domestiques (15,9 ETP) ou des coproductions (15,2 ETP). Par ailleurs, les émissions de télévision produites en coentreprise avaient des rapports d'intensité du PIB (0,92 \$ du PIB pour chaque dollar d'extrant) plus élevés que les productions télévisuelles domestiques (0,89 \$) ou les coproductions télévisuelles (0,88 \$).

Bon nombre des variations dans les retombées sur l'emploi et le PIB observées pour différents types de productions audiovisuelles étaient fonction de la part des dépenses d'origine canadienne consacrées aux dépenses de production ou de la distribution régionale de ces dépenses au Canada. C'est la catégorie des budgets de production qui avait le taux le plus élevé de création d'emplois comparativement aux catégories des budgets de création et de postproduction. Les variations d'une province à l'autre dans les salaires et les traitements signifiaient souvent que les productions audiovisuelles dans certaines provinces, comme au Québec, procuraient plus d'emplois pour un niveau donné de dépenses d'origine canadienne.

Références

Association canadienne de la production médiatique, Association québécoise de la production médiatique et ministère du Patrimoine canadien. *Profil 2013 : Rapport économique sur l'industrie de la production de contenu sur écran au Canada*, 2014

Association canadienne de la production médiatique, Association québécoise de la production médiatique et ministère du Patrimoine canadien. *Profil 2014 : Rapport économique sur l'industrie de la production de contenu sur écran au Canada*, 2015.

Centre national du cinéma et de l'image animée. *Résultats 2012*, Rapport au CNC n° 326, 2013.

E&B Data. *Effets des tournages étrangers sur l'industrie canadienne du film et de la télévision*, rapport préparé pour Patrimoine canadien, 2010.

Fournier, Louis. *Impact Study on the Group Licence Policy 2.5 Years Later*, 2014

Groupe de recherche sur les politiques de Patrimoine canadien. *Project Methodology*, document non publié préparé par Patrimoine canadien, 13 novembre 2014.

Ministère du Patrimoine canadien. *Appui à l'industrie audiovisuelle : le gouvernement du Canada lance une consultation en ligne à propos de la mise en œuvre de sa politique sur la coproduction* - Fiche d'information, communiqué de presse, 4 février 2011.

Observatoire européen de l'audiovisuel. *Les systèmes d'incitation fiscale et leur impact sur la production cinématographique et audiovisuelle en Europe*, 2014.

Olsberg-SPI (2012), *Evaluation and proposed revisions of the European Convention on Cinematographic Co-production*, rapport préparé pour le Conseil de l'Europe, 2012.

Statistique Canada. *Indice des prix à la consommation, aperçu historique (1994 à 2013)*, 2014.

Annexe A : Remarques sur la méthodologie

1. Collecte des données sur les budgets

Le Ministère a procuré des données de budgets sommaires pour un échantillon de 100 coproductions canadiennes réalisées entre 2003 et 2012, et 250 productions domestiques réalisées entre 2008-2009 et 2012-2013. Ces données provenaient de Téléfilm Canada et du BCPAC. Le Ministère a sélectionné deux échantillons représentatifs des coproductions et des productions domestiques, respectivement, en termes de distribution régionale, de marché linguistique, de genre, de média et de taille de budget.

La marge d'erreur approximative, basée sur la taille de l'échantillon des 100 budgets de coproductions, est de 9,25 %, alors que celle pour les 250 budgets de productions domestiques est de 6,5 %. Ces calculs visent uniquement la taille de l'échantillon, contrairement à toute variance possible introduite dans le processus de migration des données budgétaires dans le MIEAP⁴⁵.

Les données des budgets sommaires incluaient des données sur les dépenses des producteurs canadiens au Canada pour 84 postes budgétaires distincts, conformément aux lignes directrices de Téléfilm Canada⁴⁶. Ces données pluriannuelles ont été converties en dollars constants de 2013 à l'aide de l'indice des prix à la consommation d'ensemble de Statistique Canada. Les facteurs d'extension utilisés pour convertir les dépenses des productions en dollars constants de 2013 sont donnés dans le Tableau A - 1.

Tableau A - 1 Indice des prix à la consommation et facteur d'extension 2013

	Indice des prix à la consommation (tous les éléments)	Facteur d'extension 2013
2003	102,8	1,195
2004	104,7	1,173
2005	107,0	1,148
2006	109,1	1,126
2007	111,5	1,101
2008	114,1	1,076
2009	114,4	1,073
2010	116,5	1,054
2011	119,9	1,024
2012	121,7	1,009
2013	122,8	1,000

Source : Calculs de Nordicity reposant sur des données obtenues de Statistique Canada

Les statistiques sur les niveaux globaux des dépenses d'origine canadienne dans chaque province entre 2003 et 2012 (exprimées en dollars constants de 2013) ont été utilisées pour *majorer* les données de budget de l'échantillon pour représenter les budgets de la population entière de coproductions entre 2003 et 2012.

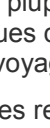
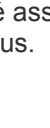
Dans le même ordre d'idée, les statistiques sur le volume global des productions domestiques dans chaque province au cours de la période de 2008-2009 à 2012-2013 (exprimées en dollars constants de 2013) ont ensuite été utilisées pour majorer les données des budgets de l'échantillon pour représenter les budgets de la population entière de productions domestiques entre 2008-2009 et 2012-2013.

⁴⁵ Les marges d'erreur totales ont été calculées à l'aide du calculateur de l'American Research Group, Inc. (voir le site Web pour de plus amples renseignements) : <http://americanresearchgroup.com/moe.html>

⁴⁶ Téléfilm Canada demande également aux producteurs étrangers participant à des coproductions canadiennes de soumettre des données de budget; cependant, ces données n'ont pas nécessairement à être conformes au devis standard de production de Téléfilm Canada et, par conséquent, ne sont pas disponibles régulièrement.

2. Transposition des données

Avant que les données ne puissent être intégrées dans le MIEAP, elles doivent être transposées des catégories du devis standard de production de Téléfilm Canada dans les diverses catégories de dépenses du MIEAP. C'est ce qu'on appelle la transposition des données ou le processus de mise en correspondance (Figure 80). Signalons que les catégories des budgets pour l'action réelle et l'animation sont toutes les deux incluses dans la mise en correspondance des données ci-dessous.

Téléfilm Canada - catégories budgétaires			Données sur les dépenses selon les catégories MIEAP
001-Droits d'auteur/acquisitions	046-Équipement électrique		Fonctionnement et entretien
002-S scénario	047-Équipement machinistes		Services publics
003-Frais de développement	048-Équipement son		Services d'impression et de publication
004-Producteur	049-Deuxième équipe		Programmes, aménagements et matériaux
005-Réalisateur	050-Rubans magnétos copiques		Services professionnels et aux entreprises
006-S tars	051-Laboratoire de production		Autres services aux entreprises
010-Comédiens	060-Équipe montage		Déplacements
011-Figuration	061-Équipement de montage		Publicité et promotion
012-Équipe de production	062-Postproduction vidéo (image)		Assurances, services financiers et immobiliers
013-Équipe conception artistique	063-Postproduction vidéo (son)		Transport et entreposage
014-Équipe construction	064-Laboratoire postproduction		Autres dépenses
015-Équipe décors	065-Postproduction son		Infrastructures
016-Équipe accessoires	066-Musique		Réparations et réparations
017-Équipe effets spéciaux	067-Titres/optiques/archives/effets visuels		Construction résidentielle
018-Équipe responsable des animaux	068-Version		Construction non-résidentielle
019-Équipe costumes	069-Amortissement (série)		Construction de voies d'accès/stationnement
020-Équipe maquillage/coiffure	070-Publicité		Réparation et entretien de voies d'accès/stationnement
021-Équipe technique vidéo	071-Frais généraux/divers		Autres travaux de construction et d'ingénierie
022-Équipe caméra	072-Coutils indirects		Services professionnels
023-Équipe électrique	080-Imprévus		Expositions et mobilier
024-Équipe machinistes	081-Garantie de bonne fin		Autres dépenses
025-Équipe son	090-Équipe scénarimage		Salaires et traitements
026-Équipe transport	091-Enregistrement vocal		Salaires et traitements des employés
027-Avantages sociaux	092-Voix, voix maquette et rotocopie		Dépenses de visiteurs
028-Frais de bureau de production	093-Équipe montage cinématographique (essai Leica)		Transport (voiture)
029-Frais de studio	094-Équipe montage de son		Transport (location de voitures)
030-Frais de bureau/lieux de tournage	095-Équipe montage cinématographique (essai de ligne)		Transport (autres moyens)
031-Frais lieux de tournage	096-Équipe maquette et arrière-plan		Hébergement
032-Frais de régie	097-Équipe animation		Aliments et boissons (restaurants)
033-Voyages/séjour	098-Équipe aide à l'animation/réalisation des intervalles		Aliments et boissons (magasins)
034-Transport	099-Vérification animation, couleur et vérification finale		Loisirs et divertissement
035-Matériel de construction	100-Équipe photocopie		Autres dépenses
036-Matériel d'artiste	101-Équipe alignement et calage des couleurs		
037-Décors	102-Équipe gouache (encrage et gouachage)		
038-Accessoires	103-Personnel du bureau		
039-Effets spéciaux	104-Équipement		
040-Animaux	105-Fournitures de production et de bureau		
041-Costumes	106-Location de studios		
042-Maquillage/coiffure	107-Postproduction film (image)		
043-Studio vidéo	108-Copies finales		
044-Unité mobile vidéo	109-Expéditions, douanes et communications		
045-Équipement de caméra	110-Doublage		

La plupart des postes budgétaires ont été mis en correspondance dans une seule catégorie de dépenses du MIEAP; toutefois, plusieurs postes ont été répartis en deux ou plusieurs catégories de dépenses du MIEAP. Ces répartitions reposent, pour la plupart, sur l'analyse des budgets détaillés menée par le Groupe de recherche sur les politiques du Ministère. Certains ajustements ont toutefois été apportés au traitement des dépenses de voyage et de séjour.

Dans l'annexe B, nous procurons une grille qui renferme des renseignements sur la transposition des données. Les postes budgétaires sont énumérés dans l'axe vertical alors que les catégories de dépenses du MIEAP sont énumérées le long de l'axe horizontal. Le total de chaque rangée est de 100 % et indique comment un poste particulier a été assigné à une seule catégorie de dépenses du MIEAP ou réparti dans deux catégories ou plus.

3. Modélisation des retombées

Une fois les données de budgets transposées dans les catégories de dépenses du MIEAP, elles ont été saisies dans le MIEAP. Pour chaque type de production (p. ex., film, émission de télévision, langue anglaise, langue française), les données majorées exprimées en dollars constants de 2013 ont été saisies dans le MIEAP pour chaque province. Les résultats provinciaux

du MIEAP ont été additionnés pour obtenir les résultats de régions particulières du Canada, dont certaines étaient composées de plus d'une province. Ces régions incluent les Provinces de l'Atlantique (c.-à-d., Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard), la Colombie-Britannique et les territoires, l'Ontario, les Provinces des Prairies (c.-à-d., Alberta, Manitoba et Saskatchewan) et le Québec. Les résultats sur les retombées nationales (c.-à-d., Canada ou total) pour divers types de productions (p. ex., film, émission de télévision, langue anglaise, langue française) ont été obtenus en additionnant toutes les retombées provinciales générées par le MIEAP.

Outre les données sur les dépenses, des données sur l'emploi direct (mesurées en ETP) doivent aussi être saisies dans le MIEAP par un analyste. Afin d'estimer le nombre d'ETP procurés directement par divers types de coproductions, le revenu du travail total direct (c.-à-d., les traitements et les salaires) généré par les coproductions dans chaque province a été divisé par le salaire moyen présumé des ETP dans la province en question. Par exemple, la valeur totale des traitements et des salaires des membres de la distribution et de l'équipe de tournage des coproductions réalisées en langue anglaise en Alberta a été divisée par le salaire moyen présumé des ETP en Alberta afin d'estimer le nombre d'ETP directs. Ces salaires moyens présumés ont été établis expressément pour la présente étude. Une approche similaire a été utilisée pour estimer le nombre d'ETP directs procurés par les productions domestiques.

Afin d'estimer la rémunération moyenne d'un emploi ETP, les données sur les salaires à plein temps de diverses professions du secteur de la production ont été obtenues de l'*Enquête nationale auprès des ménages* (ENM) 2010 de Statistique Canada. Ces données ont été pondérées en fonction de la part moyenne de chaque profession des dépenses de main-d'œuvre totales des productions cinématographiques et télévisuelles. Ces parts ont été obtenues des budgets sommaires des coproductions régies par des traités fournis par Téléfilm Canada. Le salaire moyen des ETP pondéré résultant, qui était en dollars de 2010, a été converti en dollars de 2013 à l'aide de l'indice des prix à la consommation.

Tableau A - 2 Calcul du salaire moyen des ETP

Catégories du budget	Part des dépenses des productions par catégorie de budget ¹	Revenu d'emploi à plein temps (2010) ²	Classification nationale des professions
002-Scénario (scénariste)	5,6 %	49 368	5121 Auteurs, rédacteurs et écrivains
010-Comédiens	8,9 %	33 018	5135 Acteurs et comédiens
011-Figurants	2,5 %	33 018	5135 Acteurs et comédiens
012-Équipe production	17,5 %	47 285	5226 Autre personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène
013-Équipe conception artistique	5,6 %	38 457	5243 Ensembliers de théâtre, dessinateurs de mode, concepteurs d'expositions et autres concepteurs artistiques
014-Équipe construction	6,3 %	40 732	729 Autre personnel des métiers de la construction
015- Équipe décors	2,5 %	38 457	5243 Ensembliers de théâtre, dessinateurs de mode, concepteurs d'expositions et autres concepteurs artistiques
016- Équipe accessoires	1,1 %	55 277	1224 Agents de gestion immobilière

Catégories du budget	Part des dépenses des productions par catégorie de budget ¹	Revenu d'emploi à plein temps (2010) ²	Classification nationale des professions
017- Équipe effets spéciaux	2,4 %	47 285	5226 Autre personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène
018- Équipe responsable des animaux	0,4 %	46 419	5227 Personnel de soutien du cinéma, de la radiotélédiffusion, de la photographie et des arts de la scène
019- Équipe costumes	2,7 %	23 790	6342 Tailleurs, couturiers, fourreurs et modistes
020- Équipe maquillage/coiffure	1,6 %	22 051	6341 Coiffeurs et barbiers
021- Équipe technique vidéo	0,2 %	48 080	5225 Techniciens en enregistrement audio et vidéo
022- Équipe caméra	5,7 %	54 302	5222 Cadreurs de films et cadreurs vidéo
023- Équipe électrique	3,1 %	60 109	7241 Électriciens (sauf électriciens industriels et de réseaux électriques)
024- Équipe machinistes	2,5 %	47 285	5226 Autre personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène
025- Équipe son	1,0 %	48 080	5225 Techniciens en enregistrement audio et vidéo
026- Équipe transport	2,1 %	43 371	751 Conducteurs de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun
060- Équipe montage	9,7 %	48 080	5225 Techniciens en enregistrement audio et vidéo
068- Version	1,3 %	52 891	5125 Traducteurs, terminologues et interprètes
070- Publicité	1,4 %	62 957	1123 Professionnels en publicité, en marketing et en relations publiques
090-Équipe scénarimage	2,9 %	47 285	5226 Autre personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène
091-Enregistrement vocal	1,1 %	33 018	5135 Acteurs et comédiens
092-Voix, voix maquette et rotoscopie	0,9 %	33 018	5135 Acteurs et comédiens
093- Équipe montage cinématographique (essai Leica)	0,1 %	48 080	5225 Techniciens en enregistrement audio et vidéo
094- Équipe montage de son	0,3 %	48 080	5225 Techniciens en enregistrement audio et vidéo

Catégories du budget	Part des dépenses des productions par catégorie de budget ¹	Revenu d'emploi à plein temps (2010) ²	Classification nationale des professions
095- Équipe montage cinématographique (essai de ligne)	0,0 %	47 285	5226 Autre personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène
096-Équipe maquette et arrière-plan	1,5 %	44 076	5241 Designers graphiques et illustrateurs
097- Équipe animation	5,4 %	68 890	2174 Programmeurs et développeurs en médias interactifs
098- Équipe aide à l'animation/réalisation des intervalles	0,1 %	68 890	2174 Programmeurs et développeurs en médias interactifs
099- Vérification animation, couleur et vérification finale	0,6 %	68 890	2174 Programmeurs et développeurs en médias interactifs
100- Équipe photocopie	0,0 %	44 076	5241 Designers graphiques et illustrateurs
101-Équipe alignement et calage des couleurs	0,0 %	44 076	5241 Designers graphiques et illustrateurs
102-Équipe gouache (encrage et gouachage)	2,6 %	44 076	5241 Designers graphiques et illustrateurs
103-Personnel de bureau	0,0 %	40 466	1241 Adjoints administratifs
Total/Moyenne	100,0 %	45 689	

Source : Calculs de Nordicity reposant sur des données du BCPAC, de Téléfilm Canada et de Statistique Canada

Notes : 1. Basé sur les données de l'échantillon de 100 projets

2. Traitements et salaires annuels obtenus en 2010 par des travailleurs à plein temps dans la Classification nationale des professions

Les salaires nationaux des ETP ont été utilisés pour générer les salaires moyens des ETP dans chaque province en appliquant le rapport des salaires à plein temps de la Classification nationale des professions (CNP) 522 *Photographes, techniciens en graphisme et personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène*. Par exemple, en Alberta, le salaire à plein temps moyen dans la CNP 522 était de 48 933 \$ en 2010, comparativement à la moyenne nationale de 45 206 \$. Par conséquent, un rapport de 1,082 (48 933 \$ ÷ 45 206 \$) a été appliqué à la moyenne pondérée du salaire des ETP du secteur des productions pour obtenir un salaire des ETP de l'Alberta. Le Tableau A – 3 résume l'ajustement provincial et les salaires présumés des ETP utilisés dans la présente analyse.

Tableau A - 3 Salaires présumés des ETP

	Ajustement provincial	Salaire moyen des ETP dans les productions cinématographiques et télévisuelles (\$ 2013)
Alberta	1,082	52 130
Colombie-Britannique	1,038	50 000
Manitoba	0,835	40 197
Nouveau-Brunswick	0,762	36 699
Terre-Neuve-et-Labrador	0,970	46 711
Nouvelle-Écosse	1,107	53 305
Nunavut	1,000	48 159
Ontario	1,055	50 791
Québec	0,930	44 779
Saskatchewan	0,883	42 504
Canada	1,000	48 159

Source : Calculs de Nordicity reposant sur des données obtenues de Statistique Canada

Annexe B : Grille de transposition des données

Sous-catégorie	Partie	Programmes, aménagements et matériaux	Services professionnels et services aux entreprises	Autres services aux entreprises	Déplacements	Publicité et promotion	Assurances, services financiers et services immobiliers	Transport et entreposage	Autres dépenses	Réparations	Autres dépenses d'ingénierie	Paiement et salaires des employés	Transport (autres modes)	Hébergement	Aliments et boissons	Somme
001-Droits d'auteur/acquisitions	A	100,0 %														100,0 %
002-Scénario/	A		92,7 %		0,2 %							7,1 %				100,0 %
003-Frais de développement/	A	12,2 %	50,0 %		11,9 %	1,6 %			24,3 %							100,0 %
004-Producteur	A		100,0 %													100,0 %
005-Réalisateur	A		100,0 %													100,0 %
006-Vedettes/	A		100,0 %													100,0 %
010-Comédiens/	B											100,0 %				100,0 %
011-Figuration	B											100,0 %				100,0 %
012-Équipe production	B											100,0 %				100,0 %
013-Équipe conception artistique	B											100,0 %				100,0 %
014-Équipe construction	B											100,0 %				100,0 %
015-Équipe décors	B											100,0 %				100,0 %
016-Équipe accessoires	B											100,0 %				100,0 %
017-Équipe effets spéciaux	B											100,0 %				100,0 %
018-Équipe responsable des animaux	B											100,0 %				100,0 %
019-Équipe costumes	B											100,0 %				100,0 %
020-Équipe maquillage/coiffure	B											100,0 %				100,0 %
021-Équipe technique vidéo	B											100,0 %				100,0 %
022-Équipe caméra	B		32,9 %									67,1 %				100,0 %
023-Équipe électrique	B											100,0 %				100,0 %
024-Équipe machinistes	B											100,0 %				100,0 %
025-Équipe son	B											100,0 %				100,0 %
026-Équipe transport	B											100,0 %				100,0 %
027-Avantages sociaux	B											100,0 %				100,0 %
028-Frais de bureau de production	B	0,3 %			1,7 %		53,4 %		44,5 %							100,0 %
029-Frais de studio	B	3,2 %	2,3 %		2,2 %		91,5 %		0,8 %							100,0 %
030-Frais de bureau/lieux de tournage	B						100,0 %									100,0 %

Sous-catégorie	Partie		Programmes, aménagements et matériaux	Services professionnels et services aux entreprises	Autres services aux entreprises	Déplacements	Publicité et promotion	Assurances, services financiers et services immobiliers	Transport et entreposage	Autres dépenses	Réparations	Autres dépenses d'ingénierie	Paiement et salaires des employés	Transport (autres modes)	Hébergement	Aliments et boissons	Somme
031-Frais lieux de tournage	B	1,7 %		1,9 %		2,3 %		89,8 %			4,3 %						100,0 %
032-Frais de régie	B						0,1 %	18,7 %		32,8 %						48,4 %	100,0 %
033-Voyages/séjour	B														100,0 %		100,0 %
034-Transport	B													100,0 %			100,0 %
035-Matériel de construction	B										100,0 %						100,0 %
036-Matériel d'artiste	B		100,0 %														100,0 %
037-Décors	B		100,0 %														100,0 %
038-Accessoires	B		100,0 %														100,0 %
039-Effets spéciaux	B											100,0 %					100,0 %
040-Animaux	B		100,0 %														100,0 %
041-Costumes	B		100,0 %														100,0 %
042-Maquillage/coiffures	B		100,0 %														100,0 %
043-Studio vidéo	B							100,0 %									100,0 %
044-Unité mobile vidéo	B							100,0 %									100,0 %
045-Equipement de caméra	B		100,0 %														100,0 %
046-Equipement électrique	B		100,0 %														100,0 %
047-Equipement machinistes	B		100,0 %														100,0 %
048-Equipement son	B		100,0 %														100,0 %
049-Deuxième équipe	B					2,0 %				9,2 %			88,8 %				100,0 %
050-Rubans magnétoscopiques	B				100,0 %												100,0 %
051-Laboratoire de production	B		0,5 %		23,8 %					69,8 %			5,9 %				100,0 %
060-Équipe montage	C					1,6 %							98,4 %				100,0 %
061-Equipement de montage	C		100,0 %														100,0 %
062-Postproduction vidéo (image)	C		62,0 %		6,4 %					31,5 %							100,0 %
063-Postproduction vidéo (son)	C		23,3 %		0,5 %			24,3 %		51,9 %							100,0 %
064-Laboratoire postproduction	C		6,9 %		93,1 %												100,0 %
065-Postproduction son	C		99,6 %		0,1 %					0,4 %							100,0 %
066-Musique	C			100,0 %													100,0 %
067-Titres/optiques/archives/effets visuels	C									100,0 %							100,0 %
068-Version	C			100,0 %													100,0 %
069-Amortissement (série)	C							100,0 %									100,0 %

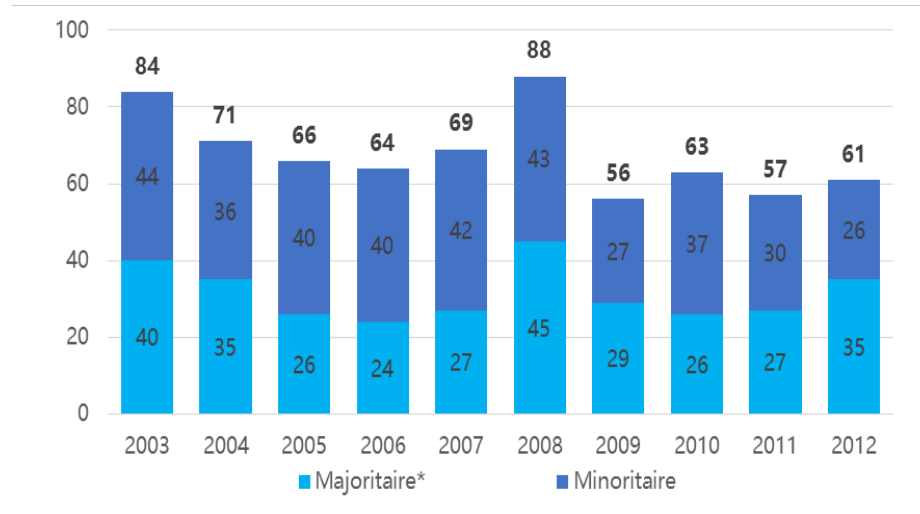
Sous-catégorie	Partie		Programmes, aménagements et matériaux	Services professionnels et services aux entreprises	Autres services aux entreprises	Déplacements	Publicité et promotion	Assurances, services financiers et services immobiliers	Transport et entreposage	Autres dépenses	Réparations	Autres dépenses d'ingénierie	Paiement et salaires des employés	Transport (autres modes)	Hébergement	Aliments et boissons	Somme
070-Publicité	D						100,0 %										100,0 %
071-Frais généraux/divers	D			100,0 %													100,0 %
072-Coûts indirects	D							100,0 %									100,0 %
080-Imprévus	D									100,0 %							100,0 %
081-Garantie de bonne fin	D							100,0 %									100,0 %
090-Équipe scénarimage	B												100,0 %				100,0 %
091-Enregistrement vocal	B			1,0 %		1,2 %		14,2 %		0,3 %			83,2 %				100,0 %
092-Voix, voix maquette et rotoscopie	B												100,0 %				100,0 %
093-Équipe montage cinématographique (essai Leica)	C												100,0 %				100,0 %
094-Équipe montage de son	C												100,0 %				100,0 %
095-Équipe montage cinématographique (essai de ligne)	C												100,0 %				100,0 %
096-Équipe maquette et arrière-plan	B												100,0 %				100,0 %
097-Équipe animation	B												100,0 %				100,0 %
098-Équipe aide à l'animation/réalisation des intervalles	B												100,0 %				100,0 %
099-Vérification animation, couleur et vérification finale	B												100,0 %				100,0 %
100-Équipe photocopie	B												100,0 %				100,0 %
101-Équipe alignement et calage des couleurs	B												100,0 %				100,0 %
102-Équipe gouache (encrage et gouachage)	B												100,0 %				100,0 %
103-Personnel du bureau	B												100,0 %				100,0 %
104-Équipement	B		100,0 %														100,0 %
105-Fournitures de production et de bureau	B									100,0 %							100,0 %
106-Location de studios	B							100,0 %									100,0 %
107-Postproduction film (image)	C		100,0 %														100,0 %
108-Copies finales	C				100,0 %												100,0 %
109-Expéditions, douanes et communications	D								100,0 %								100,0 %
110-Doublage	D			100,0 %													100,0 %

Annexe C : Tableaux de données

Coproduction régie par un traité

Participation canadienne

Figure A - 1 Nombre de coproductions, participation canadienne majoritaire* par rapport à minoritaire

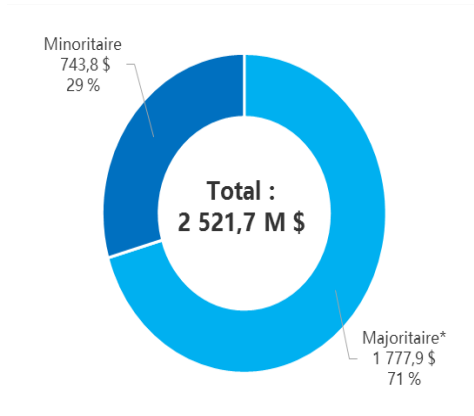


Source : Téléfilm Canada

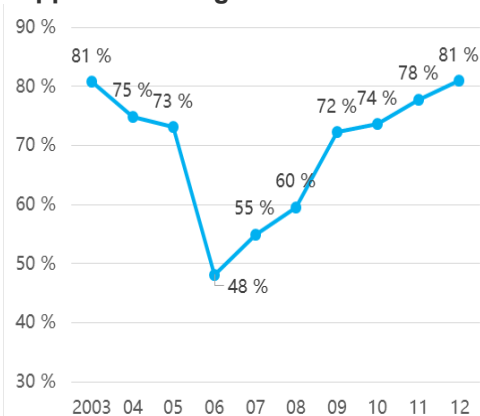
* Inclut les projets à participation égale.

Figure A - 2 Part des budgets canadiens, participation canadienne majoritaire* par rapport à minoritaire

A. Part des budgets canadiens totaux, 2003-2012



B. Part des projets majoritaires* par rapport aux budgets canadiens totaux

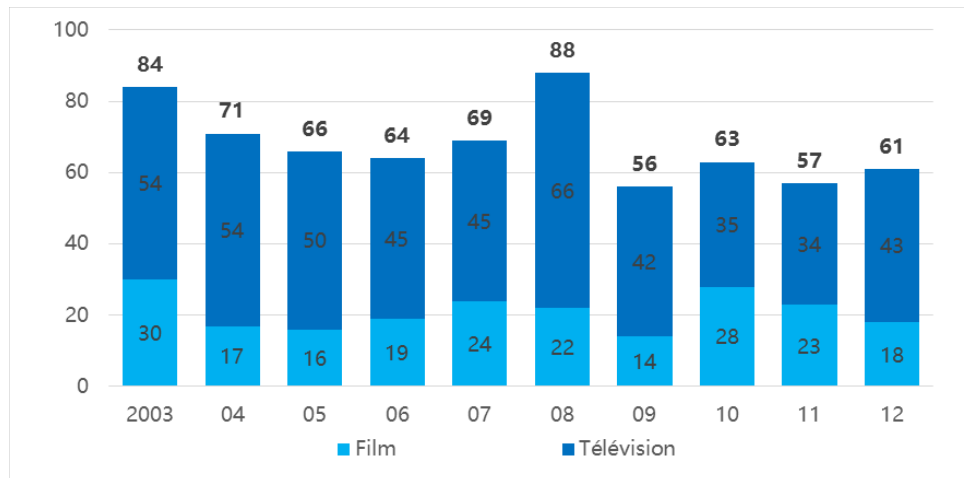


Source : Téléfilm Canada

* Inclut les projets à participation égale.

Média

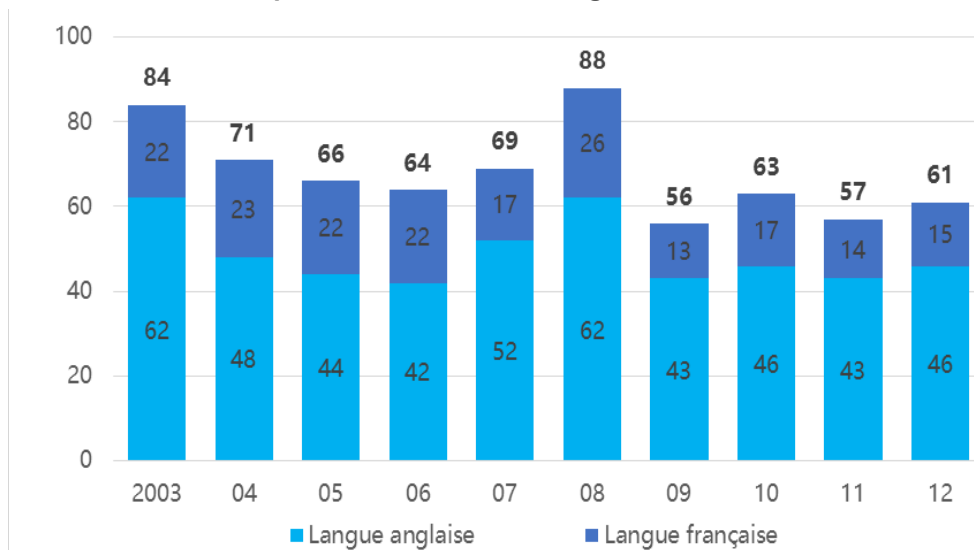
Figure A - 3 Nombre de coproductions, films par rapport aux émissions de télévision



Source : Téléfilm Canada

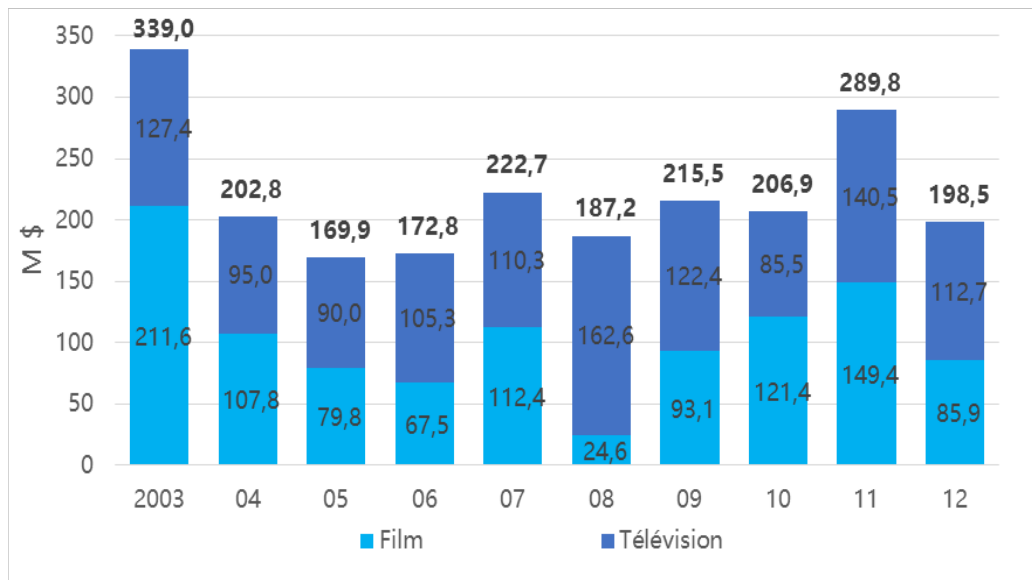
Langue

Figure A - 4 Nombre de coproductions, selon la langue



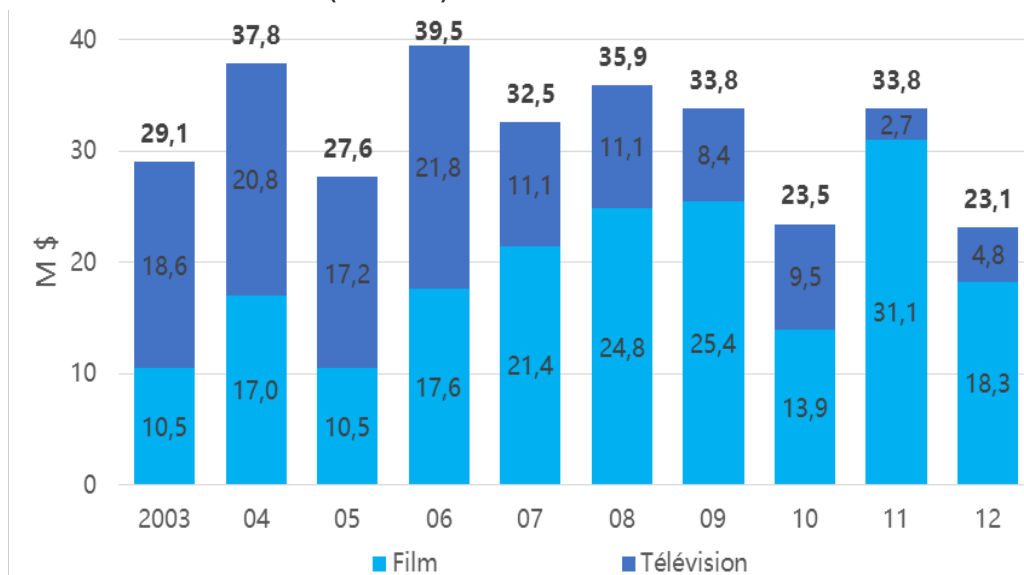
Source : Téléfilm Canada

Figure A - 5 (2013 M\$)



Source : Téléfilm Canada

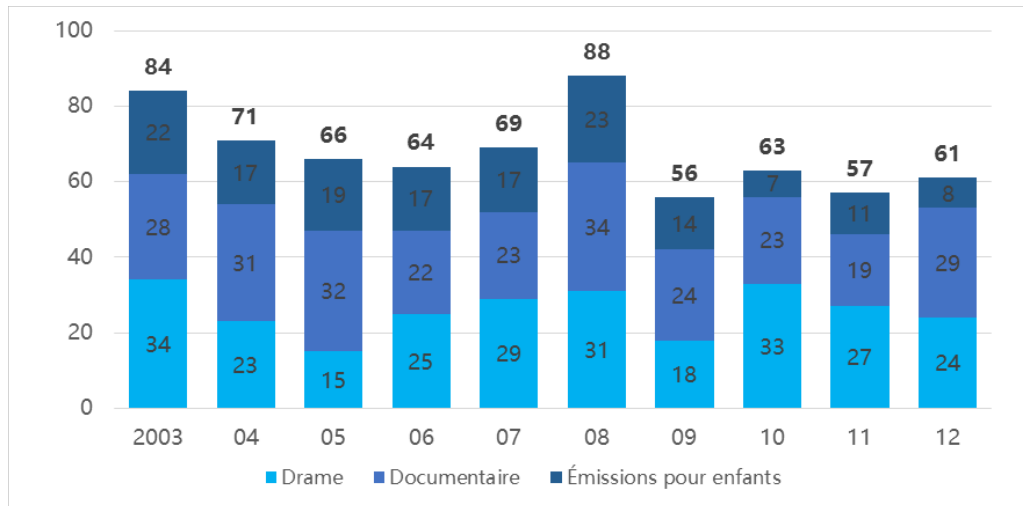
Figure A - 6 Budgets canadiens des coproductions de langue française, films par rapport aux émissions de télévision (2013 M\$)



Source : Téléfilm Canada

Genre

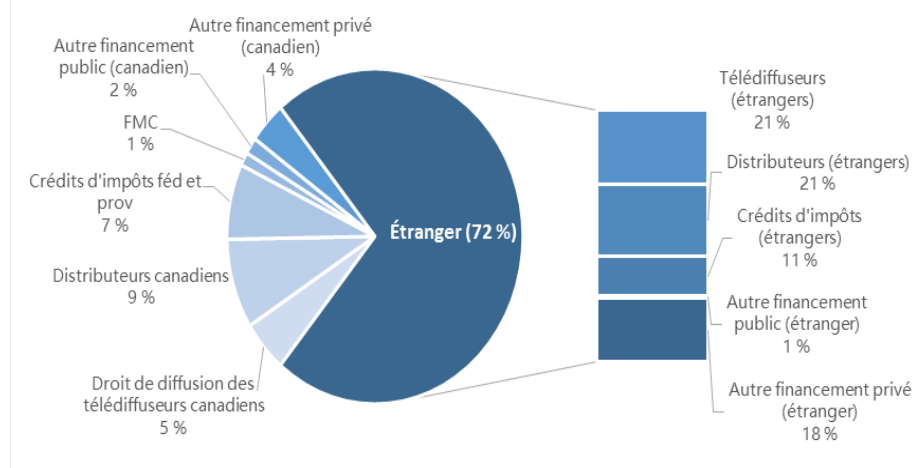
Figure A - 7 Nombre de coproductions, selon le genre



Source : Téléfilm Canada

Financement

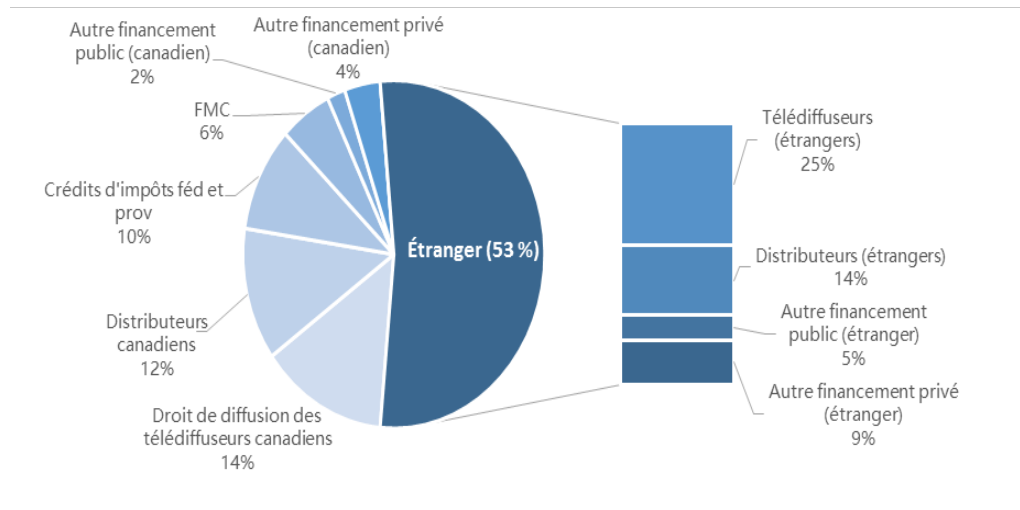
Figure A - 8 Sources de financement des coproductions, émissions de télévision de fiction, 2003-2012



Source : Téléfilm Canada

Note : Certains totaux pourraient ne pas correspondre à la somme des éléments en raison de l'arrondissement.

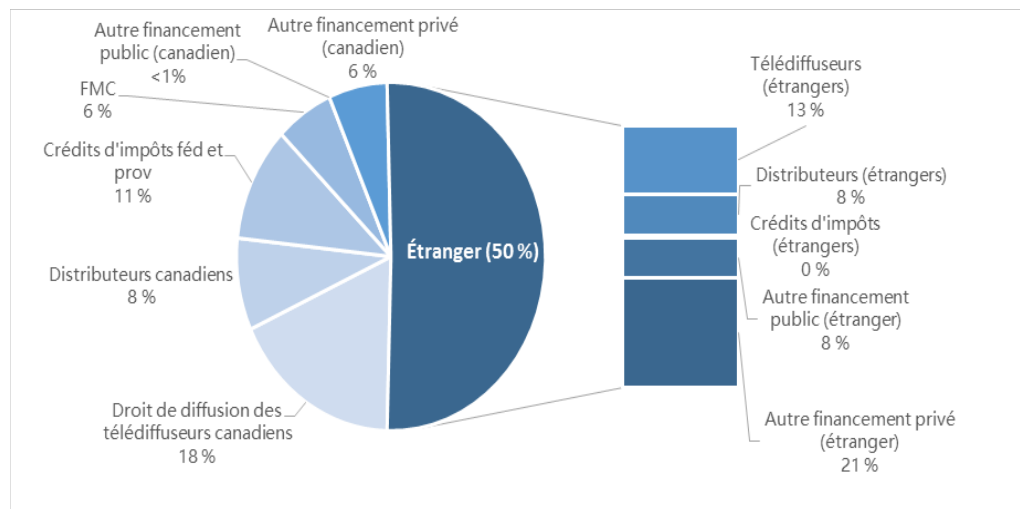
Figure A - 9 Sources de financement des coproductions, documentaires télévisés, 2003-2012



Source : Téléfilm Canada

Note : Certains totaux pourraient ne pas correspondre à la somme des éléments en raison de l'arrondissement.

Figure A - 10 Sources de financement des coproductions, émissions de télévision pour enfants, 2003-2012



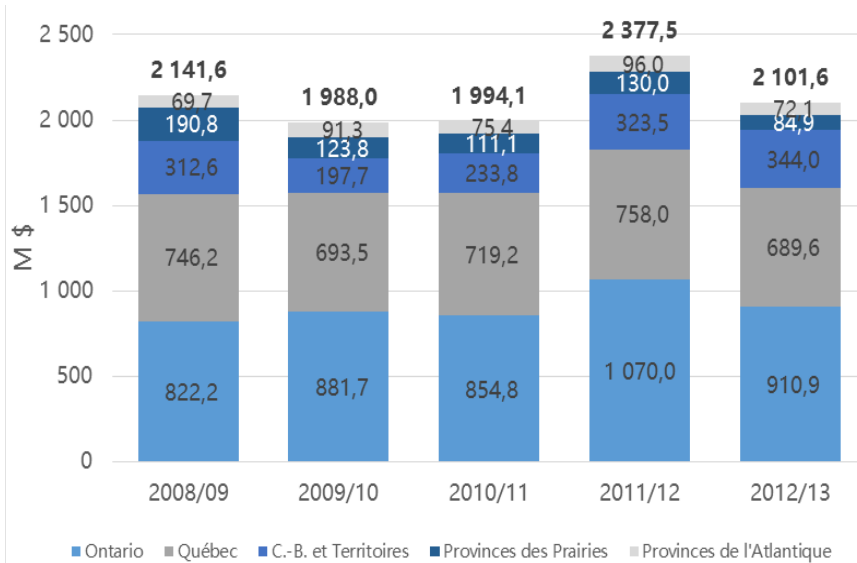
Source : Téléfilm Canada

Note : Certains totaux pourraient ne pas correspondre à la somme des éléments en raison de l'arrondissement.

Production domestique

Région

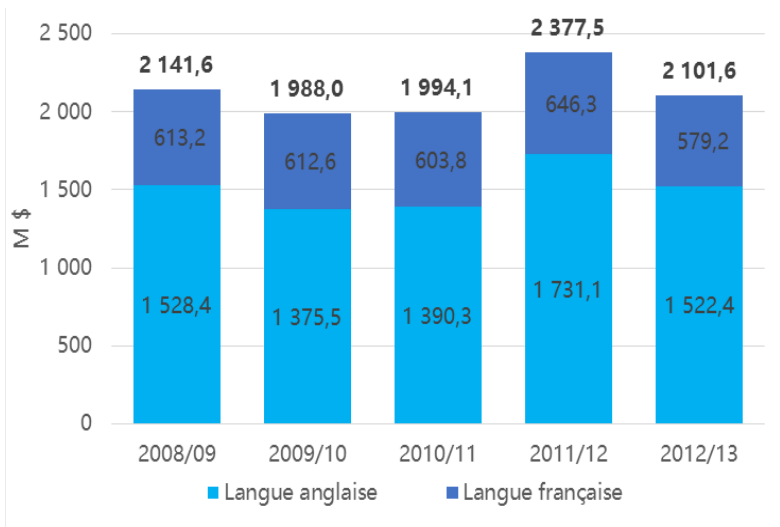
Figure A - 11 Volume total des productions domestiques, selon la région (2013 M\$)



Source : Calculs de Nordicity reposant sur des données du BCPAC.

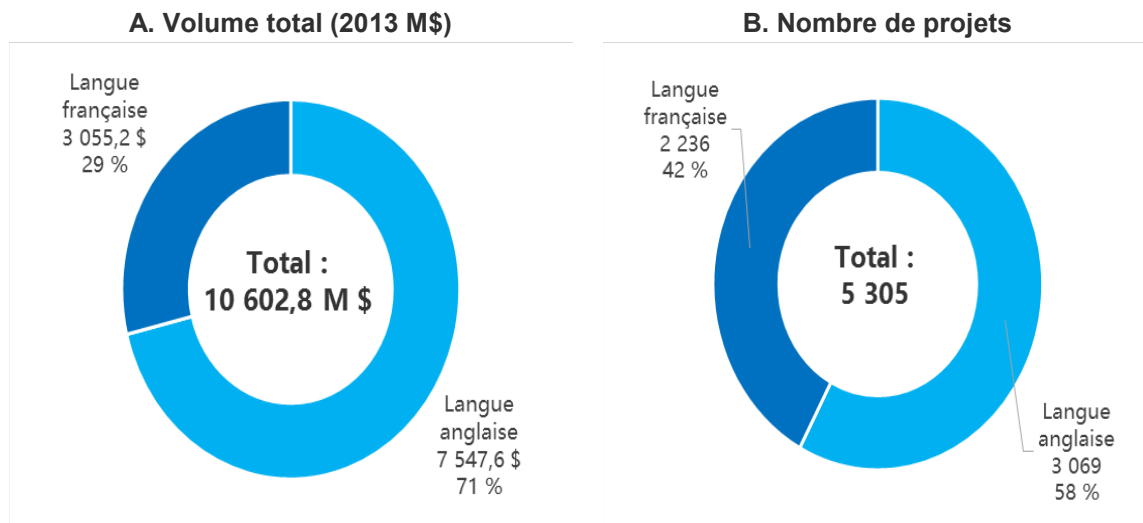
Langue

Figure A - 12 Volume total des productions domestiques, selon la langue (2013 M\$)



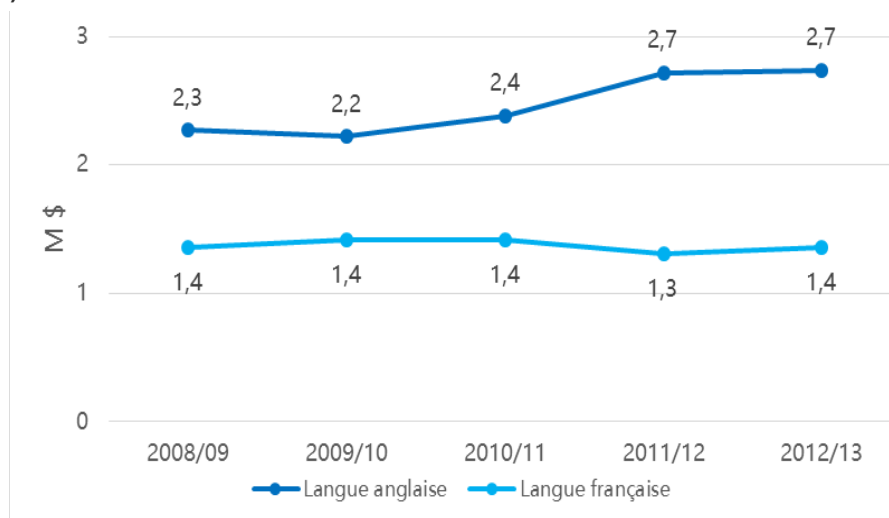
Source : Calculs de Nordicity reposant sur des données du BCPAC.

Figure A - 13 Part des productions domestiques, selon la langue, 2008-2009 à 2012-2013



Source : Calculs de Nordicity reposant sur des données du BCPAC.

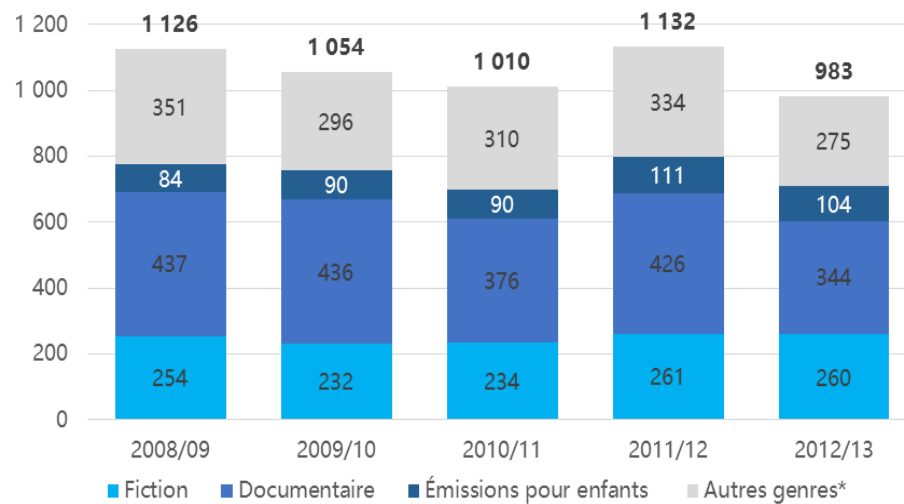
Figure A - 14 Budgets moyens des projets, productions domestiques, selon la langue (2013 M\$)



Source : Calculs de Nordicity reposant sur des données du BCPAC.

Genre

Figure A - 15 Productions domestiques, nombre de projets, selon le genre

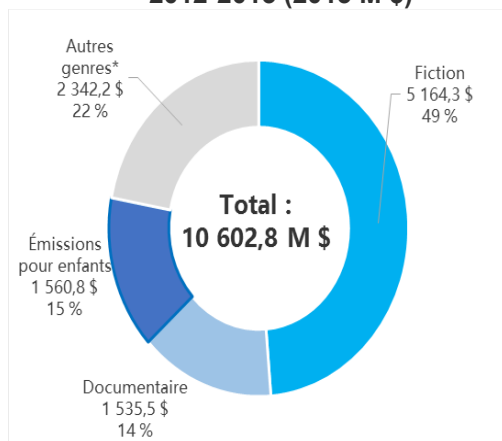


Source : Calculs de Nordicity reposant sur des données du BCPAC.

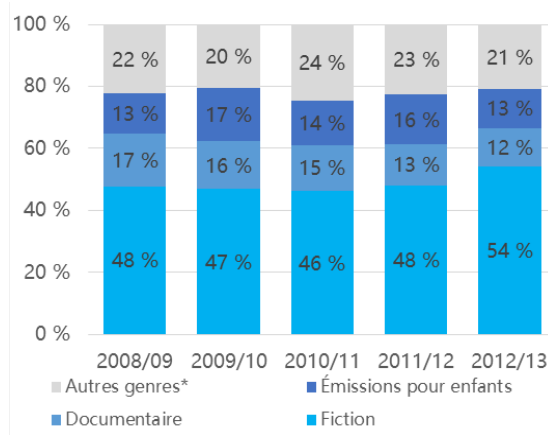
*Les autres genres sont : les films et les émissions dans les genres mode de vie, variétés et arts de la scène, magazines et éducatifs/instructifs.

Figure A - 16 Part des productions domestiques, selon le genre

A. Total sur cinq ans 2008-2009 à 2012-2013 (2013 M \$)



B. Par année

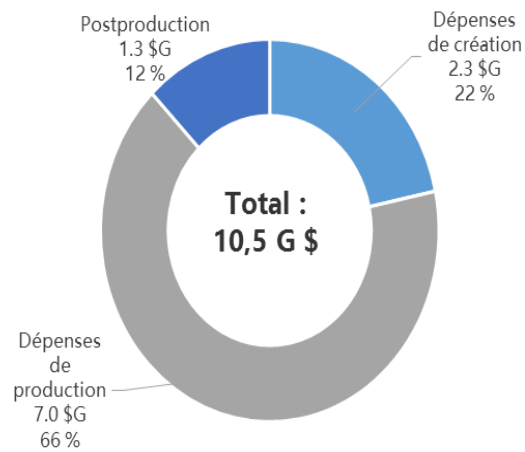


Source : Calculs de Nordicity reposant sur des données du BCPAC.

*Les autres genres sont : les films et les émissions dans les genres mode de vie, variétés et arts de la scène, magazines et éducatifs/instructifs.

Catégories de budget

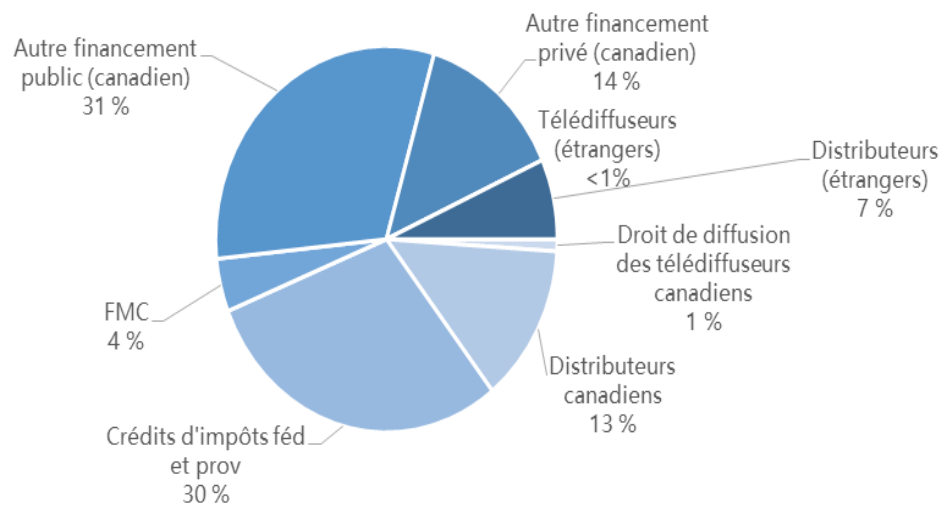
Figure A - 17 Part des budgets des productions canadiennes, selon les catégories de budget, 2008-2009 à 2012-2013



Source : Calculs de Nordicity reposant sur des données du BCPAC.

Financement

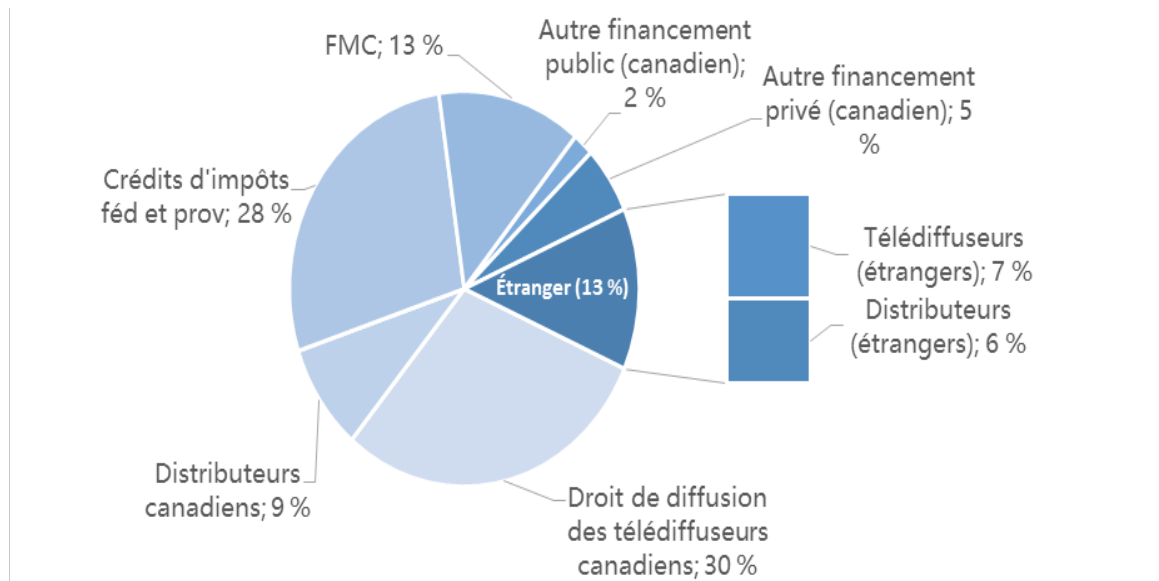
Figure A - 18 Sources de financement des productions domestiques, films, 2008-2009 à 2012-2013



Source : Calculs de Nordicity reposant sur des données du BCPAC.

Note : Certains totaux pourraient ne pas correspondre à la somme des éléments en raison de l'arrondissement.

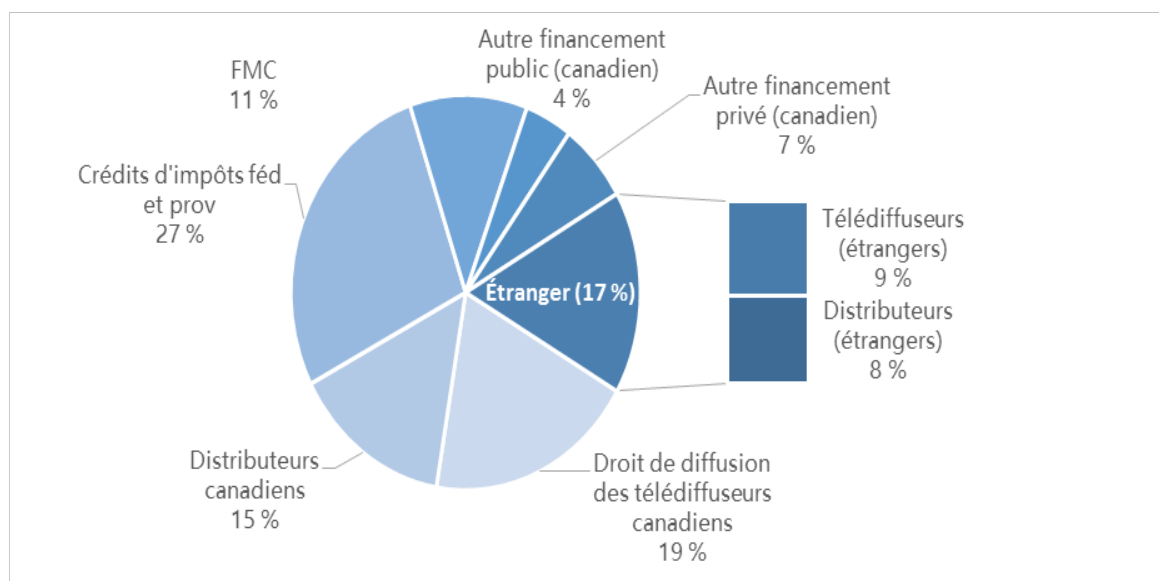
Figure A - 19 Sources de financement des productions domestiques, émissions de télévision, 2008-2009 à 2012-2013



Source : Calculs de Nordicity reposant sur des données du BCPAC.

Note : Certains totaux pourraient ne pas correspondre à la somme des éléments en raison de l'arrondissement.

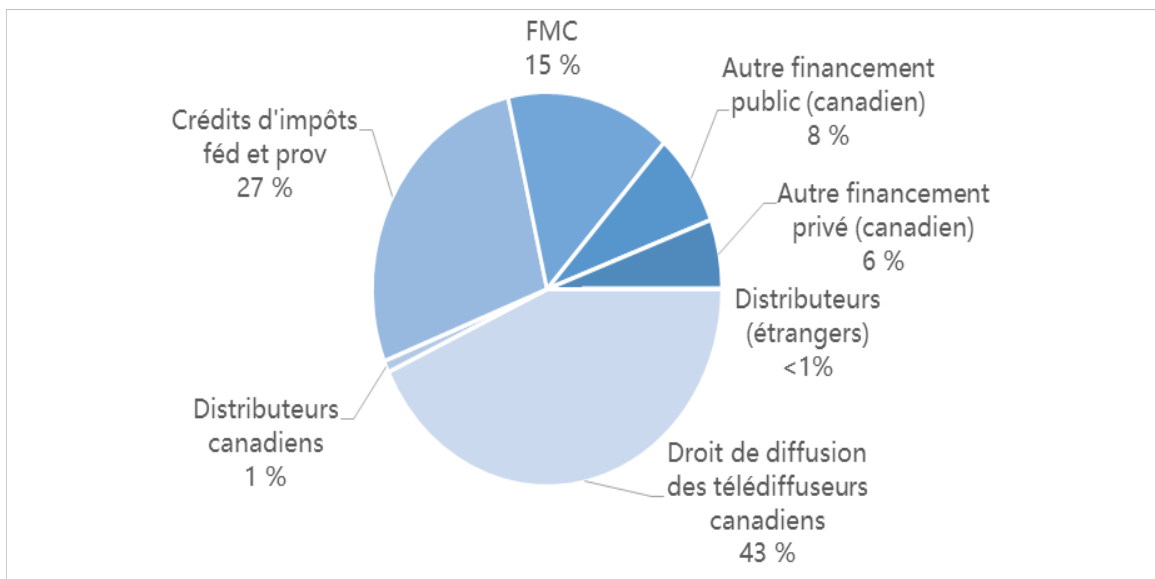
Figure A - 20 Sources de financement des productions domestiques, langue anglaise, 2008-2009 à 2012-2013



Source : Calculs de Nordicity reposant sur des données du BCPAC.

Note : Certains totaux pourraient ne pas correspondre à la somme des éléments en raison de l'arrondissement.

Figure A - 21 Sources de financement des productions domestiques, langue française, 2008-2009 à 2012-2013



Source : Calculs de Nordicity reposant sur des données du BCPAC.

Note : Certains totaux pourraient ne pas correspondre à la somme des éléments en raison de l'arrondissement.

Annexe D : données sur les retombées économiques

Tableau A - 4 Retombées économiques de la coproduction au Canada, 2003-2012

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	2 471 206 517	--	2 471 206 517
Emplois (ETPs)			
Total	19 782	16 382	36 163
Par million \$ de coûts de production	8,0	6,6	14,6
Revenu du travail (\$)			
Total	1 433 611 359	304 214 957	1 737 826 316
Par \$ de coûts de production	0,58	0,12	0,70
PIB (\$)			
Total	1 654 580 970	508 398 663	2 162 979 633
Par \$ de coûts de production	0,67	0,21	0,88
Recettes fiscales (\$)			
Total	--	--	64 937 494
Par \$ de coûts de production	--	--	0,03

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 5 Retombées économiques des coproductions, provinces de l'Atlantique du Canada, 2003-2012

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$) *	19 394 163	--	19 394 163
Emplois (ETPs)			
Total	167	112	278
Par million \$ de coûts de production	8,6	5,8	14,4
Revenu du travail (\$)			
Total	11 507 818	2 242 692	13 750 510
Par \$ de coûts de production	0,59	0,12	0,71
PIB (\$)			
Total	13 024 652	3 730 293	16 754 945
Par \$ de coûts de production	0,67	0,19	0,86
Recettes fiscales (\$) **			
Total	--	--	441 973
Par \$ de coûts de production	--	--	0,02

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 6 Retombées économiques des coproductions, Colombie-Britannique et territoires, 2003-2012

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	150 884 680	--	150 884 680
Emplois (ETPs)			
Total	1,085	837	1 922
Par million \$ de coûts de production	7,2	5,5	12,7
Revenu du travail (\$)			
Total	87 460 953	19 920 745	107 381 698
Par \$ de coûts de production	0,58	0,13	0,71
PIB (\$)			
Total	100 889 787	32 215 803	133 105 590
Par \$ de coûts de production	0,67	0,21	0,88
Recettes fiscales (\$)			
Total	--	--	3 601 904
Par \$ de coûts de production	--	--	0,02

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 7 Retombées économiques des coproductions, Ontario, 2003-2012

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	1 448 465 342	--	1 448 465 342
Emplois (ETPs)			
Total	10 713	9 375	20 087
Par million \$ de coûts de production	7,4	6,5	13,9
Revenu du travail (\$)			
Total	835 175 523	175,554,288	1,010,729,811
Par \$ de coûts de production	0,58	0,12	0,70
PIB (\$)			
Total	966 449 936	291 896 704	1 258 346 640
Par \$ de coûts de production	0,67	0,20	0,87
Recettes fiscales (\$)			
Total	--	--	37 534 253
Par \$ de coûts de production	--	--	0,03

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 8 Retombées économiques des coproductions, provinces des Prairies, 2003-2012

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	79 403 647	--	79 403 647
Emplois (ETPs)			
Total	727	374	1 101
Par million \$ de coûts de production	9,2	4,7	13,9
Revenu du travail (\$)			
Total	47 341 811	9 355 752	56 697 563
Par \$ de coûts de production	0,60	0,12	0,71
PIB (\$)			
Total	54 065 881	16 384 370	70 450 251
Par \$ de coûts de production	0,68	0,21	0,89
Recettes fiscales (\$)**			
Total	--	--	1 765 034
Par \$ de coûts de production	--	--	0,02

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 9 Retombées économiques des coproductions, Québec, 2003-2012

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	773 288 654	--	773 288 654
Emplois (ETPs)			
Total	7 090	5 685	12 775
Par million \$ de coûts de production	9,2	7,4	16,5
Revenu du travail (\$)			
Total	452 125 254	97 141 480	549 266 734
Par \$ de coûts de production	0,58	0,13	0,71
PIB (\$)			
Total	520 150 714	164 171 493	684 322 207
Par \$ de coûts de production	0,67	0,21	0,88
Recettes fiscales (\$)			
Total	--	--	21 594 330
Par \$ de coûts de production	--	--	0,03

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 10 Retombées économiques des coproductions, participation canadienne majoritaire, 2003-2012

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	1 579 622 006	--	1 579 622 006
Emplois (ETPs)			
Total	13 529	11 146	24 675
Par million \$ de coûts de production	8,6	7,1	15,6
Revenu du travail (\$)			
Total	947 209 045	190 876 639	1 138 085 684
Par \$ de coûts de production	0,60	0,12	0,72
PIB (\$)			
Total	1 079 542 037	320 771 651	1 400 313 688
Par \$ de coûts de production	0,68	0,20	0,89
Recettes fiscales (\$)			
Total	--	--	39 006 769
Par \$ de coûts de production	--	--	0,02

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 11 Retombées économiques des coproductions, participation canadienne minoritaire, 2003-2012

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	891 814 480	--	891 814 480
Emplois (ETPs)			
Total	6 253	5 236	11 489
Par million \$ de coûts de production	7,0	5,9	12,9
Revenu du travail (\$)			
Total	486 402 314	113 338 318	599 740 632
Par \$ de coûts de production	0,55	0,13	0,67
PIB (\$)			
Total	575 038 933	187 627 012	762 665 945
Par \$ de coûts de production	0,64	0,21	0,86
Recettes fiscales (\$)			
Total	--	--	25 930 725
Par \$ de coûts de production	--	--	0,03

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 12 Retombées économiques des coproductions, longs métrages, 2003-2012

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	1 245 711 210	--	1 245 711 210
Emplois (ETPs)			
Total	9 661	7 812	17 473
Par million \$ de coûts de production	7,8	6,3	14,0
Revenu du travail (\$)			
Total	708 041 539	156 425 998	864 467 537
Par \$ de coûts de production	0,57	0,13	0,69
PIB (\$)			
Total	819 337 863	260 743 563	1 080 081 426
Par \$ de coûts de production	0,66	0,21	0,87
Recettes fiscales (\$)			
Total	--	--	33 082 745
Par \$ de coûts de production	--	--	0,03

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 13 Retombées économiques des coproductions, émissions de télévision, 2003-2012

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	1 225 725 276	--	1 225 725 276
Emplois (ETPs)			
Total	10 121	8 570	18 691
Par million \$ de coûts de production	8,3	7,0	15,2
Revenu du travail (\$)			
Total	725 569 820	147 788 959	873 358 779
Par \$ de coûts de production	0,59	0,12	0,71
PIB (\$)			
Total	835 243 107	247 655 100	1 082 898 207
Par \$ de coûts de production	0,68	0,20	0,88
Recettes fiscales (\$)			
Total	--	--	31 854 749
Par \$ de coûts de production	--	--	0,03

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 14 Retombées économiques des coproductions, langue anglaise, 2003-2012

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	2 187 898 342	--	2 187 898 342
Emplois (ETPs)			
Total	17 239	14 344	31 583
Par million \$ de coûts de production	7,9	6,6	14,4
Revenu du travail (\$)			
Total	1 269 053 278	269 017 744	1 538 071 022
Par \$ de coûts de production	0,58	0,12	0,70
PIB (\$)			
Total	1 465 825 586	448 801 956	1 914 627 542
Par \$ de coûts de production	0,67	0,21	0,88
Recettes fiscales (\$)			
Total	--	--	57 478 515
Par \$ de coûts de production	--	--	0,03

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 15 Retombées économiques des coproductions, langue française, 2003-2012

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	283 538 144	--	283 538 144
Emplois (ETPs)			
Total	2 543	2 038	4 580
Par million \$ de coûts de production	9,0	7,2	16,2
Revenu du travail (\$)			
Total	164 558 081	35 197 213	199 755 294
Par \$ de coûts de production	0,58	0,12	0,70
PIB (\$)			
Total	188 755 384	59 596 707	248 352 091
Par \$ de coûts de production	0,67	0,21	0,88
Recettes fiscales (\$)			
Total	--	--	7 458 979
Par \$ de coûts de production	--	--	0,03

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 16 Retombées économiques des coproductions, drames (œuvres de fiction), 2003-2012

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	1 748 948 763	--	1 748 948 763
Emplois (ETPs)			
Total	12 455	10 092	22 547
Par million \$ de coûts de production	7,1	5,8	12,9
Revenu du travail (\$)			
Total	956 546 275	221 554 575	1 178 100 850
Par \$ de coûts de production	0,55	0,13	0,67
PIB (\$)			
Total	1 124 452 704	368 095 783	1 492 548 487
Par \$ de coûts de production	0,64	0,21	0,85
Recettes fiscales (\$)			
Total	--	--	49 343 540
Par \$ de coûts de production	--	--	0,03

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 17 Retombées économiques des coproductions, documentaires, 2003-2012

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	160 579 284	--	160 579 284
Emplois (ETPs)			
Total	1 046	842	1 888
Par million \$ de coûts de production	6,5	5,2	11,8
Revenu du travail (\$)			
Total	81 224 519	20 623 165	101 847 684
Par \$ de coûts de production	0,51	0,13	0,63
PIB (\$)			
Total	98 010 560	34 323 425	132 333 985
Par \$ de coûts de production	0,61	0,21	0,82
Recettes fiscales (\$)			
Total	--	--	5 423 988
Par \$ de coûts de production	--	--	0,03

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 18 Retombées économiques des coproductions, émissions pour les jeunes et les enfants, 2003-2012

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	561 908 440	--	561 908 440
Emplois (ETPs)			
Total	6 281	5 448	11 729
Par million \$ de coûts de production	11,2	9,7	20,9
Revenu du travail (\$)			
Total	395 840 565	62 037 214	457 877 779
Par \$ de coûts de production	0,70	0,11	0,81
PIB (\$)			
Total	432 117 707	105 979 453	538 097 160
Par \$ de coûts de production	0,77	0,19	0,96
Recettes fiscales (\$)			
Total	--	--	10 169 964
Par \$ de coûts de production	--	--	0,02

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 19 Retombées économiques des coproductions, grand budget, 2003-2012

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	1 745 361 156	--	1 745 361 156
Emplois (ETPs)			
Total	13 415	11 109	24 524
Par million \$ de coûts de production	7,7	6,4	14,1
Revenu du travail (\$)			
Total	992 748 194	216 581 584	1 209 329 778
Par \$ de coûts de production	0,57	0,12	0,69
PIB (\$)			
Total	1 153 727 073	361 252 989	1 514 980 062
Par \$ de coûts de production	0,66	0,21	0,87
Recettes fiscales (\$)			
Total	--	--	47 117 580
Par \$ de coûts de production	--	--	0,03

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 20 Retombées économiques des coproductions, budget moyen, 2003-2012

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	712 158 036	--	712 158 036
Emplois (ETPs)			
Total	6 282	5 205	11 487
Par million \$ de coûts de production	8,8	7,3	16,1
Revenu du travail (\$)			
Total	434 138 450	85 866 196	520 004 646
Par \$ de coûts de production	0,61	0,12	0,73
PIB (\$)			
Total	492 715 249	144 189 124	636 904 373
Par \$ de coûts de production	0,69	0,20	0,89
Recettes fiscales (\$)			
Total	--	--	17 396 864
Par \$ de coûts de production	--	--	0,02

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 21 Retombées économiques des coproductions, budget faible, 2003-2012

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	13 917 293	--	13 917 293
Emplois (ETPs)			
Total	85	68	152
Par million \$ de coûts de production	6,1	4,9	11,0
Revenu du travail (\$)			
Total	6 724 715	1 767 177	8 491 892
Par \$ de coûts de production	0,48	0,13	0,61
PIB (\$)			
Total	8 138 648	2 956 550	11 095 198
Par \$ de coûts de production	0,58	0,21	0,80
Recettes fiscales (\$)			
Total	--	--	423 050
Par \$ de coûts de production	--	--	0,03

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 22 Retombées économiques des coproductions, Royaume-Uni, 2003-2012

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	498 948 181	--	498 948 181
Emplois (ETPs)			
Total	3 835	3 084	6 918
Par million \$ de coûts de production	7,7	6,2	13,9
Revenu du travail (\$)			
Total	284 937 849	63 593 978	348 531 827
Par \$ de coûts de production	0,57	0,13	0,70
PIB (\$)			
Total	329 391 980	105 809 047	435 201 027
Par \$ de coûts de production	0,66	0,21	0,87
Recettes fiscales (\$)			
Total	--	--	13 225 993
Par \$ de coûts de production	--	--	0,03

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 23 Retombées économiques des coproductions, France, 2003-2012

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	855 786 516	--	855 786 516
Emplois (ETPs)			
Total	7 659	6 182	13 841
Par million \$ de coûts de production	9,0	7,2	16,2
Revenu du travail (\$)			
Total	509 641 984	104 510 760	614 152 744
Par \$ de coûts de production	0,60	0,12	0,72
PIB (\$)			
Total	582 600 243	176 288 777	758 889 020
Par \$ de coûts de production	0,68	0,21	0,89
Recettes fiscales (\$)			
Total	--	--	22 263 345
Par \$ de coûts de production	--	--	0,03

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 24 Retombées économiques des coproductions, autres pays, 2003-2012

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	1 116 701 788	--	1 116 701 788
Emplois (ETPs)			
Total	8 288	7 116	15 404
Par million \$ de coûts de production	7,4	6,4	13,8
Revenu du travail (\$)			
Total	639 031 526	136 110 219	775 141 745
Par \$ de coûts de production	0,57	0,12	0,69
PIB (\$)			
Total	742 588 747	226 300 839	968 889 586
Par \$ de coûts de production	0,66	0,20	0,87
Recettes fiscales (\$)			
Total	--	--	29 448 156
Par \$ de coûts de production	--	--	0,03

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 25 Retombées économiques des coproductions, dépenses de création, 2003-2012

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	455 345 903	--	455 345 903
Emplois (ETPs)			
Total	437	219	656
Par million \$ de coûts de production	1,0	0,5	1,4
Revenu du travail (\$)			
Total	182 787 260	73 613 250	256 400 510
Par \$ de coûts de production	0,40	0,16	0,56
PIB (\$)			
Total	236 394 658	115 575 991	351 970 649
Par \$ de coûts de production	0,52	0,25	0,77
Recettes fiscales (\$)			
Total	--	--	15 056 837
Par \$ de coûts de production	--	--	0,03

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 26 Retombées économiques des coproductions, dépenses de production, 2003-2012

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	1 533 990 904	--	1 533 990 904
Emplois (ETPs)			
Total	16 300	13 777	30 077
Par million \$ de coûts de production	10,6	9,0	19,6
Revenu du travail (\$)			
Total	1 004 939 912	166 834 782	1 171 774 694
Par \$ de coûts de production	0,66	0,11	0,76
PIB (\$)			
Total	1 112 797 076	286 044 366	1 398 841 442
Par \$ de coûts de production	0,73	0,19	0,91
Recettes fiscales (\$)			
Total	--	--	31 260 520
Par \$ de coûts de production	--	--	0,02

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 27 Retombées économiques des coproductions, dépenses de postproduction, 2003-2012

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	482 099 679	--	482 099 679
Emplois (ETPs)			
Total	2 621	2 193	4 814
Par million \$ de coûts de production	5,4	4,5	10,0
Revenu du travail (\$)			
Total	222 323 637	59 746 484	282 070 121
Par \$ de coûts de production	0,46	0,12	0,59
PIB (\$)			
Total	278 862 943	99 633 565	378 496 508
Par \$ de coûts de production	0,58	0,21	0,79
Recettes fiscales (\$)			
Total	--	--	17 743 317
Par \$ de coûts de production	--	--	0,04

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 28 Retombées économiques des productions domestiques, Canada, 2008-2009 à 2012-2013

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	10 526 804 630	--	10 526 804 630
Emplois (ETPs)			
Total	92 460	75 377	167 837
Par million \$ de coûts de production	8,8	7,2	15,9
Revenu du travail (\$)			
Total	6 382 525 677	1 262 600 837	7 645 126 514
Par \$ de coûts de production	0,61	0,12	0,73
PIB (\$)			
Total	7 232 298 760	2 124 488 234	9 356 786 994
Par \$ de coûts de production	0,69	0,20	0,89
Recettes fiscales (\$)			
Total	--	--	240 073 836
Par \$ de coûts de production	--	--	0,02

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 29 Retombées économiques des productions domestiques, provinces de l'Atlantique du Canada, 2008-2009 à 2012-2013

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	401 510 121	--	401 510 121
Emplois (ETPs)			
Total	3 212	2 004	5 216
Par million \$ de coûts de production	8,0	5,0	13,0
Revenu du travail (\$)			
Total	239 801 368	49 612 566	289 413 934
Par \$ de coûts de production	0,60	0,12	0,72
PIB (\$)			
Total	274 910 813	81 245 110	356 155 923
Par \$ de coûts de production	0,68	0,20	0,89
Recettes fiscales (\$)			
Total	--	--	9 397 757
Par \$ de coûts de production	--	--	0,02

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 30 Retombées économiques des productions domestiques, Colombie-Britannique et territoires, 2008-2009 à 2012-2013

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	1 402 104 332	--	1 402 104 332
Emplois (ETPs)			
Total	12 602	10 101	22 703
Par million \$ de coûts de production	9,0	7,2	16,2
Revenu du travail (\$)			
Total	885 551 980	168 544 524	1 054 096 504
Par \$ de coûts de production	0,63	0,12	0,75
PIB (\$)			
Total	988 629 379	277 873 264	1 266 502 643
Par \$ de coûts de production	0,71	0,20	0,90
Recettes fiscales (\$)			
Total	--	--	27 081 281
Par \$ de coûts de production	--	--	0,02

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 31 Retombées économiques des productions domestiques, Ontario, 2008-2009 à 2012-2013

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	4 506 489 650	--	4 506 489 650
Emplois (ETPs)			
Total	38 923	34 378	73 301
Par million \$ de coûts de production	8,6	7,6	16,3
Revenu du travail (\$)			
Total	2 773 915 256	512 530 038	3 286 445 294
Par \$ de coûts de production	0,62	0,11	0,73
PIB (\$)			
Total	3 121 970 939	865 071 230	3 987 042 169
Par \$ de coûts de production	0,69	0,19	0,88
Recettes fiscales (\$)			
Total	--	--	98 572 402
Par \$ de coûts de production	--	--	0,02

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 32 Retombées économiques des productions domestiques, provinces des Prairies, 2008-2009 à 2012-2013

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	636 284 904	--	636 284 904
Emplois (ETPs)			
Total	5 240	2 895	8 135
Par million \$ de coûts de production	8,2	4,5	12,8
Revenu du travail (\$)			
Total	363 959 981	76 514 439	440 474 420
Par \$ de coûts de production	0,57	0,12	0,69
PIB (\$)			
Total	417 051 618	132 177 887	549 229 505
Par \$ de coûts de production	0,66	0,21	0,86
Recettes fiscales (\$)**			
Total	--	--	13 437 216
Par \$ de coûts de production	--	--	0,02

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 33 Retombées économiques des productions domestiques, Québec, 2008-2009 à 2012-2013

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	3 580 415 623	--	3 580 415 623
Emplois (ETPs)			
Total	32 483	26 000	58 483
Par million \$ de coûts de production	9,1	7,3	16,3
Revenu du travail (\$)			
Total	2 119 297 092	455 399 270	2 574 696 362
Par \$ de coûts de production	0,59	0,13	0,72
PIB (\$)			
Total	2 429 736 011	768 120 743	3 197 856 754
Par \$ de coûts de production	0,68	0,21	0,89
Recettes fiscales (\$)			
Total	--	--	91 585 180
Par \$ de coûts de production	--	--	0,03

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 34 Retombées économiques des productions domestiques, création, 2008-2009 à 2012-2013

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	2 222 707 368	--	2 222 707 368
Emplois (ETPs)			
Total	2 494	1 321	3 815
Par million \$ de coûts de production	1,1	0,6	1,7
Revenu du travail (\$)			
Total	918 073 554	374 080 851	1 292 154 405
Par \$ de coûts de production	0,41	0,17	0,58
PIB (\$)			
Total	1 186 796 352	588 404 754	1 775 201 106
Par \$ de coûts de production	0,53	0,26	0,80
Recettes fiscales (\$)			
Total	--	--	72 785 450
Par \$ de coûts de production	--	--	0,03

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 35 Retombées économiques des productions domestiques, production, 2008-2009 à 2012-2013

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	7 001 863 149	--	7 001 863 149
Emplois (ETPs)			
Total	79 829	65 674	145 503
Par million \$ de coûts de production	11,4	9,4	20,8
Revenu du travail (\$)			
Total	4 766 543 211	739 537 813	5 506 081 024
Par \$ de coûts de production	0,68	0,11	0,79
PIB (\$)			
Total	5 233 175 259	1 283 735 936	6 516 911 195
Par \$ de coûts de production	0,75	0,18	0,93
Recettes fiscales (\$)			
Total	--	--	130 862 194
Par \$ de coûts de production	--	--	0,02

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Tableau A - 36 Retombées économiques des productions domestiques, postproduction, 2008-2009 à 2012-2013

	Retombées directes	Retombées indirectes	Retombées totales
Coûts de production (\$)	1 302 234 112	--	1 302 234 112
Emplois (ETPs)			
Total	10 136	8 383	18 519
Par million \$ de coûts de production	7,8	6,4	14,2
Revenu du travail (\$)			
Total	697 908 912	148 982 173	846 891 085
Par \$ de coûts de production	0,54	0,11	0,65
PIB (\$)			
Total	812 327 149	252 347 544	1 064 674 693
Par \$ de coûts de production	0,62	0,19	0,82
Recettes fiscales (\$)			
Total	--	--	36 426 192
Par \$ de coûts de production	--	--	0,03

Sources : Estimations de Nordicity reposant sur des données obtenues de Patrimoine canadien, de Téléfilm Canada, de Statistique Canada et du MIEAP.

Annexe E : Liste des répondants

Tableau A - 37 Liste des répondants

Nom	Organisation
Fraser Ash, Dominic Stubbs et Kevin Krikst	Rhombus Media Inc.
Tom Berry	Reel One Entertainment Inc.
Marie-Claude Beauchamp	CarpeDiem Film and TV Inc.
Jeff Brinton	Alberta Film
Richard Brownsey et Bob Wong	Creative BC
Don Carmody	Don Carmody Productions
Steven DeNure	DHX Media Ltd.
David Forget	La Guilde canadienne des réalisateurs
Nick Hirst	Original Pictures Inc.
Kristine Murphy	Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario
Michael Prupas	Muse Entertainment Inc.
Alexandra Raffé	Thunderbird Films
Vanessa Steinmetz	Entertainment One Ltd.
Samantha Traub	Temple Street Productions Inc.
François Tremblay	Lyla Films
Gina Vanni	Take 5 Productions Inc.
Linda Wood	Film & Creative Nova Scotia

Annexe F : Questionnaire du sondage en ligne

Patrimoine canadien – Sondage sur les incidences économiques des coentreprises audiovisuelles au Canada de 2003 à 2012

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Veillez indiquer dans quelle province/territoire se trouve votre entreprise (ou son siège social) :

- ☐ Colombie-Britannique
- ☐ Alberta
- ☐ Saskatchewan
- ☐ Manitoba
- ☐ Ontario
- ☐ Québec
- ☐ Nouveau-Brunswick
- ☐ Nouvelle-Écosse
- ☐ Île-du-Prince-Édouard
- ☐ Terre-Neuve-et-Labrador
- ☐ Yukon
- ☐ Territoires du Nord-Ouest
- ☐ Nunavut

Indiquez le nombre d'années d'expérience que compte votre entreprise dans l'industrie du long métrage et de la télévision.

Entre 2003 et 2012 (années calendrier), dans quelle(s) langue(s) est-ce que votre entreprise a réalisé ses productions?

*Long métrage : une production de 75 minutes ou plus destinée d'abord au marché des salles de cinéma. Projets de longs métrages (nombre de projets) :

Anglais :

Français :

Autre(s) langue(s) :

Précisez autre(s) langue(s) :

Projets de télévision (nombre de projets) :

Anglais :

Français :

Autre(s) langue(s) :

Précisez autre(s) langue(s) :

PORTRAIT DES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE : PROJETS DE COENTREPRISE

Entre 2003 et 2012, dans quelle(s) langue(s) est-ce que votre entreprise a réalisé ses productions en coentreprises*?

*Les coentreprises sont des projets de coproduction audiovisuelle entre un producteur canadien et un producteur étranger qui ont été réalisés sans respecter les modalités d'un traité de coproduction, mais pour lesquels le producteur canadien a conservé une partie des droits d'auteur et des recettes. Patrimoine canadien n'accorderait pas la certification de coproduction à ces types de projet, mais, dans certains cas, ces derniers pourraient malgré tout être admissibles à du financement public (p. ex., crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique) et à une attestation de contenu canadien du CRTC.

Projets de longs métrages en coentreprise (nombre de projets) :

Anglais :

Français :

Autre(s) langue(s) :

Précisez autre(s) langue(s) :

Projets de télévision en coentreprise (nombre de projets) :

Anglais :

Français :

Autre(s) langue(s) :

Précisez autre(s) langue(s) :

Veillez identifier les années entre 2003 et 2012 où votre entreprise a réalisé au moins un projet en coentreprise.

Projets de longs métrages en coentreprise

- ☐ 2003
- ☐ 2004
- ☐ 2005
- ☐ 2006
- ☐ 2007
- ☐ 2008
- ☐ 2009
- ☐ 2010
- ☐ 2011
- ☐ 2012

Projets de télévision en coentreprise

- ☐ 2003
- ☐ 2004
- ☐ 2005
- ☐ 2006
- ☐ 2007
- ☐ 2008
- ☐ 2009
- ☐ 2010
- ☐ 2011
- ☐ 2012

Pour les années où votre entreprise a réalisé au moins un projet de long métrage en coentreprise, veuillez indiquer :

Le volume total approximatif (positionner le curseur de la souris sur le texte pour obtenir plus d'informations) de tous les projets de longs métrages et des projets de longs métrages en coentreprise, en dollars canadiens, réalisé par votre entreprise pour l'année en question. La part moyenne des droits d'auteur (positionner le curseur de la souris sur le texte pour obtenir plus d'informations) que vous avez conservé pour les projets de longs métrages en coentreprise réalisés par votre entreprise pour l'année en question

(ex. : vous avez participé à la réalisation de quatre projets, vous avez retenu 20 pourcent des droits d'auteurs pour trois projets et 40 pourcent pour un projet, cela donnerait une moyenne de 25 pourcent).

	Volume - projets de longs métrages (CDN\$)	Volume - projets de longs métrages en coentreprise (CDN\$)	Part moyenne des droits d'auteur -projets en coentreprise (%)
2003			
2004			
2005			
2006			
2007			

2008			
2009			
2010			
2011			
2012			

Pour les années où votre entreprise a réalisé au moins un projet de télévision en coentreprise, veuillez indiquer :

Le volume total approximatif (positionner le curseur de la souris sur le texte pour obtenir plus d'informations) de tous les projets de télévision et des projets de télévision en coentreprise, en dollars canadiens, réalisé par votre entreprise pour l'année en question. La part moyenne des droits d'auteur (positionner le curseur de la souris sur le texte pour obtenir plus d'informations) que vous avez conservé pour les projets de télévision en coentreprise réalisés par votre entreprise pour l'année en question (ex. : vous avez participé à la réalisation de quatre projets, vous avez retenu 20 pourcent des droits d'auteurs pour trois projets et 40 pourcent pour un projet, cela donnerait une moyenne de 25 pourcent).

	Volume - projets de télévision (CDN\$)	Volume - projets de télévision en coentreprise (CDN\$)	Part moyenne des droits d'auteur -projets en coentreprise (%)
2003			
2004			
2005			
2006			
2007			
2008			
2009			
2010			
2011			
2012			

Entre 2003 et 2012, quelle a été la part de financement de votre entreprise dans les projets de long métrage et de télévision réalisés en coentreprise auxquels vous avez participé? Combien de fois votre entreprise a été un partenaire majoritaire, minoritaire, ou égal (50 pourcent)?

Longs métrages

Majoritaire :

Minoritaire :

Égale :

Télévision

Majoritaire :

Minoritaire :

Égale :

Pour la période de 2003 à 2012, veuillez indiquer le montant global approximatif, en dollars canadiens, du revenu secondaire (licences de droits d'auteur et autres ventes)*généralisé par les projets de long métrage et de télévision réalisés en coentreprise par votre entreprise.

* Sont considérées comme un revenu secondaire (licences de droits d'auteur et autres ventes) les recettes tirées notamment : de l'attribution de droits à des télédiffuseurs, au Canada ou ailleurs, après la première présentation de l'œuvre sur le marché canadien; de la vidéo à la demande et de la vidéo à la demande par abonnement; de la vente ou de la location de vidéos grand public (à savoir, DVD et disques Blu-ray); iv) de l'attribution de droits sur un format d'émission; et de droits sur des produits dérivés ou de la musique ainsi que de droits d'édition. Le revenu secondaire (licences de droits d'auteur et autres ventes) exclu les rentrées des droits de diffusion provenant de la prévente d'une œuvre.

	0\$	1\$ à 499 999\$	500 000\$ à 999 999\$	1M\$ à 4.9M\$	5M\$ à 9.9M\$	10M\$ to 14.9M\$	15M\$ to 19.9M\$	20M\$ to 24.9M\$	25M\$ +
Projets de longs métrages en coentreprise :	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Projets de télévision en coentreprise :	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Veillez identifier les cinq pays étrangers avec lesquels vous avez réalisé le plus grand nombre de projets en coentreprise (par ordre de nombre de projets) entre 2003 et 2012.

Pays	Nombre de projets en coentreprise
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	

Pour tous les projets en coentreprise réalisés par votre entreprise entre 2003 et 2012, veuillez indiquer :

Le pourcentage des budgets de projets en coentreprise dépensés dans votre province (où se trouve votre entreprise)

Le pourcentage des budgets de projets en coentreprise dépensés dans une autre province canadienne

Le pourcentage des budgets de projets en coentreprise dépensés dans des pays étrangers

Veillez indiquer le total approximatif des salaires octroyés à des Canadiens que votre entreprise a embauchés entre 2003 et 2012 (personnel* de création, de soutien technique et de production) pour travailler dans le cadre de projets de long métrage et de télévision en coentreprise.

*1) L'équipe de création comprend : les acteurs, le compositeur de musique, le scénariste, le réalisateur, le directeur de photographie, etc.; 2) l'équipe technique comprend : l'équipe caméra, l'équipe électrique, l'équipe responsable des effets spéciaux, l'équipe des décors, l'équipe responsable du maquillage/coiffure, etc.; 3) l'équipe de production comprend : le producteur exécutif, le producteur délégué, le directeur de production, le chef de production, etc.

1) Équipe de création :

2) Équipe technique :

3) Équipe de production :

Pour tous les projets en coentreprise réalisés par votre entreprise entre 2003 et 2012, veuillez indiquer, en dollars canadiens, le montant total approximatif :

Des frais dépensés pour la location d'équipement, les services de postproduction, la location de studios et d'autres installations pour vos projets en coentreprise (positionner le curseur de la souris sur le texte pour obtenir plus d'informations)

Des frais de déplacement et de subsistance (dépenses d'hôtel et indemnités quotidiennes)

Des frais dépensés pour la préparation d'un projet en coentreprise (ex., frais de préparation, synopsis, droits de scénario)

Des frais dépensés pour la location d'équipement, les services de postproduction, la location de studios et d'autres installations pour vos projets en coentreprise (positionner le curseur de la souris sur le texte pour obtenir plus d'informations)

Des frais reliés aux autres dépenses de votre entreprise faites au Canada dans les projets en coentreprise (positionner le curseur de la souris sur le texte pour obtenir plus d'informations)

Énumérez les facteurs que votre entreprise prend en considération au moment de choisir entre une coentreprise et une coproduction audiovisuelle régie par un traité.

- ☐ Les coentreprises offrent plus de flexibilité que les coproductions régies par un traité
- ☐ Le Canada n'a pas de traité de coproduction audiovisuelle avec le pays partenaire visé
- ☐ La contribution financière minimale des producteurs exigée par les traités canadiens est trop élevée
- ☐ Les règlements canadiens reliés à la participation du personnel créatif et technique sont trop sévères
- ☐ Il est plus facile d'assurer le montage financier d'un projet en coentreprise
- ☐ Autres facteurs, veuillez préciser : _____

Avez-vous acquis une expertise particulière dans le cadre de vos projets en coentreprise? (ex., montage financier avec la participation de partenaires étrangers ou établissement de liens avec des distributeurs internationaux, etc.)

- ☐ Oui
- ☐ Non

Le cas échéant, veuillez expliquer en quoi consiste l'expertise acquise.

Le cas échéant, veuillez préciser la fréquence à laquelle vous avez utilisé cette nouvelle expertise pour vos autres productions.

- Rarement 2 3 4 Fréquemment
- ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Entre 2003 et 2012, avez-vous profité de programmes de soutien public ou privé dans le cadre de vos coentreprises?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Le cas échéant, pour l'ensemble de la période de 2003 à 2012, veuillez indiquer le nom du ou des programmes ainsi qu'une approximation du pourcentage moyen de financement reçu pour vos productions en coentreprise (joindre une feuille séparée au besoin) :

Crédits d'impôt fédéraux (Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC), Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (CISP))

	Nom du crédit d'impôt	Pourcentage
1.		
2.		

Crédits d'impôt provinciaux (i.e. le Crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production ou le Crédit d'impôt remboursable pour les services de production cinématographique de la SODEC)

	Nom du crédit d'impôt	Pourcentage
1.		
2.		

Financement fédéral (i.e. Fonds des médias du Canada, Fonds du long métrage du Canada)

	Nom du programme	Pourcentage
1.		
2.		

Financement provincial (i.e. le Project Development Fund de Creative B.C., le Programme de financement pour la production de longs métrages de Musique et film Manitoba)

	Nom du programme	Pourcentage
1.		
2.		

Financement privé (i.e. Fonds Québecor, Fonds Harold Greenberg)

	Nom du programme	Pourcentage
1.		
2.		

Autre(s) source(s) de financement (droits de licence de radiodiffusion, financement des distributeurs, commandites, etc.)

Sources de financement	Pourcentage

Contributions du producteur canadien (i.e. montants différés)

	Pourcentage

Veuillez nous faire part de tout autre commentaire concernant les productions de long métrage ou d'émission de télévision en coentreprise (préoccupations, suggestions, etc.).